

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

2010

Des alliages, des minerais et des hommes



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.



SOMMAIRE

1 Présentation du Groupe

1.1. Profil du Groupe	6
1.2. Chiffres clés / Commentaires sur l'exercice	7
1.3. Historique et évolution de la Société	13

2 Activités

2.1. Structure du Groupe	16
2.2. La branche Nickel	16
2.3. La branche Manganèse	26
2.4. La branche Alliages	36
2.5. Organisation ERAMET / ERAMET Holding	45
2.6. L'activité des Branches en 2010	46
2.7. Usines et équipements	48
2.8. Recherche et développement / Réserves et ressources	49

3 Facteurs de risques

3.1. Risques sur matières premières	62
3.2. Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe	62
3.3. Risques miniers et industriels	64
3.4. Risques juridiques et fiscaux / Litiges	68
3.5. Risques de liquidité, de marché et de contrepartie	70
3.6. Assurance / Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	71

4 Gouvernement d'entreprise

4.1. Présentation des organes de direction et d'administration de la Société et du Groupe	74
4.2. Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	85
4.3. Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	90
4.4. Rémunération des mandataires sociaux	91
4.5. Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions	98
4.6. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	99

5 Développement durable

5.1. Introduction	102
5.2. Politique développement durable	103
5.3. Charte de l'environnement	106
5.4. Certification ISO 14001 des sites industriels	106
5.5. Données environnementales	107
5.6. Économies d'énergies	113

5.7. Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre	113
5.8. Bilan carbone Groupe	115
5.9. Grands projets	115
5.10. Responsabilité en matière de produits chimiques	117
5.11. Intégration à la communauté	119
5.12. Une attention toute particulière à la Biodiversité	124
5.13. Hygiène, Sécurité, Santé	127
5.14. Ressources humaines	132

6 États financiers

6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2010	142
6.2. Comptes sociaux de l'exercice 2010	219
6.3. Comptes consolidés des exercices 2009 et 2008	246
6.4. Politique de distribution des dividendes	246
6.5. Honoraires des Commissaires aux comptes	247

7 Informations sur la Société et son capital

7.1. Marché des titres de la Société	250
7.2. Capital social	254
7.3. Renseignements concernant la Société	261
7.4. Pactes d'actionnaires	265

8 Assemblée Générale - Texte des projets de résolutions

8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	268
8.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	272
8.3. Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale	279

9 Informations complémentaires

9.1. Personne responsable du Document de référence	284
9.2. Commissaires aux comptes	285
9.3. Information financière	285
9.4. Liste des rapports - Exercice clos le 31 décembre 2010	287
9.5. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel	288
9.6. Table de concordance avec le règlement européen 809-2004	289
9.7. Lexique	291
9.8. Adresses des filiales consolidées	292



ERAMET

Société anonyme au capital
de 80 866 071,30 euros

Siège social : Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine – 75015 Paris

Immatriculée au registre du commerce
et des sociétés de Paris sous le numéro
632 045 381

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2010

Le présent Document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2010, incorpore les informations significatives postérieures à l'arrêté des comptes à la date de son dépôt.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce Document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Présentation du Groupe

1.1. Profil du Groupe	4
1.2. Chiffres clés / Commentaires sur l'exercice	5
1.2.1. Chiffres clés de l'activité	5
1.2.2. Information sur les capitaux propres du groupe ERAMET	7
1.2.3. Financement et ressources de liquidités	7
1.2.4. Investissements.....	8
1.2.5. Évolution récente et perspectives.....	10
1.3. Historique et évolution de la Société	11

1.1. PROFIL DU GROUPE

Le groupe ERAMET est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités. Le Groupe, qui a employé en 2010 environ 15 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 3 576 millions d'euros.

La stratégie du Groupe est de développer ses positions dans ses deux métiers, où il détient l'un des principaux portefeuilles mondiaux : les métaux d'alliages, qui apportent aux aciers des propriétés supérieures, et les aciers à hautes performances. Par ailleurs, le Groupe prévoit d'élargir ses activités à de nouveaux métaux à fort potentiel de croissance, tels que le lithium, les terres rares ou le niobium.

Le groupe ERAMET est organisé principalement en trois Branches :

- ERAMET Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Sixième producteur mondial de nickel, le Groupe est le second producteur mondial de ferronickel, un des trois seuls producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel. En 2006, ERAMET a fait l'acquisition du gisement de nickel de Weda Bay situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Ce gisement de classe mondiale pourrait permettre à terme un quasi-doublement de la production de nickel du Groupe, si la décision finale d'investissement est prise fin 2012.
- ERAMET Manganèse est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur grâce à sa mine de Moanda (Gabon) et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.
- ERAMET Alliages est le premier producteur mondial d'aciers rapides et le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie.

Le Groupe dispose d'avantages compétitifs importants :

- des réserves minières de classe mondiale tant en termes de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie ;
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du matriçage et de la chimie des métaux.

La stratégie du Groupe vise à renforcer durablement ses positions et sa rentabilité sur des marchés en croissance sur le long terme :

- par des extensions de capacité compétitives dans le nickel et le manganèse, qui valorisent au mieux ses importantes ressources minières tout en accompagnant la croissance de ses grands clients mondiaux ;
- par le maintien permanent de la compétitivité de ses activités ;
- par une présence mondiale, grâce à son réseau de vente ERAMET International et à des investissements stratégiques, notamment en Chine ;
- par une politique de recherche et développement dynamique, tant sur le plan des procédés que des produits ;
- par une gestion prudente permettant au Groupe de traverser les périodes plus difficiles liées aux cycles de ses marchés et d'être capable d'investir à contre-cycle afin de tirer le meilleur parti des périodes les plus dynamiques ;
- par des acquisitions ciblées et complémentaires des activités existantes.

Ces mouvements doivent permettre au groupe ERAMET d'accéder à une diversification géographique et à une diversification de son portefeuille de métaux plus importantes, afin d'améliorer son profil de risque et de renforcer sa capacité de résistance.

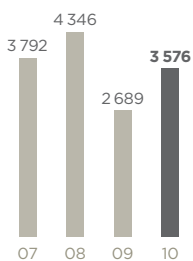
Le développement du Groupe s'inscrit dans le long terme. Le Groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires. Il agit en adéquation avec les principes de sa Charte Éthique adoptée en 2010.

1.2. CHIFFRES CLÉS / COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1.2.1. Chiffres clés de l'activité

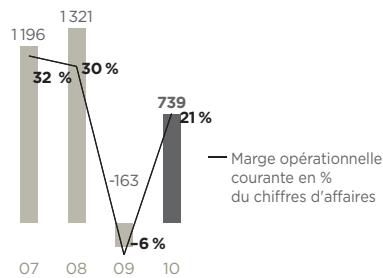
1.2.1.1. ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



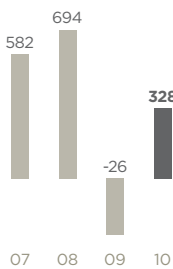
Chiffre d'affaires en hausse de 33 % en 2010 par rapport à 2009.

Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)



Un résultat opérationnel courant de 739 millions d'euros en forte hausse en 2010 par rapport à 2009.

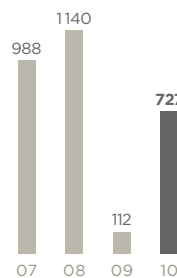
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)



Forte progression du résultat net part du Groupe à 328 millions d'euros en 2010.

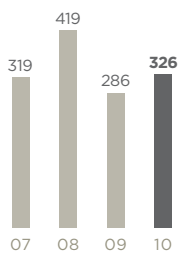
Flux de trésorerie net généré par l'activité

(en millions d'euros)



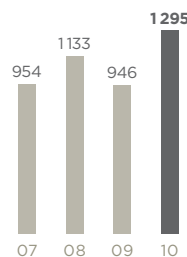
Une importante capacité de financement.

Investissements industriels (en millions d'euros)



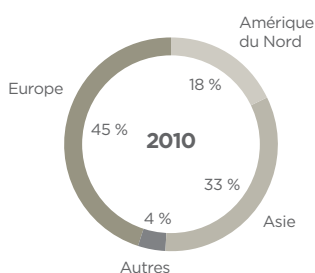
Des investissements industriels en hausse de 14 % en 2010 par rapport à 2009.

Trésorerie nette (consolidée) (en millions d'euros)

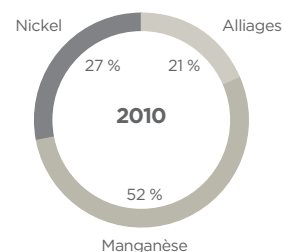


Une situation financière très solide qui permet de financer le projet stratégique de développement du Groupe.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en 2010



Répartition du chiffre d'affaires par Branche d'activité en 2010



(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires par Branche			
• Nickel	965	655	897
• Manganèse	1 858	1 289	2 348
• Alliages	764	750	1 102
• Holding et divers	(11)	(5)	(1)
Total	3 576	2 689	4 346
Chiffre d'affaires par zone géographique			
• Europe	1 598	1 270	2 224
• Amérique du Nord	642	466	812
• Asie	1 201	840	1 156
• Autres zones	135	113	154
Total	3 576	2 689	4 346

1.2.1.2. SYNTHÈSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	3 576	2 689	4 346
Résultat opérationnel courant	739	(163)	1 321
Flux net de trésorerie généré par l'activité	727	112	1 140
Capitaux employés	2 554	2 474	2 637
Investissements industriels	326	286	419
Effectif moyen	14 156	14 465	14 702

COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe ERAMET a progressé de 33 % en 2010 par rapport à 2009, à 3 576 millions d'euros. Sa croissance est restée soutenue au 4^e trimestre 2010 (+ 28 % par rapport au 4^e trimestre 2009).

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à 739 millions d'euros par rapport à - 163 millions d'euros en 2009, soit une marge opérationnelle courante de 20,6 %, en forte augmentation par rapport à 2009 (- 6,1 %).

L'augmentation du résultat opérationnel courant de 902 millions d'euros résulte pour l'essentiel de la très forte augmentation des prix notamment du manganèse et du nickel, d'un effet positif des ventes libellées en devises (dollar US essentiellement), ceci malgré une baisse des ventes dans les alliages chez Aubert & Duval.

Résultat opérationnel

Il s'élève à 720 millions d'euros en forte augmentation par rapport à 2009 (+ 987 millions d'euros). Il intègre notamment des provisions pour restructurations. En 2009, le résultat opérationnel comprenait notamment des dépréciations d'actifs à hauteur de 51 millions d'euros dont 47 millions d'euros pour la société Erasteel, et la perte à hauteur de 23 millions d'euros des actifs (options et frais de développement) suite à l'arrêt des opérations en Namibie.

Résultat net

Il s'établit à 454 millions d'euros en 2010 pour - 261 millions d'euros en 2009, après prise en compte :

- du Coût de l'endettement net positif pour 3 millions d'euros, résultat net d'une trésorerie moyenne de 1,2 milliard d'euros placés à environ 1,32 % et d'une dette moyenne de 290 millions d'euros ;
- des Autres produits et charges financiers qui représentent une charge de 15 millions d'euros, dont pour l'essentiel 10 millions d'euros de charges de désactualisation et d'une charge de 3 millions d'euros, suite à la valorisation d'instruments financiers non qualifiés de couvertures ;
- d'une charge d'impôt de 255 millions d'euros, soit un taux effectif de 36 % par rapport à 3 % en 2009 (taux tenant compte de l'impact du contrôle fiscal de SLN en 2009 et de la non reconnaissance d'impôts différés sur déficits reportables). Le taux de 2010 tient compte de retenues à la source à hauteur de 49,5 millions d'euros notamment sur les distributions de dividendes de Comilog réalisées en 2010 et prévues en 2011.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 328 millions d'euros par rapport à - 265 millions d'euros en 2009, après 126 millions d'euros de part des minoritaires dans le résultat net.

BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé du Groupe s'établit au 31 décembre 2010 à 6 103 millions d'euros par rapport à 5 270 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Cette augmentation de 833 millions d'euros résulte principalement :

- à l'actif : de l'augmentation des immobilisations incorporelles et corporelles due notamment aux investissements (326 millions d'euros), à l'augmentation des stocks (172 millions d'euros) et des clients (128 millions d'euros) liée essentiellement à l'activité et à la hausse des éléments de trésorerie active (369 millions d'euros) ;
- au passif : de l'augmentation des capitaux propres (+ 469 millions d'euros) due pour l'essentiel au résultat et à la forte hausse des éléments passif du besoin en fonds de roulement (277 millions d'euros), notamment concernant les impôts.

1.2.2. Information sur les capitaux propres du groupe ERAMET

TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉE

La trésorerie nette ⁽¹⁾ du Groupe s'élève à 1 295 millions d'euros au 31 décembre 2010 par rapport à 946 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation est la résultante des flux suivants :

- 727 millions d'euros de flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (112 millions d'euros en 2009) ;
- - 252 millions d'euros de flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements, dont principalement 326 millions d'euros d'investissements industriels et 101 millions de cessions de titres financiers (cessions Comilog pour 86 millions d'euros et cessions Tinfos International), et 25 millions d'euros d'investissements financiers dont l'acquisition de Valdi ;
- 121 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux opérations sur fonds propres, dont 152 millions d'euros de dividendes versés (dont 47 aux actionnaires d'ERAMET et 105 aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées), 31 millions d'euros en augmentation de capital suite au paiement en actions d'une partie du dividende ;
- - 5 millions d'euros en incidence négative des variations des cours de devises.

1.2.3. Financement et ressources de liquidités

Le groupe ERAMET ne fait actuellement pas l'objet de notation par une agence de notation financière.

Le Groupe dispose si nécessaire des sources de financement suivantes, également détaillées à la note 18 aux comptes consolidés (partie 6 du présent Document) :

1.2.3.1. LIGNES DE CRÉDIT RENOUELABLES

Anticipant sur l'échéance de la ligne de crédit syndiqué en multi-devises, d'un montant de 600 millions d'euros (multicurrency revolving credit facility agreement) arrivant à échéance le 24 mai 2012, ERAMET a conclu en janvier 2011, avec un groupe restreint de banques une nouvelle ligne de crédit, qui s'est alors substituée à la précédente, avec les caractéristiques suivantes :

- montant : 800 millions d'euros en multidevises ;
- échéance : 5 ans, avec possibilité d'extension d'une année supplémentaire ;
- taux d'intérêt : taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré d'une marge en fonction du ratio financier ci-dessous ;
- commission de non-utilisation : 35 % de la marge applicable ;
- ratio financier : endettement net consolidé rapporté aux capitaux propres.

Au 31 décembre 2010, la ligne en vigueur était encore la multicurrency revolving credit facility précédente arrivant à échéance le 24 mai 2012. Elle n'était pas utilisée à cette date.

1.2.3.2. BILLETS DE TRÉSORERIE

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie. Au 31 décembre 2010, le montant des billets de trésorerie en circulation d'ERAMET était nul.

1.2.3.3. PENSIONS LIVRÉES

Le 20 décembre 2010, ERAMET a renouvelé sa ligne de pensions livrées. À cette date le montant mobilisable est de 234 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables. L'échéance de ce programme est au 20 mars 2012. Au 31 décembre 2010, les pensions livrées n'étaient pas utilisées.

(1) La trésorerie nette est composée de la Trésorerie et Équivalents de trésorerie, des Autres actifs financiers minorés des Emprunts à moins et plus d'un an.

1.2.4. Investissements

1.2.4.1. OBJECTIFS POURSUIVIS

- La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois Branches stratégiques (Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

1.2.4.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du Groupe se sont élevés à 231 millions d'euros en 2005, 309 millions d'euros

en 2006, 319 millions d'euros en 2007, 419 millions d'euros en 2008, 286 millions d'euros en 2009 et 326 millions d'euros en 2010.

Le mode de financement des grands projets est différent en fonction de chaque investissement (fonds propres, crédit-bail notamment). Ainsi, le programme de développement dans la branche Nickel a été financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Paul. Des informations complémentaires figurent aux notes 4 et 5 aux comptes consolidés.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR BRANCHE ET NATURE DES PRINCIPAUX PROJETS

Branche Nickel

Branche Nickel	2007	2008	2009	2010
Investissements comptabilisés	135 M€	189 M€	107 M€	124 M€

Modernisation de l'outil de production Société Le Nickel-SLN

Pour conforter le niveau de production visé à échéance 2012, l'important programme de mise à niveau de l'outil de production à Doniambo et sur mines s'est poursuivi.

À Doniambo, ce programme, débuté en 2006, a concerné en 2010 l'ensemble des secteurs de l'usine avec comme principaux dossiers, la réfection d'une roue-pelle, d'un sécheur, d'un four rotatif de calcination, d'une voûte et d'exhausteurs de four électrique, d'un tank à fuel avec ses périphériques de stockage. Plusieurs dossiers environnements et hygiène-sécurité ont aussi été traités.

Sur mines, le renouvellement des engins mobiles se poursuit, les installations fixes des centres SLN actuels sont en cours de modernisation. Cette année, les principaux investissements ont porté sur le centre de Thio.

Étude d'une nouvelle centrale électrique Société Le Nickel SLN

Les études d'Avant-Projet pour la construction d'une nouvelle centrale électrique à Doniambo ont été relancées avec l'ouverture du spectre des solutions abordées, en particulier en matière de

combustible (Gaz Naturel Liquéfié ou charbon), de technologies et de partenariats. Un choix sur certains de ces points a été consolidé en 2011 pour une décision d'investir à prendre en 2012.

Eurotungstène et Le Havre-Sandouville

À Sandouville et Eurotungstène, plusieurs investissements de maintien de l'outil de production et d'amélioration des conditions de travail hygiène et sécurité ont été réalisés. Divers dossiers relatifs à la création de nouveaux produits ou à l'augmentation de capacité de production de produits existants ont aussi été traités, sans toutefois apporter de changements significatifs à la production de ces deux entités.

Projet Weda Bay

L'étude de faisabilité bancaire (Avant-Projet Détaillé) a été lancée en cours d'année après une revue générale du projet qui a conduit à orienter la réalisation en deux phases étalées dans le temps. Les études sont réalisées en Indonésie, à Kuala Lumpur et en France, afin de réunir tous les éléments indispensables à une décision prévue pour la fin 2012. Les demandes d'autorisations administratives ont été poursuivies conformément à la réglementation indonésienne.

Branche Manganèse

Branche Manganèse	2007	2008	2009	2010
Investissements comptabilisés	129 M€	145 M€	110 M€	130 M€

Comme l'an passé, et malgré une sortie progressive de la crise, la branche Manganèse s'est efforcée en 2010 de maintenir ses investissements au niveau optimal.

- Pour l'activité Chimie Recyclage, la majorité des investissements des cinq sites d'Erachem s'est focalisée sur le maintien des installations (« stay in business ») ainsi que sur l'amélioration de la productivité. De plus, un nouveau four de grillage a été mis en place chez Valdi et le projet de traitement des gaz de l'usine de Freeport a été autorisé.
- Pour l'activité Mine Alliages, les efforts se sont concentrés sur les seuls projets stratégiques et les rénovations de fours indispensables. En début d'année, le projet d'augmentation de capacité de la mine de Moanda, qui avait été « gelé » l'année précédente, a été relancé.

Projet New Guilin

Ce projet consiste à édifier à Guilin, en Chine, une nouvelle usine d'alliages de manganèse en remplacement de l'usine actuelle obsolète et située dans une zone que les autorités veulent affecter à d'autres activités non industrielles. La nouvelle usine sera orientée sur la production d'alliages affinés en cohérence avec l'évolution du marché en Chine et la stratégie de la Branche. Ce projet, rééchelonné l'an passé, a suivi un avancement conforme aux prévisions, avec un démarrage de la production prévu pour la fin 2011.

Projet d'usines Mn métal et SiMn à Moanda (Complexe Métallurgique de Moanda)

Ce projet de nouvelles usines pour l'élaboration de SiMn et de Mn métal, à proximité de la mine de Moanda, permettra la valorisation de ressources minérales pauvres actuellement inexploitées.

L'alimentation électrique sera obtenue grâce à une centrale hydroélectrique publique, propriété de l'État gabonais, dans la réalisation et le financement de laquelle le groupe ERAMET n'est absolument pas engagé. La réalisation de cette centrale s'est poursuivie en 2010, avec un très léger glissement par rapport au planning initial.

Après les études de faisabilité et les premiers travaux de terrassement en 2009, 2010 a vu la mise en place du contrat d'ingénierie, le début des études de détail, et les premières commandes d'équipements. La mise en service est prévue à la fin 2013.

Projet d'augmentation de capacité au Gabon

Initié en 2008, ce projet a pour objectifs :

- la réhabilitation de la rivière Moullili en valorisant les sédiments qui y sont déposés ;

- la suppression de tous les rejets de la laverie ;
- l'atteinte d'une capacité annuelle de 4 Mt/an.

Ce projet avait été suspendu en 2009, seule la partie relative à la suppression des rejets de la laverie étant maintenue. Cette partie a été achevée en 2010, et la laverie tourne désormais avec « zéro rejet ».

Le projet de valorisation des sédiments de la rivière Moullili, gelé en 2009, a été relancé en début d'année, avec une mise en service prévue fin 2011.

Les investissements nécessaires à l'atteinte d'une capacité de 4 Mt/an en 2012 ont été relancés progressivement, avec notamment la commande de 2 nouvelles locomotives, passée en fin d'année.

Projet de modernisation de la Setrag

Le projet de rénovation des voies et infrastructures est un programme pluriannuel qui traduit les engagements contractuels pris lors de la signature du contrat de concession de l'exploitation ferroviaire du Transgabonais par Setrag, filiale de Comilog S.A.

La rénovation de la voie (50 000 traverses et 30 000 m de rails remplacés en 2010) s'est poursuivie à un rythme sensiblement équivalent à celui des années précédentes.

Un effort particulier a été porté à la modernisation du parc machines de Setrag, avec la commande de 6 nouvelles locomotives qui seront mises en service progressivement entre fin 2011 et début 2012.

Projets de rénovations de fours et de réduction des rejets atmosphériques dans les usines d'alliages

Dans les usines d'alliages, les projets d'investissements se sont concentrés sur les opérations de rénovations de fours rendues indispensables par l'état des réfractaires et la réduction des rejets atmosphériques.

À Marietta aux États-Unis :

- le four 18, arrêté en cours d'année, n'a pas été redémarré ;
- le four 12, arrêté en 2009, a été rénové et redémarré avec succès en 2010.

En Norvège :

- la rénovation du four 10 de Porsgrunn, initialement prévue en 2011, a été avancée à 2010, à cause d'inquiétudes sérieuses sur l'état du réfractaire ;
- le réfractaire du four 1 de Kvinesdal a été refait.

Branche Alliages

Branche Alliages	2007	2008	2009	2010
Investissements comptabilisés	54 M€	83 M€	67 M€	69 M€

En 2010, la branche Alliages a poursuivi son programme d'investissements stratégiques dans ses filiales :

Aubert & Duval

- Augmentation de la capacité d'Élaboration Sous Vide sur le site des Ancizes : construction du bâtiment achevée et montage des équipements en cours pour une mise en service prévue en T3 2011.
- Presse à forger sur le site d'Issoire : montage de la presse achevée pour mise en service en T2 2011.
- UKAD (usine de transformation de lingots en titane) : construction du bâtiment achevée et montage des équipements en cours pour mise en service en T3 2011.

Erasteel

- Tour d'élaboration de poudre métallurgique sur le site de Söderfors (Suède) : construction du bâtiment achevée et montage des équipements en cours pour mise en service en T4 2011.

En complément du programme d'investissements stratégiques, la branche Alliages a continué à moderniser ses équipements et augmenter ses capacités sur ses différents sites, principalement dans les domaines du traitement thermique, du parachèvement (usinage et contrôle) et des Systèmes d'Information.

1.2.5. Évolution récente et perspectives

1.2.5.1. INFORMATION JUSQU'À LA DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FÉVRIER 2011

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu jusqu'à la date du Conseil d'administration.

1.2.5.2. PERSPECTIVES 2011

ERAMET NICKEL

Les cours du nickel au LME ont continué à progresser depuis le début de l'année, dans un contexte d'offre de nickel qui reste actuellement inférieure à la demande, du fait notamment de retards constatés dans le démarrage de nouveaux projets.

ERAMET Nickel continue à mettre en œuvre son projet de développement durable de la SLN, avec un premier objectif de production de 60 000 tonnes en 2012, préparant la montée à 65 000 tonnes prévue à l'horizon 2014.

ERAMET MANGANÈSE

La production mondiale d'aciers poursuit son développement, du fait d'une demande soutenue des pays émergents. De plus, elle bénéficie actuellement de la baisse du niveau des stocks d'acier. Cette croissance de la demande devrait favoriser l'ajustement progressif des stocks d'alliages et de minerai en Chine. ERAMET Manganèse vise une production de minerai et d'aggloméré en hausse en 2011, en ligne avec la montée en régime de Comilog vers l'objectif d'une production de 4 millions de tonnes en 2012.

ERAMET ALLIAGES

Les marchés de l'aéronautique et de l'outillage restent bien orientés, entraînant la poursuite d'une progression sensible de l'activité et des performances d'ERAMET Alliages.

GROUPE ERAMET

Dans ce contexte, les perspectives sont favorables pour le début de l'année 2011, avec néanmoins une volatilité élevée.

1.3. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été créée sous le nom de Société Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Penarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la Société et du Groupe sont les suivantes :

1974 – L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne Société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983 – Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la Société. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985 – Les actifs localisés en Nouvelle-Calédonie sont regroupés dans la Société Métallurgique Le Nickel-SLN, filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée ERAMET-SLN, dont l'actionariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la Société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991 – Acquisition de la société française La Commentryenne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par ERAMET-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991 – Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992 – La Société Métallurgique Le Nickel-SLN et ERAMET-SLN prennent leur dénomination actuelle respective de Société Le Nickel-SLN et ERAMET.

1994 – Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'ERAMET au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994 – Apport à ERAMET par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'ERAMET.

1995 – Transfert de l'action ERAMET au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996 – Prise de participation par ERAMET, à hauteur de 46 %, dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997 – Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à ERAMET 15 % du capital de Comilog. ERAMET détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998 – Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999 – Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du Groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du Groupe de la société SIMA (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel ;
- cession de 30 % du capital de la Société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions ERAMET ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA ;
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle ERAMET devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe ERAMET est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois Branches, Nickel, Manganèse et Alliages, et le capital du Groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000 – Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 – Lancement d'un programme d'augmentation de 25 % de la capacité de production de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

Dépréciation de Special Metals Corporation.

1.3 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

2002 – Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 – Lancement d'un programme de restructurations dans les Branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine) ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

Prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes et à 100 % d'Eurotungstène.

2004 – Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four.

Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog.

Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe AREVA dans la branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

2005 – Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour trente ans.

Erasteel : arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2006 – Aubert & Duval : ouverture du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

Acquisition de Weda Bay Nickel.

Production de minerai de manganèse à 3 millions de tonnes.

Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (presse de 40 000 t).

2007 – Usine d'EMD en Chine (bioxyde de manganèse électrolytique) : démarrage de la nouvelle usine de Chongzuo, dans le sud de la Chine.

Tiébaghi (Nouvelle-Calédonie) : démarrage à marche réduite au 2^e semestre de l'usine d'enrichissement des minerais de nickel.

Erasteel en Chine : construction d'un atelier d'étrépage à Tianjin. Les premières livraisons ont eu lieu en novembre 2007.

Juillet 2007 : échange d'actions ERAMET contre des actions SLN pour STCPI dans le cadre du Pacte d'actionnaires de la SLN.

Nouvelle-Calédonie : fin 2007, ouverture de la mine de Poup.

2008 – Juillet : acquisition de 58,93 % du contrôle du groupe norvégien Tinfos (soit 55,78 % d'intérêt économique).

Octobre : accord comportant l'acquisition d'une option d'achat avec les actionnaires d'Otzojundu Mining (Pty) Ltd en vue de l'étude du développement éventuel du gisement de manganèse d'Otzojundu en Namibie.

2009 – Février : Projet Weda Bay : partenariat et accord pour la cession de 3,4 % de Strand Minerals (Indonésie) à Mitsubishi Corporation.

Mars : Tinfos : nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation à 100 % dans Eralloys (société regroupant les activités de l'ancien Tinfos hors centrale électrique de Nottoden) de 56 à 94,3 % tout en réduisant sa participation dans Notodden de 56 à 34 %.

Avril : pose de la première pierre du complexe métallurgique de Moanda (Gabon). Aubert & Duval implante une unité de transformation de titane (UKAD) en Auvergne (France).

Mai : réalisation de la seconde phase d'acquisition d'Eralloys (ex-Tinfos) (Norvège).

Juin : ERAMET porte sa participation dans Eralloys à 100 % après acquisition des minoritaires.

Décembre : accord pour la cession de Nizi, activité de négoce international acquise en 2008 avec Tinfos.

Accord pour l'acquisition de Valdi (France), activité de recyclage des métaux non ferreux.

2010 – Février : accord signé par ERAMET et Bolloré en vue de l'exploration de gisements de lithium.

Juillet : accord entre la STCPI et ERAMET sur une prolongation de 18 mois du pacte d'actionnaires SLN.

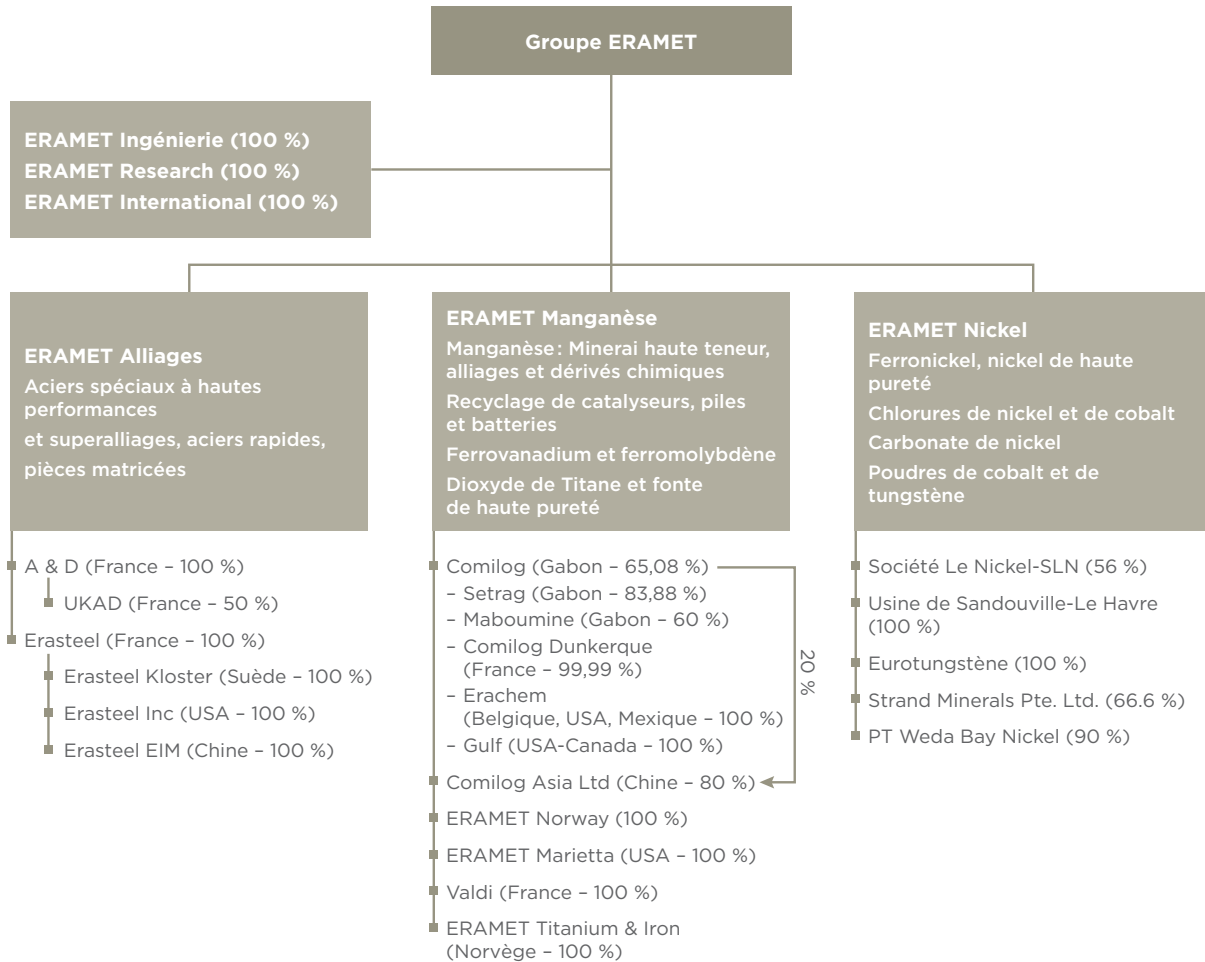
Octobre : accord avec la République gabonaise sur l'augmentation progressive (jusqu'en 2015) de sa participation au capital de la société Comilog.

Activités

2.1. Structure du Groupe	16
2.2. La branche Nickel.....	16
2.2.1. Le marché du nickel.....	16
2.2.2. Présentation de la Branche nickel	22
2.3. La branche Manganèse	26
2.3.1. Le marché du manganèse	26
2.3.2. Présentation de la branche Manganèse	31
2.4. La branche Alliages	36
2.4.1. Les métiers de la branche Alliages	36
2.4.2. Les marchés de la branche Alliages	36
2.4.3. Procédés de production des aciers à haute caractéristiques et superalliages.....	37
2.4.4. Les producteurs d'alliages.....	38
2.4.5. Structure de la branche Alliages.....	40
2.5. Organisation ERAMET / ERAMET Holding	45
2.6. L'activité des Branches en 2010.....	46
2.6.1. La branche Nickel en 2010	46
2.6.2. La branche Manganèse en 2010.....	46
2.6.3. La branche Alliages en 2010.....	47
2.7. Usines et équipements.....	48
2.8. Recherche et développement / Réserves et ressources	49
2.8.1. Recherche et développement : une organisation en ligne avec les ambitions du Groupe et en croissance continue.....	49
2.8.2. Réserves et ressources minérales.....	51



2.1. STRUCTURE DU GROUPE



2.2. LA BRANCHE NICKEL

2.2.1. Le marché du nickel

2.2.1.1. LA DEMANDE DE NICKEL

PROPRIÉTÉS DU NICKEL

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en alliage avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne, compte tenu de son caractère recyclable.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome ;

- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques ;
- ductilité (facilité de transformation) ;
- résistance mécanique ;
- résistivité électrique ;
- propriétés magnétiques.

Il possède des propriétés électrochimiques : il peut être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Le nickel possède également des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

UTILISATIONS DU NICKEL

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel est répartie en 2010 comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de nickel)*	65 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de nickel)	12 %
Galvanoplastie (nickelage)	10 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de nickel)	8 %
Batteries rechargeables	3 %
Monnaie	1 %
Autres (dont catalyse)	1 %

* Nuances austénitiques, y compris séries 200 à bas nickel.

Sources : estimations ERAMET.

USAGES FINAUX DU NICKEL

Les usages finaux sont très variés et essentiels à la vie moderne. Le nickel est difficilement substituable dans ces différents usages.

Acier inoxydable (« inox »)

Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable. L'acier inoxydable est un matériau qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...) ; l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration) ; les outils de production de l'industrie agroalimentaire et également pharmaceutique ; le matériel chirurgical... Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques, son faible coût d'entretien, ainsi que pour sa durée de vie.

Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

Alliages base nickel

Superalliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur le développement des superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver des propriétés mécaniques élevées malgré les températures de plus en plus élevées de

fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

Alliages nickel/fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs, les semi-conducteurs.

Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

Galvanoplastie (revêtement de métal pur)

Le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...).

Aciers alliés et fonderie

Automobiles et constructions mécaniques.

Batteries rechargeables

Batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables, automobiles électriques et hybrides.

Monnaies

Dans de nombreux pays, il existe des pièces de monnaie soit en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) soit en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros).

Autres

Catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NICKEL

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. Ainsi, la structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés...) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2010, le nickel issu du recyclage représentait près de 42 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde. Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

MARCHÉ DU NICKEL

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an.

L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits « nouvellement industrialisés » à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les « dragons » asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne de plusieurs centaines de millions de personnes est en train d'émerger. La consommation de nickel en Chine a ainsi été multipliée par trois au cours des cinq dernières années, pour représenter en 2010 près de 40 % de la consommation mondiale. Cet essor se poursuivra au cours de la prochaine décennie, alors que d'autres pays comme l'Inde ou le Brésil représentent également de formidables potentiels de croissance.

Plus récemment est apparue une substitution entre nuances d'acier inoxydable. La hausse des cours du nickel entre 2002 et 2007 et le poids croissant de la Chine, où les critères de qualité sont moins établis, ont provoqué le développement des nuances ferritiques (sans nickel) ainsi que de nuances à bas nickel « séries 200 » (1 à 4 % de Ni contenu), tandis que les aciers inoxydables austénitiques « séries 300 » (environ 8 à 10 % de Ni contenu) perdaient environ 17 points de part de marché mondial de 2002 à 2007. Ce phénomène de substitution s'est très fortement ralenti depuis 2008, et la part de marché des « séries 300 » s'est même stabilisée aux alentours de 58-60 %. De plus, les propriétés de ces différentes familles d'aciers inoxydables sont loin d'être identiques et les inox austénitiques ne peuvent pas du tout être substitués dans bon nombre d'applications industrielles.

2.2.1.2. L'OFFRE DE NICKEL

LES TROIS TYPES DE MINÉRAIS DE NICKEL

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés ;
- les minerais oxydés latéritiques (limonites) ;
- les minerais oxydés garniéritiques (sapolites).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

Minerais sulfurés

Les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (four) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel).

Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt.

Ces minerais ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydrométallurgiques (dissolution par l'ammoniac ou l'acide sulfurique), afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu.

Minerais oxydés : les garniérites, partie inférieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République dominicaine...). Les garniérites sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferronickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Depuis 2006, des importations importantes de garniérites et de latérites à basse teneur en nickel ont été faites par la Chine pour produire des fontes au nickel à basse teneur (dénommé Nickel Pig Iron ou Nickel Basic Feed) en convertissant des anciens hauts fourneaux de production de fonte. Il s'agit d'une filière à fort impact sur l'environnement et dont l'efficacité technique (rendements, qualité) est moindre. Des productions par four électrique se développent aussi.

Le procédé hydrométallurgique développé par ERAMET présente l'avantage de traiter simultanément les latérites et la partie des garniérites à teneur plus basse.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PRODUCTION MINIÈRE PAR PAYS EN 2010

Production minière 2010 (en milliers de tonnes de nickel contenu)

Russie	264,0	16,8 %
Indonésie	231,4	14,7 %
Philippines	188,0	11,9 %
Australie	179,8	11,4 %
Canada	160,0	10,2 %
Nouvelle-Calédonie	130,0	8,3 %
Chine	79,0	5,0 %
Colombie	72,0	4,6 %
Cuba	66,0	4,2 %
Brésil	58,5	3,7 %
Afrique du Sud	40,9	2,6 %
Botswana	32,4	2,1 %
Grèce	15,8	1,0 %
Macédoine	14,3	0,9 %
Venezuela	10,8	0,7 %
Finlande	10,8	0,7 %
Serbie	6,6	0,4 %
Espagne	6,1	0,4 %
Zimbabwe	4,8	0,3 %
Zambie	3,7	0,2 %
Albanie	0,4	0 %
MONDE	1 575,3	100 %

Prévisions – Source : International Nickel Study Group, INSG.

COÛTS D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés dans l'industrie du nickel.

Ces coûts d'investissements ont connu un doublement en moyenne au cours des dernières années précédant la crise, compte tenu d'une part de l'inflation des prix liée à une forte demande et d'autre part du fait de la complexité croissante des gisements à traiter (lieux d'implantations, teneurs et analyses des minerais, profondeurs...) et de la nécessité de prendre pleinement en compte les aspects environnementaux.

DÉLAIS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS INTÉGRÉS DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Le temps de développement d'un nouveau projet intégré (mine + usine) est long.

Plusieurs étapes sont indispensables :

- études géologiques : 3 à 7 ans ;
- étude de préfaisabilité : 1 à 2 ans ;
- pilote en cas de procédé nouveau : 2 ans ;
- étude de faisabilité bancaire : 1 à 2 ans ;
- construction (mine et usine) : 3 à 4 ans.

La durée minimum est ainsi de dix à quinze ans, mais elle peut être prolongée parfois de plusieurs années en cas de difficultés dans les négociations des conditions fiscales, environnementales et dans l'obtention des financements nécessaires.

PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DU NICKEL

La lixiviation (mise en solution) acide est aujourd'hui la voie privilégiée pour exploiter les nouveaux gisements. En effet, elle permet de traiter les latérites qui n'étaient pas exploitées par voie pyrométallurgique ainsi que les garniérites à teneur plus faible. De plus, ce procédé est très peu consommateur en énergie et permet de valoriser le cobalt contenu dans les minerais. ERAMET a développé son propre procédé de production par hydrométallurgie, qui pourrait être déployé industriellement pour la première fois sur son projet Weda Bay Nickel en Indonésie et serait également particulièrement adapté aux minerais de Nouvelle-Calédonie non traitables par pyrométallurgie à Doniambo.

La technologie par lixiviation acide apparaît ainsi aujourd'hui comme le relais indispensable pour apporter au marché les quantités de nickel dont il a besoin.

2.2 LA BRANCHE NICKEL

2.2.1.3. LES PRODUCTEURS DE NICKEL

Année 2010 (en milliers de tonnes de nickel contenu)		Production métallurgique Produits finis	
Norilsk	Russie/Finlande	281,5	19,8 %
Vale Inco	Canada/GB/Japon	155,8	11,0 %
Jinchuan	Chine	124,0	8,7 %
BHP Billiton	Australie/Colombie	93,0	6,6 %
Xstrata (Falconbridge)	Canada/République dominicaine	91,5	6,5 %
Sumitomo Metal Mining	Japon	57,4	4,0 %
ERAMET	France/Nouvelle-Calédonie	52,7	3,7 %
Pamco	Japon	40,1	2,8 %
Anglo American	Brésil/Venezuela/Afrique du Sud	38,4	2,7 %
Sherritt	Canada	33,9	2,4 %
Autres		452,0	31,8 %
Total		1 420,3	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimation ERAMET.

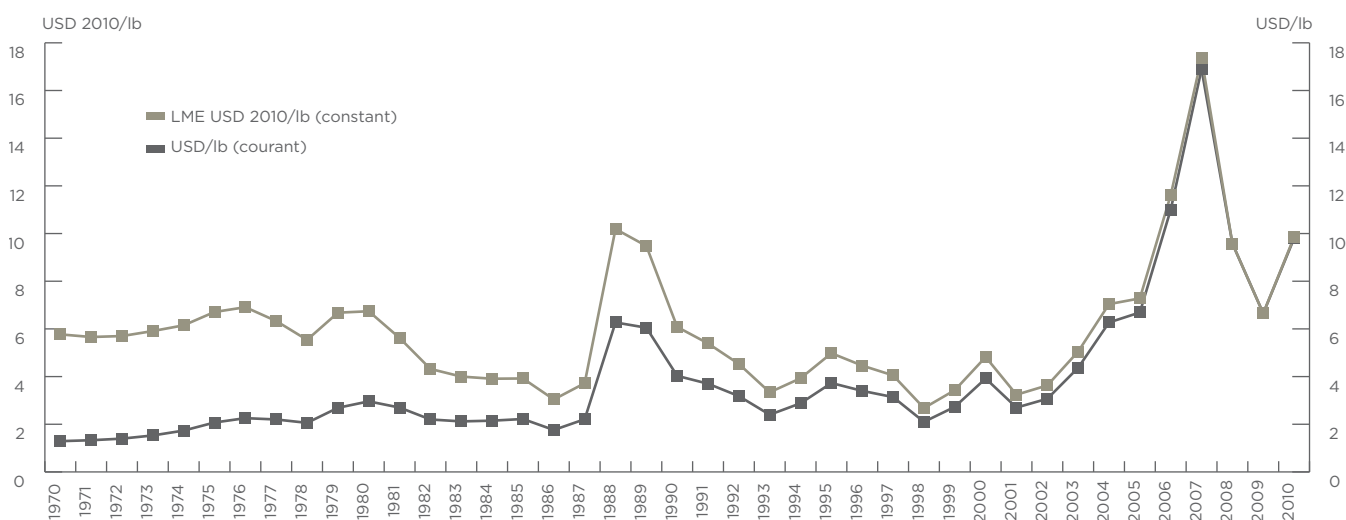
2.2.1.4. LES PRIX DU NICKEL

Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au London Metal Exchange (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Par ailleurs, des volumes importants sont traités de gré à gré entre institutions financières.

En janvier 2007, ERAMET est devenue Associate Trade member (Category 5) du London Metal Exchange.

Le poids des intervenants financiers sur le LME se traduit par une forte volatilité à court terme et des effets d'anticipation par rapport aux perspectives d'évolution du marché physique.

Le graphique ci-après illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre et en monnaie constante USD 2010/livre) :



Source : London Metal Exchange – Thomson Financial.

Sur le long terme, le marché physique reste néanmoins le principal paramètre qui encadre les fluctuations des cours du nickel.

Quand les cours du nickel passent en dessous des seuils critiques de rentabilité, les producteurs de nickel les moins compétitifs sont contraints de réduire leur production. À l'inverse, des cours du nickel élevés stimulent la réouverture d'anciennes mines moins compétitives, ainsi que l'exploration et le financement de nouveaux projets.

Après le pic du nickel au LME de 2007 à plus de 17 USD/livre, soit 37 000 USD/t, suivi du creux de 2009 à 6,7 USD/livre, soit un peu moins de 15 000 USD/t, le cours du nickel s'est rétabli en 2010 à 9,9 USD/livre soit 22 000 USD/t, cours qui traduit l'évolution des coûts et de l'énergie.

2.2.1.5. SITUATION DU MARCHÉ DU NICKEL

Après avoir été fortement affecté par la crise économique mondiale, le marché du nickel a nettement rebondi en 2010. Le prix moyen annuel du nickel s'est établi à 9,89 USD/lb en 2010, en hausse de 49 % par rapport à la moyenne 2009. Le prix du nickel a atteint un point haut en avril (12,52 USD/lb, le plus haut niveau depuis le pic de mai 2008), reflétant de solides fondamentaux durant les premiers mois de l'année. Il a ensuite fortement baissé de fin avril à début juin (- 35 %), du fait de facteurs macroéconomiques exogènes (dettes des pays d'Europe du Sud, resserrement de la politique monétaire en Chine) et de l'anticipation d'un ralentissement de la demande au 3^e trimestre combiné à la fin de la grève Vale au Canada. Il s'est finalement redressé à partir d'août malgré une production d'inox en ralentissement sensible aux 3^e et 4^e trimestres, supporté par la faiblesse du dollar et l'attractivité des métaux de base auprès des investisseurs financiers.

Après deux années consécutives de déclin, le marché de l'inox a connu une forte croissance en 2010 avec une production en hausse de + 21,5 %. Ce rebond a été particulièrement marqué sur le premier semestre 2010 où la production d'inox mondiale a cru

de 41 % par rapport à la même période en 2009, avant de baisser au 2^e semestre de l'ordre de 10 %. La production d'inox mondiale est ainsi estimée à 30,4 millions de tonnes en 2010, au-dessus du précédent pic de 2008 (28,1 millions de tonnes). Avec 10,9 millions de tonnes, la production chinoise a crû de 20 %. L'Europe, le Japon et les États-Unis ont également enregistré des taux de croissance importants en 2010 (+ 24 %, + 30,5 % et + 40 %), après une année 2009 catastrophique.

En conséquence la demande de nickel primaire dans l'inox a progressé de plus de 16 % en 2010. La demande des secteurs non-inox (alliages nickel et superalliages, galvanoplastie, batteries, etc.) a également rebondi avec une croissance de l'ordre de 12,5 % (- 15 % en 2009). Au total la demande réelle de nickel primaire a connu une très forte croissance en 2010 (+ 15 %) pour atteindre un nouveau record annuel.

L'offre de nickel a quant à elle progressé de 8,1 % en 2010. Une grosse partie de cette augmentation a été le fait de la production de fonte au nickel chinoise (Nickel Pig Iron), estimée à près de 160,000 t en 2010 (+ 60 000 t par rapport à 2009), malgré une augmentation significative de ses coûts de production au cours de l'année. Le rebond du prix du nickel a également permis à la plupart des producteurs de remonter leur niveau de production. La production mondiale a cependant été affectée par la grève de Vale au Canada qui s'est poursuivie jusqu'au début du mois de juillet, et par un certain nombre d'incidents qui se sont produits au cours de l'année notamment sur la production de briquettes en Australie. Enfin tous les nouveaux projets qui étaient sensés démarrer en 2010 ont été repoussés sur 2011.

Au total nous estimons que le marché a été en déficit de l'ordre de 12 000 tonnes en 2010. Le déficit aurait été encore plus significatif sans le déstockage de stocks spéculatifs chinois constitués en 2009. Nous estimons que les stocks mondiaux (producteurs, LME et stocks stratégiques et spéculatifs chinois) ont ainsi diminué de 16 semaines de consommation à fin 2009 à environ 12,5 semaines à fin 2010.

Bilan offre – demande de nickel

(en milliers de tonnes)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 estimé
Production d'inox	19 835	21 917	23 712	23 929	27 951	28 095	26 021	25 030	30 410
Production d'Inox austénitique	15 454	17 180	18 243	17 560	21 233	19 942	18 812	18 746	21 883
Nickel vierge %	56,5 %	56,4 %	54,3 %	52,4 %	53,3 %	53,7 %	52,9 %	58,6 %	58,1 %
Nickel vierge dans l'inox	767,4	842,1	841,5	811,5	892,0	791,6	732,1	806,7	938,5
Nickel autres secteurs	386,8	405,9	415,5	470,2	499,2	523,8	530,2	449,0	505,7
Consommation apparente de nickel	1 154,2	1 248,0	1 257,0	1 256,1	1 381,1	1 369,9	1 252,4	1 323,8	1 432,2
Offre de nickel	1 177,3	1 196,0	1 258,6	1 283,3	1 354,6	1 432,6	1 376,5	1 313,8	1 420,3
Balance	23,2	(52)	1,6	27,1	(26,5)	62,7	124,1	(9,9)	(11,8)
Stocks en semaines de consommation (fin d'année)	10,5	7,6	7,4	8,8	6,7	9,5	18,6	14,3 *	12,5 *

* Correspond aux stocks producteurs et LME.

Sources : INSG – Producteurs – Estimations ERAMET.

2.2.2. Présentation de la Branche nickel

2.2.2.1. POINTS CLÉS

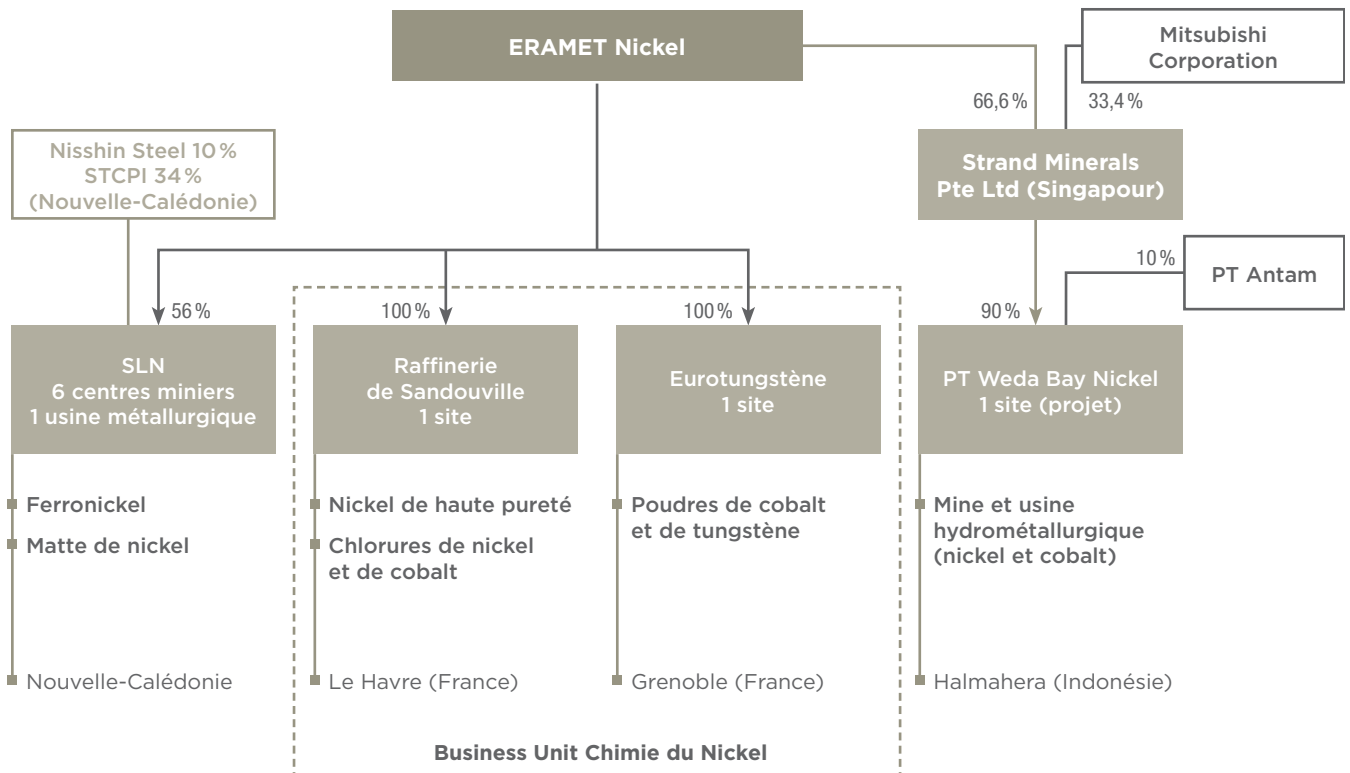
ERAMET dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.

- ERAMET est le sixième producteur mondial de nickel.
- Les mines exploitées par ERAMET sont de haute qualité (teneur et réserves).
- Toute la production métallurgique d'ERAMET est réalisée à partir de minerai de ses propres mines.
- ERAMET est le deuxième producteur mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.
- Le Groupe a réalisé des investissements très importants en Nouvelle-Calédonie pour renouveler une part importante des équipements de la Société Le Nickel-SLN (SLN) et accroître leur capacité afin de compenser certaines évolutions techniques dans ses gisements.

- L'objectif est de produire 60 000 tonnes en 2012 puis de monter à 65 000 tonnes.
- ERAMET étudie le développement du projet de Weda Bay à Halmahera en Indonésie, avec ses partenaires Mitsubishi et Antam. La décision finale d'investissement est visée fin 2012. Ce projet conduira à une production de 65 000 tonnes à terme, en deux phases.
- Prony/Creek Pernod : ERAMET et la Province Sud de Nouvelle-Calédonie ont signé une convention en janvier 2009 en vue du développement des gisements de Prony et Creek Pernod. Néanmoins, l'attribution de ces gisements à la SLN a été annulée par des jugements du Tribunal administratif de Nouméa, suite à des recours déposés par Vale Inco. La SLN a fait appel en février 2010 de ces décisions.
- Les deux projets de Weda Bay et Prony/Creek Pernod, si ERAMET était finalement choisi pour ce dernier gisement, feraient appel à une technologie hydrométallurgique développée par ERAMET.

2.2.2.2. STRUCTURE

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2010



La branche Nickel du Groupe, dénommée « ERAMET Nickel » est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés : Société Le Nickel-SLN, ERAMET (Sandouville), Eurotungstène et Weda Bay Minerals Inc.

Société Le Nickel-SLN

La Société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de cent vingt ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

Weda Bay Minerals Inc.

Le 2 mai 2006, ERAMET a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la Bourse de Toronto, détentrice du gisement de nickel de classe mondiale de Weda Bay à Halmahera en Indonésie. Ce gisement est codétenu par la société indonésienne PT Antam à hauteur de 10 %. ERAMET a engagé les études en vue de la construction d'une mine et d'une usine qui utiliserait le procédé hydrométallurgique mis au point par le Groupe dans son centre de recherche. En février 2009, ERAMET a cédé à Mitsubishi Corporation 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd, qui détient 90 % de PT Weda Bay Nickel, les 10 % restants étant détenus par la société indonésienne PT Antam.

ERAMET

ERAMET possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la Société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la Société Le Nickel-SLN. De plus, ERAMET apporte une assistance technique à la Société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

ERAMET est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la Société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET. Le prix de vente du ferronickel par SLN à ERAMET est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour ERAMET. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La Société Le Nickel-SLN est détenue à 56 % par ERAMET, à 34 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle qui est codétenue par les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

1991 – ERAMET a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :

- une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de la Société Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 % en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par ERAMET ;
- la signature d'un contrat d'approvisionnement en ferronickel de Nisshin Steel par le groupe ERAMET. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, puis en 2007, prévoit des livraisons de ferronickel sur plusieurs années.

1999 – Le groupe ERAMET a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions S.I.M.A. – une réorganisation du capital de la Société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'ERAMET.

2006 – En décembre, la STCPI a levé l'option d'achat lui permettant de monter à 34 % dans le capital de la Société Le Nickel-SLN. La réalisation de l'opération s'est faite le 23 juillet 2007, par échange d'actions ERAMET/SLN, STCPI ne détenant plus que 4,1 % du capital d'ERAMET.

Eurotungstène

ERAMET détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène SA, située à Grenoble (ERAMET détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point de nouvelles lignes de produits (les gammes de poudres polymétalliques Next® et Keen®). Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine ERAMET de Sandouville.

LES MINES ET L'OUTIL INDUSTRIEL

Le Groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Les mines de nickel

Les mines de la branche Nickel situées en Nouvelle-Calédonie bénéficient :

- de ressources et de réserves importantes en garniérites ;
- de teneurs en nickel élevées (2,6 à 2,7 % en moyenne) avec une unité de traitement des minerais pour deux mines ;
- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par la Société Le Nickel-SLN ;
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le Groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre d'abord avec l'usine d'enrichissement de Népoui et a été adaptée pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi.

Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérites) de la Société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la Société Le Nickel-SLN dispose de six mines en activité.

2.2 LA BRANCHE NICKEL

Cinq d'entre elles sont exploitées directement par la Société :

- Thio, exploitée depuis 1875 ;
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, réouverte en 1977 ;
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, réouverte en 1994 ;
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997 ;
- Poum : la mine a été ouverte fin 2007.

La sixième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la Société Minière Georges Montagnat.

La Société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de

mer, soit par camions, soit comme à Kouaoua, par un convoyeur de onze kilomètres de long, soit comme à Népoui ou Tiébaghi sous forme de pulpe. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en versées stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation/réhabilitation.

Les usines d'enrichissement de Népoui et Tiébaghi

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves. Ce procédé a été adapté pour traiter le minerai de la mine de Tiébaghi. La nouvelle usine d'enrichissement de Tiébaghi a été inaugurée en novembre 2008.

La production minière globale de la Société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(milliers de tonnes humides)	2010	2009	2008
Production directe	2 567	2 574	2 430
Production sous-traitée	773	432	530
Total	3 340	2 925	2 960
Latérites	638	305	203

L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (typiquement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville. La proportion varie selon les évolutions des marchés respectifs de ces produits.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans des convertisseurs Bessemer.

L'usine de Doniambo est une des deux plus importantes unités de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Un important programme de modernisation de l'outil de production à Doniambo est en cours. Ainsi, en 2007, deux fours de calcination ont fait l'objet de réfection et en 2008 un des trois fours électriques a été reconstruit d'où une baisse de production.

Production métallurgique (ferronickel + matte) de l'usine de Doniambo (en tonnes de nickel contenu)

1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180
2005	59 576
2006	62 383
2007	59 796
2008	51 131
2009	52 131
2010	53 719

La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'ERAMET. L'approvisionnement en matte à 70 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de la Société Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique, et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. La raffinerie de Sandouville a engagé une politique de création de produits à forte valeur ajoutée destinés à diverses applications (électronique, chimie...).

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du carbonate de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS DE LA BRANCHE NICKEL

Le Groupe dispose d'un réseau commercial mondial, ERAMET International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la Société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le Groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le Groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le Groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées typiquement des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations principalement annuelles ou trimestrielles.

Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel et à l'usine de Yabulu en Australie (cédée par le groupe BHP Billiton en juillet 2009).

Ferronickel : second producteur mondial

La totalité de la production de ferronickel du Groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (entre 23 et 30 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité et de rendement importants. Le Groupe est le second producteur mondial de ferronickel ; la plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du Groupe.

Le Groupe a conclu, avec certains clients, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à ERAMET une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du Groupe.

Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages à contraintes pour améliorer la résistance à la corrosion, à la dilatation ou à la pression...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage) ;
- Chlorure de nickel (SELNIC) : ERAMET est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs) ;
- Carbonate de nickel (Nickel ONE) : le carbonate de nickel est utilisé principalement dans l'industrie du raffinage pour la fabrication de catalyseurs et aussi dans l'industrie des céramiques comme pigment ;
- Chlorure de cobalt : il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BRANCHE NICKEL

La politique de recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le Groupe dispose de moyens de recherche avec ERAMET Research basé à Trappes (France).

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976 ;
- des grenailles de ferronickel en 1978 ;
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et de Tiébaghi (2008) ;
- des techniques de géologie minière.

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif de la capacité des trois fours Demag.

2.3 LA BRANCHE MANGANÈSE

Plus récemment, le Groupe a franchi une nouvelle étape majeure de son développement en créant son propre procédé hydrométallurgique pour traiter les latérites. Celui-ci pourrait être mis en application industrielle sur le gisement de Weda Bay, et pourrait également être déployé à terme sur d'autres gisements, notamment en Nouvelle-Calédonie pour l'exploitation éventuelle des gisements de Prony et Creek Pernod.

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS DE LA BRANCHE NICKEL

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/ reprises sur tests de juste valeur /capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (Capitaux propres de la Branche, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières, hors investissements Weda Bay).

ROCE Nickel

%	2006 *	2007 *	2008 *	2009 *	2010 *
Nickel	79,7	119,6	23	(7)	26

* Normes IFRS

2.3. LA BRANCHE MANGANÈSE

2.3.1. Le marché du manganèse

2.3.1.1. LA DEMANDE DE MANGANÈSE

PRINCIPALES APPLICATIONS

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation/désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

Autres applications

- piles et batteries : Il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium ;
- ferrites : utilisées dans les circuits électroniques ;
- agriculture : engrais et alimentation animale ;
- divers chimie : pigments, chimie fine ;
- autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannettes pour boissons).

ÉVOLUTIONS HISTORIQUES DE LA CONSOMMATION ET PERSPECTIVES

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone.

De 1998 à 2008, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone. Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout l'accélération de la demande des pays émergents, avec un poids de plus en plus majeur de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2008, la croissance de la demande mondiale a même progressé de plus de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de près de 14 % par an.

Durant le quatrième trimestre 2008 et l'année 2009, la consommation réelle mondiale d'aciers a été fortement affectée par la crise ; un fort mouvement de déstockage chez les consommateurs et chez les producteurs d'aciers a amplifié les effets de la crise économique. La production mondiale a chuté de 8 % par rapport à 2008 mais la situation a été hétérogène selon les zones. En effet les pays développés ont produit à 60-70 % du niveau 2008 alors que l'Inde et la Chine retrouvaient dès le second trimestre 2009 leur niveau de production d'avant-crise.

Ce découplage s'est confirmé au premier semestre 2010. La plupart des pays émergents ont au moins retrouvé leur niveau d'avant crise tandis que la Chine et l'Inde atteignaient des niveaux de croissance de 20-25 % comparé au premier semestre 2008. Durant cette période, la production d'acier dans les zones économiques développées (Europe, Amérique du Nord, Japon) a retrouvé une légère croissance ce qui a laissé penser que la demande réelle d'acier s'améliorait.

2.3 LA BRANCHE MANGANÈSE

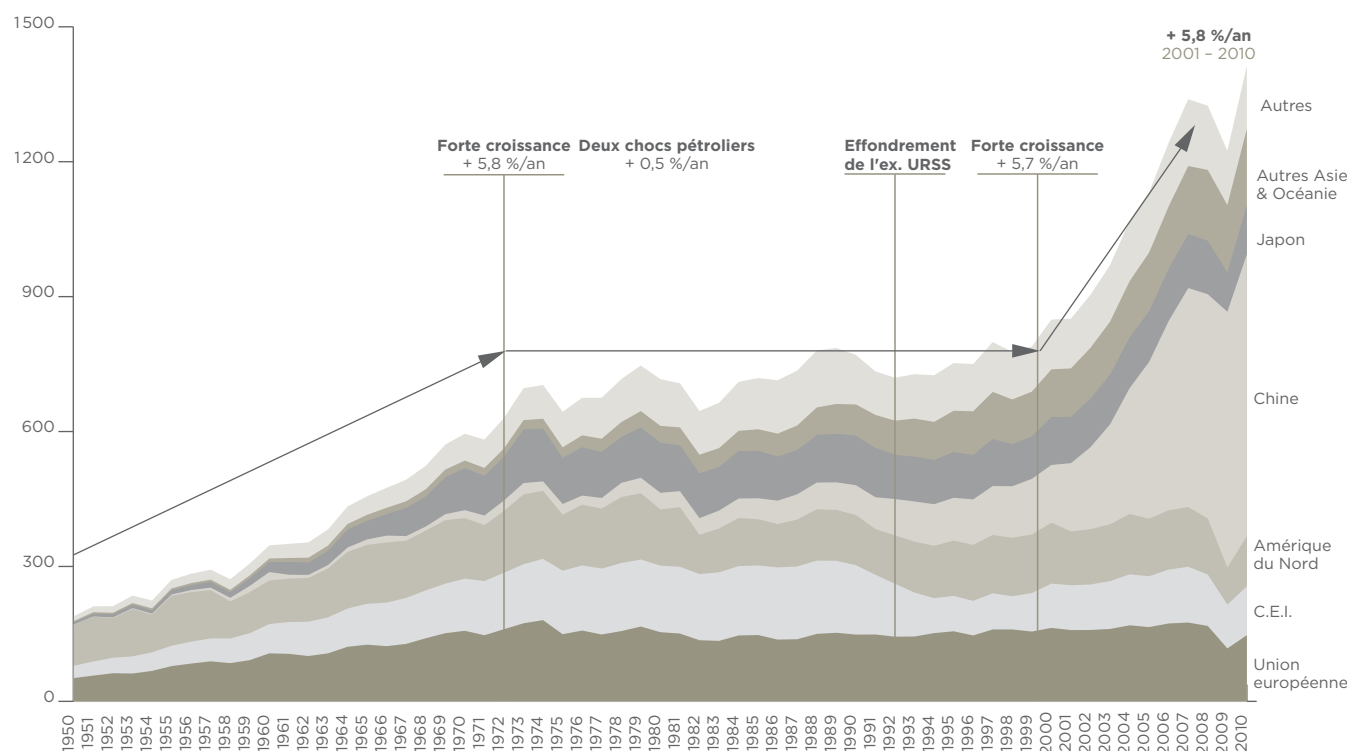
Il s'est avéré au second semestre 2010 qu'une partie au moins de la croissance de production du premier semestre dans les pays développés était due à un phénomène de restockage car la production d'acier au troisième trimestre a baissé de 6 % (vs Q2 2010) et s'est stabilisée à ce niveau en Q4 (+ 2 % par rapport à Q3, mais toujours 4 % en dessous de Q2 2010). Dans le même temps la production chinoise d'acier a cessé de croître et a atteint un palier que l'on explique par deux phénomènes qui sont un ajustement de stock au troisième trimestre et la volonté gouvernementale de réduire la consommation d'énergie au quatrième trimestre.

Au total, grâce au dynamisme de la Chine, de l'Inde et des pays émergents (Monde hors Europe, Amérique du Nord et Japon) qui représentent 70 % de la production d'acier, l'année 2010 aura été une nouvelle année record avec une croissance de 7 % vs 2008 et de 16 % vs 2009. La crise a fortement amplifié les changements

dans la répartition géographique de la consommation du manganèse : en 2010, les marchés développés ne représenteront que 25-30 % de la consommation mondiale de Manganèse.

Les perspectives à moyen et long terme sont favorables au-delà de la crise, car la croissance de la demande mondiale d'acier va continuer à être tirée par le développement des pays émergents, dont le potentiel reste considérable. L'urbanisation des populations mondiales, notamment, est un mouvement de fond : environ 20 millions de personnes en Chine et en Inde, et 60 millions dans le monde, s'urbanisent annuellement. Or la construction représente plus de la moitié de la consommation mondiale d'aciers. Les besoins liés à l'infrastructure et à l'industrialisation sont progressivement complétés par ceux liés aux biens de consommation durable, tels que l'automobile.

Production d'acier au carbone par zone géographique (millions de tonnes)



Source : WSA, ERAMET.

Répartition de la production mondiale d'aciers carbone

(millions de tonnes)	2008	%	2009	%	2010	%
Europe	201,1	15,2 %	142,5	11,6 %	177,3	12,5 %
Ex-URSS	114,2	8,6 %	97,5	8,0 %	108,6	7,7 %
NAFTA (Canada/États-Unis/Mexique)	123,4	9,3 %	81,5	6,7 %	110,6	7,8 %
Japon	118,7	9,0 %	87,5	7,1 %	109,6	7,8 %
Chine	498,8	37,7 %	568,9	46,6 %	626,5	44,3 %
Inde	55,1	4,2 %	62,8	5,1 %	66,8	4,7 %
Autres Asie & Océanie	102,7	7,8 %	86,9	7,1 %	103	7,3 %
Autres	109	8,2 %	96,6	7,9 %	111,1	7,9 %
Total	1 323	100,0 %	1 224,2	100,0 %	1 413,5	100,0 %

Source : WSA, ERAMET.

2.3.1.2. L'OFFRE DE MANGANÈSE

LE MINÉRAI DE MANGANÈSE

L'offre de minerai de manganèse est constituée de nombreux types de minerais de qualité disparate. On distingue généralement pour le manganèse, comme pour le minerai de fer, l'offre de minerai à teneur élevée de 35 à 48 % qui supporte les coûts de transport et l'offre de minerai à basse teneur qui est consommée localement. Bien que ces deux types de minerai soient utilisés conjointement par les producteurs d'alliages, la valeur d'usage du minerai de haute teneur est très supérieure à celle des minerais de moindre teneur. De ce fait le prix du minerai de manganèse est fortement influencé par la disponibilité de minerai riche et l'évolution de sa consommation.

La production mondiale de minerai était évaluée en 2010 à 14,2 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de huit pays : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine, l'Inde et le Ghana. La production de minerai à haute teneur est concentrée en Australie, au Gabon, en Afrique du Sud et au Brésil.

Production de minerai de manganèse en 2010

(en milliers de tonnes de manganèse contenu)

Chine *	1 704
Australie	2 786
Afrique du Sud	2 989
Brésil	1 086
Gabon	1 416
Inde*	816
Kazakhstan*	365
Ukraine*	470
Ghana*	313
Mexique*	191
Géorgie*	117
Autres*	776
MONDE	13 029

* Minerai à faible teneur.

Sources : International Manganese Institute et estimations ERAMET.

Les principaux producteurs de minerai de manganèse à haute teneur sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (ERAMET), ASSMANG et VALE.

LES ALLIAGES DE MANGANÈSE

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- des hauts-fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Quatre familles de produits sont distinguées :

- le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut fourneau ;
- le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant du minerai, éventuellement complété par un ajout de laitier de FeMn ;
- le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit principalement en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone.) Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux ;
- le silicomanganèse bas carbone (SiMnLC) : avec l'acquisition de Tinfos, ERAMET Comilog Manganèse a renforcé sa présence sur le marché des alliages de manganèse affinés, en particulier le silicomanganèse bas carbone. Cet alliage, pour la production duquel Tinfos a su développer un savoir-faire unique, est destiné principalement à la production d'aciers inoxydables, un des marchés principaux du groupe ERAMET.

ERAMET Manganèse est le premier producteur mondial d'alliages affinés

Répartition de la production mondiale d'alliages de manganèse en 2010

Silicomanganèse	63 %
Ferromanganèse haut carbone	27 %
Ferromanganèse affinés & Silicomanganèse affiné	10 %

Sources : estimations ERAMET.

Production mondiale d'alliages de manganèse en 2010 (en milliers de tonnes d'alliages)

Europe	1 123
CEI	1 864
Amérique du Nord	206
Chine	9 171
Autres Asie et Océanie	2 488
Autres	1 507
TOTAL MONDE	16 565

Sources : estimations ERAMET.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse. Parmi les alliages standards, le silicomanganèse est celui qui a connu la croissance la plus forte bénéficiant à la fois du fait qu'il puisse être produit en plus grande partie par des minerais de basse teneur disponible en Chine, en Inde et en Ukraine ainsi que

du fait qu'il soit adapté à la production d'aciers longs qui bénéficient de la croissance de la construction dans ces pays.

Le marché des alliages de manganèse affinés est un marché de spécialités. La production d'affinés représente 10 % de la production d'alliages. Ce marché est essentiellement lié à la production d'aciers plats destinés à des marchés comme l'automobile et construction navale.

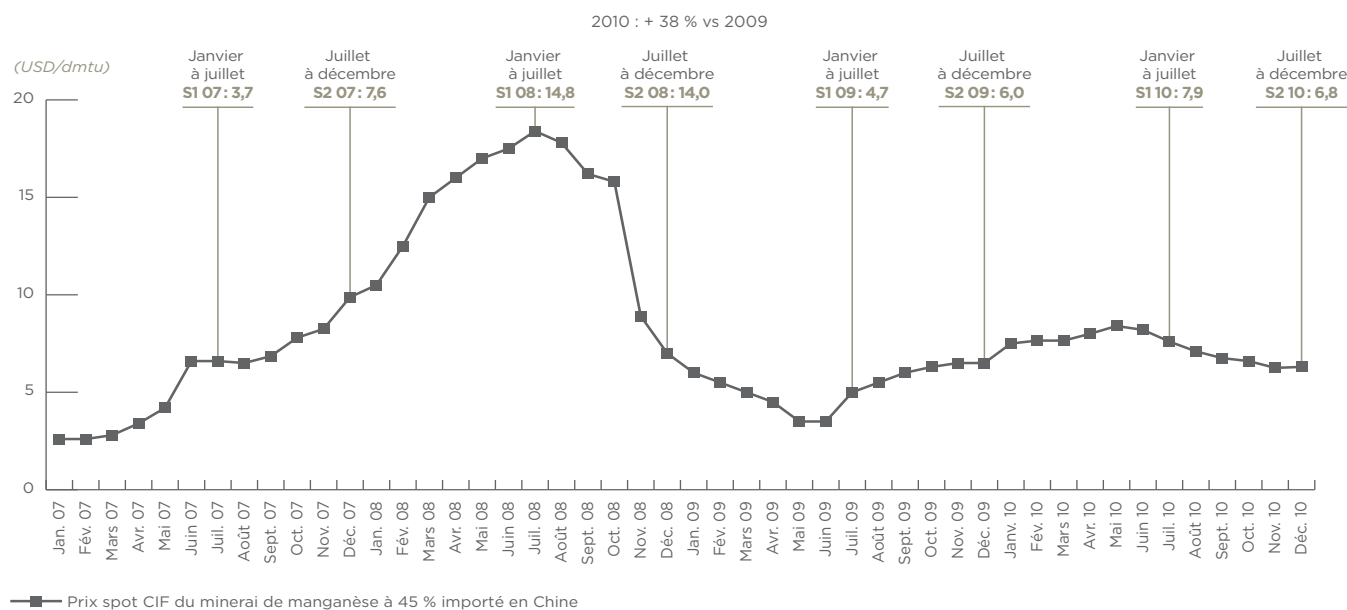
Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine représente environ la moitié de la production mondiale.

La compétitivité des alliages chinois ainsi que du manganèse métal qui est un substitut aux alliages affinés s'est fortement réduite début 2008 suite à la décision du gouvernement chinois d'imposer des taxes à l'exportation de 20 % sur les alliages et le manganèse métal. Cela a entraîné un retrait de l'offre chinoise d'alliages de Mn destinée à l'exportation, ce phénomène a accentué la surcapacité de production d'alliages en Chine. Hors de Chine, la réduction de l'offre chinoise a été compensée en 2009 et 2010 par la baisse de la consommation. Les coûts d'investissements dans l'industrie sont relativement modérés, notamment en Chine, par rapport à ceux de l'industrie du nickel.

2.3.1.3. PRIX DU MANGANÈSE

MINERAI DE MANGANÈSE

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement exprimé en USD/dmtu (dry metric ton unit). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu. Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend aussi de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés.



Source : CRU.

Alors que le prix du minerai « haute teneur » se fixait dans le passé pour un an, la durée de validité des prix « contrat » s'est raccourcie depuis 2009 amplifiant la volatilité des prix du minerai

de manganèse. Cette tendance s'est encore accélérée en 2010 : les prix sont passés de trimestriels à mensuels.

ALLIAGES DE MANGANÈSE

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

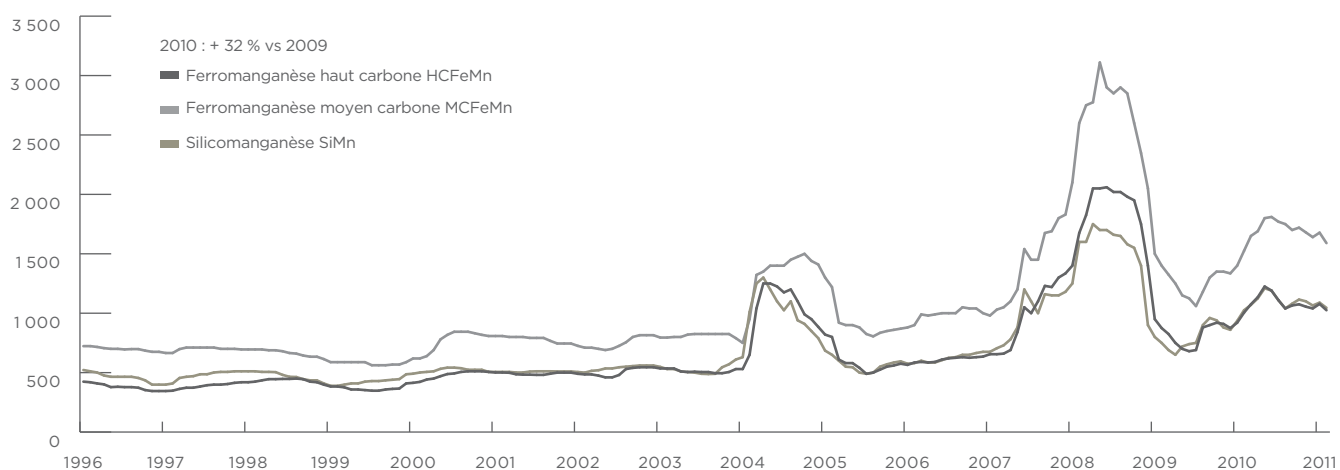
Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités monétaires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains (USD). En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

Prix des alliages de manganèse en Europe (euros par tonne brute d'alliages : euros/t)



Source : CRU.

La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME.

2.3.1.4. SITUATION RÉCENTE DU MARCHÉ

Après de longues années de faible croissance, la production mondiale d'acier au carbone a accéléré entre les années 2000 et 2007, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 7 %/an.

Ceci a entraîné une forte demande de manganèse, qui s'est traduite par un premier pic des prix du manganèse en 2004, tant pour les alliages que pour le minerai.

La capacité de réaction de l'offre a été rapide et dès 2005, les cours avaient rechuté à leur niveau historique moyen.

En 2006 et 2007, la production mondiale d'acier au carbone a progressé de 9,1 % et de 7,3 % respectivement, entraînant une reprise des cours qui ont accéléré pour atteindre des niveaux record en 2008.

L'offre de minerai de manganèse a été confrontée à des goulots d'étranglement logistiques (chemins de fer et ports) dans certains grands pays producteurs, notamment l'Afrique du Sud. Par ailleurs, très peu de grands projets d'investissement ont été annoncés pour faire face à la croissance rapide de la demande et ceux-ci sont essentiellement concentrés en Afrique du Sud.

Sur le plan de la production d'alliages de manganèse, au-delà de la contrainte logistique et du prix du minerai, s'est ajoutée au cours des dernières années la hausse des prix de l'énergie (électricité, coke...) qui a contribué à la hausse des cours. Par ailleurs, la Chine, où l'essentiel des nouvelles capacités ont été construites au cours des dernières années, a engagé une politique visant à limiter ses exportations d'un certain nombre de produits métallurgiques, dont les alliages de manganèse. Ceci a été conduit à travers des hausses successives des taxes à l'exportation.

Le marché du minerai étant essentiellement lié à l'évolution de la consommation de minerai en Chine et donc à l'évolution de la production chinoise d'acier, dès la fin 2009 la demande de minerai s'est redressée. Cette reprise brutale de la demande chinoise de minerai accentuée par le développement de la demande en Inde a entraîné une augmentation des prix du minerai en janvier 2010. Les prix ont atteint un point haut en mai 2010, ces niveaux de prix élevés ont favorisé le développement de nouvelles sources de Mn et ont incité les producteurs existants à produire à pleine capacité. Cette offre a entraîné une augmentation des imports de minerai en Chine au-delà de la croissance de la consommation chinoise entraînant une forte augmentation de stocks dans les ports chinois.

La stagnation de la production d'acier en Chine au second semestre 2010 n'a pas permis de résorber ces stocks qui fin 2010 étaient de 3,4 millions de tonnes.

Malgré une probable reprise vigoureuse de la croissance de la production d'acier en Chine dans la première moitié de 2011 et une amélioration générale de la production d'acier hors de Chine, la présence de ces stocks devrait peser sur les prix du Manganèse et limiter le potentiel de hausse au premier semestre. Concernant les alliages, la reprise de la croissance de la production d'acier en Chine ne devrait pas permettre de résorber la surcapacité structurelle de la production d'alliages en Chine d'autant qu'on ne prévoit pas une reprise des exportations d'alliages chinois. Le prix des alliages de Mn en Chine devrait rester compétitif.

Hors de Chine, le marché des alliages au premier semestre a bénéficié du restockage chez les consommateurs sidérurgistes et donc d'un mouvement de raffermissement des prix. Au contraire durant le second semestre 2010, la baisse de la production a entraîné une érosion des prix des alliages en particulier sur la fin de l'année 2010. En absence de signe de redressement très significatif de la production d'acier hors de Chine au premier semestre 2011, les prix des alliages devraient rester proche des niveaux bas atteint fin 2010.

La conjonction de la forte croissance des coûts d'énergie partout dans le monde (coke, électricité), de la possibilité du raffermissement du minerai en seconde période 2011 et d'une éventuelle amélioration du contexte économique mondial devrait permettre une stabilisation des prix des alliages de Mn au cours de l'année 2011.

À moyen terme, la capacité de l'offre de minerai de manganèse va continuer à être fortement dépendante des capacités logistiques de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, la production chinoise rencontre des difficultés à répondre à la croissance de la demande et sa qualité (teneur) tend à baisser, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'usage de produits importés à plus forte teneur.

2.3.2. Présentation de la branche Manganèse

2.3.2.1. POINTS CLÉS

Le Groupe est le deuxième producteur mondial de minerai à haute teneur et d'alliages de manganèse, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec des mines de haute qualité (teneurs et réserves).

Un programme d'extension de la capacité de production de minerai de manganèse a été engagé par le Groupe, afin de porter cette dernière à 3 millions de tonnes en 2006, puis 3,5 millions de tonnes en 2008. Plus récemment, un nouvel objectif a été confirmé : 4 millions de tonnes en 2012.

2.3.2.2. HISTORIQUE DE LA BRANCHE MANGANÈSE

1957 – Création de Comilog.

1962 – Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 – Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 – Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut-fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

1995 – Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 – ERAMET devient le principal actionnaire de Comilog.

2.3 LA BRANCHE MANGANÈSE

1999 – ERAMET réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société ERAMET Manganèse Alliages.

2000 – Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 – Fermeture d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silico-manganèse en Italie.

2002 – Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003 – Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans la branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'ERAMET Manganèse ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

2004 – Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda, à 3 millions de tonnes.

Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Le Groupe a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans ERAMET Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans la société Comilog. À la suite de cette opération, les activités d'ERAMET Manganèse Alliages ont été scindées en deux sociétés : ERAMET Norway et Marietta.

2005 – Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. ERAMET renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, ERAMET obtient la concession du train Transgabonais pour 30 ans.

2006 – Succès de la hausse de production de Comilog à 3 millions de tonnes.

2007 – En janvier, démarrage de la production de l'usine de Chongzuo (Chine) de dérivés chimiques du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

2008 – Acquisition de 58,93 % du groupe norvégien Tinfos (soit 56 % d'intérêt économique).

Démarrage de la nouvelle usine canadienne de recyclage de catalyseurs.

Accord avec les actionnaires d'Otjonzdu Mining (Pty) Ltd (Namibie) en vue de l'étude du développement du gisement de manganèse d'Otjonzdu.

2009 – Acquisition du solde des 100 % dans l'ex-Tinfos (hors centrale de Nottoden, à 34 %).

Pose de la première pierre du Complexe métallurgique de Moanda.

2010 – Acquisition activité Valdi, spécialisée dans le recyclage des catalyseurs pétroliers, des piles et déchets d'aciéries.

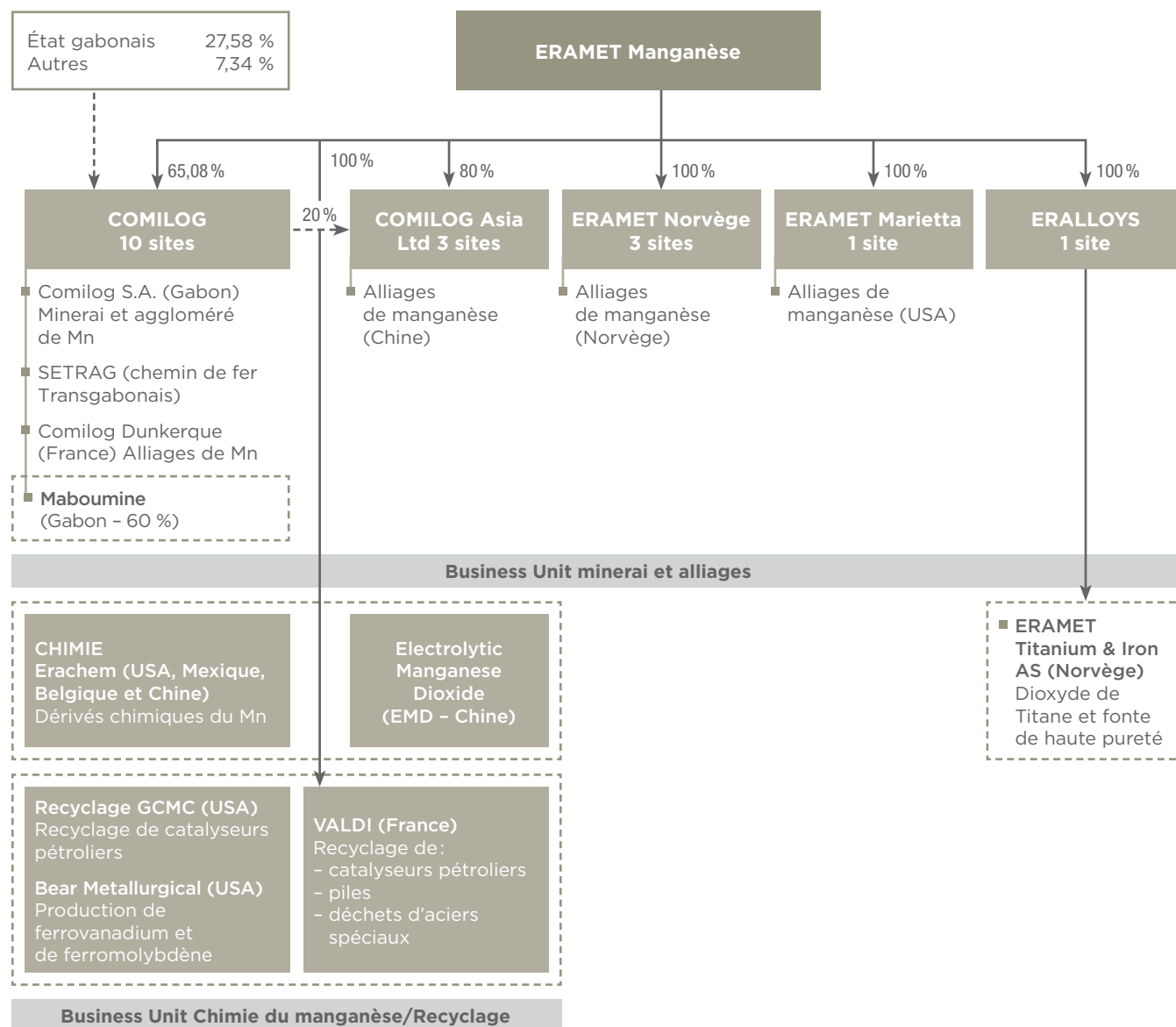
Cession des opérations de négoce international acquises de Tinfos (« Tinfos Nizi »).

Accord avec le gouvernement gabonais pour un renforcement au sein du Groupe de Comilog (passage à 35 % en 2015).

2.3.2.3. STRUCTURE

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2010

La branche Manganèse d'ERAMET, « ERAMET Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de six sociétés schématiquement décrites ci-dessous :



- Comilog est une société de droit gabonais détenue à 65,08 % par ERAMET. Ses activités comprennent :
 - l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda,
 - l'exploitation de Setrag (chemin de fer Transgabonais),
 - la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France),
 - la production de dérivés chimiques à base de manganèse,
 - le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers et de produits issus de l'électronique (cuivre),
 - la production de ferovanadium et de ferromolybdène ;

- Comilog Asia comprend les deux usines d'alliages de manganèse de Guilin et Guangxi, ainsi que l'usine de dérivés chimiques du manganèse de Chongzuo ;
- ERAMET Norway comprend les deux usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn et Sauda ;
- ERAMET Marietta (États-Unis) produit des alliages de manganèse ;
- Eralloys comprend l'usine d'alliages de manganèse de Kvinesdal et l'usine de dioxyde de titane de Tysedal situées en Norvège (cf. acquisition de Tinfos).

BUSINESS UNIT MINÉRAI ET ALLIAGES

La mine et l'usine d'agglomération de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai est en moyenne de l'ordre de 46 %. Les réserves minières sont traitées dans le Chapitre 2.8.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quatre à cinq mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai « tout-venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent dix tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terre précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, en mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer considérablement la maintenance et la

fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de dix-huit mois.

Enfin, à compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerai en forte croissance.

Comilog, via sa filiale, Port Minéralier d'Owendo, est concessionnaire de son port minéralier, le Port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ trois mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 60 000 tonnes et les charger en trois jours.

La production d'alliages de manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe, qui possède sept usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des marchés et des parités monétaires.

La gamme d'alliages produits par le Groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone. Le Groupe dispose de ses propres usines en Chine qui est le marché qui connaît la plus forte croissance. ERAMET Manganèse accroît progressivement la part des alliages affinés dans sa production.

Au Gabon, ERAMET a engagé la construction du complexe métallurgique de Moanda, qui verra une production, en 2013, de silicomanganèse et de manganèse métal.

Production d'alliages de manganèse pour la sidérurgie

(en milliers de tonnes)	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	256	246	287	299	279	290	295
Silicomanganèse	196	197	172	191	201	185	202
Alliages affinés (FeMn moyen et bas carbone)	327	174	249	270	271	252	233
Total de la production d'alliages de Mn	779	617	708 *	760	751	727	730

* Hors Tinfos.

Sites de production d'alliages de manganèse

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	150 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Kvinesdal	Norvège	180 kt	Four électrique	SiMn, LC SiMn
Marietta	États-Unis	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi Prov.	Chine	95 kt	Hauts fourneaux	HC FeMn
Guilin	Chine	140 kt	Hauts fourneaux et un four électrique	HC FeMn, SiMn

En Europe, trois usines d'alliages sont situées en Norvège. La quatrième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, les deux usines d'alliages de Guilin et Guangxi sont situées dans la province du Guangxi, à proximité de mines locales de manganèse, ce qui leur permet d'optimiser leur approvisionnement entre minerai Comilog et minerai local.

Aux États-Unis, ERAMET Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

BUSINESS UNIT CHIMIE DU MANGANÈSE / RECYCLAGE / PRODUITS SPÉCIAUX

Activité chimie du manganèse

Le Groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de cinq usines :

Localisation	Produits
Terre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Oxyde et sulfate de manganèse
Chongzuo (Province de Guangxi – Chine)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables) ;
- les ferrites (industrie électronique) ;
- l'agriculture (engrais et alimentation animale) ;
- la chimie fine.

Activité Recyclage

Elle est réalisée actuellement sur six sites :

Terre (Belgique)	Recyclage de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium
Fort Saskatchewan (Canada)	Recyclage des catalyseurs pétroliers
Valdi – Le Palais-sur-Vienne (France)	Recyclage des catalyseurs pétroliers Traitement d'autres déchets métalliques
Valdi – Feurs (France)	Recyclage des piles et accumulateurs Affinage d'alliages

ROCE Manganèse

%	2006 *	2007 *	2008 *	2009 *	2010 *
Manganèse	32,7	75,9	145	(3)	49

* Normes IFRS.

Activité dioxyde de titane et fonte de haute pureté

Tyssedal (Norvège)	Dioxyde de titane (industrie des pigments) et fonte de haute pureté pour la fonderie
--------------------	--

L'usine de Tyssedal produit en Norvège, à partir de minerais (ilménite) achetés à plusieurs fournisseurs, du laitier de dioxyde de titane destiné à l'industrie des pigments.

Un coproduit important associé à cette activité est la production de fonte de haute pureté, qui est vendue à des fonderies pour diverses applications, notamment dans le domaine de la production de pièces pour les éoliennes.

POLITIQUE COMMERCIALE DE LA BRANCHE MANGANÈSE

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le Groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. La politique commerciale est dirigée par ERAMET Comilog Manganèse qui utilise le réseau commercial mondial du groupe ERAMET, ERAMET International, lequel assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche Manganèse. Dans les pays où ERAMET International n'est pas présent, le Groupe est représenté par des agents.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec ERAMET Research qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique.

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LA BRANCHE MANGANÈSE

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur / Capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

2.4. LA BRANCHE ALLIAGES

2.4.1. Les métiers de la branche Alliages

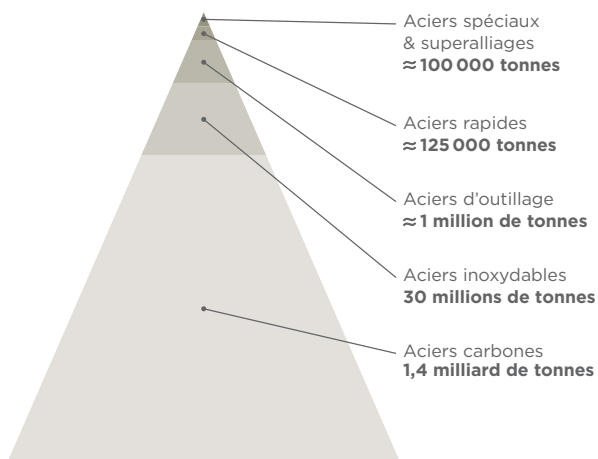
La branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage et laminage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matriçage, où elle transforme, outre des aciers spéciaux et des superalliages, du titane et de l'aluminium. Le matriçage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le Groupe est le leader mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert & Duval le Groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matriçées aéronautiques et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

2.4.2. Les marchés de la branche Alliages

Les matériaux et les produits commercialisés par la branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

Production mondiale des principales familles d'aciers en 2010



Estimations Eramet

2.4.2.1. LES ACIERS RAPIDES

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux, des pièces d'usure pour l'automobile.

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années, les industries consommatrices d'aciers rapides tendent à se délocaliser, notamment vers des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance baissière.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobile...).

2.4.2.2. LES ACIERS À OUTILS

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le vanadium, le chrome, le nickel, le tungstène, le cobalt et le molybdène.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique...

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménager, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage) ;
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers) ;
- les moules pour l'injection des plastiques.

2.4.2.3. LES ALLIAGES BASE NICKEL

Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

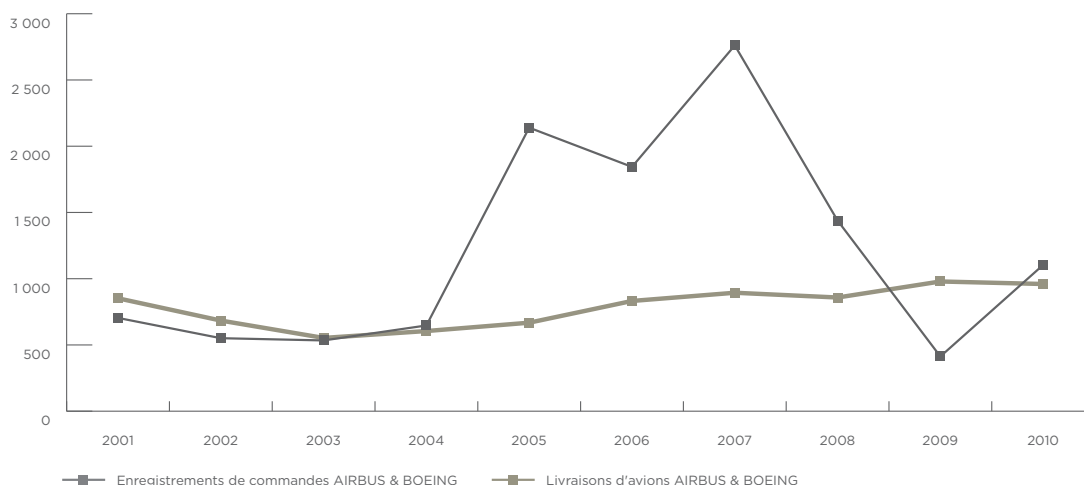
- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié ;
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off-shore, nucléaire, environnement) ;
- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Ils se caractérisent par leurs propriétés mécaniques élevées à haute température. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs). Le secteur des turbines à gaz est également un débouché important de superalliages. L'automobile constitue un troisième secteur de moindre importance.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

Nombre d'avions livrés par Boeing et Airbus

Nombre d'avions



Source : Airbus – Boeing.

2.4.3. Procédés de production des aciers à haute caractéristiques et superalliages

2.4.3.1. ÉLABORATION DES ACIERS À HAUTES CARACTÉRISTIQUES ET SUPERALLIAGES

L'élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclés et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

MÉTALLURGIE À L'AIR

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

MÉTALLURGIE SOUS VIDE

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (et comportant des éléments d'alliages réactifs à l'oxygène et à l'azote). Elle s'effectue dans des fours à induction sous vide de type VIM (Vacuum Induction Melting).

REFUSION

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR, Electro Slag Remelting) ou sous vide (VAR, Vacuum Arc Remelting). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour les pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

MÉTALLURGIE DES POUDRES

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques.

2.4.3.2. LA MISE EN FORME DES ALLIAGES

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le laminage consiste à mettre en forme la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 200 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.

- Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.
- Le matriçage consiste à mettre en forme la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre deux matrices usinées aux formes de la pièce. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.

2.4.4. Les producteurs d'alliages

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la branche Alliages d'ERAMET qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages ;
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

2.4 LA BRANCHE ALLIAGES

sociétés	Élaboration					Matriçage de grande puissance				Forge libre
	Aciers Rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Titane	Aciers spéciaux de hautes performance	Superalliages	Aluminium	Titane	
Alcoa (USA & Russie)							///			
ATI (Crucible) (USA)										
Ladish (USA)										
Böhler + Buderus (Autriche/Allemagne) VoestAlpine										
Bosch Gothard & Hüttel (Allemagne)										
Carpenter (USA)										
Cogne (Italie)										
Corus (UK)										
Elwood				///						
Eramet Alliages										
Firth Rixson (USA & UK)										
Kalyani (Inde)										
Hitachi Tooling (Japon)										
Latrobe Steel (USA)										
Midhani (India)										
Nachi Fujikochi (Japon)										
Otto Fuchs (RFA)/Weber (USA)										
Schultz (USA)			///							
Shanghai Baosteel (Chine)										
Schmolz & Bickenbach (Germany USA)										
Snecma (France)										
Thyssen Krupp (Allemagne)										
Valbruna (Italie)										
VSMPO (Russie)										///
PCC (Wyman Gordon & SMC)										

2.4.5. Structure de la branche Alliages

2.4.5.1. POINTS CLÉS

Les points clés de la branche Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : premier producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matricées aéronautiques (Aubert & Duval) ;
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de niche ;
- le démarrage en 2006 d'une nouvelle usine de matriçage ;
- un nouveau partenariat dans le titane (UKAD).

2.4.5.2. HISTORIQUE DE LA BRANCHE ALLIAGES

Au sein du Groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe S.I.M.A., dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ERASTEEL

1676 – La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

1846 – La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 – Création de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

1982 – Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 – Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagnole (créé en 1916).

1990 – Acquisition par ERAMET de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 – Acquisition par ERAMET de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

1992 – Création d'Erasteel par ERAMET, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ AUBERT & DUVAL

1907 – Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920-1939 – Le développement des aciers spéciaux permet à la Société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945-1960 – Le Groupe se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 – Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 – Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

1984 – Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Aciéries Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 – Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 – La holding Aubert & Duval est renommée S.I.M.A.

1991 – La société d'exploitation Aciéries Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

1994 – Accord entre S.I.M.A. et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par S.I.M.A. et à 45 % par Usinor : CIRAM constitue un Groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 – Dilution de la participation de S.I.M.A. dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le NASDAQ) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à S.I.M.A., qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1999 – Intégration des activités de S.I.M.A. au sein du groupe ERAMET, dont les actionnaires de S.I.M.A. deviennent le premier actionnaire. Le périmètre actuel de la branche Alliages, regroupant Erasteel et les sociétés apportées par S.I.M.A., est formé.

HISTORIQUE DE LA BRANCHE ALLIAGES

2001 – Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

SMC – la participation du Groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

2002 – Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 – Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval.

2004 – Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval a été réalisée au 1^{er} juillet 2004 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2004 (fusion sous le régime de faveur article 210-A et B du CGI).

2006 – Aubert & Duval – Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (« Presse de 40 000 t »).

Aubert & Duval – Démarrage du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

2007 – Erasteel – démarrage de l'atelier d'étirage d'aciers rapides de Tianjin en Chine.

2008 – Signature d'un partenariat dans le titane (UKAD).

2.4.5.4. LA PRODUCTION DE LA BRANCHE ALLIAGES

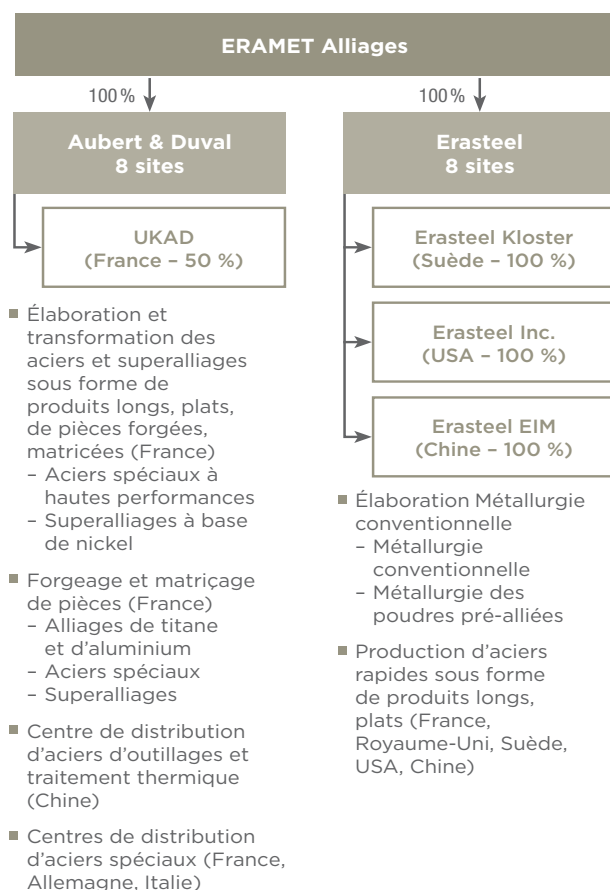
ERASTEEL

La production d'Erasteel

Erasteel, qui est la seule société spécialisée dans les aciers rapides, est leader mondial sur ce marché. Ses concurrents sont des sociétés généralistes : Böhler-Uddeholm (Autriche), Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon).

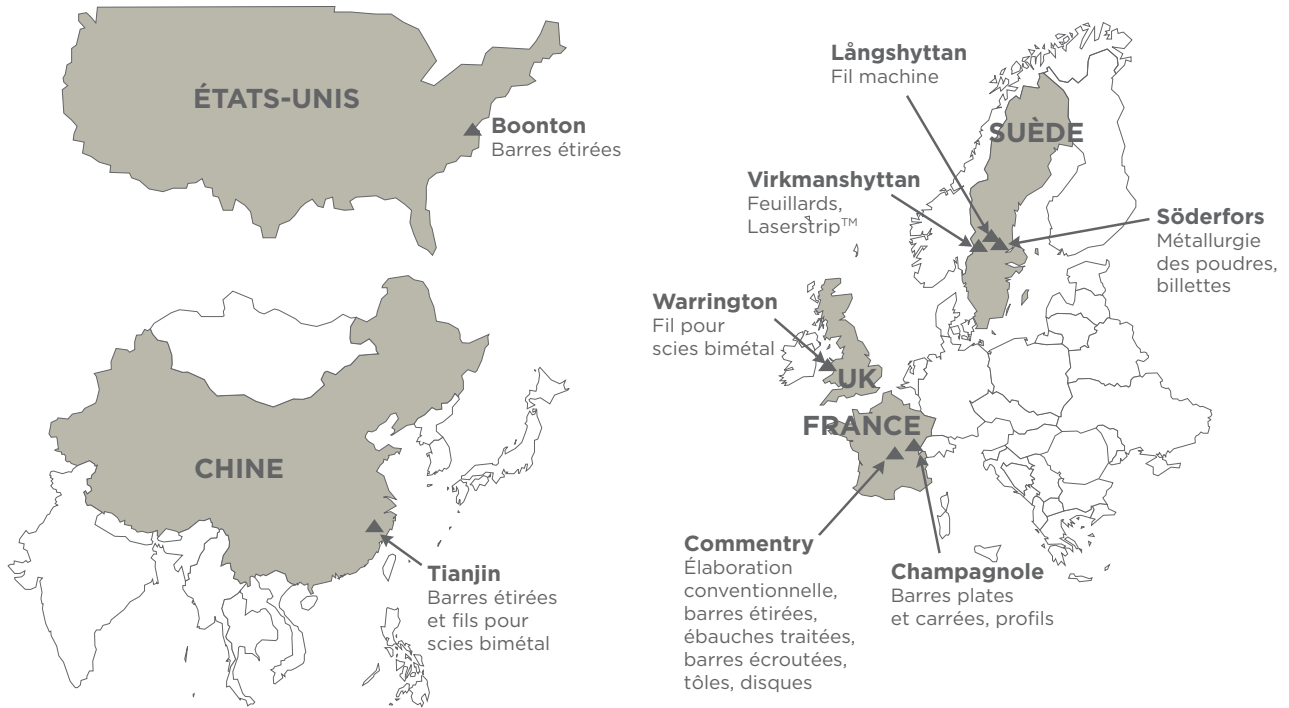
Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

2.4.5.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2010



L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle d'Erasteel est aujourd'hui organisée autour de huit sites de production en France, en Suède, Royaume-Uni, États-Unis et Chine.



AUBERT & DUVAL

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage ;
- les produits longs ;
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel ;
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matriçeur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez

Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire et de Pamiers.

L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matriçer de 4,5 kt à 65 kt ;
- des pilons de 1 à 16 tonnes ;
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Le site d'Issoire s'est spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers réalise le matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

La presse d'Interforge

L'activité de la société Interforge, située à Issoire, est constituée depuis le milieu des années 70 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour Snecma).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes ;
- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

La presse d'Airforge

La construction de la nouvelle usine de matriçage d'Airforge à Pamiers a été achevée mi-2006. Celle-ci, organisée autour d'une presse de 40 000 tonnes, totalement intégrée, est un outil particulièrement adapté pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion. Elle est totalement opérationnelle depuis 2007.

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, Snecma, Pratt et Whitney, Rolls-Royce...) et celui des pièces de structures et d'équipements (Airbus, Boeing, Embraer, Spirit, Dassault Aviation, Messier-Dowty...);
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric Power Systems, Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...);
- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse ;
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, démarrage Lean Manufacturing).

L'activité dans le domaine du matriçage est renforcée depuis 2007 par la nouvelle usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers.

Cette nouvelle presse de 40 000 tonnes vise à permettre le développement stratégique dans le domaine des pièces de moteurs aéronautiques. Sur le nouveau site, Aubert & Duval dispose d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le met en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains PCC, Schultz et Ladish et le groupe autrichien Böhler.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne).

Enfin dans le domaine du matriçage du titane les principaux concurrents sont les groupes PCC, Ladish et VSMPO (Russie).

Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD) ;
- des fours VIM jusqu'à 10 tonnes pour l'élaboration sous vide ;
- des unités de production par métallurgie des poudres ;
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité ;
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre ;
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force ;
- des équipements d'usinage (fraisage, tournage, alésage ou forage) ;
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur, ainsi que des traitements de surface par cémentation ou par nitruration ;
- des équipements de contrôle non destructifs (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègre des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie aéronautique, énergie, armement, automobile, médical...

Le pôle produits longs

Ce sont des produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés ou usinés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter (États-Unis), Latrobe (États-Unis), Allvac (États-Unis), Corus (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont également positionnés sur des produits plus standardisés.

2.4 LA BRANCHE ALLIAGES

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Thyssen, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine, avec le centre de distribution d'aciers d'outillage de Wuxi, mis en service début 2006.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités associées à des compétences spécifiques :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine ;
- pièces de fonderie : petites séries très techniques et outillage SPF destiné à l'aéronautique ;
- alliages pour refusion ;
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matriçage de disques de turbines, poudres de rechargement.

2.4.5.5. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LES PRODUITS

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS D'ERASTEEL

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Ces dernières apportent une large gamme de services. Ailleurs, Erasteel est adossé au réseau de vente ERAMET International, là où ce dernier est implanté.

Dans les autres pays, les ventes sont réalisées par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de produits assurent la promotion technique et commerciale de la ligne de produits dont ils sont responsables. Erasteel dispose de la gamme de produits la plus complète.

ROCE Alliages

%	2006 *	2007 *	2008 *	2009 *	2010 *
Alliages	9	10,8	13	(14)	7

* Normes IFRS.

LA POLITIQUE COMMERCIALE D'AUBERT & DUVAL : DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES DONNEURS D'ORDRE

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à cinq ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matriçage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

2.4.5.6. LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BRANCHE ALLIAGES

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Södefors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur ERAMET Research.

La branche Alliages consacre environ 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits.

2.4.5.7. RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LA BRANCHE ALLIAGES

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur / Capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

2.5. ORGANISATION ERAMET / ERAMET HOLDING

La société ERAMET SA, maison mère consolidante, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée ERAMET Holding regroupant les différents services support dont la Direction générale, la Direction administrative et financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction juridique et la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats ;
- une partie de la branche Nickel (Direction générale et Direction commerciale).

Les coûts de ces différents services sont refacturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de management fees. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

ERAMET dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison mère. Il s'agit notamment de :

- ERAMET Research : Centre de Recherche d'ERAMET qui regroupe les activités de recherche et développement ;

- ERAMET Ingénierie : société de projets et technologies ;
- ERAMET International : société qui regroupe le réseau commercial d'ERAMET pour certaines activités des trois Branches. ERAMET International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'ERAMET International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents ;
- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe ;
- Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe ;
- ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la partie ERAMET Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'ERAMET et les filiales consolidées (Metal Securities, Metal Currencies et ERAS).

2.6. L'ACTIVITÉ DES BRANCHES EN 2010

2.6.1. La branche Nickel en 2010

2.6.1.1. CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	965	655	897
Résultat opérationnel courant	194	(62)	169
Flux net de trésorerie généré par l'activité	176	104	165
Capitaux employés	794	693	896
Investissements industriels	124	107	189
Effectif moyen	3 022	3 106	3 057

2.6.1.2. COMMENTAIRES

Grâce à la forte progression des prix du nickel, le chiffre d'affaires d'ERAMET Nickel est en hausse de 47 % en 2010 par rapport à 2009, à 965 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant s'est établi en 2010 à 194 millions d'euros.

La production mondiale d'aciers inoxydables, principal marché pour le nickel, a progressé de 21 % en 2010 par rapport à 2009, pour atteindre un nouveau record dépassant l'année 2007. Elle est en hausse de 20 % en Chine et de 22 % hors Chine.

Le marché mondial du nickel a été légèrement en déficit d'offre, soutenant les cours du nickel au LME, qui ont progressé en moyenne de 48 %, par rapport au niveau très faible de 2009, à 9,89 dollars US par livre. Les cours du nickel au LME ont dépassé en fin d'année 11 dollars US par livre.

La production métallurgique de l'usine de Doniambo s'est établie à 53 700 tonnes en 2010.

À fin 2010, le plan d'amélioration de la compétitivité de la SLN est en ligne avec l'objectif fixé en 2009. Cet objectif vise une diminution du *cash cost* de 1 dollar US par livre de nickel à l'horizon 2012 par rapport à 2008, à conditions économiques constantes. 50 % de cet objectif pour 2012 a déjà été atteint à fin 2010.

2.6.2. La branche Manganèse en 2010

2.6.2.1. CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	1 858	1 289	2 348
Résultat opérationnel courant	548	(27)	1 088
Flux net de trésorerie généré par l'activité	562	(28)	895
Capitaux employés	1 069	1 117	1 042
Investissements industriels	130	110	145
Effectif moyen	6 433	6 604	6 723

2.6.2.2. COMMENTAIRES

Grâce à la forte progression des prix et des volumes de ventes de minerai et d'alliages de manganèse, le chiffre d'affaires d'ERAMET Manganèse est en hausse de 44 % en 2010 par rapport à 2009, à 1 858 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant s'est établi à 548 millions d'euros.

La production mondiale d'aciers au carbone, principal marché pour le manganèse, a progressé de 16 % en 2010 par rapport à 2009, à 1,4 milliard de tonnes, dépassant nettement le niveau de 2008. La Chine est en hausse de 11 %, malgré les restrictions imposées par le Gouvernement chinois sur les derniers mois de l'année. La production d'acier en dehors de la Chine a progressé de 22 %, sans retrouver tout à fait le niveau de 2008.

2.6 L'ACTIVITÉ DES BRANCHES EN 2010

Face à la reprise de la demande, ERAMET Manganèse a augmenté avec réactivité ses productions de minerai et d'alliages de manganèse en 2010, retrouvant les niveaux de 2008.

Les livraisons d'alliages de manganèse d'ERAMET Manganèse sont en hausse de 7 % en 2010 par rapport à 2009. Les livraisons externes de minerai et d'aggloméré de manganèse sont en hausse de 31 % sur la même période.

Les prix spot CIF Chine (source : CRU) du minerai de manganèse ont progressé en moyenne de 38 % en 2010 à 7,3 dollars US/dmtu en moyenne, terminant l'année aux environs de 6 dollars US/dmtu.

Les prix spot des alliages de manganèse (source : CRU) ont progressé d'environ 32 % en 2010 par rapport à 2009.

2.6.3. La branche Alliages en 2010

2.6.3.1. CHIFFRES CLÉS

<i>(en normes IFRS et en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	764	750	1 102
Résultat opérationnel courant	29	(49)	86
Flux net de trésorerie généré par l'activité	43	93	90
Capitaux employés	647	578	709
Investissements industriels	69	67	83
Effectif moyen	4 566	4 618	4 797

2.6.3.2. COMMENTAIRES

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages a légèrement progressé en 2010 par rapport à 2009, à 764 millions d'euros. La reprise s'est nettement accentuée au 4^e trimestre 2010, avec une progression de 21 % du chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages par rapport au 4^e trimestre 2009. Le secteur de l'outillage a rebondi par rapport aux niveaux très faibles touchés en 2009, sans retrouver le niveau pré-crise, tandis que les commandes liées à l'aéronautique ont significativement augmenté.

ERAMET Alliages a continué à mettre en œuvre les programmes visant au renforcement durable de sa rentabilité, tels que la réduction

des frais fixes, notamment par la restructuration de certains sites, la maîtrise du besoin en fonds de roulement et le recentrage de la croissance sur les secteurs à plus forte valeur ajoutée.

ERAMET Alliages a par ailleurs signé en 2010 plusieurs grands contrats de long terme dans les secteurs de l'aéronautique et de l'énergie.

Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Alliages s'est fortement redressé, passant d'une perte opérationnelle courante de 49 millions d'euros en 2009 à un résultat opérationnel courant positif de 29 millions d'euros en 2010, dont 24 millions d'euros sur le seul 2^e semestre 2010.

2.7. USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le Groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages, laverie de Tiébaghi et engins miniers dans la branche Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par Branche et par unité est présentée ci-dessous. Près de 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	%	Valeur nette	%
Société Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 523	34,91	677	35,58
Autres	115		35	
Branche Nickel	1 638	37,54	712	37,41
Comilog S.A. (Gabon)	446	10,22	246	12,93
ERAMET Norway & ERAMET Norway Kvinesdal (Norvège)	337	7,72	146	7,67
ERAMET Marietta (États-Unis)	124	2,84	46	2,43
GCMC (États-Unis)	118	2,70	68	3,57
Autres	609		252	
Branche Manganèse	1 634	37,45	758	39,83
Aubert & Duval (France)	576	13,20	257	13,50
Airforge (France)	110	2,52	84	4,41
Erasteel Kloster AB (Suède)	136	3,12	34	1,79
Erasteel Commentry (France)	102	2,34	12	0,63
Autres	144		37	
Branche Alliages	1 068	24,48	424	22,28
Holding	23		9	
Total	4 363		1 903	

Les biens d'équipements loués (hors crédit-bail) sont peu significatifs (ils représentent une charge annuelle d'environ 45 millions d'euros). Les principales locations sont constituées des éléments suivants :

- branche Nickel : location de navires affrétant le transport du minerai jusqu'à l'usine de Doniambo et location d'engins et de matériel industriel (environ 20 millions d'euros) ;
- branche Manganèse : location de matériel d'entretien de la voie de chemin de fer et location d'engins et de matériel industriel ;
- branche Alliages : les contrats de location ont été conclus dans le cadre des affaires courantes (matériel industriel) et sont renouvelés généralement sur une base annuelle.

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT / RÉSERVES ET RESSOURCES

2.8.1. Recherche et développement : une organisation en ligne avec les ambitions du Groupe et en croissance continue

1) Cette organisation repose sur :

- un centre de recherche dédié (filiale d'ERAMET à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, qui a pris le nom d'ERAMET Research en 2008. Il emploie environ 132 personnes dont 107 chercheurs, ingénieurs ou techniciens. L'activité a atteint 16,5 millions d'euros en croissance de 27 % par rapport à 2009 et a environ doublé par rapport à 2006 ;
- des effectifs complémentaires (150 personnes environ) au sein des Branches prennent en charge des sujets plus spécifiques, notamment les produits, la modélisation de certains procédés particuliers, la coordination des essais industriels, et les phases terminales essentielles d'industrialisation des projets de recherche.

Ces moyens significatifs représentent entre 1 % et 2 % du chiffre d'affaires des Branches.

En 2010, ERAMET a créé la Direction de la Recherche et du Développement, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats afin de fédérer au sein du Groupe les actions de progrès dans ces quatre domaines significatifs de son activité.

Depuis 2006, de manière continue, ERAMET a accentué son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité, offrir de nouveaux services et aussi s'offrir de nouvelles opportunités de développement. Le souci environnemental est constamment présent dans le développement de nouveaux procédés. La diminution et la qualité des rejets est désormais l'un des axes structurants dans le choix d'un nouveau procédé.

Pour les activités minières, métallurgiques et chimiques d'ERAMET, l'efficacité de la recherche est un atout déterminant. Pour répondre aux attentes des clients, voire les devancer, les programmes de recherche et développement permettent au Groupe de renforcer ses positions y compris sur les marchés les plus concurrentiels.

Ces programmes sont menés au sein des Branches ou au centre ERAMET Research. Afin de garantir l'entière pertinence des résultats, les équipes d'ERAMET Research travaillent en étroite collaboration avec celles en charge du développement au sein des différentes unités, elles-mêmes en lien direct avec les opérationnels. D'où une grande efficacité depuis la définition des programmes jusqu'à la mise en place des innovations, celles-ci pouvant concerner les produits, les procédés eux-mêmes et la productivité.

Par ailleurs, la R&D du groupe ERAMET s'enrichit par un lien continu avec le monde universitaire et par des partenariats avec des instituts de recherche et des entreprises industrielles. En France, ERAMET est en partenariat régulier avec l'École des Mines de Paris et l'École Centrale Paris et plus occasionnellement avec l'Université de géologie de Nancy ou encore l'École des Mines de Nancy. AREVA et Rhodia sont aussi des partenaires du Groupe pour la mise au point du procédé de valorisation des pyrochlores et notamment du gisement de Mabounié. ERAMET collabore également avec AREVA, Technip, le BRGM, l'Ifremer et le MEEDDM dans le cadre de l'étude prospective sur les ressources minérales marines. À l'étranger, le Groupe a conclu plusieurs partenariats de recherche, notamment avec l'université de Trondheim en Norvège, le centre de recherche public GTK finlandais, le KT – Royal Institute of Technology en Suède ainsi que le centre de recherche semi-public suédois Mefos, l'institut de recherche minéralurgique sud-africain Mintek ou encore les instituts australiens ANSTO et CSIRO (dont les équivalents français sont le CEA et le CNRS respectivement). Aubert & Duval a par ailleurs lancé cette année un partenariat avec l'université de Strathclyde en Écosse pour participer à la construction d'un centre de recherche et développement sur la formation et le forgeage de pièces destinées à l'industrie aéronautique.

- 2) Pour la branche Nickel, le projet phare a été la poursuite du développement du procédé de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel. Pour mémoire, ce procédé innovant a été conçu durant les années 2005 à 2007, grâce à la grande expérience des procédés d'extraction et de purification des différents métaux et aux compétences pointues des équipes d'ERAMET Research. Ce procédé permet de traiter un mélange de latérites et de saprolites à faible teneur, caractéristique du minerai de Weda Bay, en Indonésie, et des nouveaux gisements de Nouvelle-Calédonie. Le minerai broyé est attaqué à l'acide sulfurique à pression atmosphérique et à température voisine de 100 °C. Le nickel et le cobalt mis en solution sont séparés, le manganèse est concentré séparément et isolé. Ce procédé ne consomme pas d'énergie fossile, son effluent liquide satisfait les normes environnementales les plus strictes. L'année 2010 a vu la poursuite d'un intense programme de pilotage des procédés hydrométallurgiques, au total 12 semaines de pilotage dans le but principal de fiabiliser les procédés sur une période représentative. Ces études ont permis de mettre en évidence des voies permettant d'améliorer la rentabilité du projet dans les premières années de démarrage dans le respect de l'environnement.

En décembre 2007, ERAMET Research avait franchi une nouvelle étape dans le pilotage de l'élaboration du feronickel de Nouvelle-Calédonie, grâce à un four pilote de taille plus importante ce qui apparaissait comme l'outil idéal pour résoudre les challenges liés à l'évolution de la chimie des minerais de Nouvelle-Calédonie. L'amélioration des conditions de sécurité dans l'exploitation de ce four de plus grande taille, ainsi que le besoin de disposer d'un nouvel emplacement dédié aux exigences des procédés faible impédance de la branche Manganèse (projet pré-réduction)

avaient motivé cet agrandissement. En 2010, ERAMET Research a reproduit de manière stabilisée, à l'échelle du pilote, l'ensemble des phénomènes chimiques, thermiques et électriques présents dans les fours industriels. ERAMET dispose, de la sorte, d'un outil pertinent pour étudier l'adaptation du procédé actuel à l'évolution chimique des minerais calédoniens.

- 3) ERAMET Research avait travaillé intensément en 2009 afin d'augmenter la pré-réduction dans les fours d'élaboration du ferromanganèse. Ce projet était le levier principal disponible pour réduire la consommation énergétique spécifique du procédé. Il comprenait en particulier la conception d'un tout nouveau four pilote adapté et de taille 5 fois supérieure aux précédents. Ce four permet de reproduire et d'étudier les phénomènes pyrométallurgiques. Un pilotage de 7 semaines en 2010, a fourni des résultats exceptionnels avec des performances énergétiques équivalentes à un potentiel progrès de près de 25 % par rapport au standard industriel actuel. L'étape suivante sera d'identifier les leviers qui gouvernent cette performance afin de la transposer au niveau industriel.

ERAMET Research a participé également aux différents développements du procédé d'élaboration de manganèse métal électrolytique, visant à réduire la consommation des réactifs difficilement disponibles au Gabon et l'impact environnemental du procédé. Un premier pilote (réalisé en Chine) de taille industrielle a validé le remplacement de l'usage de l'ammoniaque par du minerai réduit, supprimant ainsi le rejet fatal du réactif aux effluents aqueux. Parallèlement, le développement du design de la halle d'électrolyse et des cellules a été conçu pour adapter cette électrolyse dans des critères d'H&S du Groupe (suppression de la manutention manuelle des cathodes en usage en Chine). Il vise aussi à assainir la halle en captant l'ammoniaque parasite, issu de la cathode. Un premier prototype de cellule industrielle a fonctionné pendant 2 mois. Elle sera testée à nouveau pour valider totalement le prototype.

- 4) Dans la branche Alliages, les départements R&D d'Aubert & Duval et d'Erasteel ont continué de créer des produits nouveaux et d'améliorer la maîtrise des procédés de production pour diminuer les coûts, augmenter la robustesse des gammes et réduire les aléas de production. L'année 2010 a été marquée par la création d'un nouveau centre de recherche en Suède, PEARL, dédié à la métallurgie des poudres dont l'orientation client est un concept clé.

Une part majoritaire des ressources est consacrée à la simulation numérique. La première étape de simulation de nouvelles nuances d'alliages, de structures de solidification et des domaines de transformation métallurgiques permet d'appréhender les traitements thermiques et les caractéristiques mécaniques attendues. Ces idées sont ensuite vérifiées par coulées expérimentales et analyses physico-chimiques. Par itérations successives de cette démarche de simulation à essai, de nouveaux alliages industriels et de nouvelles pièces sont mis au point.

Ces innovations sont réalisées grâce à la collaboration étroite entre les spécialistes et les chercheurs et parfois avec certains des clients afin d'avoir une meilleure connaissance des valeurs d'usage des applications finales. Elles sont le plus généralement destinées à des industries stratégiques avec des clients comme

Airbus, EADS ou encore Snecma. De nouvelles pièces ont ainsi récemment été développées, comme la première pièce matricée pour train d'atterrissage en acier inoxydable ou encore le matricage des grandes éclisses de voilure de l'Airbus A350 dans le nouvel alliage Aluminium-Lithium 2050. ERAMET a également amélioré les performances de coupe de certains de ses aciers d'outillage grâce à des coopérations étroites avec les clients concernés. Par ailleurs, en dehors des aciers rapides, la diversification se poursuit avec le développement de poudres d'alliages divers (base Fe, Ni, Co...). Ceci est obtenu grâce à un travail en commun à la fois sur les procédés (atomisation au gaz, compaction isostatique à chaud...) et les produits ainsi qu'aux synergies entre Erasteel et A&D :

- développement de pièces bimétalliques obtenues par compaction isostatique à chaud de poudres (pour le marché de l'énergie ou du transport) ;
- étude d'un nouveau procédé d'atomisation pour obtenir des poudres plus fines.

- 5) Au-delà des activités actuelles du Groupe, ERAMET développe des procédés en ligne avec sa stratégie de diversification. ERAMET, en partenariat avec AREVA et avec la collaboration de Rhodia et de plusieurs laboratoires de recherches internationaux, travaille à la mise au point d'un nouveau procédé de traitement hydrométallurgique des pyrochlores qui pourra s'appliquer notamment au gisement polymétallique de classe mondiale de Mabounié au Gabon, et permettra de valoriser ses ressources importantes de terres rares, de niobium, de tantale ainsi que d'uranium. Une équipe spécifique de 8 ingénieurs et 7 techniciens a été mise en place au sein d'ERAMET Research et un nouveau laboratoire adapté aux particularités de ce minerai a été construit. L'équipe travaille dans ces nouveaux locaux depuis le 1^{er} novembre 2010.

Enfin, ERAMET s'est affirmé comme un partenaire solide du groupe Bolloré dans le cadre de la joint-venture visant à produire du lithium destiné entre autres aux batteries de véhicules électriques, *via* les premiers résultats obtenus par ERAMET Research. 2010 aura vu le montage et le démarrage d'un pilote d'évaporation sur le salar de Salinas Grandes en Argentine ainsi que le premier pilotage du procédé de purification du lithium en décembre à Trappes.

- 6) Le Groupe développe sa stratégie de manière autonome dans le respect de l'environnement grâce à sa R&D.

ERAMET est un mineur spécialiste des métaux d'alliages indispensables à la sidérurgie et un métallurgiste haut de gamme, fournisseur des secteurs stratégiques de l'industrie comme l'aéronautique ou la défense. Le Groupe se positionne stratégiquement et se renforce sur toute la chaîne de valeur de ces métaux, de leur extraction à leur recyclage et cherche à diversifier son portefeuille vers d'autres métaux d'alliages et des métaux spéciaux hors sidérurgie tout en étant attentif à préserver l'environnement. Des défis techniques s'imposent continuellement pour satisfaire cette stratégie ambitieuse, et la R&D d'ERAMET se mobilise pour les relever.

L'hydrométallurgie est ainsi mise au service de l'extraction des minerais mais aussi du recyclage.

La baisse observée des teneurs des minerais des gisements métalliques dans le monde implique un perfectionnement des procédés et le recours croissant à l'hydrométallurgie. Le recyclage des déchets pour récupérer et séparer les métaux présents en petite quantité utilise également des procédés hydrométallurgiques. L'expérience accumulée d'ERAMET dans l'hydrométallurgie (notamment dans le nickel et le manganèse) depuis plusieurs décennies en fait un pôle de compétences unique en matière d'hydrométallurgie. Ce pôle forme un levier de développement essentiel avec par exemple le projet Nickel de Weda Bay, mais aussi l'élaboration du procédé qui valorisera le gisement de Mabounié et le développement du projet Lithium en partenariat avec Bolloré, tous deux axes de diversification d'ERAMET.

Le recyclage, axe stratégique de développement d'ERAMET, bénéficie de nombreux programmes de recherches.

ERAMET accroît ses activités de recyclage dans plusieurs domaines, de la récupération et séparation de métaux présents dans des déchets à la valorisation de déchets métalliques pour les inclure dans les procédés de production. ERAMET Research a par exemple récemment mis au point un procédé de valorisation des battitures (déchets métalliques de forgeage) par voie pyrométallurgique. Ce procédé industrialisé à Söderfors en Suède permet de récupérer les métaux de valeur sous la forme d'un alliage qui sert à l'élaboration des aciers d'Erasteel. D'autres projets sont en développement ou à l'étude comme le recyclage par voie hydrométallurgique du rhénium, du nickel et du cobalt contenus dans les déchets d'usinage de superalliages à Grenoble au sein de la filiale Eurotungstène. À l'usine de production de nickel métal de Sandouville, la recherche a permis depuis plusieurs décennies le recyclage et la valorisation de déchets contenant du nickel ou du cobalt en complément de la matte en provenance de la Société Le Nickel-SLN.

Le développement durable est au cœur de la stratégie d'ERAMET et la R&D en est empreinte.

La protection de l'environnement est un axe significatif de recherche et structure les programmes de développement. La préservation de l'environnement a été par exemple un élément structurant majeur dans la genèse du procédé ERAMET de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel et constitue une grande originalité de ce procédé. Toutes les considérations environnementales liées au procédé étaient prises en compte dès les études bibliographiques et les essais en laboratoire.

La diminution et la qualité des rejets est désormais l'un des axes indispensables dans le choix d'un nouveau procédé. L'optimisation des procédés pyrométallurgiques est en grande partie axée sur l'économie d'énergie, diminuant l'empreinte carbone des produits qui en sont issus ; c'est le cas des recherches sur la pré-réduction du ferromanganèse ou encore sur l'élaboration du ferronickel à la Société Le Nickel-SLN.

Conclusion

La R&D du groupe ERAMET a une organisation originale de collaboration étroite entre chercheurs, ingénieurs et opérationnels où les clients sont régulièrement consultés, qui a prouvé son efficacité dans le passé. Elle est et sera le moteur indispensable à la stratégie de croissance durable et diversifiée du Groupe, dans une industrie de plus en plus exigeante techniquement.

2.8.2. Réserves et ressources minérales

2.8.2.1. GÉNÉRALITÉS

LOCALISATION

Le Groupe, à travers ses filiales, la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec le développement du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, ERAMET s'est donné en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, la Société Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiqes. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog S.A. exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcanosédimentaires.

En Indonésie, l'étude du projet Weda Bay Nickel se poursuit.

TITRES JURIDIQUES

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le Groupe dispose de droits à long terme : essentiellement des concessions perpétuelles ramenées à la date d'échéance du 31 décembre 2048 (art. 7 de la loi de pays du 16 avril 2009) et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables par tranche de 25 ans en Nouvelle-Calédonie, d'une concession de 75 ans renouvelable au Gabon et d'un « Contract of Work » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie. Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

ESTIMATIONS

Les estimations ont été établies par des professionnels salariés à temps complet du Groupe, avec des méthodes de calcul conventionnel ou géostatistique. La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

Base des estimations

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

Méthodologie des estimations

Compte tenu de la présence du Groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du Groupe, telle que présentée, a été établie selon les principes du « JORC Code » (Australian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves), édition 2004, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

Pour la Société Le Nickel-SLN (sapolites destinées à l'usine de Doniambo), PT Weda Bay Nickel (latérites et sapolites) et Comilog S.A. (minerai de manganèse), un audit externe a certifié que les ressources et réserves sont évaluées de manière satisfaisante et dans le respect des recommandations du code JORC.

Ressources minérales

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un intercept est considéré comme positif :

- s'il contient au moins 2 m de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure ;
- s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

Ressources minérales récupérables

Les ressources « récupérables » (recoverable) correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés. Les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, sont établis à partir de bilans miniers comparant les productions aux estimations de volumes déjà exploités. Les ressources récupérables sont incluses dans les ressources minérales.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration sont estimés selon la même logique que pour les ressources.

Réserves

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...), environnementales (permis, limites d'exploitation...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. L'estimation des réserves se fait dans un projet de fosse complet. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

Présentation des estimations

Les chiffres des ressources minérales sont détaillés par grands domaines techniques ou géographiques tandis que ceux des ressources récupérables et des réserves peuvent être donnés pour l'ensemble du domaine minier. Les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

DÉFINITIONS

Définitions des ressources

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un niveau de confiance bas. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

Définitions des réserves

Une **Réserve** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de préféabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui

2.8 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT / RÉSERVES ET RESSOURCES

intègre des contraintes techniques (dessin de fosse, dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La préfaisabilité ou la faisabilité démontrent au moment de la déclaration que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une **Réserve Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

RÉSULTATS D'EXPLORATION

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

2.8.2.2. RÉSERVES ET RESSOURCES DE COMILOG S.A.

RESSOURCES MINÉRALES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources minérales au 1^{er} janvier 2011 de Comilog S.A. Le plateau de Bangombé, en cours d'exploitation, a été ré-estimé. L'estimation des ressources à fin 2010 intègre de nouveaux sondages mais la principale modification par rapport aux chiffres à fin 2009 concerne le découpage granulométrique :

- le minerai rocheux est désormais estimé à partir de la fraction + 5 mm des sondages (contre la fraction + 10 mm en 2009), ce qui est plus proche de la coupure réelle de la laverie ;

- les fines sont désormais estimées à partir de la fraction 2-5 mm des sondages, contre la fraction 2-10 mm en 2009) ;
- prise en compte des campagnes de sondages de reconnaissance (2008-2010 sur le gisement Okouma,

En conséquence, la répartition des ressources minérales en rocheux et fines est modifiée par rapport à la publication précédente.

Les chiffres de ressources au 1/1/2011 sont établis en tenant compte des paramètres suivants :

- une teneur de coupure de 30 % Mn (sur la fraction granulométrique rocheuse) pour les plateaux de Bangombé et Okouma pour les ressources mesurées et indiquées ;
- la concession minière de Comilog S.A. couvre également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé. Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées. Les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés mais la qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées ;
- un dépôt de minerai de manganèse fin « Moulili » a été reconnu par sondages en 2006 et a fait l'objet d'une estimation des ressources minérales classées en ressources mesurées ;
- les tonnages et teneurs inscrits caractérisent la totalité de la couche porteuse de la minéralisation (sans sélection verticale) ;
- les tonnages de manganèse contenus sont calculés avec une humidité de 9 % pour les minerais rocheux et 12 % pour les minerais fins (chiffres donnés en millions de « Dry Metric Ton Unit » : « millions de DMTU Mn » – 1 DMTU = 10 kg de manganèse).

RESSOURCES MINÉRALES EN MINÉRAIS DE MANGANESE ROCHEUX ET FINS AU 1^{ER} JANVIER 2011

Domaine	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	kt	% Mn	Mdmtu	kt	% Mn	Mdmtu	kt	% Mn	Mdmtu	kt	% Mn	Mdmtu
Rocheux > 5 mm												
Bangombé	47 100	45,2	2 130	27 600	45,9	1 270	2 100	42,0	90	76 800	45,4	3 490
Okouma	28 900	48,3	1 390	52 400	46,3	2 430				81 300	47,0	3 820
Bafoula							23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo							12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
Total	76 000	46,4	3 520	80 000	46,2	3 700	37 100	36,4	1 350	193 100	44,4	8 570
Fines 2-5 mm												
Bangombé	14 900	41,6	620	10 000	43,1	430	700	42,0	30	25 600	42,2	1 080
Okouma	9 300	45,3	420	17 400	43,5	760				26 700	44,1	1 180
Moulili	4 400	45,6	200							4 400	45,6	200
Bafoula							15 000	32,4	490	15 000	32,4	490
Massengo							7 900	38,1	300	7 900	38,1	300
Total	28 600	43,4	1 240	27 400	43,4	1 190	23 600	34,6	820	79 600	40,8	3 250

RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves des plateaux de Bangombé et Okouma au 1^{er} janvier 2011.

Les chiffres à fin 2010 ne font plus état du terril (constitué de fines excédentaires non commercialisées dans le passé) dont la totalité des produits a été exploitée. L'exploitation du terril a pris fin en 2010.

L'exploitation de la partie haute du dépôt « Moulili » a débuté en 2011. Cependant, l'ensemble reste classé en ressources mesurées récupérables, car pour certaines zones du dépôt (parties basses) les études minières ne sont pas terminées.

Les chiffres sont basés sur :

- une teneur de coupure de 30 % manganèse (Mn) sur la fraction granulométrique rocheuse ;

- un traitement similaire à celui actuellement en vigueur pour les minerais du Plateau de Bangombé, à partir d'un tout-venant. L'estimation des ressources récupérables et des réserves tient compte des coupures granulométriques actuelles de la laverie, à savoir : 8-80 mm pour le minerai rocheux et 1-8 mm pour les fines ;
- les spécifications commerciales modifiées au 1^{er} janvier 2009 avec simplification de la gamme de produits.

Une partie des ressources de minerai situé en bordure du plateau de Bangombé a été convertie en ressources récupérables. Les études minières ont débuté en 2010 et se poursuivent en 2011. L'objectif est de transformer ces ressources récupérables en réserves.

Les facteurs miniers et techniques permettant de transformer les ressources minérales en ressources récupérables ou réserves ont été réajustés des effets de la nouvelle méthode d'estimation et du bilan minier 2010.

RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES EN MINERAI DE MANGANÈSE AU 1^{ER} JANVIER 2011 (EN MILLIONS DE DMTU)

Domaine	Granulométrie	Ressources Récupérables			Total
		Mesurées	Indiquées	Supposées	
Bangombé		1 560	780		2 340
Okouma	> 8 mm		2710		2 710
Moulili					
Terril					
Total rocheux		1 560	3 490	0	5 050
Bangombé		500	290		790
Okouma	1-8 mm		1200		1 200
Moulili		170			170
Terril					
Total fines et aggloméré		670	1 490	0	2 160

Domaine	Granulométrie	Réserves			Expéditions 2010
		Prouvées	Probables	Total	
Bangombé		1 470	150	1 620	
Okouma	> 8 mm				
Moulili					
Terril					
Total rocheux		1 470	150	1 620	82
Bangombé		470	50	520	
Okouma	1-8 mm				
Moulili					
Terril					
Total fines et aggloméré		470	50	520	57

Les réserves sont incluses dans les ressources récupérables.

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de préparation des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

De même, seules des ressources récupérables indiquées ont été calculées pour le gisement d'Okouma.

Les chiffres de production indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent aux expéditions de minerai réalisées pour l'année 2010.

2.8 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT / RÉSERVES ET RESSOURCES

Un audit externe a été conduit début 2011 par la société Melabar GeoConsulting qui a certifié que les ressources et réserves estimées par la Société Comilog SA sont évaluées de manière satisfaisante dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

2.8.2.3. RÉSERVES ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN

RÉSERVES ET RESSOURCES EN SAPROLITES POUR PYROMÉTALLURGIE

Ressources minérales

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par grandes unités géomorphologiques selon les régions définies dans le système d'information géographique de la Société

Le Nickel-SLN. Leur équivalence dans le découpage utilisé par la DIMENC est indiquée dans les parenthèses.

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources minérales sont estimées majoritairement par modélisation de blocs 3D en utilisant les méthodes de géostatistique linéaire.

Les humidités varient de 22 à 38 % suivant les amas considérés.

Ces chiffres ont été établis avec :

- une teneur de coupure de 1,7 à 2,2 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopéto avec un traitement minéralurgique du tout-venant ;
- une teneur de coupure de 2,2 à 2,4 % de nickel pour les sites avec un traitement traditionnel.

RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES POUR USINE PYROMÉTALLURGIQUE DE DONIAMBO AU 1^{ER} JANVIER 2011

Région SLN (découpage DIMENC)	Mesurées			Indiquées			Supposées		
	kt	% Ni	kt Ni	kt	% Ni	kt Ni	kt	% Ni	kt Ni
Borindi (Kombwi N'Goye)	527	2,84	15	1 408	2,84	40	2 803	2,71	76
Boulinda (Kopéto Boulinda)							858	2,60	22
Kaala (Kaala)	733	2,79	21	2 438	2,70	66	837	2,67	22
Kopéto (Kopéto Boulinda)	6 467	2,26	146	9 768	2,28	223	20 582	2,12	437
Kouaoua (Kouaoua)	2 650	2,46	65	7 566	2,58	195	6 043	2,58	156
Me Aiu Baie Laugier Mara (Boakaine)							1 944	2,59	50
Moneo (Moneo Nord et Centre)							8 529	2,57	219
Porou Houailou Mere (Porou)	1 925	2,83	55	242	2,80	7	2 458	2,63	65
Poum Arama (Poum)	150	2,53	4	11 551	2,64	305	2 276	2,63	60
Poya Me Maoya (Me Maoya)	227	2,63	6	938	2,63	25	598	3,01	18
Tchingou (Tchingou)							1 750	3,34	59
Tene Me Adeo (Me Adeo)							131	3,74	5
Thio Camp des Sapins (Thio + Ouenghi)	148	2,80	4	1 155	2,94	34	3 041	2,70	82
Thio Nakety (Dothio + Nakety)	3 816	2,70	103	5 806	2,66	155	3 160	2,69	85
Thio Rive Droite Meh Neumenie (Thio)							20	3,33	1
Tia Plaine des Gaiacs (Tia Pl. des Gaiacs)							1 753	2,57	45
Tiébaghi (Tiébaghi)	10 029	2,42	243	25 642	2,31	592	2 652	2,30	61
Tontouta Humboldt (Tontouta)				1 613	2,56	41	479	2,52	12
Tontouta Ouenghi (Tontouta)	624	2,60	16	993	2,65	26	1 813	2,51	46
Total	27 296	2,48	677	69 121	2,47	1 708	61 728	2,46	1 520

Outre celles résultant de l'exploitation des amas en cours, les différences majeures observées par rapport aux chiffres publiés au 1^{er} janvier 2010 portent sur les domaines suivants :

- Kouaoua : augmentation des ressources mesurées suite à la mise en place de sondages de planification, mises en évidence de ressources supposées par la prospection de zones situées sur la rive droite de la Kouaoua ;
- Thio : mise en évidence de nouvelles ressources suite aux travaux de reconnaissance de Rive Gauche Tontou et, sur le Plateau en exploitation, augmentation des ressources sur les gisements à fort recouvrement ;
- Tontouta : augmentation des ressources minérales indiquées et supposées suite à des travaux de reconnaissance engagés depuis 2007 ;
- Tiébaghi : modification de la teneur de coupure sur le gisement Alpha (1,7 % Ni) avec la mise en place de la valorisation des produits compris dans la tranche 1,7-2,2 % Ni en 2010 ;
- Kopéto : augmentation des ressources par la reconnaissance de gisements en périphérie du massif.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration correspondent aussi à la phase altérée des saprolites. Au 1^{er} janvier 2011, ils sont évalués à 504 milliers de

tonnes de nickel (18,1 Mt à 2,78 % Ni). La différence par rapport à 2010 (+ 84 kt Ni) s'explique par les travaux de prospection conduits dans la vallée de la Tontouta, la rive droite de la Kouaoua et, surtout, la rive gauche de la Tontou (Thio – Camp des Sapins).

Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2011 (chiffres 2010) et, en italique, ceux publiés en 2009. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées. Ces chiffres proviennent des ressources minérales données ci-dessus et prennent en compte :

- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la Société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation ;
- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto (existant) et à Tiébaghi (montée en puissance) ;
- les projets miniers dans le cas de réserves.

RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES POUR DONIAMBO AU 1^{ER} JANVIER 2011

Réserves incluses dans Ressources													
	2010			2009				2010			2009		
	Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni	Réserves	Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni
Ressources récupérables													
Mesurées	19,1	2,70	517	16,2	2,65	429	Prouvées	13,2	2,73	362	12,0	2,69	323
Indiquées	45,5	2,67	1 217	46,4	2,67	1 237	Probables	24,1	2,76	666	24,1	2,71	654
Supposées	41,0	2,58	1 058	37,3	2,58	962	-						
Total	105,6	2,64	2 792	99,9	2,63	2 628	Total	37,3	2,75	1 028	36,1	2,71	977

Les ressources récupérables et les réserves des minerais destinés à un traitement minéralurgique sont estimées en « concentré laverie » (totalité pour Népoui-Kopéto, tranche 1,8-2,8 % Ni pour Tiébaghi Dôme et tranche 2,2-2,8 % Ni pour Tiébaghi Alpha).

La production minière SLN de 2010 s'élève à 60,2 kt Ni (milliers de tonnes de Nickel). Elle correspond aux tonnages de nickel contenus dans les minerais évacués vers les différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés). Il n'y a pas eu d'exportation de minerai saprolitique en 2010.

Les réserves sont estimées à environ 1 028 kt Ni au 1^{er} janvier 2011, à comparer aux 977 kt Ni de réserves de 2010. Ceci correspond à un taux de renouvellement de 181 % de la réserve. L'effort fourni sur les sondages de planification et sur les projets miniers a permis d'augmenter les réserves prouvées.

Les ressources récupérables indiquées et mesurées sont évaluées à 1 734 kt Ni. La proportion de ressources mesurées a augmenté avec la mise en place des sondages de planification.

Les ressources récupérables supposées sont estimées à 1 058 kt Ni. Le gain observé par rapport aux chiffres de 2009 résulte des prospections réalisées en 2010 et de l'intégration d'amas sur les massifs de Rive gauche Tontou, Rive Droite Kouaoua et Kopéto.

Le taux de renouvellement des ressources récupérables en saprolites pour pyrométallurgie a été de 372 %.

Un audit externe a été conduit en 2008 par la société Melabar GeoConsulting qui a certifié que les ressources et réserves estimées par la Société Le Nickel-SLN sont évaluées de manière satisfaisante dans le respect des recommandations définies dans le code JORC. Le prochain audit externe est programmé pour fin 2011.

La SLN construit son plan minier et industriel à partir de la totalité de ses réserves, ainsi que d'une partie des ressources récupérables considérées comme économiquement exploitables mais non encore inscrites dans un projet minier. La somme des réserves et ressources récupérables retenues dans le plan minier actuel est d'environ 2 200 kt Ni (dont 1 028 kt Ni déclarées en réserves) au 1^{er} janvier 2011.

RESSOURCES MINÉRALES POUR HYDROMÉTALLURGIE

Sur l'ensemble du domaine minier de la Société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources minérales allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 6 000 kt Ni.

À la teneur de coupure 1,8 % Ni et en dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 kt de nickel contenu pouvant être valorisées en hydrométallurgie par le procédé développé par ERAMET.

L'étude réalisée en 2009 sur le Plateau de Tia (région de la Plaine des Gaïacs) a en outre mis en évidence une ressource récupérable supposée de 190 kt Ni (9,6 Mt à 2,0 % Ni) en saprolite et de 80 kt Ni (5,2 Mt à 1,67 % Ni+Co) en latérite.

En 2010, les sondages réalisés sur le massif de Paéoua (Est du Kopéto) ont également rencontré des saprolites bien altérées à basse teneur qui semblent pouvoir être valorisées par un traitement hydrométallurgique.

Les ressources minérales pour hydrométallurgie n'ont à ce jour pas été auditées. Elles sont toutefois estimées suivant la même méthodologie que celle définie pour l'estimation des ressources destinées à l'usine de Doniambo.

2.8.2.4. RÉSERVES ET RESSOURCES DE PT WEDA BAY NICKEL

RESSOURCES MINÉRALES

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages, teneurs en Ni et milliers de tonnes de nickel contenus

dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement. Les ressources minérales sont calculées à la teneur de coupure de 1 % Ni et regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques.

Les densités sèches moyennes des latérites sont de l'ordre de 0,8-0,9 suivant les amas considérés et proches de 1 pour les saprolites terreuses. Les minerais saprolitiques rocheux présentent des densités sèches plus élevées dont la valeur moyenne oscille suivant les amas autour de 1,3-1,4. Ces chiffres sont établis à partir de mesures réalisées en 1999-2001 et 2008-2010.

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés pour les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources globales sont calculées par modélisation de bloc 3D par l'équipe de Weda Bay Nickel. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées par krigeage ordinaire tandis que les ressources supposées sont estimées par inverse distance carrée ou krigeage ordinaire lorsque la qualité des variogrammes le permet.

Les ressources locales ont été estimées sur le gisement de Bukit Limber Barat par la société Tenzing PTY LTD, et sur les amas des Coastals, de Tofu Blowen et de Kao Rahaï par une équipe d'ERAMET, en utilisant la méthode de conditionnement uniforme multi-variable. Les résultats obtenus permettent de définir les courbes tonnages – teneurs et d'appréhender les effets de la sélectivité dans les amas considérés.

Les chiffres présentés ci-après proviennent des résultats issus des estimations locales pour les amas marqués d'un astérisque et globales pour les autres amas.

Ressources minérales en saprolites et latérites au 1^{er} janvier 2011

Prospects	Mesurées					Indiquées					Supposées				
	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co
LATÉRITES															
Bukit Limber Barat	14,2	1,26	178	0,19	26,9	9,4	1,23	116	0,18	17,0					
Bukit Limber Timur						15,4	1,22	187	0,17	26,1					
Coastal Deposits	7,0	1,20	84	0,20	13,9	2,0	1,21	24	0,19	3,8					
Tofu Blowen	11,6	1,29	150	0,15	17,3	3,8	1,25	47	0,15	5,7	1,3	1,22	16	0,14	1,8
Kao Rahai West	3,3	1,33	44	0,23	7,5	2,9	1,25	36	0,21	6,1	1,3	1,23	16	0,21	2,7
Kao Rahai East						3,1	1,20	37	0,23	7,1	4,8	1,14	55	0,16	7,5
Big Kahuna						12,0	1,22	147	0,21	25,3					
Ake Jira						7,2	1,14	82	0,20	14,4					
Pintu						9,2	1,23	113	0,18	16,5	5,0	1,18	59	0,22	11,0
Boki Mekot											7,2	1,23	89	0,12	8,3
Jiguru											1,1	1,23	14	0,16	1,8
Total latérites	36,0	1,26	455	0,18	66	65,0	1,22	789	0,19	122	20,7	1,20	248	0,16	33
SAPROLITES															
Bukit Limber Barat *	37,5	1,52	570	0,03	11,2	26,0	1,53	398	0,03	7,8					
Bukit Limber Timur						53,2	1,42	756	0,03	16,0					
Coastal Deposits *	21,7	1,67	363	0,04	7,8	6,1	1,63	100	0,04	2,3					
Tofu Blowen *	26,6	1,86	496	0,03	6,9	9,0	1,68	151	0,02	2,2	5,0	1,63	82	0,02	1,1
Kao Rahai West *	12,9	2,05	264	0,04	5,3	5,9	1,93	114	0,04	2,2	3,9	1,85	73	0,04	1,6
Kao Rahai East						4,3	1,63	71	0,03	1,1	8,3	1,55	129	0,03	2,7
Big Kahuna						14,2	1,54	218	0,04	5,7					
Ake Jira						14,9	1,64	244	0,04	6,0					
Pintu						13,5	1,53	206	0,03	4,0	15,9	1,59	253	0,03	4,8
Boki Mekot											18,7	1,63	305	0,02	3,7
Jiguru											4,4	1,25	55	0,03	1,3
Total saprolites	98,8	1,72	1694	0,03	31	147,1	1,53	2 257	0,03	47	56,3	1,59	896	0,03	15
Total	134,8	1,59	2 149	0,07	97	212,0	1,44	3 046	0,08	169	77,0	1,49	1 144	0,06	48

* Ressources estimées par conditionnement uniforme multi-variable.

À teneur de coupure constante, les ressources mesurées, indiquées et supposées ont été augmentées de deux millions deux cent mille tonnes par rapport aux estimations effectuées au moment de l'acquisition en mai 2006 (6,3 millions de tonnes de nickel contre 4,1 millions de tonnes de nickel).

RÉSERVES

Les chiffres ci-dessous regroupent les chiffres de réserves en saprolites et latérites destinées à un traitement par hydrométallurgie.

Réserves de PT Weda Bay Nickel au 1^{er} janvier 2011

Amas	Prouvées					Probables				
	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co	Mt	% Ni	kt Ni	% Co	kt Co
LATÉRITES										
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	13,0	1,28	166	0,17	21,7	5,4	1,29	70	0,16	8,7
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)						10,3	1,25	128	0,16	16,4
Coastal Deposits	4,4	1,18	52	0,20	8,6	0,7	1,18	8	0,19	1,2
Tofu Blowen	6,0	1,29	77	0,15	9,2	10,0	1,23	122	0,15	14,5
Total Latérites	23,3	1,26	295	0,17	39,5	26,3	1,25	329	0,16	40,9
SAPROLITES										
Bukit Limber Barat (Santa Monica West)	23,1	1,60	369	0,03	7,6	10,3	1,59	163	0,03	3,4
Bukit Limber Timur (Santa Monica East)						20,9	1,49	311	0,04	8,8
Coastal Deposits	19,7	1,60	315	0,05	10,0	4,7	1,57	74	0,05	2,2
Tofu Blowen	11,6	1,97	228	0,03	2,9	15,3	1,85	283	0,03	4,0
Total Saprolites	54,4	1,68	912	0,04	20,5	51,2	1,62	831	0,04	18,4
Total	77,7	1,55	1 207	0,08	60,0	77,5	1,50	1 159	0,08	59,3

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources, présentées dans le paragraphe précédent, dans les amas qui ont fait l'objet d'un projet minier, avec application de facteurs d'exploitation selon les critères suivants :

- Teneur de coupure de 1 % Ni pour les minerais des « Coastal Deposits », les latérites et les saprolites terreuses des amas de Bukit Limber et Tofu Blowen.
- Teneur de coupure de 1,4 % Ni dans les saprolites rocheuses de Bukit Limber et la totalité des saprolites de Tofu Blowen. Les ressources mesurées de ces produits établies à une teneur de coupure de 1 % Ni ont été transformées en réserves prouvées suite aux études de géostatistique non linéaire qui ont permis de mesurer sur ces derniers l'impact d'une sélectivité à 1,4 % Ni.
- Des facteurs miniers ont été appliqués sur les tonnages et les teneurs afin de tenir compte des limites techniques en phase d'exploitation pour assurer la sélectivité estimée par conditionnement uniforme. Ces facteurs ont été ajustés suivant la géométrie de l'amas, la méthode et les résultats de l'estimation. Ils sont en moyenne de 0,98 sur la teneur en Ni et varient de 0,95 à 1 sur le tonnage de minerai.
- L'expérience tirée de l'exploitation d'un test minier, réalisé en 2007, et la forte pluviométrie observée sur les gisements ont piloté le choix des contraintes géotechniques et environnementales actuellement retenues. En particulier, les problèmes d'accès et la gestion des eaux d'exhaure de la mine ont conduit à écarter du projet les zones présentant une pente de terrain

naturel supérieure à 30° et à limiter la pente intégratrice des fosses à 35°. Pour les mêmes raisons, l'épaisseur minimale des minerais a également été utilisée comme critère de sélection des zones exploitables. Elle varie, à ce stade de l'étude, de 3 à 12 m suivant les conditions climatiques, géomorphologiques ou environnementales spécifiques à chaque amas.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET RÉSERVES EN 2010

L'évolution des ressources et réserves, observée entre 2009 et 2010, se caractérise par une augmentation des ressources d'environ 7 % et des réserves de plus de 40 %. Cette évolution s'explique principalement par :

- l'intégration des résultats des reconnaissances intensives réalisées sur les gisements de Tofu Blowen et Kao Rahai, dont les teneurs en Ni sont sensiblement plus riches que celles des autres amas minéralisés du C.O.W. ;
- l'intégration des résultats des mesures de densités réalisées en 2010 sur les amas de Tofu Blowen et Kao Rahai, qui ont montré des valeurs de densités sensiblement plus élevées que sur les autres amas ;
- l'intégration des recommandations de l'auditeur dans la définition de la classification des ressources minérales ;
- la transformation d'une partie des ressources de Tofu Blowen en réserves suite à la réalisation d'un projet minier.

Weda Bay – Évolution des ressources minérales et réserves au 1^{er} janvier 2011

Réserves incluses dans Ressources													
Ressources minérales	2010			2009			Réserves	2010			2009		
	Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni		Mt	% Ni	kt Ni	Mt	% Ni	kt Ni
Mesurées	135	1,59	2 149	90	1,49	1 339	Prouvées	78	1,55	1 207	57	1,53	871
Indiquées	212	1,44	3 046	216	1,45	3 124	Probables	77	1,51	1 159	55	1,45	796
Supposées	77	1,49	1 144	94	1,57	1 473	-						
Total	424	1,50	6 339	400	1,48	5 936	Total	155	1,53	2 366	112	1,49	1 667

Un audit externe a été conduit en mars 2009 par la société Melabar GeoConsulting qui confirme que la méthodologie d'estimation utilisée par PT Weda Bay Nickel est adaptée aux types de gisements concernés. La procédure de classification des ressources recommandée lors de l'audit a été intégrée en 2009. En conséquence, la société Melabar GeoConsulting confirme que les ressources sont calculées de manière satisfaisante, que la transformation des ressources en réserves est effectuée dans le respect de contraintes techniques maîtrisées grâce aux résultats

acquis sur une fosse expérimentale, le tout dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

Les sondages se poursuivront dans les prochaines années pour réduire la maille de sondage sur certains amas stratégiques, ce qui aura pour effet principal d'améliorer le degré de confiance et la classification des ressources/réserves.

Les projets miniers revus en 2010 seront réévalués en 2011 lors de la phase de faisabilité bancaire.

Facteurs de risques

3.1. Risques sur matières premières	62
3.2. Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe.....	62
3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques	62
3.2.2. Relations spécifiques avec des tiers	62
3.3. Risques miniers et industriels.....	64
3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières.....	64
3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers	64
3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement.....	64
3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports	67
3.3.5. Risque amiante	67
3.4. Risques juridiques et fiscaux / Litiges.....	68
3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	68
3.4.2. Litiges significatifs	68
3.5. Risques de liquidité, de marché et de contrepartie	70
3.5.1. Risque de liquidité.....	70
3.5.2. Risques de marché	70
3.6. Assurance / Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur.....	71
3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe / Stratégie de couverture des risques	71
3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites.....	72

3.1. RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Société Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Société Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway Kvinesdal A/S (ex-Jernverk) pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé (de gré à gré) pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de 1 à 4 ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : en moyenne 50 % et au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est de :

- 4 millions d'euros au passif pour le nickel (14 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2009) ;
- 5 millions d'euros à l'actif pour le fioul (5 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2009) ;
- 0 pour l'aluminium (2 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2009) ;
- 6 millions d'euros à l'actif pour l'électricité (3 millions d'euros au passif au 31 décembre 2009).

3.2. RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES PARTENAIRES DU GROUPE

3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques

Certaines activités du Groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires. En particulier, le Groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne. Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du Groupe.

3.2.2. Relations spécifiques avec des tiers

3.2.2.1. CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT OU DE COMMERCIALISATION

Le Groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog). Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas

de risques ou d'engagements particuliers par le Groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres).

À ce jour, ERAMET n'a pas conclu de contrat important conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

3.2.2.2. BRANCHE NICKEL

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC NISSHIN STEEL

Nisshin Steel, producteur japonais d'acier inoxydable, est actionnaire de la Société Le Nickel-SLN depuis 1991 (10 % du capital de la Société Le Nickel-SLN à ce jour). Depuis 1991, ERAMET et Nisshin Steel ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin Steel est un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et en 2007 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

RELATION AVEC LA STCPI ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Société Le Nickel-SLN, filiale à 56 % d'ERAMET, a comme actionnaire à hauteur de 34 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles – STCPI. En application du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000, cette participation a été portée à 34 % après l'Assemblée Générale du 23 juillet 2007. Quatre administrateurs sur douze, plus un censeur, la représentent

3.2 RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES PARTENAIRES DU GROUPE

au Conseil d'administration de la Société Le Nickel-SLN, tandis que deux autres sur quinze la représentent au Conseil d'ERAMET.

PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000 signé entre ERAMET et la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI détient, à la suite de l'échange d'actions du 23 juillet 2007, 34 % du capital de la Société Le Nickel-SLN, dans laquelle ERAMET détient 56 % et Nisshin Steel 10 %.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir cette participation au capital de la Société Le Nickel-SLN ainsi qu'une participation d'environ 4 % au capital d'ERAMET. La participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, à hauteur de 30 % du capital à l'origine, a été transférée par l'État français lors de la privatisation d'ERAMET et a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du Groupe en Nouvelle-Calédonie. La STCPI représente les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces du Nord et des Îles (à majorité mélanésienne) de l'autre. Elle est représentée au Conseil d'administration de la Société Le Nickel-SLN, ainsi que par deux administrateurs sur quinze au Conseil d'administration d'ERAMET. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Îles d'un côté, le Sud de l'autre.

Le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, a été reconduit le 13 juillet 2010 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2011. Il comprend :

- une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à ERAMET et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur ;
- une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties ;
- une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du Groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la Société Le Nickel-SLN » ;
- une clause de non-dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

À la suite du communiqué de la STCPI du 27 juin 2008 proposant l'ouverture de discussion sur le niveau de sa participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, le Conseil d'administration d'ERAMET, réuni le 11 juillet 2008, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier la structure du capital de la Société Le Nickel-SLN, qui représente un point d'équilibre satisfaisant.

La Société Le Nickel-SLN a annoncé à l'issue de son Conseil d'administration du 19 novembre 2009 la mise en œuvre d'une nouvelle

gouvernance modernisée pour renforcer encore l'implication de la Nouvelle-Calédonie, avec la création d'un Comité stratégique, d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations. La STCPI est largement représentée dans ces trois Comités et détient la présidence du Comité d'audit.

La STCPI et ERAMET ont annoncé le 13 juillet 2010 qu'elles sont également convenues d'engager des discussions en vue d'apporter, d'ici le 31 décembre 2011, des aménagements au pacte, dont les principes Directeurs demeureront inchangés, afin de tenir compte de l'ensemble des évolutions industrielles, commerciales et technologiques intervenues au sein de la SLN comme de son environnement depuis la conclusion du pacte d'origine.

CONCESSIONS PRONY ET CREEK PERNOD

En janvier 2009, la Société Le Nickel-SLN s'est vu attribuer par la Province Sud de Nouvelle-Calédonie les permis de recherches portant sur les gisements de Prony Ouest et Pernod. Une convention minière a été signée le même jour entre la Société Le Nickel-SLN et la Province Sud précisant les conditions de développement de ces gisements.

Ce projet, nécessitant la construction d'une usine de traitement du minerai par voie hydrométallurgique, représente une capacité de production de l'ordre de 60 000 tonnes de nickel par an.

La société Vale-Inco a contesté la validité des décisions d'attribution des permis. Ces derniers ont été annulés par décisions du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie du 17 novembre 2009.

La Société Le Nickel-SLN a fait appel de ces décisions. Le projet est donc suspendu dans l'attente de décisions d'appel favorables.

RAPPEL DU DOSSIER MINIER CALÉDONIEN

La mise en œuvre des accords de Bercy du 1^{er} février 1998 a trouvé son dénouement fin 2005. Les titres miniers du massif de Koniombo ont été dévolus à SMSP, ceux de Poum à la Société Le Nickel-SLN. L'État français reste le garant de la bonne application de ces accords. ERAMET/Le Nickel-SLN resteront très vigilants quant au bon déroulement de la situation et veilleront au respect des engagements de Falconbridge repris par le groupe suisse Xstrata et à ce que le transfert des titres miniers soit effectivement lié à la construction d'une usine dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie.

RELATION AVEC PT ANTAM ET L'INDONÉSIE

La société indonésienne PT Weda Bay Nickel, est la société de projet et d'exploration créée pour le développement du projet de nickel et de cobalt de Weda Bay, situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Cette société est détenue à 90 % par Strand Minerals (Indonesia) et à 10 % par la société publique à responsabilité limitée indonésienne, productrice de nickel, PT Antam Tbk (Antam), société spécialisée dans l'exploration, l'exploitation minière, le raffinage et la distribution de produits miniers. Antam est représentée par un administrateur au Conseil d'administration de PT Weda Bay Nickel (sur un total de cinq administrateurs dont trois représentants d'ERAMET) et détient également une option pour augmenter sa participation à 25 %.

Par ailleurs, l'exploration et l'exploitation de PT Weda Bay Nickel se font dans le cadre d'un « Contract of Work » passé avec le Gouvernement indonésien.

RELATIONS AVEC MITSUBISHI CORPORATION (PROJET WEDA BAY)

Le 19 février 2009, la société Mitsubishi Corporation est devenue propriétaire de 33,4 % du capital de Strand Minerals, qui détient 90 % du capital de la société indonésienne, PT Weda Bay Nickel. ERAMET et Mitsubishi Corporation ont joint leurs compétences pour mener à bien les études requises afin de prendre la décision finale de développement du projet. Au titre du pacte d'actionnaires signé entre les parties, Mitsubishi Corporation est représentée au Conseil d'administration de Strand Minerals par deux administrateurs sur un total de six administrateurs, ainsi que par un administrateur au Conseil d'administration de PT Weda Bay Nickel sur un total de cinq administrateurs.

3.2.2.3. BRANCHE MANGANÈSE

RELATION AVEC L'ÉTAT GABONAIS

Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais, qui est présent au capital depuis 1973 (participation légèrement supérieure à 25 %) et quatre administrateurs gabonais siègent au Conseil d'administration. Depuis l'origine, l'État soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo, dont sa filiale, Port Minéralier d'Owendo est concessionnaire) ; plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la Setrag dont Comilog est le partenaire de référence, à côté d'autres actionnaires gabonais. Ces relations de confiance

et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives et d'envisager le développement de nouveaux projets industriels.

Ainsi, dans le cadre de son projet de construction de deux nouvelles unités métallurgiques de silicomanganèse et manganèse métal à Moanda dans le Haut Ogooué (dit « Complexe Métallurgique de Moanda »), Comilog a, en date du 7 janvier 2010, signé à Libreville avec les autorités gabonaises, d'une part, une première convention ayant notamment pour objet de préciser le cadre juridique, fiscal et douanier particulier au projet, et d'autre part, une seconde convention venant préciser les conditions propres à la sécurisation du futur approvisionnement énergétique du complexe. Afin de mettre en œuvre le projet, un financement dédié a été mis en place. Une des conditions de déblocage des fonds est l'émission par ERAMET et la République gabonaise, actionnaires de référence, d'une garantie, déjà autorisée par ERAMET et en attente de ratification par le Parlement pour la partie gabonaise.

Le 20 octobre 2010, ERAMET et la République gabonaise ont conclu un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog. Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise en plusieurs étapes sur la période 2010-2015 d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog, ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise. La première étape concernant la cession d'une participation de 3,54 % du capital a été réalisée pour 2,17 % le 17 décembre 2010, la cession du solde devant intervenir courant 2011.

3.3. RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS

3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières

Les ressources et réserves minières peuvent évoluer dans le temps, notamment en raison des hypothèses techniques et économiques retenues pour leur exploitation (informations géologiques, facteurs de coût d'exploitation, technologies d'exploitation). À cet effet, l'estimation des ressources et réserves est révisée chaque année, tant en terme de quantité que de qualité. Le détail de ces estimations et des hypothèses retenues est donné au Chapitre 2, sous-chapitre « Réserves et Ressources » de ce Document.

3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers

Compte tenu de leur échelle capitalistique et de leur durée, les études de lancement de nouvelles exploitations minières ou de réfection d'exploitations existantes sont des décisions d'investissement qui impliquent de réaliser au préalable, outre des études de faisabilité technique complètes, des hypothèses de financement et

de calcul de rentabilité, directement influencées par l'évolution du cours des matières premières concernées, du cours des devises concernées, du coût du crédit et du financement choisi. En période de ralentissement de la demande, certaines de ces décisions peuvent être retardées ou annulées, ce qui peut avoir un impact sur la rentabilité de l'exploitation.

3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement

3.3.3.1. UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE INSCRITE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein d'ERAMET, la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D) est en charge du suivi des aspects techniques du Développement Durable en lien étroit avec les trois Branches opérationnelles et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du Groupe s'inscrivent

naturellement dans une logique de développement durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximale des ressources naturelles. Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le Groupe d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites, et vis-à-vis de leur environnement extérieur, les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement des activités.

Outre sa Charte Environnement adoptée en 2002, le Groupe dispose, depuis janvier 2010, d'une politique Développement Durable.

En matière de conformité réglementaire, ERAMET s'est fixé un objectif de « Zéro contentieux » détaillé ci-après. Les diverses thématiques du risque industriel en lien avec les activités du Groupe que sont les situations de sites et sols pollués ainsi que de l'adéquation prévention des risques industriels sont également passés en revue.

3.3.3.2. OBJECTIF « ZÉRO CONTENTIEUX »

Le groupe ERAMET promeut une politique de strict respect des réglementations et de dialogue avec les autorités compétentes en cas de difficultés temporaires ou de conditions particulières d'exploitation. Il s'est fixé dans ce contexte en 2007 un objectif dit de « Zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou plaintes pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait du Groupe aux obligations réglementaires des autorisations d'exploitation.

Le bilan « Zéro contentieux » couvre, depuis 2009, l'ensemble des mines et sites industriels du Groupe. Il a intégré en 2010 les deux sites de Valdi (France).

Cet objectif est décliné en trois niveaux suivis par le Groupe pour l'ensemble des sites industriels :

- **Niveau 1** : courrier de demande spécifique de l'administration, qui sans action pourrait conduire à une mise en demeure, en regard des obligations réglementaires ;
- **Niveau 2** : mise en demeure ou plainte officielle de l'administration de tutelle liée à un manquement de notre fait, en regard des obligations réglementaires, et qui peut conduire à une action pénale où à une amende ;
- **Niveau 3** : action en justice entamée et/ou mise en demeure échues faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Le bilan « Zéro contentieux » 2010 est en recul par rapport aux années précédentes, l'année 2010 étant marquée par deux contentieux de 3^e niveau, toutefois soldés avant fin 2010. Après un nombre de contentieux de niveau 2 significatif en 2009 (14), l'année 2010 comptabilise 7 nouvelles mises en demeure, essentiellement en France et aux États-Unis. Par ailleurs, 60 % des contentieux de niveau 2 et 3 apparus depuis 5 ans sont clôturés.

Ces contentieux restent toutefois limités en nombre et sont à mettre en perspective des multiples permis d'exploiter auxquels les différents sites du Groupe ont à se conformer. Une première consolidation recense 136 permis qui chacun comporte à minima une dizaine de paramètres à respecter. 90 % des sites du Groupe n'ont pas été concernés par un contentieux en 2010.

ERAMET reste vigilant pour 2011 et poursuivra cet objectif au travers de l'accompagnement de ses sites industriels et miniers.

Quatre ONG, un collectif d'habitants et un Député ont engagé le 25 mars 2011 des actions au Gabon pour obtenir réparation de COMILOG et d'ERAMET du fait de prétendus dommages environnementaux causés par l'exploitation du site minier de MOANDA.

Ces requêtes font l'objet d'un examen approfondi par les sociétés avec l'aide de leurs conseils sans qu'il soit possible à ce jour d'en apprécier le bien-fondé.

3.3.3.3. SITES ET SOLS POLLUÉS - ACTIONS DE REMÉDIATION

Le Groupe attache la plus grande vigilance à la gestion des dossiers pouvant être à l'origine d'impacts potentiels sur les sols et sous sols du fait d'activités passées ou en cours, tant dans le domaine de ses activités industrielles que minières.

Ces dernières années, le Groupe a développé une politique et un savoir faire dans l'investigation, l'identification, le suivi et la gestion des terrains potentiellement impactés au travers de différents projets.

Citons d'abord les projets de réhabilitation de terrains de sites industriels anciens (Steiner Bronzavia, Aubert & Duval Gennevilliers, Comilog France Boulogne-sur-Mer...) qui ont permis l'acquisition d'une expertise reconnue.

Le Groupe a également assumé la réhabilitation de décharges internes arrivant en fin de vie, avec des projets de cessation d'activité et de réhabilitation conduits à leur terme (Aubert & Duval Pamiers, Comilog France, GCMC Freeport...) et des projets en cours de réalisation (Erasteel Champagnole, Aubert & Duval Les Ancizes, Erachem Comilog Tertre...) ou faisant l'objet d'une surveillance approfondie (ERAMET Marietta, ERAMET Norway Sauda, Comilog France).

Citons aussi, dans le domaine minier, la poursuite des grands travaux de réhabilitation. Ainsi en Nouvelle-Calédonie, que ce soit sur la région de Poro, sur la mine arrêtée de Si Reis (Népoui) ou encore les importants travaux d'aménagement hydrauliques sur la mine de Kiel (Canal-Doudou), ces actions fondamentales menées depuis 2007 ont permis de maîtriser et stabiliser les situations d'impact permettant ainsi à SLN d'intervenir en réparation dès lors que techniquement faisable. Ces programmes représentent plus de 2 millions d'euros par an. Cette reprise technique fondamentale assure la maîtrise des aspects stabilité, érosion et écoulement des eaux. Ainsi, sur le Territoire et pour ce qui concerne les vers, leur stabilité et la lutte contre l'érosion (exemple : vers de grande hauteur à Népoui), SLN est le contributeur principal à la rédaction du guide des bonnes pratiques minières faisant référence dans son domaine qui devrait être édité en 2011.

3.3 RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS

Parallèlement, SLN contribue significativement :

- aux Comités de réhabilitation des sites miniers (CRSM) financés par le mécanisme de la Délibération 104. Depuis sa création en 1990, la SLN l'a abondé à hauteur d'environ 18 millions d'euros. Ce dispositif a été supprimé au profit du Fonds Nickel ;
- au financement du Fonds Nickel prévu par le schéma de mise en valeur. Il a été créé en mars 2010 et est destiné à la réhabilitation des mines orphelines dont le budget est de l'ordre de 4 millions d'euros par an. Ce fond est alimenté pour moitié par la redevance superficielle sur les concessions minières.

Il est important de mentionner la mise en place d'une politique de caractérisation systématique de l'état des sols préalablement à tout nouveau projet, conformément à la politique de Développement Durable du Groupe. Ainsi, cela est réalisé, par exemple :

- dans le cadre du projet du Complexe Métallurgique de Moanda au Gabon, de l'implantation de la nouvelle usine de production de silico- et ferromanganèse à Guilin en Chine, de la poursuite des études de caractérisation de l'état initial pour le projet Weda Bay Nickel en Indonésie ou encore de l'implantation de la nouvelle usine UKAD en France ;
- lors des études relatives à l'acquisition de nouvelles sociétés par croissance externe, ce fut ainsi le cas pour les deux sites de Valdi ou ceux de Tinfos ;
- mais aussi lors de cessions d'activités ou cession d'actifs.

De façon cohérente, le Groupe a également poursuivi le développement de diagnostics de l'état des sols et des sous-sols de ses sites industriels en activité. En 2010, on relève l'avancement significatif de dossiers :

- À Comilog Moanda au Gabon, les opérations de réhabilitation de la rivière Moullili par extraction des sédiments déposés dans le lit en aval de la laverie de la mine ont débuté. Comilog a conduit à cette occasion de manière volontaire, une étude d'impact environnemental. L'évaluation des incidences directes et indirectes sur l'équilibre écologique, la qualité et le cadre de vie des populations vivantes dans la zone d'implantation du projet et dans les zones adjacentes sera ainsi prise en compte.
- À Comilog Moanda également, les travaux entamés à la station-service située à proximité de la pré-homogénéisation sur mine ont été menés à leur terme en 2010. Afin de prévenir toute pollution des sols, ces installations sont équipées d'un traitement d'hydrocarbures qui couvre les stations de vidange, de graissage, de lavage et de changement des pneus. Deux nouveaux séparateurs ont été installés.
- À ERAMET Sandouville ou Erasteel Champagnole l'exercice a permis à partir de la connaissance de l'histoire des sites et de leurs activités passées, mais aussi des incidents qui ont pu y être constatés, d'identifier les principaux spots de pollution, de les consigner et de gérer au mieux les actions nécessaires et la cohérence avec les usages futurs.
- À Aubert & Duval Gennevilliers, en France, la caractérisation de l'état des sols et la réalisation du plan de gestion associé ont été finalisés sur la partie du site dont la cessation d'activité a été notifiée aux autorités fin 2010.
- À Erachem Comilog Tertre, en Belgique, les travaux initiés en 2008 de mise hors service et de réhabilitation du bassin des eaux de process sur l'unité de recyclage ont été finalisés en 2010.
- À Aubert & Duval Firminy, en France, les actions initiées depuis 2007 dans le cadre des impacts constatés suite à une pollution

aux hydrocarbures des sols et des eaux de surface ont été menées à leur terme en 2010. Cela a permis d'aboutir sur le dossier du traitement des eaux polluées aux hydrocarbures avant rejet avec la mise en service d'une installation de traitement spécifique.

- D'autres travaux d'étanchéité de sols ont été menés afin de limiter les impacts des activités, ce fut notamment le cas en 2010 pour les sites français d'Interforge, de Valdi Feurs et d'Erasteel Commentry.
- À Aubert & Duval Les Ancizes, en France, les études préliminaires menées conjointement avec la commune dans le cadre de la fin d'activité et de la réhabilitation de la décharge existante ont été lancées cette année conformément à la convention conclue en 2009. Les travaux communs associés devraient débuter en 2011 alors qu'ils ont déjà commencé pour la partie propre au site.
- À Comilog France à Boulogne-sur-Mer, suite à la cessation des activités du site, seuls les travaux de réhabilitation du site de stockage des déchets situé à Manihen (62) restaient à poursuivre. Ils ont été finalisés en 2010. La couverture et le réaménagement du site se sont effectués conformément aux prescriptions fixées par l'administration. Le suivi post-exploitation a été lancé début 2010 conformément à l'arrêté préfectoral du site. Le site poursuit ses études approfondies et la surveillance des impacts potentiels.

En Nouvelle-Calédonie, il est important de noter que malgré des cumuls pluviométriques importants en 2010 (> 2 000 mm sur les 5 centres miniers, dont près de 3 000 mm à Kouaoua), aucun incident significatif n'a été relevé démontrant ainsi la pertinence et la grande maîtrise technique de SLN dans le domaine de la stabilité des versants.

3.3.3.4. POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

PROCÉDURES GROUPE DE GESTION DES CRISES

Elles définissent les bonnes pratiques et la communication pour trois situations :

- **Prévention des situations de crise** : identification de l'environnement local et national (autorités, élus, médias...), plan de contacts, identification des signaux faibles, reporting Groupe, exercices de simulation ;
- **Gestion des incidents sérieux** : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience, communication ;
- **Lors d'une crise** : critères d'identification d'une situation de crise, reporting Groupe, organisation en temps de crise (Direction des Opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

Ces procédures ont été déployées sur tous les sites, hors Chine.

Dans le cadre de la première procédure, une action particulière a été conduite depuis 2008, pilotée par DC2D, sur l'identification des parties prenantes des sites et du Groupe.

En 2010, une attention particulière a été portée aux exercices de simulation de crise sur les sites français. Sur 15 sites, 12 ont réalisé un ou plusieurs exercices en 2010, parfois en présence des pompiers. Les 3 sites restants sont en cours de déploiement de la procédure « plan d'urgence interne ».

ASSISTANCE MÉTHODOLOGIQUE DANS L'ANALYSE DES RISQUES

Le Groupe, via la DC2D, assure une assistance aux sites, dans le cadre de leurs études de dangers.

Cette analyse permet d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et débouche sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement.

INGÉNIERIE DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DE LA POLICE GROUPE D'ASSURANCE DOMMAGES, PERTES D'EXPLOITATION

ERAMET a poursuivi en 2010 sa campagne de visites bisannuelles d'ingénierie (audits prévention) de tous ses sites industriels en collaboration étroite avec l'assureur, les courtiers et la Direction des Assurances Groupe.

Les sites suivants ont été visités :

- Aubert & Duval : Firminy, Heyrieux, Imphy, Issoire, Les Ancizes, ainsi qu'Interforge à Issoire ;
- Erasteel : Commentry et Champagnole ;
- Branche Manganèse : Erachem-Comilog Baltimore et New Johnsonville, Comilog Dunkerque, Erachem-Comilog Tertre, Valdi Le Palais et Feurs (avant intégration dans le programme Groupe) ;
- Branche Nickel : Eurotungstène, ERAMET Sandouville, SLN (Doniambo et les quatre mines).

Les indicateurs de suivi des actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un reporting synthétique présenté au COMEX 2 fois par an, sur le respect des procédures standard de sécurité incendie et les actions de protections des installations stratégiques.

Par exemple, pour les procédures standard Groupe définies avec les assureurs, en trois ans et demi, l'indicateur de performance, sur l'ensemble des sites industriels intégrés dans la police Groupe (environ 50 sites), montre, en trois ans et demi, une progression de 39 à 74 % dans le respect strict des procédures et une réduction de 19 à 0 % pour l'absence de procédures.

Comme toujours, une forte implication des correspondants risques industriels des sites et des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, permet de protéger de façon optimale les nouvelles installations. En 2010, les études ont porté essentiellement sur UKAD, l'IV30 et des salles électriques critiques aux Ancizes, la nouvelle presse chez AD Issoire, New Guilin, le projet C2M au Gabon, la protection des tanks à fuel et des salles électriques critiques à la SLN.

POLICE ASSURANCE ENVIRONNEMENT - VISITES PRÉVENTION

ERAMET a signé avec AXA, en 2007, une extension de sa police Responsabilité Civile Groupe incluant une couverture environnementale (Écosphère).

Le programme de visite consiste en l'évaluation du risque d'atteinte à l'environnement par les assureurs, à raison de trois sites par an. Les actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un reporting d'avancement semestriel.

En 2010, conformément au calendrier établi, les visites des sites de Comilog Dunkerque, Aubert & Duval Les Ancizes et Issoire ont été réalisées.

Il s'agit pour chaque site d'une visite comportant une prise de connaissance de la situation réglementaire du site, une visite terrain et une approche des plans d'actions existants. Cette approche vient en complément des audits internes qui sont réalisés tous les 2-3 ans.

3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports

3.3.4.1. FRET MARITIME

Le Groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés. Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le Groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires. Lors des périodes de faible activité commerciale, ceci peut notamment avoir pour contrepartie la renégociation de certains contrats.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques.

3.3.4.2. TRANSPORTS FERROVIAIRES

Le Groupe a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans à compter de novembre 2005. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

3.3.5. Risque amiante

Les éléments relatifs à ce risque sont détaillés dans le chapitre « Hygiène et Sécurité » au paragraphe 5.4.5.

3.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX / LITIGES

3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire

3.4.1.1. RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis et des concessions ;
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation ;
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- la remise en état aux termes de l'exploitation.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer ce qui peut entraîner une incidence sur l'exploitation et les résultats.

3.4.1.2. FISCALITÉS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du Groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contribution sociale de 3,3 %.

Il est précisé qu'ERAMET est la société mère d'un Groupe d'intégration fiscale, qui comporte 20 sociétés au 31 décembre 2010.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- la Société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs – en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin et des avantages accordés par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie ;
- de son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005. La convention fiscale entre le Gabon et la France signée à Libreville le 20 septembre 1995 est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 et s'est substituée à celle en date du 21 avril 1966 ;

- d'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger (Norvège, Suède, États-Unis, Chine...) sont soumises à la fiscalité locale de droit commun. Les dividendes versés par celles-ci à la maison mère sont dans certains cas soumis à une retenue à la source. À cet égard, les filiales du groupe ERAMET bénéficient du régime des conventions fiscales en vigueur ;
- il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2008, la fiscalité chinoise est profondément réformée avec principalement la suppression des régimes de faveur accordés à certaines sociétés étrangères et l'unification du taux d'imposition sur les bénéfices à 25 %. Cette réforme n'entraîne pas de conséquences particulières pour les sociétés chinoises du groupe ERAMET.

3.4.2. Litiges significatifs

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe, autre que celles détaillées ci-dessous.

LITIGE CARLO TASSARA FRANCE

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Ce fait est détaillé à la note 32 aux comptes consolidés présentés au chapitre 6 de ce Document. Une audience de procédure s'est tenue le 24 février 2011 fixant, après échange des dernières écritures, la date d'audience de plaidoirie au 5 mai 2011.

3.4.2.1. BRANCHE NICKEL

LITIGES POLLUTION TERRAIN

Les deux litiges ayant opposé en Nouvelle-Calédonie la Société Le Nickel-SLN et deux propriétaires éleveurs, ayant engagé des actions en réparation de prétendus préjudices résultant de la pollution de leur propriété par des travaux miniers, sont désormais clos.

3.4.2.2. BRANCHE MANGANÈSE

RÉCLAMATION DE SOCIÉTÉS KAZAKHES

À la suite du dépôt d'une plainte antidumping en 2006 par Euroalliages au nom de ses membres contre les producteurs kazakhs d'alliages de manganèse auprès de l'Union européenne, ces producteurs estimant la plainte abusive et non fondée, ont assigné Euroalliages et ses membres (dont ERAMET Comilog Manganèse) devant le tribunal de Bruxelles le 9 mai 2007, en réclamant 335 millions d'euros de dommages et intérêts.

ERAMET Comilog Manganèse, en liaison avec Euroalliages, a pris toutes les dispositions pour combattre cette réclamation manifestement excessive, qui est en réalité destinée à faire indirectement pression sur l'Union européenne. Elle a en l'état peu de chance d'aboutir, la Commission ayant d'ores et déjà imposé des droits de douane sur une partie des produits, par un Règlement du 4 décembre 2007, décision qui fait l'objet d'une contestation devant le tribunal de première instance des Communautés européennes. Le tribunal de Bruxelles a rendu le 17 février 2009 une décision en faveur d'Euroalliages et de ses membres, en jugeant que seules les instances judiciaires de l'Union européenne étaient compétentes pour entendre ce litige relevant d'une plainte antidumping. Les producteurs kazakhs ont fait appel de cette décision et une décision en appel pourrait être prise en 2011.

ANCIENS SALARIÉS DE COMILOG AU CONGO

Avant la mise en service du chemin de fer Transgabonais, Comilog exportait son minerai de manganèse par la République du Congo où elle employait alors près de 1 000 personnes. À la suite d'un très grave accident ferroviaire survenu le 5 septembre 1991 en République du Congo, le transport du minerai de Comilog par ce pays a été suspendu. Cette situation, en se prolongeant, a entraîné la cessation de l'activité Comilog au Congo et le licenciement des salariés congolais. Après plusieurs années de négociations retardées par la guerre civile en République du Congo, un « protocole d'accord pour le règlement définitif du contentieux relatif à la cessation des activités de la Comilog en République du Congo » a été conclu entre la République du Congo, la République gabonaise et la société Comilog, le 19 juillet 2003. Par ce protocole, Comilog et la République du Congo mettaient ainsi fin à tous contentieux passés ou à venir, cette dernière reprenant notamment à son compte tous les passifs et obligations résultant des activités de Comilog en République du Congo. En exécution de cet accord, Comilog réglait à la République du Congo une somme de 1 milliard 200 millions de francs CFA pour dédommager les salariés licenciés, somme qui venait s'ajouter au très important patrimoine mobilier et immobilier

cédé à titre gracieux par Comilog. Estimant cette indemnisation insuffisante, 867 anciens salariés de Comilog en République du Congo ont cité à comparaître le 9 octobre 2008 devant le bureau de conciliation du conseil de prud'hommes de Paris trois sociétés françaises filiales de Comilog, lesquelles n'ont à aucun moment été employeurs desdits salariés, ainsi que Comilog. Après en avoir délibéré et constaté un certain nombre d'irrégularités affectant les convocations, le bureau de conciliation a décidé de renvoyer l'affaire à une nouvelle audience de conciliation fixée au 22 juin 2009. Après divers renvois, une décision rendue le 28 octobre 2009 par le bureau de conciliation a renvoyé l'affaire devant le bureau de jugement, après avoir relevé que les exceptions avancées par les sociétés défenderesses, et notamment celle relative à la nationalité de Comilog, soulevaient une difficulté d'une particulière complexité. Les demandeurs ont, début décembre 2009, interjeté « appel nullité totale » de cette décision. Par arrêt du 30 septembre 2010, la Cour d'appel de Paris a dit irrecevable cet appel. Après divers renvois et par une décision du 26 janvier 2011, le bureau de jugement s'est déclaré territorialement incompétent. Les demandeurs ont fait appel de cette décision. Au vu des faibles fondements de ces actions, les sociétés défenderesses concernées n'ont pas constitué de provision.

GULF CHEMICAL & METALLURGICAL CORP.

En 2009, la société américaine GCMC (*Gulf Chemical & Metallurgical Corp.*), filiale du Groupe, a entamé avec la TCEQ (*Texas Commission for Environment Quality*) des négociations portant sur les conditions de son permis d'exploitation. Les autorités ont relevé un certain nombre de corrections devant y être apportées et les ont soumises à GCMC. En février 2011, l'*Attorney General* de l'État du Texas a engagé une procédure en exécution contre GCMC, portant essentiellement sur les correctifs demandés par la TCEQ, devant le *District Court of Travis County* (Texas). Des discussions sont en cours avec les autorités locales afin de régler ce dossier. Une provision proportionnée à l'appréciation du risque a été constituée.

3.5. RISQUES DE LIQUIDITÉ, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

3.5.1. Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette, soit 1 295 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les excédents de trésorerie sont pour l'essentiel transférés à la société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe, Metal Securities.

De plus, le Groupe dispose si nécessaire de sources de financement supplémentaires via l'utilisation de la ligne de crédit renouvelables, l'émission de billets de trésorerie et les pensions livrées (cf. Chapitre 1.2.3.).

3.5.1.1. AUTRES DETTES

Par ailleurs, certaines filiales du Groupe disposent de lignes de crédit, dont certaines tirées au 31 décembre 2010, notamment sous forme de crédit bail et d'emprunts.

3.5.1.2. COVENANTS

Les principaux covenants au niveau du Groupe sont décrits dans l'annexe des comptes consolidés (note 20.3.4).

3.5.2. Risques de marché

Le Groupe est principalement exposé à trois types de risques de marché : risque de change, risque de taux et risque sur matières premières. Ces trois types de risques sont suivis par la Trésorerie Groupe.

3.5.2.1. RISQUE DE CHANGE

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe règle ou encaisse des flux nets dans une devise différente de sa devise de compte ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales dont la devise de compte est différente de l'euro.

Depuis 2003, le Groupe centralise le risque de change transactionnel des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle selon des procédures et des modalités approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres.

Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

RISQUES TRANSACTIONNELS

Depuis 2007, les opérations de couverture de change sont réalisées au travers de la société ad hoc Metal Currencies. Les filiales

concernées déterminent le montant de leur exposition nette. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture si le montant net est supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise et par an, sauf exception.

Les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise.

Le détail de ces couvertures est précisé dans l'annexe des comptes consolidés (note 20).

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un actif net de 19 millions d'euros (31 décembre 2009 : actif net de 31 millions d'euros), essentiellement en raison de la remontée du dollar contre toutes devises au cours du premier semestre 2009 qui a permis de mettre en place des couvertures sur des cours plus favorables qu'en 2008 et de la baisse du dollar en fin d'année qui a conduit à une valorisation très positive de ces couvertures.

La conversion des ventes/achats en devises (facture émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes commerciales et les comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements / achats et paiements ; et
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires ») ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du dollar aurait un impact sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 90 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 112 millions d'euros en cas de baisse des cours.

RISQUES BILANTIELS

Le groupe ERAMET gère en partie les risques de change bilantiels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

En 2006, le groupe ERAMET a acquis Weda Bay Minerals Inc. pour un montant de 232 millions de dollars. Cette acquisition a été financée sur fonds propres pour la contre-valeur en euros et le risque de change couvert depuis l'origine par un swap de change euro/dollar.

Voir annexe des comptes consolidés (note 20).

3.5.2.2. RISQUE DE TAUX

a) En ce qui concerne la situation de la dette brute, le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant sa dette brute.

b) En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par Metal Securities, ils sont placés pour l'essentiel :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (Euro OverNight Index Average) ou EURIBOR (Euro InterBank Offered Rate) ; ou
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Dans ces conditions, une baisse des taux EONIA/EURIBOR de 10 points de base aurait un impact annuel négatif de 1,5 million d'euros environ sur les produits financiers.

3.5.2.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie notamment.

- Pour le risque client, le Groupe dispose de différents outils de suivi et de couverture : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation et de renseignements, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement les comptes clients sont suivis par un responsable crédit dans chaque Branche du Groupe et un Comité de crédit se réunit mensuellement pour fixer les limites de crédit et d'encours par client. En outre, tous les deux mois, un Comité de crédit Groupe échange sur les bonnes pratiques et revoit la situation commerciale des grands comptes clients. Les vingt principaux clients du Groupe représentent moins de 40 % du chiffre d'affaires. Le panorama des principaux clients du Groupe et détaillé plus avant à la note 11 des comptes consolidés au Chapitre 6 du présent Document.
- Pour les émetteurs d'obligations ou de titres de créances négociables à plus de trois mois : la procédure applicable à Metal Securities fixe des limites générales de placement en fonction de la notation des contreparties et de la maturité. Par ailleurs, chaque contrepartie fait également l'objet d'un suivi régulier de l'évaluation par les analystes crédit et/ou agences de notation et l'ensemble des risques fait l'objet d'une revue trimestrielle.
- Pour les OPCVM, la procédure applicable à Metal Securities fixe une double règle de dispersion, en terme de ratio d'emprise d'un OPCVM donné, ainsi que de division des encours de Metal Securities, procédure qui s'ajoute aux règles de division des risques appliquées par les gérants eux-mêmes à leurs actifs.

3.6. ASSURANCE / COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe / Stratégie de couverture des risques

3.6.1.1. ORGANISATION DU GROUPE

La Direction Assurances Groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes Groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la DC2D et la recherche de solutions optimales risque-primés-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du Groupe.

3.6.1.2. IDENTIFICATION ET MAÎTRISE DES RISQUES

Le Groupe a élaboré un programme d'audit des risques majeurs, afin d'en établir la cartographie précise, de déterminer les impacts éventuels pouvant résulter de leur survenance, et, enfin, de mettre en place le dispositif approprié en vue de prévenir leur réalisation et de limiter leur impact.

3.6.1.3. RECOURS AU MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le Groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées. Ainsi, le Groupe a mis en place par l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Le Groupe recourt également au marché pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités de ses filiales ou à des opérations ponctuelles, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

3.6.1.4. RÉASSURANCE

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes d'assurance. Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de rétrocession, et d'adapter le niveau de rétention. Par voie de conséquence, les Branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

3.6.1.5. NIVEAU DES COUVERTURES

Le Groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.

3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites

Le Groupe dispose de programmes d'assurances variés destinés à couvrir les différents risques assurables auquel il est exposé.

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport.

3.6.2.1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le Groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits y compris produits aéronautiques, la responsabilité civile professionnelle, la pollution soudaine et accidentelle. La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française). Pour toutes réclamations reçues, le programme intervient depuis la France. Le cas échéant, lorsque la réglementation locale impose des polices locales, il intervient au-delà de ces polices en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL), partout dans le monde. Au-delà des polices locales, ce programme repose sur une première ligne de 50 millions d'euros appelée police « Master » émise en France et sur deux lignes supplémentaires de 50 millions d'euros chacune dite « Excess » complétant la police « Master » offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros ; les franchises applicables pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre. Ce programme intervient également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment : en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume-Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur. L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet. Ce programme, a été mis en place le 1^{er} juillet 2004 auprès d'AXA Corporate Solutions. Il a été renouvelé le 1^{er} juillet 2006 pour une durée de 3 ans puis le 1^{er} juillet 2008 également pour une durée de 3 ans. Ces renouvellements successifs de longue durée se sont opérés sans augmentation du montant des primes forfaitaires.

RESPONSABILITÉ CIVILE ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

Courant 2007, une police spécifique responsabilité civile atteinte à l'environnement d'un montant de 10 millions d'euros a été mise en place pour certaines filiales. Les conditions de couverture de cette police ont été significativement améliorées en 2010 puisque notamment son montant a été porté de 10 à 20 millions d'euros. Une police similaire d'un montant de 25 millions de dollars a été mise en place au début de l'année 2008 pour les États-Unis et le Canada.

3.6.2.2. ASSURANCE DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de toutes les entités du Groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. Ce programme s'articule autour d'une police-mère émise en France qui couvre directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL) des polices locales. Avec l'intégration en 2009 des sociétés implantées en Chine, toutes les sociétés du Groupe sont désormais intégrées au programme. Ce programme a été souscrit auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie AXA Corporate Solutions est apériteur, et mis en place avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros sous réserve des sous limites appliquées à certains événements et des exclusions communément admises. Depuis lors, le programme a fait l'objet de nouvelles améliorations techniques sensibles en termes de garanties et de franchises. Il a en outre été systématiquement reconduit dans des conditions de budget identiques. Une attention toute particulière est portée aux préconisations émises par les assureurs dans le cadre des visites de prévention des sites, ce qui permet de personnaliser à la fois le programme de prévention et les conditions de couverture des sites.

3.6.2.3. ASSURANCE TRANSPORT

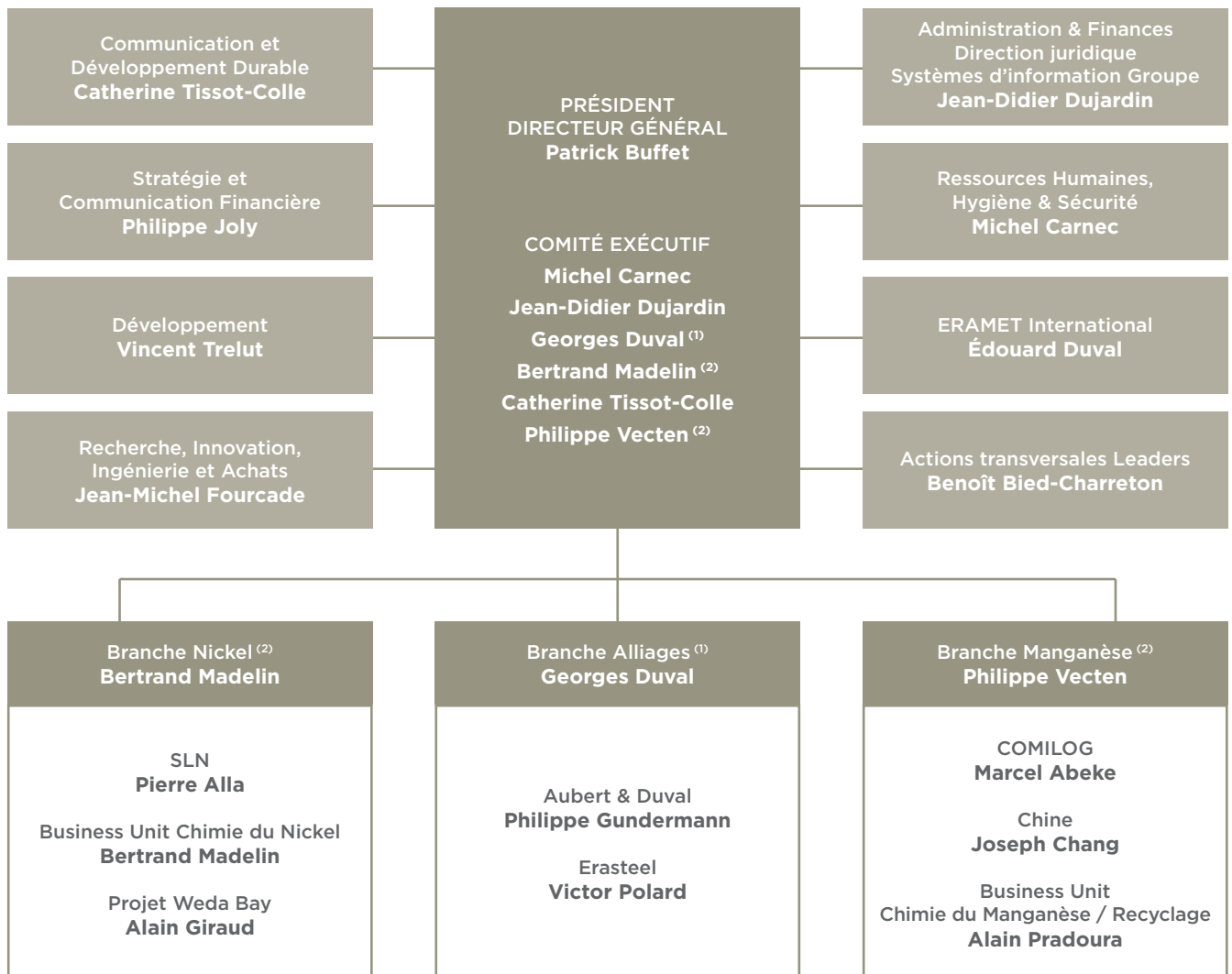
Au 1^{er} janvier 2008, un programme Groupe mondial transport a été mis en place. Il couvre toutes les entités du Groupe partout dans le monde pour l'ensemble des transports qu'ils soient d'origine maritime, fluviale, terrestre ou aérien, aussi bien pour les marchandises transportées, le fret ou les équipements. Ce programme est composé de trois polices : une police dite « facultés » pour les marchandises transportées placée auprès de la compagnie Chartis, une police dite « affréteur » placée auprès du Raets Club et une police dite « corps de navire » souscrite auprès d'AXA Corporate Solutions. La mise en place de ce programme a permis d'obtenir à la fois des conditions de garantie et de primes particulièrement favorables.

Gouvernement d'entreprise

4.1. Présentation des organes de direction et d'administration de la Société et du Groupe.....	74
4.1.1. Organigramme de la Direction générale.....	74
4.1.2. Rapport du Président du Conseil d'administration.....	75
4.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET - Exercice 2010	84
4.2. Liste des autres mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.....	85
4.3. Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.....	90
4.3.1. Intérêts indirects	90
4.3.2. Intérêts directs	90
4.3.3. Prêts et garanties accordés ou constitués	90
4.4. Rémunération des mandataires sociaux	91
4.4.1. Jetons de présence des administrateurs	91
4.4.2. Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et des membres du COMEX.....	92
4.5. Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions	98
4.5.1. Options consenties.....	98
4.5.2. Exercice d'options	98
4.6. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions.....	99
4.6.1. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société.....	99
4.6.2. Attributions consenties aux salariés de la Société et de ses filiales non mandataires sociaux	99
4.6.3. Attributions à l'ensemble des salariés bénéficiaires.....	99

4.1. PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

4.1.1. Organigramme de la Direction générale



(1) Vice-Président, Directeur général délégué.

(2) Directeur général délégué.

4.1.2. Rapport du Président du Conseil d'administration

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 16 février 2011.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration et indiquera, le cas échéant, les limitations de pouvoirs du Président-Directeur général. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne.

4.1.2.1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 décembre 2008, ERAMET se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef. Une copie de ce code est disponible au siège social pour consultation auprès de la Direction juridique.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Mode de direction de la Société

Le Conseil d'administration de la Société a adopté en sa séance du 26 mars 2003, conformément à la délibération de l'Assemblée du 23 mai 2002 et à l'article 15 des statuts, une organisation classique de direction de la Société par un Président-Directeur général assumant tout à la fois la Direction générale de la Société et la présidence du Conseil d'administration, considérant que ce choix était le plus adapté à l'organisation et à la composition du capital de la Société.

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la Direction générale de la Société, procéder à la nomination de cinq Directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le Conseil peut également, conformément à l'article 19 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

Composition de la Direction générale

La Direction générale de la Société et du Groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général

Patrick Buffet.

Le Conseil d'administration du 25 avril 2007 lui a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une

société anonyme. Le Conseil a accordé la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social et sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 14 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 14 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la Société sont signés soit par le Directeur général, soit par le Directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

Directeurs généraux délégués

Ont été nommés en cette qualité :

- Georges Duval (depuis le 23 mai 2002), branche Alliages ;
- Bertrand Madelin (depuis le 1^{er} janvier 2008), branche Nickel ;
- Philippe Vecten (depuis le 23 mai 2007), branche Manganèse.

Les trois Directeurs généraux délégués sont chacun Directeurs de Branche et Georges Duval a également la responsabilité des Achats. La Direction Chine rapporte à Philippe Vecten. La Direction Administration et Finances, la Direction Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie, la Direction du Développement, la Direction du projet Leaders, la Direction de la Stratégie et de la Communication Financière, ainsi qu'ERAMET International, rapportent au Président. Le Directeur administratif et financier, Jean-Didier Dujardin, supervise également les systèmes d'informations, l'audit interne, le Contrôle de Gestion, la trésorerie, la comptabilité et la Direction juridique.

Les réunions mensuelles de Branches présidées par le Président-Directeur général sont des centres de décision importants relatifs au Groupe. Elles permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels opérationnels concernant les Branches.

Le mode de direction de la Société comprend également depuis septembre 2004 un Comité exécutif (« COMEX ») et un Comité de direction international (International Management Committee – IMC), tous deux présidés par le Président-Directeur général.

Le Comité exécutif, centre de décision pour le Groupe et les Branches, est constitué du Président-Directeur général, des trois Directeurs de Branches, du Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, du Directeur administratif et financier, ainsi que du Directeur de la Communication et du Développement Durable. Le fait que les Directeurs « Corporate » des fonctions supports (Direction des Ressources Humaines, Hygiène, Santé & Sécurité, Direction Administration et Finances et Direction de la Communication et du Développement Durable) soient membres du COMEX renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage, et une mission de service aux Branches.

Le Comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité exécutif, le Directeur général d'Erasteel, le Directeur général d'Aubert & Duval, le Président d'ERAMET International, le Directeur général délégué de la Société Le Nickel-SLN, le Directeur général de Comilog, le Président de PT Weda Bay, le Directeur de la business unit chimie du manganèse/recyclage, le Directeur des programmes Leaders, le Directeur d'ERAMET en Chine et le Directeur de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition/indépendance

Conformément au Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, modifié le 29 mai 2008, existant entre les sociétés SORAME et CEIR d'une part et la société AREVA d'autre part, le Conseil d'administration est composé en principe de quinze membres depuis l'Assemblée du 21 juillet 1999, composés comme suit, outre le Président :

- cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR (dont un (J. Rossignol) ayant le statut des quatre « personnes qualifiées » citées ci-dessous) ;
- trois administrateurs, proposés par AREVA ;
- deux administrateurs, proposés par STCPI ;
- quatre « personnes qualifiées », proposées à raison de deux par le concert SORAME-CEIR et deux par AREVA, « en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la Société elle-même, en harmonie avec les recommandations préconisées par le rapport Viénot » (selon les termes du Pacte d'actionnaires).

Au 31 décembre 2010, le Conseil est composé des quinze membres suivants :

Président du Conseil d'administration

Patrick Buffet, depuis le 25 avril 2007.

Vice-Présidents

Le Conseil du 13 septembre 2000 a décidé de procéder à la nomination de deux Vice-Présidents, représentant les deux actionnaires les plus importants.

- Georges Duval, au titre de la société SORAME, depuis le 13 septembre 2000 ;
- Gilbert Lehmann, au titre de la société AREVA, depuis le 13 décembre 2005.

Administrateurs :

- Cyrille Duval ;
- Édouard Duval ;
- Georges Duval ;
- Patrick Duval ;
- Pierre-Noël Giraud (administrateur indépendant) ;
- Gilbert Lehmann ;
- Jean-Hervé Lorenzi (administrateur indépendant) ;
- Louis Mapou ;
- Sébastien de Montessus ;
- Michel Quintard ;
- Jacques Rossignol (administrateur indépendant) ;

- Michel Somnolet (administrateur indépendant) ;
- Antoine Treuille (administrateur indépendant) ;
- AREVA, représentée par Frédéric Tona.

Le code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef considère qu'un administrateur est indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et détermine également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

- « ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur » ;
- « ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité » ;
- « ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social » ;
- « ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».

Au 31 décembre 2010, sur la base de l'examen de ces critères par le Conseil, le Conseil est composé de cinq administrateurs indépendants sur un total de 15 membres, soit un tiers de membres indépendants conformément aux recommandations du code Afep/Medef.

En juillet 2011, compte tenu de la proposition de résolution présentée au vote de la prochaine Assemblée Générale annuelle et portant sur le renouvellement de son mandat, le critère des 12 ans de mandat pourrait être atteint pour Monsieur Treuille, nommé pour la première fois administrateur de la Société en juillet 1999. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 février 2011, a estimé que Monsieur Treuille pouvait continuer à être considéré comme indépendant en raison de sa grande expérience et compétence. En outre, le même Conseil a estimé que Messieurs Lehmann et Tona, ayant cessé d'être salariés du groupe AREVA depuis plus de cinq ans, seront considérés comme indépendants à compter de 2011.

Conformément aux recommandations nouvelles intégrées en avril 2010 au code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef et aux dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011, il est rappelé que les conseils d'administration qui ne comprennent aucune femme doivent proposer la nomination d'un administrateur de sexe féminin au plus tard lors de l'Assemblée Générale de 2011. À cet égard, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale d'ERAMET la nomination de Madame Josseline de Clausade et de Madame Manoelle Lepoutre.

4.1 PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

En application de l'article 11 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans au moment de leur nomination et sont nommés pour une durée de quatre ans. Le Président et la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Autres participants au Conseil d'administration

Censeurs

Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 19 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait sur proposition du Comité d'entreprise européen. Le Conseil du 30 juillet 2008 a renouvelé Messieurs Jean Javelier et Daniel Signoret aux postes de censeurs pour une période de quatre ans. Le Conseil du 29 juillet 2009 a nommé Monsieur Bertrand Fréart au poste de censeur en remplacement de Monsieur Javelier.

Délégués du Comité central d'entreprise

Serge Zaragoza, Claudine Grossin, Didier Jacq, Yann Gourvil.

Charte de l'administrateur ERAMET

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 12-4 des statuts. L'article 13 alinéa 6 des statuts rappelle également que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société ERAMET et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à la charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposées par les lois en vigueur et les statuts de la Société.

Cette charte, adoptée pour la première fois en 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur droit à l'information et leur devoir de s'informer, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, aux Assemblées, et leur indépendance. Les membres du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la Société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). À la date d'établissement du présent rapport, aucun administrateur n'est en conflit d'intérêt au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004.

L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la Société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la Société fait l'objet depuis 2005 d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux

cadres dirigeants dont la liste est régulièrement mise à jour. Cette procédure a fait l'objet d'une mise à jour et d'un réexamen lors du Conseil d'administration du 16 février 2011 qui a adopté une charte de déontologie boursière du groupe ERAMET.

Règlement intérieur

Le Conseil a adopté le 6 septembre 2006 un règlement intérieur, précisant ses modalités d'organisation. Le règlement intérieur est disponible auprès du Secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la Société. Il y est indiqué que le Conseil approuve les orientations stratégiques du Groupe et les projets d'investissement stratégiques, ainsi que toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan et son profil de risques. Il reçoit également les communiqués de presse relatifs aux arrêtés de comptes ou à des opérations d'acquisition ou de cession, préalablement à leur diffusion, sauf urgence justifiée.

Le règlement intérieur précise également la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités, tels que décrits plus bas. Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Charte d'éthique

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la charte d'éthique du Groupe. Le texte complet de la charte est disponible sur le site Internet d'ERAMET. Cette charte a pour but de formaliser un socle de principes communs essentiels de comportement afin que chacun dans le Groupe puisse s'y référer et s'y conformer en toute situation. Ces principes s'appliquent d'abord au Groupe, mais le Groupe encourage chacun de ses partenaires à partager ces mêmes exigences. Ces principes sont les suivants : lutter contre toute forme de fraude ou de corruption, éviter tout conflit d'intérêt, respecter les règles de concurrence, protéger les informations du Groupe, respecter et protéger la santé et la sécurité au travail, fournir des produits et des services de qualité, dans le respect des normes de sécurité et de protection de l'environnement, promouvoir la responsabilité territoriale et citoyenne du Groupe, fournir une information de qualité aux partenaires locaux du Groupe et une information fiable et complète à ses actionnaires.

Cette charte a fait l'objet durant l'exercice 2010 d'une diffusion à l'ensemble des salariés du Groupe. Elle est relayée par les membres du COMEX, du Comité de direction de chaque Branche et les principaux collaborateurs des Directeurs corporate. Le Directeur juridique, Patrick Rothery, a été nommé également responsable de la déontologie pour le groupe ERAMET. Il est chargé notamment de veiller à la bonne application de la charte d'éthique.

Politique de développement durable

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration a adopté par ailleurs le 20 janvier 2010 une politique de développement durable. Le texte complet de la politique est disponible sur le site Internet d'ERAMET et les principales dispositions figurent également au chapitre 5 Développement Durable de ce Document de référence. Au cours de l'exercice 2010, les objectifs correspondants ont été approuvés : ils feront l'objet d'un suivi régulier de leur déploiement.

Évaluation des travaux du Conseil

En 2009, le Secrétaire du Conseil a remis un questionnaire, préparé avec l'aide d'un cabinet extérieur, d'évaluation du fonctionnement du Conseil à l'ensemble des membres du Conseil, complété, le cas échéant, d'entretiens individuels. Les conclusions de cette évaluation ont été présentées et débattues au Conseil d'administration du 28 juillet 2010 et ont été considérées par le Conseil comme globalement satisfaisantes.

Réunions

Convocations

Les réunions se tiennent aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président adressée à ses membres, conformément à la loi. Elles sont adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil. Indépendamment des Conseils tenus par téléphone au cours de l'année, les séances du Conseil se tiennent en général au siège de la Société (Tour Maine-Montparnasse).

Déroulement des séances

À chaque séance du Conseil, un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil.

Chaque réunion commence en général par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période écoulée depuis la dernière réunion suivi d'une présentation par chaque Directeur de Branche de l'état de marche de chacune des trois Branches. Les projets particulièrement importants dans le cadre de la stratégie du Groupe font l'objet d'une présentation.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs pour approbation et est publié en fin de journée ou le lendemain avant l'ouverture des marchés pour faire connaître au marché les principaux éléments marquants de l'évolution de la Société et du Groupe.

Procès-verbal

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire du Conseil (en principe le Directeur juridique de la Société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

Travaux en 2010

Le Conseil s'est réuni 10 fois en 2010. Le taux de présence de ses membres a été de 85,6 %.

Outre l'examen des éléments récurrents liés à l'activité du Groupe et notamment :

- l'arrêté des comptes 2009 de la Société et du Groupe et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ;
- l'examen des comptes du premier semestre 2010 ;
- la revue des principaux faits marquants de la vie du Groupe et de ses Branches d'activité lors du trimestre écoulé ;
- les budgets 2010 et 2011 ;
- les projets d'investissements ou de développements sur les installations existantes.

Le Conseil s'est attaché plus particulièrement cette année à délibérer sur les points suivants :

- l'adoption de la Charte d'éthique et de la politique de Développement Durable du Groupe ;
- la fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2010, notamment au vu des projets de résolutions transmis par la société Carlo Tassara France ;
- l'évolution du capital de Comilog par l'augmentation de la participation de la République gabonaise ;
- le renouvellement du pacte d'actionnaires de la Société Le Nickel-SLN entre ERAMET et la STCPI ;
- la renégociation du crédit syndiqué existant.

Pour réaliser sa mission, le Conseil s'appuie également sur les travaux des trois Comités qu'il a constitués.

Comité d'audit

Une charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été adoptée par le Conseil le 10 décembre 2003.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes, (iv) de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

À cet effet, il a notamment pour mission (i) d'examiner la pertinence et la bonne application des méthodes comptables utilisées, (ii) d'analyser les comptes semestriels et annuels, (iii) d'étudier les plans et les conclusions d'audit interne, (iv) d'assurer le suivi des contentieux importants, (v) d'examiner la politique de gestion des changes et matières premières, des couvertures et des placements du Groupe et (vi) d'examiner le rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.

Pour l'organisation des travaux du Comité d'audit, la Société s'appuie sur le rapport du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit (recommandation AMF du 22 juillet 2010).

Lors des réunions du Comité, il entend notamment le Directeur Administratif et Financier, les Commissaires aux comptes et le responsable de l'audit interne du Groupe, le Directeur de la comptabilité et de la fiscalité et le Directeur de la trésorerie.

Le Comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs : Gilbert Lehmann, Michel Somnolet (administrateur indépendant) et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

Gilbert Lehmann, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et en sciences économiques, a exercé des fonctions de Direction générale et de Directeur Financier notamment au sein du groupe AREVA durant de nombreuses années.

Michel Somnolet, diplômé d'HEC, est ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal.

Antoine Treuille, diplômé de l'ESSEC et d'un MBA de l'Université de Columbia aux États-Unis, est Executive Managing Director d'Altamont Capital Partners LLC, un fonds privé basé à New York.

4.1 PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

Le Comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2010. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Outre la présentation des comptes de l'année précédente en février et l'examen des comptes du premier semestre en juillet, le Comité revoit annuellement le bilan des audits de l'année ainsi que le plan d'audit de l'année suivante. L'examen des comptes par le Comité est accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes décrivant les conclusions de leurs travaux et les points essentiels sur les travaux menés.

Pour l'exercice 2010, outre la revue des comptes annuels et semestriels, le Comité a plus particulièrement examiné les points suivants :

- le rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne ;
- les travaux du département de l'audit interne pour les années 2009 et 2010 et son plan de travail prévisionnel pour 2011 et 2012 ;
- les dernières évolutions des normes IFRS ;
- la structure détaillée des frais de siège d'ERAMET holding ;
- les résultats du contrôle fiscal de la Société Le Nickel-SLN ;
- la Charte d'éthique et la politique du Groupe en matière de Développement Durable ;
- le suivi des litiges et provisions pour risques et charges du Groupe ;
- l'analyse des politiques de placement et de couverture du Groupe ;
- un point sur les engagements de retraite de la Société et de ses filiales ;
- la revue post-investissement de la presse 40kt de Pamiers ;
- le projet de restructuration d'Erasteel.

Comité des rémunérations

Une charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été adoptée par le Conseil. Ce Comité a pour mission principale de faire des propositions au Conseil d'administration quant à la rémunération des mandataires sociaux du groupe ERAMET nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité se fait assister dans sa tâche du Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé et Sécurité du Groupe qui assure également la fonction de Secrétaire de séance du Comité.

Le Comité des rémunérations est actuellement composé de trois administrateurs : Frédéric Tona, Jacques Rossignol (administrateur indépendant) et Michel Somnolet (administrateur indépendant).

La politique de rémunération des mandataires sociaux fixée par le Conseil d'administration repose sur les éléments suivants :

- La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, déterminées chaque année par le Conseil sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.
- La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, comme par exemple pour 2010 : (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant), (ii) les résultats financiers (trésorerie nette), (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements,

(1) Le plafond annuel de la Sécurité sociale en 2010 était de 34 620 euros.

de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance, (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. Pour des raisons de confidentialité, ces résultats, comparés à des objectifs préétablis et définis de manière précise par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics. La partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 55 % de la rémunération fixe annuelle brute (110 % pour le Président-Directeur général) pour l'exercice 2010.

- En outre, les mandataires sociaux peuvent bénéficier, au titre d'intéressement au capital, de plans d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, dont les conditions sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Depuis le Conseil du 23 juillet 2007, les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance attribuées, pendant toute la durée de leur mandat. En 2010, un total de 14 895 actions de performance, soumises dans leur intégralité à des conditions de performance ont été attribuées aux mandataires sociaux. Les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes : performance relative de l'action ERAMET pour 50 % de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action – « total shareholder return » – par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour 50 % de l'attribution (à hauteur de 25 % résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de 25 % flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs). Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée durant l'exercice à ces mêmes bénéficiaires.
- Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif est entré en application à effet du 1^{er} juillet 2008. En cas de liquidation au regard de la sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la sécurité sociale. La rémunération globale des mandataires sociaux prend en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire. Sont éligibles à ce régime les personnes qui ont acquis une ancienneté d'au moins deux ans dans l'entreprise. La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. L'ensemble de ce dispositif, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale⁽¹⁾, confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère très raisonnablement équilibré.

En cas de départ du Président-Directeur général, le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat (ou si la durée de celui-ci est inférieure à trois ans, pendant le ou les exercices pleins du mandat) doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Cette actualisation a fait l'objet au titre des conventions réglementées d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 16 avril 2008. Par ailleurs, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, Monsieur Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société. Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social. Le contrat de travail liant les Directeurs généraux délégués à la Société a été suspendu pendant la durée de leur mandat social jusqu'à la fin de ce dernier. Le contrat de travail suspendu de MM. Madelin et Vecten prévoit le versement, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, d'une indemnité conventionnelle, calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de leur rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié. La Convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération, calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie. Le contrat de travail de M. Édouard Duval contient une clause identique.

Il n'est pas prévu pour les mandataires sociaux d'indemnité relative à un engagement de non-concurrence à l'issue de leur mandat, à l'exception de M. Cyrille Duval dont le contrat de travail prévoit, pour son employeur, la faculté de mettre en œuvre une obligation de non-concurrence d'une année, renouvelable une fois pour la même durée, contre versement d'une indemnité égale à 50 % de la moyenne de sa rémunération fixe sur les douze derniers mois précédant la rupture du contrat, quelle qu'en soit la cause. En cas de licenciement, cette indemnité est portée à 60 % de cette moyenne.

En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en œuvre. Au 31 décembre 2010, cette garantie concerne 17 cadres dirigeants du Groupe (MM. Madelin et Vecten, seuls mandataires sociaux bénéficiaires, certains membres du Comité exécutif Groupe non mandataires sociaux et des membres du « COMEX » des Branches). Cette garantie qui représente pour chaque cadre concerné une indemnité de trois années

de rémunération (fixe plus variable) est estimée globalement à 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2010. M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de cette garantie.

Certains salariés bénéficient également, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles, y compris lors de leur départ en retraite, calculées sur une base allant d'une à deux années de rémunération (fixe plus variable), intégrant les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent.

- Après examen des recommandations du Code Afep/Medef par le Conseil d'administration en 2008, il a été conclu que le dispositif de rémunération des mandataires sociaux est en ligne avec ces recommandations, à l'exception du nombre d'annuités prises en compte pour le calcul du montant de l'indemnité de départ du Président-Directeur général (trois ans), qui devra être revu après le renouvellement de son mandat, dans le respect de l'économie générale du contrat de mandataire social du 26 avril 2007, établi lors de son entrée dans le groupe ERAMET, contrat mis en conformité par le Conseil d'administration du 20 février 2008 avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007.

Le Comité des rémunérations s'est réuni 4 fois en 2010. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Au cours de l'exercice, outre la validation des propositions de bonus 2009, des objectifs 2010 et des salaires fixes 2011 des mandataires sociaux, auxquels le Conseil d'administration a donné son accord, le Comité a proposé au Conseil d'administration qui l'a approuvé la mise en place à partir de l'exercice 2010 d'un plan annuel d'attribution d'actions de performance destiné aux mandataires sociaux et cadres dirigeants de la Société et de ses filiales. Dans ce cadre, le Comité a proposé au Conseil d'administration qui l'a approuvé un plan mondial d'attribution d'actions gratuites Erashare 2010 ayant permis l'attribution de deux actions gratuites à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales, ainsi qu'un plan sélectif d'actions de performance pour 2010 d'un total de 65 008 actions de performances à 162 cadres du Groupe (y compris 14 895 actions de performance aux mandataires sociaux). Pour 2011, le Comité a proposé au Conseil d'administration qui l'a approuvé la reconduction d'un plan d'attribution d'actions de performance avec des critères et des modalités similaires à ceux du plan décidé en 2010, accompagnée d'un plan mondial d'attribution de deux actions gratuites à l'ensemble des salariés du Groupe (Erashare 2011).

Comité de sélection

Composé de quatre membres (trois administrateurs et le Président), il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois Branches du Groupe.

Le Comité est actuellement composé de Patrick Buffet, Cyrille Duval, Édouard Duval et Gilbert Lehmann. Contrairement aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef, ce Comité n'est doté d'aucun administrateur indépendant et n'a pas pour mission de sélectionner les futurs administrateurs. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les différents actionnaires de la Société. Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines, Hygiène, Santé et Sécurité du Groupe.

Le Comité de sélection ne s'est pas réuni au cours de l'année 2010.

4.1.2.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

En conformité avec le Cadre de référence de l'AMF de janvier 2007, les procédures de contrôle interne en vigueur chez ERAMET ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- d'assurer la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels ;
- de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Les acteurs du contrôle interne

ERAMET, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (Direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de Direction générale, assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité exécutif (COMEX), centre de décision du Groupe dont la composition est détaillée à la partie « Direction générale » ci-dessus, se réunit tous les quinze jours. Le Comité de direction international, dont la composition détaillée figure également à la partie « Direction générale » ci-dessus, traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an ;
- la Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur administratif et financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le COMEX, elle réalise au sein des différentes unités du Groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte trimestriellement au COMEX et annuellement au Comité d'audit du résultat de ses missions et de l'avancement des plans d'action qui en résultent. Ce dernier examine de même chaque année le Plan d'audit interne du Groupe et de ses filiales (plan en cours et plan qui devra être exécuté l'année suivante) et propose tout aménagement qui lui paraît nécessaire ;
- la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur administratif et financier. Elle définit l'architecture du Contrôle de Gestion ERAMET et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du Groupe. Elle définit pour le Groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs-clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting Groupe ;

- la Direction juridique, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences ;
- la Direction de la Trésorerie et la Direction du Financement et des Assurances, rattachées au Directeur administratif et financier. Centres de service, elles gèrent, en liaison avec les Comités spécialisés des principales filiales, pour l'ensemble du Groupe la couverture des risques de change et de matières premières, en particulier nickel et fuel, et la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) ainsi que la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le Groupe ;
- le département fiscal, au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la Société mère ;
- la Direction de la Communication et du Développement Durable. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du Groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société ;
- la Direction des Ressources Humaines, Hygiène, Santé et Sécurité Groupe. Elle gère les ressources humaines au sein de la Société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du Groupe. Elle coordonne les politiques Hygiène et Sécurité au sein du Groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites ;
- plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne, sous le contrôle du Directeur concerné, membre du « COMEX ».

Gestion des risques

Les processus d'analyse mis en place par ERAMET doivent lui permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est confronté et d'examiner la pertinence des plans d'action nécessaires pour suivre et réduire les risques majeurs.

L'analyse des risques repose tout d'abord sur la cartographie qui a été réalisée en 2004, actualisée partiellement en 2006 et 2010. Cette réactualisation n'a pas révélé de défaillances graves ou d'insuffisances graves dans l'organisation du contrôle interne.

Elle est complétée par un examen chaque année, avec les principaux responsables opérationnels des différentes Branches du Groupe, des processus nécessitant un examen particulier. Ces différentes démarches permettent de construire les plans d'audit interne annuels, lesquels sont suivis de plans d'action dont l'avancement est examiné trimestriellement par le Comité exécutif d'ERAMET, ainsi que par son Comité d'audit.

Les principaux risques opérationnels et financiers auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le Document de référence au chapitre 3 – Facteurs de risques, ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés 2010.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des Branches, d'une manière adaptée aux activités spécifiques. Les risques industriels et les risques liés à l'environnement sont suivis par les Branches, en liaison avec la Direction de la Communication et du Développement Durable.

Les risques financiers de liquidité, de taux, de change et matière premières sont gérés par la Direction Finances, Trésorerie et Assurances pour l'ensemble du Groupe, en liaison avec les interlocuteurs concernés des principales filiales.

Sur le risque matière première, un « Comité Nickel » a été créé en 2006. Il est composé de certains administrateurs d'une part et de représentants du management d'ERAMET (y compris le Directeur financier de la SLN) d'autre part. Son objet est de conseiller le Groupe dans la définition et mise en place des politiques de protection des risques liés aux fluctuations des cours du nickel.

Enfin, la Direction financière suit, en liaison avec la Direction juridique et les responsables des Branches, la politique de couverture des risques assurables pour toutes les sociétés du Groupe. Les différents programmes d'assurances sont décrits dans le Document de Référence du Groupe.

Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe

- **Chartes existantes :** le Comité d'audit, l'audit interne, la Direction juridique, le Contrôle de Gestion, le département fiscal, la Direction des Systèmes d'Information ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents Comités ou départements et directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs. Enfin, sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la charte d'éthique du Groupe.
- **Délégations de signature, pouvoirs :** les trois Directeurs de Branche, Directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur administratif et financier du Groupe dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général, lui permettant de gérer les différents comptes bancaires de la Société, et d'effectuer avec un cosignataire figurant sur une liste établie toute opération dans le domaine financier dans la limite d'un montant de cent millions d'euros. Il peut en outre effectuer seul, dans la limite du même montant, les opérations de change, de prêt, d'avance ou emprunt par téléphone, ainsi que tout ordre de virement par fax en faveur de tiers avec contre-appel de la banque dans le cas de défaillance des systèmes de télétransmission. Ces opérations doivent être confirmées par écrit avec un cosignataire figurant sur la même liste.
- **Systèmes d'information :** la fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du Groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique Groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et logiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion ont été réalisés ou sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant, notamment en matière d'achats, un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- **Organisation générale des procédures :** ERAMET a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la Société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan, prévisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées. Elles concernent l'anticipation et l'identification des signaux faibles, les incidents sérieux et la gestion de crise pour des questions ou événements touchant à la sécurité des installations, des biens et des personnes, et la maîtrise des risques industriels et l'environnement.
- **Contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales :**
 - chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome pour la gestion quotidienne. Elle dispose de son propre Comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau, en informant le « COMEX » Groupe de façon fidèle et régulière ;
 - sous l'autorité du Directeur administratif et financier, la Direction juridique, qui lui est rattachée, assure le secrétariat du Conseil pour les principales sociétés (Société Le Nickel-SLN, Comilog S.A.) ;
 - le Conseil d'administration de la société Comilog S.A. s'est doté courant 2008 d'un Vice-Président, d'un Comité d'audit, ainsi que d'un Comité des rémunérations. Les administrateurs représentant la société ERAMET ont proposé au Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN) qui s'est tenu en novembre 2008 de créer de même trois Comités : Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations dans le cadre d'un dispositif de gouvernement de l'entreprise modernisé. Ceci a été mis en place lors du Conseil de SLN du 17 novembre 2009 avec beaucoup d'efficacité depuis lors ;
 - réunions de Branche : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des Comités gestion/comptabilité et Trésorerie ont de même lieu mensuellement, réunissant respectivement Directeurs administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la Société tête de Groupe, pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances... avec les Branches. Enfin, des réunions spécifiques Budget, Prévisions, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets ;
 - exécution du plan d'audit interne : l'audit interne a réalisé 12 missions en 2010 sur l'ensemble des filiales du Groupe. Les travaux réalisés en 2010 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives sur l'organisation du contrôle interne ;
 - contrôle des investissements stratégiques : la Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un montant de quatre millions d'euros en réunion Branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi...). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction technique rattachée au Directeur du Développement Groupe et, sur le plan économique, par la Direction administrative et financière. Dans le cas de dossiers à caractère stratégique, ceux-ci sont présentés au Conseil d'administration de la société ERAMET ;

4.1 PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

- suivi des engagements donnés/reçus : indépendamment de la procédure décrite ci-dessus, le reporting trimestriel comptable prévoit une information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

- Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe : les Services Comptables de la société mère et de ses filiales enregistrent les opérations quotidiennes (achats, ventes, mouvements de trésorerie...) et s'assurent de la conformité des méthodes comptables avec les procédures diffusées par le Groupe. La Direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction administrative et financière du Groupe assure la tenue des comptes de la société mère, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés d'ERAMET. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité comptabilité/gestion qui réunit, tous les mois, les Directeurs administratifs et financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.
- Procédures d'élaboration des comptes consolidés : la saisie des liasses de consolidation dans le logiciel BusinessObjects Finance est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation Groupe. La consolidation est mensuelle, avec estimation pour les arrêtés en cours d'année des éléments à caractère annuel (impôts, provisions...).
- Manuel comptable : le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend les règles comptables communes à l'ensemble du Groupe et applicables dans le cadre de comptes établis en conformité avec les normes IFRS. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter pour l'élaboration des comptes.
- Contrôle budgétaire et de gestion : le budget est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et au moins trois révisions sont réalisées en cours d'année. Les budgets et révisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche, le COMEX du Groupe puis par le Président-Directeur général d'ERAMET. Une analyse des écarts entre le budget et le réel est effectuée tous les mois au niveau des Branches puis au niveau du Groupe. En complément des comptes, la Direction du Contrôle de gestion prépare les analyses sur la performance du Groupe sur la période.

- Contrôle de la Trésorerie et du Financement : la Direction administrative et financière Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change et de matières premières, met en place les moyens de financement pour les principales filiales du Groupe, et réalise les placements financiers en liaison avec les responsables desdites filiales. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le Groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Fin 2006, il a été créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change qui étaient auparavant domiciliées dans les comptes de chacune des entités du Groupe. Tant Metal Securities que Metal Currencies font l'objet d'une gouvernance élaborée associant totalement les responsables des filiales concernées.
- Travaux du Comité d'audit du Conseil d'administration : Le Comité d'audit revoit les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la conformité aux procédures de la politique de gestion des changes et matières premières ainsi que les politiques de couverture. Il examine le plan de l'audit interne et les actions décidées suite aux audits réalisés.
- Liaison avec les Commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation avec les Directions financières des Branches, du Groupe, avec les Directeurs de Branche, puis avec le Président-Directeur général d'ERAMET.

4.1.2.3. AUTRES ÉLÉMENTS

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisées aux articles 8, 21, 22 et 23 des statuts.

INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont publiées dans le Document de référence de la société ERAMET.

Paris, le 16 février 2011

Le Président du Conseil d'administration

4.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ERAMET et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Aymeric de la MORANDIÈRE

Deloitte & Associés
Alain PENANGUER

4.2. LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>BUFFET Patrick Administrateur ; Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 (57 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. BUFFET est ingénieur au corps des Mines. Il a été Délégué général de Suez jusqu'en 2007.</p>	<p>Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 en remplacement de M. François HENROT, démissionnaire Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007</p>	<p>Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur général de la Société Le Nickel-SLN <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Comilog S.A. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de surveillance d'Arcole Industries (non cotée) Administrateur de Rhodia, Bureau Véritas, Banimm (Belgique) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de surveillance de : AREVA ; Astorg-Partners <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> CDC Ixis Filiales détenues majoritairement par le Groupe Suez : Suez Energy Services ; Tractebel (Belgique), Electrabel (Belgique), Société Générale de Belgique (Belgique), Fluxys (Belgique)
<p>DUVAL Georges Administrateur Vice-Président Directeur général délégué Né le 3 mai 1946 (64 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL M. DUVAL est Vice-Président du Conseil et Directeur général délégué d'ERAMET, Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Vice-Président du Conseil : Conseil du 13 septembre 2000 Directeur général délégué : Conseil du 23 mai 2002</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : <ul style="list-style-type: none"> Aubert & DUVAL (SAS) ; S.I.M.A. (SAS) ERAMET Alliages ; Erasteel (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérant de SORAME SCA Directeur général de CEIR <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Président d'UKAD (SAS)
<p>DUVAL Édouard Administrateur Né le 2 décembre 1944 (66 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL M. DUVAL est Président d'ERAMET International et Président du Conseil de gérance de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN <ul style="list-style-type: none"> Président d'ERAMET International (SAS) Directeur général délégué de S.I.M.A. (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de gérance de SORAME SCA <ul style="list-style-type: none"> Directeur général de CEIR

4.2 LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale	Principale fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
DUVAL Patrick Administrateur Né le 15 mai 1941 (69 ans) Adresse : c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL M. DUVAL est Président de CEIR et Gérant de SORAME.	Assemblée Générale	du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de S.I.M.A. Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Président de CEIR • Gérant de SORAME SCA • Administrateur de Cartonneries de Gondardennes SA • Gérant de SCI Compagnie Franroval, SCI Les Bois de Batonceau, SCI de la Plaine, SCEA - Les Terres d'Orphin
DUVAL Cyrille Administrateur Né le 18 juillet 1948 (62 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL M. DUVAL est Secrétaire général de la branche Alliages et Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.	Assemblée Générale	du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général délégué de S.I.M.A. <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Metal Securities (représentant permanent de la société S.I.M.A.) <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Comilog • Président d'AD TAF et de la société Forges de Montplaisir • Gérant de Transmet et de la SCI Grande Plaine Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de CEIR • Gérant de SORAME
GIRAUD Pierre-Noël Administrateur Né le 8 mars 1949 (61 ans) Adresse professionnelle : CERNA 60, boulevard Saint-Michel 75272 Paris Cedex 06 M. GIRAUD est professeur d'économie à Mines Paris Tech et à Paris-Dauphine.	Assemblée Générale	du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Professeur à Mines Paris Tech et Paris Dauphine <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'AREVA N.C. Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années Néant
LEHMANN Gilbert Administrateur Vice-Président Né le 28 septembre 1945 (65 ans) Adresse professionnelle : AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris M. LEHMANN exerce son activité depuis 25 ans au sein du groupe AREVA où il est actuellement Conseiller du Directoire après avoir exercé les fonctions de Directeur général adjoint (jusqu'en 2006).	Coopté par le Conseil	du 13 décembre 2005	Ratification cooptation : Assemblée Générale du 27 avril 2006 appelée à statuer sur les comptes 2005 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de ST Microelectronics N.V. (Pays-Bas) • Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit d'Assystem SA • Président du Conseil de surveillance de Linas Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <i>En France :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et Président du Conseil d'administration de SEPI (Suisse) (jusqu'en 2010) <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de : Framatome ANP ; Sofinel ; Framatome Connectors International (FCI) ; Compagnie Technique d'Assurances (CTA) ; Framapare ; CNS ; Intercontrôle • Président du Conseil d'administration de Compagnie d'Études et de Recherche pour l'Énergie (CERE) <i>À l'étranger (États-Unis) :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Framatome Technologies ; FC USA ; Canberra

4.2 LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>LORENZI Jean-Hervé Administrateur Né le 24 juillet 1947 (63 ans) Adresse professionnelle 232 boulevard Saint Germain 75007 Paris</p> <p>M. LORENZI est membre du Conseil d'analyse économique et Professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine.</p>	<p>Assemblée Générale du 13 mai 2009</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'analyse économique • Professeur d'économie à l'Université de Paris-Dauphine • Conseiller du Directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild, Président du Conseil de surveillance d'Edmond de Rothschild Investment Partners et d'Edmond de Rothschild Capital Partners, membre des Conseils de surveillance de la Compagnie Financière Saint Honoré, de SIACI Saint Honoré, et Newstone Courtage • Administrateur de BNP Paribas Assurances, Crédit Foncier de France • Membre du Conseil de surveillance d'Euler Hermes • Censeur d'Associés en Finance <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur Editis, GFI Informatique
<p>MAPOU Louis Administrateur Né le 14 novembre 1958 (52 ans) Adresse professionnelle : STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex</p> <p>M. MAPOU est Président de la STCPI.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (Ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie) <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Société Le Nickel-SLN
<p>DE MONTESSUS Sébastien Administrateur Né le 2 décembre 1974 (36 ans) Adresse professionnelle : AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris</p> <p>M. DE MONTESSUS est membre du Comité exécutif et Directeur du Business Group Mines d'AREVA.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité exécutif d'AREVA • Directeur du Business Group Mines d'AREVA • Président-Directeur général de CFMM (France), CFM (France) • Président de Uramin Holding (France), de UG GmbH (Allemagne), de AREVA Resources Canada Inc. (Canada), AREVA Resources Southern Africa (Royaume-Uni) <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de La Mancha Resources Inc. (Canada), Katco (Kazakhstan), AREVA Mongol xxk (Mongolie), Somair (Niger), Imouraren (Niger), Cominak (Niger) <ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent d'AREVA aux conseils de Nabatean Energy (France), AREVA Resources Centrafrique, Arevexplo RCA (République de Centrafrique) <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité de surveillance d'AREVA Med LLC (États-Unis) • Représentant du Comité de direction chez Mc Clean Lake JV et Cigar Lake JV (Canada) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de CFMM Holding Australia Pty Ltd et CFMM Development Australia Pty

4.2 LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>QUINTARD Michel Administrateur Né le 1^{er} août 1946 (64 ans) Adresse professionnelle : BP 1109 98845 Nouméa Cedex M. QUINTARD est Conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, qu'il a présidée de 1998 à 2005.</p>	<p>Coopté au Conseil du 15 décembre 2010 en remplacement de M. Frogier, démissionnaire.</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe • Administrateur de la Société Le Nickel-SLN Au sein de sociétés hors du Groupe • Gérant de Locauto, filiale du Groupe CFAO • Conseiller du commerce extérieur, conseiller technique à la CCI de NC Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années • Administrateur de Vale NC</p>
<p>ROSSIGNOL Jacques Administrateur Né le 6 février 1940 (70 ans) Adresse professionnelle : c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. ROSSIGNOL est ancien Directeur général de SAFRAN et d'Arianespace.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années • PDG de CFMI</p>
<p>SOMNOLET Michel Administrateur Né le 6 février 1940 (70 ans) Adresse professionnelle : c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. SOMNOLET est ancien Administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'OREAL (jusqu'en 2002).</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe • Administrateur et membre du Comité de rémunération de L'Oréal USA Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années • Administrateur et Vice-Président du conseil de L'Oréal Maroc • Administrateur de Perinvest Dividend Equity Fund</p>
<p>AREVA Administrateur Représentée par Frédéric TONA Représentant permanent d'AREVA au Conseil d'administration Né le 27 août 1947 (63 ans) Adresse : AREVA À l'attention de Frédéric Tona 33, rue Lafayette 75009 Paris M. TONA a exercé son activité pendant 30 ans au sein du groupe AREVA.</p>	<p>Cooptée par le Conseil du 27 mars 2002</p>	<p>Ratification cooptation : Assemblée Générale du 23 mai 2002 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe • Président de Somair (Niger) • Administrateur d'OSEAD (SAS) (France), d'OSEAD (Mauritanie), d'OMM (Maroc), de CMT (Maroc), de Cominak (Niger), d'Imouraren (Niger), de CFMM (France) et de la Fondation d'Entreprise AREVA Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années • Administrateur et Président de Uramin Inc. (BVI) (jusqu'au 31 décembre 2008)</p>

4.2 LISTE DES AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>TREUILLE Antoine Administrateur Né le 7 octobre 1948 (62 ans) Adresse professionnelle : French American Foundation 28 West 44th Street Suite 1420 New York, NY 10036 États-Unis M. TREUILLE est Président d'Altamont Capital Partners LLC.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003. et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de la French American Foundation (États-Unis) Président de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis) ; Mercantile Capital Partners LLC (États-Unis) <ul style="list-style-type: none"> Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis), Partex Corporation (États-Unis) Administrateur : Harris Interactive, Inc. (États-Unis), Imperial Headwear Inc. (États-Unis) <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de BIC SA (France), Harlem Furniture, LLC (États-Unis) et jusqu'en 2009 Skip's Clothing, Inc. jusqu'en mai 2007
<p>MADELIN Bertrand Directeur général délégué (non administrateur) Né le 13 septembre 1954 (56 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. MADELIN est Directeur général délégué.</p>	Nommé par le Conseil du 12 décembre 2007		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN et de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd (Singapour) <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et membre du Board of Commissioners de PT Weda Bay Nickel (Indonésie) Président de la société Eurotungstène <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur d'ERAMET Norway, ERAMET Marietta, Comilog France, Guanxi Comilog, Guilin Comilog, Comilog Asia, Comilog Far East Development <ul style="list-style-type: none"> Président Comilog Italia
<p>VECTEN Philippe Directeur général délégué (non administrateur) Né le 22 avril 1949 (61 ans) Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. VECTEN est Directeur général délégué.</p>	Nommé par le Conseil du 23 mai 2007		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Comilog S.A. ; Comilog US ; Société Le Nickel-SLN ; Setrag ; Maboumine ; <ul style="list-style-type: none"> Président d'ECM et d'Eralloys Holding AS <ul style="list-style-type: none"> Gérant de Comilog Holding <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Tinfos International (jusqu'en janvier 2010)

Aucune information au sens du paragraphe 14.1 de l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 autre que celles indiquées ci-dessus ne doit être divulguée.

4.3. TITRES DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la Société.

4.3.1. Intérêts indirects

Patrick Duval est Président de CEIR. Édouard Duval est Président du Conseil de gérance de SORAME. Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

4.3.2. Intérêts directs

Actions détenues au 31 décembre 2010	Actions	Droits de vote
Patrick Buffet	10 010	10 020
Cyrille Duval	507	813
Édouard Duval	465	729
Georges Duval	1 209	1 810
Patrick Duval	102	152
Pierre-Noël Giraud	10	20
Gilbert Lehmann	100	200
Jean-Hervé Lorenzi	1	1
Louis Mapou	1	1
Sébastien de Montessus	1	1
Michel Quintard	100	100
Jacques Rossignol	10	20
Michel Somnolet	100	200
Antoine Treuille	160	320
AREVA	6 810 317	13 567 594
Frédéric Tona	102	103
Bertrand Madelin	2 400	4 650
Philippe Vecten	1 150	1 300

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du Groupe. Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec ERAMET.

4.3.3. Prêts et garanties accordés ou constitués

La Société n'a accordé ou constitué aucun prêt ou garantie en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

4.4. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

4.4.1. Jetons de présence des administrateurs

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'ERAMET en janvier 2011 au titre de l'année 2010 s'élève à 398 450 euros (383 025 euros en 2009) ; l'enveloppe globale allouée au Conseil d'administration ayant été fixée à 550 000 euros lors de l'Assemblée Générale du 16 avril 2008 (sixième résolution), à répartir librement par le Conseil d'administration entre les administrateurs.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2010 a été opérée sur les bases suivantes :

- forfait annuel de 12 000 euros ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Conseil ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité d'audit ;

- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité d'audit ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité des rémunérations ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité des rémunérations.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros est versée à chaque administrateur résidant à l'étranger, lorsqu'il y a effectivement déplacement, lors de chaque Conseil (et Comité pour le cas où une réunion de Comité se tiendrait plus de 48 heures avant ou après une réunion du Conseil).

Les jetons de présence versés aux administrateurs d'ERAMET par d'autres sociétés du Groupe ont atteint globalement quant à eux 74 000 euros en 2010 (66 479 euros en 2009).

La répartition des jetons de présence versés début 2011 au titre de l'exercice 2010 est la suivante (en euros et avant retenues à la source) :

	ERAMET	Autres sociétés	Total 2010	Total 2009	Total 2008
Rémy Autebert ⁽⁵⁾	7 525		7 525	21 050	16 525
Patrick Buffet ⁽¹⁾	22 000	43 500	65 500	57 486	44 580
Cyrille Duval ⁽¹⁾	22 000	17 000	39 000	38 000	32 600
Édouard Duval ⁽¹⁾	22 000	13 500	35 500	30 993	20 830
Georges Duval ⁽¹⁾	22 000		22 000	21 000	19 000
Patrick Duval	22 000		22 000	21 000	18 000
Pierre Frogier ⁽²⁾	14 575		14 575	1 000	-
Pierre-Noël Giraud	19 000		19 000	17 000	17 000
Gilbert Lehmann	34 000		34 000	31 000	31 000
Jean-Hervé Lorenzi ⁽³⁾	21 000		21 000	10 000	
Louis Mapou	13 000		13 000	18 525	22 405
Harold Martin ⁽⁴⁾				10 000	18 050
Sébastien de Montessus ⁽⁶⁾	10 000		10 000		
Michel Quintard ⁽⁷⁾	3 525		3 525		
Jacques Rossignol	33 000		33 000	34 000	35 000
Michel Somnolet	56 675		56 675	61 250	62 250
Frédéric Tona	33 000		33 000	34 000	35 000
Antoine Treuille	43 150		43 150	43 200	43 200
Total	398 450	74 000	472 450	449 504	415 440

(1) Autres rémunérations : voir Chapitre rémunération des mandataires sociaux ci-dessous.

(2) Nomination lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2009 – Démission en 2010.

(3) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

(4) Démission lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2009.

(5) Démission lors du Conseil d'administration du 20 mai 2010.

(6) Nomination lors du Conseil d'administration du 20 mai 2010.

(7) Nomination lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2010.

4.4.2. Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et des membres du COMEX

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes dues au titre de 2010 aux mandataires sociaux et aux membres du Comité exécutif « COMEX » du Groupe se répartit ainsi :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social et/ou membres du COMEX

En euros	Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)		Valorisation des actions de performance / actions gratuites / options attribuées au cours de l'exercice		Total 2010	Total 2009
	2010	2009	2010	2009		
Patrick Buffet ⁽¹⁾	1 560 543	1 352 706	1 224 291		2 784 834	1 352 706
Président-Directeur général						
Georges Duval ⁽¹⁾	430 107	412 670	225 936		656 043	412 670
Directeur général délégué						
Bertrand Madelin ⁽¹⁾	357 512	320 368	216 051		573 563	320 368
Directeur général délégué						
Philippe Vecten ⁽¹⁾	464 202	431 012	263 357		727 559	431 012
Directeur général délégué						
Édouard Duval	331 290	297 238	84 726		416 016	297 238
Directeur ERAMET International						
Cyrille Duval	258 506	254 630	88 962		346 973	254 630
Secrétaire général branche Alliages						
Total mandataires sociaux	3 402 160	3 068 624	2 103 323	0	5 504 988	3 068 624
Michel Carnec ^{(1) (2)}	691 354	124 307	239 685	0	931 039	124 307
Directeur des Ressources Humaines						
Jean-Didier Dujardin ⁽¹⁾	452 128	390 098	282 754	757	734 882	390 855
Directeur administratif et financier						
Catherine Tissot-Colle ⁽¹⁾	219 311	195 876	164 138	757	383 449	196 633
Directeur Communication & Développement Durable						
Total mandataires sociaux et COMEX	4 764 953	3 778 905	2 789 900	2 271	7 554 358	3 782 690

(1) Membre du COMEX.

(2) Depuis le 7 septembre 2009.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social et/ou membres du COMEX

	Montant au titre de l'exercice 2010		Montant au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Patrick Buffet				
Président-Directeur général				
Rémunération fixe	711 018	711 018	646 380	646 380
Rémunération variable	775 725	640 540	640 540	604 636
Jetons de présence	65 500	57 486	57 486	44 580
Avantages en nature ⁽¹⁾	8 300	8 300	8 300	8 300
Total	1 560 543	1 417 344	1 352 706	1 303 896
Georges Duval				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	278 192	278 192	256 263	256 263
Rémunération variable	126 524	132 818	132 818	84 407
Jetons de présence	22 000	21 000	21 000	19 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 391	3 391	2 589	2 589
Total	430 107	435 401	412 670	362 259
Bertrand Madelin				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	225 720	225 720	209 000	209 000
Rémunération variable	104 410	94 859	94 859	49 638
Jetons de présence	23 000	11 979	11 979	11 979
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 382	4 382	4 530	4 530
Total	357 512	336 940	320 368	275 147
Philippe Vecten				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	275 512	275 512	264 915	264 915
Rémunération variable	140 673	123 517	123 517	112 274
Jetons de présence	42 437	37 000	37 000	37 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 580	5 580	5 580	5 580
Total	464 202	441 609	431 012	419 769
Édouard Duval				
Directeur ERAMET International				
Rémunération fixe	268 900	268 900	266 245	266 245
Rémunération variable	26 890	0	0	9 315
Jetons de présence	35 500	30 993	30 993	30 993
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	331 290	299 893	297 238	306 553
Cyrille Duval				
Secrétaire général branche Alliages				
Rémunération fixe	187 169	187 169	182 477	182 477
Rémunération variable	29 881	30 682	31 578	25 824
Jetons de présence	39 000	38 000	38 000	38 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	2 456	2 456	2 575	2 575
Total	258 506	258 307	254 630	248 876
Sous-total mandataires sociaux	3 402 160	3 189 494	3 068 624	2 916 500

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

4.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

	Montant au titre de l'exercice 2010		Montant au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Michel Carnec ⁽²⁾				
Directeur des Ressources Humaines				
Rémunération fixe	250 000	250 000	81 057	81 057
Rémunération variable	120 000	42 000	42 000	0
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	300 000	300 000		
Jetons de présence	17 000	0	0	0
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 354	4 354	1 250	1 250
Total	691 354	596 354	124 307	82 307
Jean-Didier Dujardin				
Directeur administratif et financier				
Rémunération fixe	294 840	294 840	283 500	283 500
Rémunération variable	110 860	68 677	68 677	55 120
Jetons de présence	40 500	31 993	31 993	31 993
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 928	5 928	5 928	5 928
Total	452 128	401 438	390 098	376 541
Catherine Tissot-Colle				
Directeur Communication & Développement Durable				
Rémunération fixe	171 384	171 384	157 500	157 500
Rémunération variable	44 988	35 437	35 437	38 272
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽¹⁾	2 939	2 939	2 939	2 939
Total	219 311	209 760	195 876	198 711
Total mandataires sociaux et COMEX	4 764 953	4 397 046	3 778 905	3 574 059

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(2) Depuis le 7 septembre 2009.

(3) Dispositions contractuelles d'embauche.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par ERAMET au titre de l'année 2010 s'élève à 4 504 802 euros et a fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes.

Il n'a pas été procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice. Aucune action gratuite n'est devenue disponible pour un mandataire social au cours de l'exercice.

Il a été procédé à l'attribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice (cf. ci-dessous), ainsi qu'à 156 cadres dirigeants du groupe ERAMET. Par ailleurs, chaque salarié du Groupe a reçu deux actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites à l'ensemble du personnel Erashare 2010.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
						Cf. ci-dessous
P. Buffet	20/05/2010	8 670	1 224 291	20/05/2013	20/05/2015	
G. Duval	20/05/2010	1 600	225 936	20/05/2013	20/05/2015	
B. Madelin	20/05/2010	1 530	216 051	20/05/2013	20/05/2015	
P. Vecten	20/05/2010	1 865	263 357	20/05/2013	20/05/2015	
E. Duval	20/05/2010	600	84 726	20/05/2013	20/05/2015	
C. Duval	20/05/2010	630	88 962	20/05/2013	20/05/2015	
Total		14 895	2 103 323	20/05/2013	20/05/2015	

Les conditions de performance sont détaillées dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne.

4.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Historique des attributions d'options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites

Plan	Plan D	Plan G	Plan H	Plan I	Plan J	Plan K	Plan L	Plan M
Date de l'Assemblée Générale	27/05/1998	23/05/2002	11/05/2005	11/05/2005	11/05/2005	13/05/2009	20/05/2010	20/05/2010
Date du Conseil d'administration	12/12/2001	15/12/2004	13/12/2005	25/04/2007	23/07/2007	29/07/2009	20/05/2010	20/05/2010
Type de plan	Souscription	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions performance
Nombre d'options attribuées à l'origine	153 000	130 000	14 000	10 000	16 000	73 725	28 818	65 008
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	80	90	1	61	14 745	14 409	162
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/ achetées/acquises								
• par les mandataires sociaux à l'origine dont :	66 000	31 500	3 400	10 000	13 550	0	0	14 895
- Patrick Buffet	-	-	-	10 000	-	-	-	8 670
<i>Dont restant au 01/01/2011</i>				<i>10 000</i>				<i>8 670</i>
- Georges Duval	6 000	6 000	600	-	600	-	-	1 600
<i>Dont restant au 01/01/2011</i>	<i>0</i>	<i>6 000</i>	<i>0</i>		<i>600</i>			<i>1 600</i>
- Bertrand Madelin	2 500	2 000	250	-	150	-	-	1 530
<i>Dont restant au 01/01/2011</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>150</i>			<i>1 530</i>
- Philippe Vecten	4 000	3 000	150	-	1 000	-	-	1 865
<i>Dont restant au 01/01/2011</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>1 000</i>			<i>1 865</i>
- Édouard Duval	2 500	1 500	100	-	200	-	-	600
<i>Dont restant au 01/01/2011</i>	<i>0</i>	<i>1 500</i>	<i>0</i>		<i>200</i>			<i>600</i>
- Cyrille Duval	2 500	2 000	100	-	200	-	-	630
<i>Dont restant au 01/01/2011</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>200</i>			<i>630</i>
• par les dix premiers tributaires salariés	30 000	27 000	3 700	0	6 265	50	20	10 205
Point de départ d'exercice des options / d'attribution définitive	12/12/2003	15/12/2006	13/12/2007	25/04/2009	23/07/2009	29/07/2011 29/07/2013	20/05/2012 20/05/2014	20/05/2013 20/05/2014
						*	**	***
Date d'expiration	11/12/2009	15/12/2012	-	-	-	-	-	--
Prix de souscription ou d'achat	32,6	64,63	-	-	-	-	-	-
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-	-	-	--
Nombre d'actions souscrites / attribuées au 31 décembre 2010	142 250	80 319	14 000	10 000	15 830	0	0	0
Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites annulées / prescrites	10 750	19 929	0	0	170	0	0	0
Options de souscription/d'achat d'actions restant à exercer / actions gratuites restant à acquérir	0	29 752	0	0	0	70 745	28 816	65 008

* 2011 pour les résidents français et italiens – 2013 pour les autres salariés du Groupe.

** 2012 pour les résidents français et italiens – 2014 pour les autres salariés du Groupe.

*** 2013 pour les résidents français et italiens – 2014 pour les autres salariés du Groupe.

4.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Informations sur les options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites (hors mandataires sociaux)

Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées ou d'actions gratuites	Prix par action (en euros)	Plans afférents
Actions gratuites ou options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2010 par l'émetteur et par toute société comprises dans le périmètre d'attribution aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprises dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	20 10 205	167,21 141,21	L M
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2010, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est plus élevé (information globale)	9 983	64,63	G
Total	20 208		

Tableau récapitulatif par dirigeant mandataire social

Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire (voir détail ci-dessous)	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions (voir détail ci-dessous)	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence (voir détail ci-dessous)
Patrick Buffet Président-Directeur général Début de mandat : 25/04/2007 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2010	Non	Oui	Oui	Non
Georges Duval Directeur général délégué Vice-Président du Conseil Début de mandat : 23/05/2002 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2010	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Bertrand Madelin Directeur général délégué Début de mandat : 01/01/2008 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Philippe Vecten Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/2007 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Édouard Duval Directeur ERAMET International Administrateur Début de mandat : 21/07/1999 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2010	Oui	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)	Non
Cyrille Duval Secrétaire général branche Alliages Administrateur Début de mandat : 21/07/1999 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2010	Oui	Non	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)

4.4.2.1. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des mandataires sociaux membres du « COMEX » est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour les membres du « COMEX » non mandataires sociaux, les rémunérations sont fixées par le Président-Directeur général du Groupe.

La rémunération de chacun des membres du « COMEX » comprend une partie fixe et une partie variable. Les objectifs des mandataires sociaux sont déterminés en Comité des rémunérations et transmis pour approbation au Conseil d'administration. Les éléments de détermination de la part variable sont détaillés au Chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise » du présent Document, dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Les membres du « COMEX » bénéficient également du régime collectif d'assurance complémentaire frais de santé et du régime collectif de prévoyance complémentaire invalidité décès offert à tous les salariés du groupe ERAMET.

Les membres du « COMEX » non mandataires sociaux bénéficient en outre du régime collectif d'intéressement. Les sommes versées à ce titre en 2010, au titre de l'année 2009 s'élèvent au total à 9 057 euros dans le respect du plafond prévu par la loi.

4.4.2.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET. Les éléments de ce régime sont détaillés au Chapitre 4 « Gouvernement d'Entreprise » du présent Document, dans le rapport du Président du Conseil d'administration

Suivant le dernier calcul actuariel réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des 4 mandataires sociaux aujourd'hui concernés et présents au 31 décembre 2010 dans le montant total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 13 millions d'euros à fin décembre 2010, le montant total des engagements étant valorisé, selon les normes IFRS, à 28 millions d'euros.

4.4.2.3. AUTRES ENGAGEMENTS

Les engagements relatifs à un départ de l'entreprise ou à une clause de non-concurrence, concernant les mandataires sociaux, sont détaillés au Chapitre 4 « Gouvernement d'Entreprise » du présent Document, dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

4.5. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Exercice 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

4.5.1. Options consenties

Aucune option d'achat ou option de souscription d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2010.

4.5.2. Exercice d'options

Dans le tableau ci-joint figurent le nombre et le prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux de la Société et par les dix salariés d'ERAMET ou de sociétés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions souscrites ou achetées est le plus élevé.

Levées 2010	Plan G 15/12/2004 <i>(en nombre d'actions)</i>	Prix d'exercice <i>(en euros)</i>
Mandataires sociaux		
Philippe Vecten	3 000	64,63
10 plus fortes levées hors mandataires sociaux		
Michel Beaudout	2 000	64,63
François Bour	2 000	64,63
Jean-Christophe Andlauer	1 000	64,63
Pierre Bossuot	1 000	64,63
Éric Issartel	1 000	64,63
Jacques Lecadet	700	64,63
Alain Robert	693	64,63
Christian Levivier	590	64,63
Jean-Pierre Cescutti	500	64,63
Lionel Sancho	500	64,63

Le Conseil d'administration

4.6. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Exercice 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

4.6.1. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société

Plan du 20 mai 2010	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Patrick Buffet	8 670	1 224 291
Cyrille Duval	630	88 962
Édouard Duval	600	84 726
Georges Duval	1 600	225 936
Bertrand Madelin	1 530	216 051
Philippe Vecten	1 865	263 357

4.6.2. Attributions consenties aux salariés de la Société et de ses filiales non mandataires sociaux

Plan du 20 mai 2010	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Jean-Didier Dujardin	2 002	282 754
Michel Carnec	1 697	239 685
Catherine Tissot-Colle	1 162	164 138
Alain Giraud	802	113 134
Joseph Chang	802	113 134
Marcel Abeke	802	113 134
Philippe Gundermann	802	113 134
Pierre Alla	802	113 134
Patrick Rothery	702	99 034
Victor Polard	652	91 984

4.6.3. Attributions à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Lors du plan du 20 mai 2010, chaque salarié à l'effectif, sous conditions d'ancienneté, a reçu 2 actions gratuites.

Le Conseil d'administration

Développement durable

5.1. Introduction.....	102	5.11. Intégration à la communauté	119
5.2. Politique développement durable	103	5.11.1. Une participation active et multiforme à la vie locale.....	119
5.3. Charte de l'environnement.....	106	5.11.2. Un soutien actif à l'éducation et à la formation des jeunes	119
5.4. Certification ISO 14001 des sites industriels	106	5.11.3. Soutien et partage des initiatives locales en matière économique, culturelle, sportive ou environnementale.....	121
5.5. Données environnementales.....	107	5.11.4. Accompagnement réfléchi du développement économique des communautés lors des reconversions de sites ou de l'initiation de projets	122
5.5.1. Domaine de l'énergie	109	5.11.5. Écoute, dialogue et coopération avec les parties prenantes autour des sites.....	122
5.5.2. Domaine de l'air	109		
5.5.3. Domaine de l'eau	110		
5.5.4. Domaine des déchets	111		
5.6. Économies d'énergies	113	5.12. Une attention toute particulière à la Biodiversité	124
5.7. Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre	113	5.12.1. Un engagement spécifique en Nouvelle-Calédonie	125
5.7.1. Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté.....	113	5.12.2. Des programmes adaptés au Gabon	125
5.7.2. Directive 2009/29/CE modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre	114	5.12.3. Un enjeu majeur pour le futur en Indonésie	125
5.8. Bilan carbone Groupe	115	5.12.4. En marge des activités d'ERAMET	126
5.9. Grands projets	115	5.13. Hygiène, Sécurité, Santé.....	127
5.9.1. Projet Greenfield Weda Bay Nickel	115	5.13.1. Sécurité	127
5.9.2. Complexe métallurgique au Gabon.....	116	5.13.2. Audits sécurité.....	128
5.9.3. Le projet d'usine de New Guilin.....	116	5.13.3. Hygiène et Santé	129
5.9.4. Le projet UKAD	116		
5.9.5. Mabounié	117		
5.9.6. Évolution des procédés existants	117		
5.9.7. Centrale électrique de Doniambo	117		
5.10. Responsabilité en matière de produits chimiques.....	117	5.14. Ressources humaines	132
5.10.1. REACH et le Groupe.....	117	5.14.1. Politique sociale	132
5.10.2. Une implication forte au sein des structures professionnelles.....	118	5.14.2. Effectifs	132
5.10.3. ERAMET et le monde scientifique international.....	119	5.14.3. Organisation du travail et rémunération	136
5.10.4. Les évolutions réglementaires.....	119	5.14.4. Un dialogue social riche et constructif	138
		5.14.5. Formation	139
		5.14.6. Suivi de la performance	139



5.1. INTRODUCTION

Les activités d'ERAMET s'inscrivent dans une logique de Développement Durable accompagnée d'une volonté constante d'amélioration continue créatrice de valeur.

Une Direction Communication et Développement Durable (DC2D) dont le Directeur est membre du Comité exécutif (COMEX) anime, accompagne et assure le suivi des diverses actions.

La politique Développement Durable dont s'est doté le Groupe en 2009 reprend, met en perspective, amplifie et complète les objectifs et actions conduites dans le cadre des politiques sectorielles sur les trois axes du Développement Durable que sont le social, l'environnement et l'économique. Elle a été adoptée par le Conseil d'administration du 20 janvier 2010.

Cette politique de Développement Durable vise à permettre au groupe ERAMET de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement sur de nouveaux territoires et dans de nouveaux secteurs.

Le document, est structuré autour de quatre chapitres correspondant aux quatre constituants essentiels de nos activités : les salariés, les sites, les produits et les parties prenantes.

Cette politique Développement Durable présentée sur le site internet du Groupe, est articulée comme suit :

1. Protéger et développer les collaborateurs d'ERAMET en les impliquant dans nos actions
2. Gérer nos risques et nos impacts sur la santé et l'environnement afin de préserver les équilibres de manière durable
3. Saisir les opportunités offertes par le Développement Durable au bénéfice de nos clients
4. Entretenir une relation de confiance avec nos parties prenantes pour créer de la valeur pour tous

Cette politique a été déployée en 2010 sur l'ensemble des sites et traduite dans les 12 langues du Groupe. La politique se décline en objectifs pluriannuels validés par le COMEX.

Les objectifs sont organisés selon 3 niveaux de priorité :

- Niveau 1 : Objectifs essentiels
 - Liés au respect d'obligations réglementaires existantes ;
 - Contribuant à la défense des marchés et activités ;
 - Permettant la prévention active des dangers et risques potentiels des produits et activités pour les salariés du Groupe.
- Niveau 2 : Objectifs permettant le déploiement effectif de la politique
 - Réalisation d'états des lieux préalables à des actions de progrès ;
 - Mise en place et /ou mise à jour d'outils support.

- Niveau 3 : Objectifs correspondant à des démarches nouvelles ou anticipatrices
 - Réflexions à conduire : nouveaux outils, définition d'indicateurs, nouveaux thèmes (exemple : biodiversité) ;
 - Déploiement Groupe d'actions engagées sur certains périmètres (France, UE...) ;
 - Actions de prévention long terme.

Sur un total de 35 objectifs, on relève 11 priorités de niveau 1, 15 priorités de niveau 2 et 9 priorités de niveau 3 inscrites dans la continuité directe des Objectifs dits « Environnement », « Santé » et « Sécurité » des années précédentes dont voici quelques exemples de résultats :

- La politique de certification ISO 14001 des sites industriels a été poursuivie avec succès. À fin 2010, sept nouveaux sites se sont vus attribuer la certification ISO 14001.
- En conformité avec la réglementation européenne REACH et dans le timing imparti, les entités juridiques concernées du Groupe ont effectué tous les enregistrements requis auprès de l'ECHA (*European CHemicals Agency*).
- Un benchmark international des réglementations et bonnes pratiques d'exploitation minière a été réalisé en 2010 en étroite collaboration avec les Branches. Il a permis de mettre en évidence une série d'indicateurs-types qui ont ensuite été intégrés à l'outil de reporting EraGreen.

La réalisation d'audits de sites en matière d'Environnement de Santé et de Sécurité s'est également poursuivie. 11 sites ont ainsi été audités. Le référentiel d'audit commun à l'environnement et à l'hygiène, la santé et à la sécurité est structuré suivant trois piliers : implication des hommes, maîtrise opérationnelle et prévention. Il prend en compte intégralement les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001.

Des équipes mixtes d'auditeurs internes au Groupe (directions centrales et représentants des sites) formés et certifiés selon un référentiel interne animent ces audits qui sont organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit évalué tous les deux ou trois ans.

Cette implication est de nature à favoriser les échanges d'expériences entre les équipes opérationnelles et à faire profiter les uns des bonnes pratiques des autres. De plus, les thématiques sécurité, environnement et santé étant fortement imbriquées, le médecin-conseil du Groupe, participe également aux audits des sites.

À cela s'ajoute les audits de sécurité réalisés deux fois par an minimum par chacun des membres du COMEX sur un site du Groupe ainsi que les inspections effectuées dans le cadre du programme d'assurances qui abordent tant le risque industriel que le risque environnemental.

La démarche d'identification des parties prenantes a été poursuivie en 2010 avec l'actualisation des cartographies réalisées en 2009. L'outil qui s'est enrichi en 2010 est abordé non plus seulement sous l'angle gestion de crise mais aussi sous l'angle du dialogue/concertation avec celles-ci (acteurs institutionnels, ministères ou collectivités territoriales, riverains, associations environnementales et de consommateurs, etc.).

La gestion des projets du Groupe intègre les dimensions du développement durable. DC2D est associée aux projets de développement de chacune des Branches.

Ainsi les aspects sociaux, culturels, économiques, environnementaux au titre desquels la biodiversité, les relations avec les parties prenantes ou encore la santé et la sécurité sont autant de thématiques couvertes.

En se référant aux meilleurs standards internationaux, le Groupe a vocation à bâtir des relations pérennes sur le long terme partout où il s'implante, dans le respect des règles et cultures spécifiques.

De nombreux programmes de communication, soutien local ou encore promotion d'actions dans le domaine de l'éducation et de la santé sont ainsi favorisés à l'exemple de la fondation dédiée mise en place par le projet WEDA BAY Nickel en Indonésie ou de son partenariat avec la ville du Havre.

Une synthèse d'actions spécifiques menées envers les communautés est présentée plus en détail dans les chapitres du Document de référence ayant trait au développement durable. Nous présentons également une synthèse non exhaustive d'actions relatives à la biodiversité, à la préservation de la nature et de ses composantes faunistiques et floristiques.

ERAMET se veut responsable des produits mis sur le marché ou utilisés dans ses installations. La dynamique créée par le projet REACH en est un exemple significatif. En 2010, cette activité au niveau du Groupe a été maximale tant pour les trois REACH Managers des Branches que pour les services du siège Groupe a été maximale tant pour les trois REACH Managers des Branches que pour les services du siège dont la Direction Communication et Développement Durable (DC2D). Les enregistrements requis ont été réalisés dans les délais avant le 1^{er} décembre 2010. De nombreux groupes de travail internes ont accompagné ces travaux et se sont attachés au sein de chacune des Branches, à analyser la sensibilité et la vulnérabilité éventuelle des chaînes d'approvisionnement ou des marchés du Groupe. En décembre 2010, les notifications de classification de tous les produits concernés par le règlement européen CLP (*Classification – Labelling – Packaging*) ont été réalisées avec succès.

Les contraintes croissantes en matière de ressources énergétiques et de rejets de gaz à effet de serre, déjà pris en compte depuis 2005, avaient conduit ERAMET à anticiper les futures exigences réglementaires en effectuant un bilan carbone. 2010 a vu la création d'un Comité spécifique rassemblant les trois Branches ainsi que les Directions Industrielles, Recherche et Développement, Achats et DC2D.

Les constats repris dans l'analyse des données environnementales et les exemples cités sont gages de la volonté et de l'engagement du groupe ERAMET de considérer le Développement Durable comme une priorité et d'agir sans relâche afin de dégager de nouvelles améliorations.

5.2. POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inscrivant son action dans une logique d'amélioration continue créatrice de valeur, le groupe ERAMET s'est doté d'une politique de Développement Durable visant à lui permettre de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement dans de nouveaux territoires.

Le Groupe respecte rigoureusement les réglementations applicables à ses activités et développe des standards de performance conformes aux meilleures pratiques de l'industrie. Cette politique concerne tant ses collaborateurs que ses clients et parties prenantes et intègre la maîtrise des risques industriels, sanitaires, sociaux et environnementaux liés à ses activités.

Sa mise en œuvre s'appuie sur les chartes et politiques dédiées adoptées par le Groupe telles la Charte éthique, les politiques Sécurité et Santé et la Charte Environnement.

I. PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES COLLABORATEURS D'ERAMET EN LES IMPLIQUANT DANS NOS ACTIONS

1. Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

- Les collaborateurs du groupe ERAMET en sont la première richesse. Le Groupe s'engage à poursuivre les actions engagées pour diminuer le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, éliminer totalement les accidents mortels et tendre vers le « zéro accident ».
- Des plans d'actions sont constamment mis en œuvre pour harmoniser le niveau d'exigence en matière de sécurité entre les différents sites d'implantation du Groupe et organiser le partage des bonnes pratiques.

5.2 POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La prévention et le dépistage des maladies professionnelles constituent une priorité de la politique santé du groupe ERAMET qui s'attache également à la lutte contre le SIDA et certaines pandémies éventuelles ainsi que contre certaines addictions ou le stress.
- De plus, le Groupe contribue de manière active au développement des recherches et connaissances scientifiques liées aux impacts sanitaires et environnementaux de son activité.

2. Favoriser le développement professionnel et encourager le dialogue social

- Nous reconnaissons le talent et le mérite personnel. Nous valorisons la diversité car elle est un atout important pour un Groupe aussi international et innovant qu'ERAMET.
- Nous veillons à ne pratiquer aucune discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, le handicap, la situation de famille, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale ou les origines.
- La valorisation et le développement des compétences des collaborateurs constituent des éléments essentiels pour favoriser la fidélisation du personnel et développer l'attractivité d'ERAMET. La valorisation des compétences managériales et techniques, le développement des opportunités de carrière au sein du Groupe et la promotion de cadres issus des territoires où le Groupe est implanté, constituent des priorités.
- Le groupe ERAMET s'attache à entretenir un dialogue constructif avec les représentants du personnel, qui constituent des partenaires indispensables à la mise en œuvre et au déploiement de la politique de développement durable.

3. Faire de nos collaborateurs des acteurs du Développement Durable

- L'adhésion des collaborateurs aux engagements pris par le groupe ERAMET en matière de Développement Durable constitue un élément indispensable au succès de cette démarche.
- Le déploiement de la politique de Développement Durable s'accompagne d'actions de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs du Groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les leviers d'actions dont disposent les collaborateurs dans leurs spécialités respectives pour contribuer à la réalisation des engagements Développement Durable du Groupe et en démontrer les enjeux.

II. GÉRER NOS RISQUES ET NOS IMPACTS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT AFIN DE PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES DE MANIÈRE DURABLE

1. Maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux des procédés industriels et de nos sites d'implantation

- Conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel, le groupe ERAMET considère qu'il est de sa responsabilité d'adopter une conduite exemplaire en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver l'environnement.
- Tant pour ses mines que pour ses usines, le Groupe s'engage à réduire son empreinte environnementale en poursuivant les

efforts entrepris depuis plusieurs années. Cette volonté est mise en œuvre dans ses projets et développements dès leur conception.

- La préservation de la ressource en eau, la diminution des émissions nocives dans l'air, la protection de la biodiversité et la réhabilitation des sites après fermeture constituent des priorités d'action mobilisant, chacun dans son domaine, toutes les Branches d'activités du Groupe.

2. Réduire les consommations d'énergie et lutter contre le changement climatique

- La lutte contre le changement climatique constitue une priorité d'action pour la communauté internationale et toutes les entreprises engagées dans une démarche de Développement Durable.
- Le groupe ERAMET a fait le choix d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, en se fixant des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

3. Viser une meilleure valorisation des ressources naturelles et développer le recyclage

- La valorisation durable des gisements miniers est un enjeu environnemental et économique de toute première importance pour le groupe ERAMET.
- Le Groupe développe des procédés visant à permettre l'exploitation des minerais à faible teneur et à prolonger l'utilisation des ressources naturelles. Enfin, il favorise l'usage de matières premières secondaires issues du recyclage.

III. SAISIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BÉNÉFICE DE NOS CLIENTS

1. Intégrer le développement durable à la politique d'innovation et de diversification des activités de l'entreprise

- Le groupe ERAMET poursuit ses efforts d'innovation et de recherche consacrés à la diminution des impacts environnementaux de ses installations, de ses procédés de fabrication et de ses produits.
- Un travail de partage des connaissances, de capitalisation du savoir faire et de développement de nouveaux partenariats avec des clients est mis en œuvre afin d'exploiter de façon plus systématique ces nouveaux gisements de croissance.
- La diversification des activités vers de nouveaux produits et de nouvelles applications, et le renforcement de notre présence sur certains marchés innovants et durables constituent ainsi d'autres sources de développement pour le Groupe.

2. Valoriser les bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de nos produits dans notre démarche client et réduire les risques liés aux produits pour les hommes et l'environnement

- Le groupe ERAMET structure sa démarche marketing en répondant à la demande de ses clients pour davantage de bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de ses produits (aciers inoxydables, alliages à très hautes résistances, utilisation du manganèse dans les batteries rechargeables, etc.)

- Cette démarche s'appuie sur la réalisation d'études scientifiques permettant de quantifier précisément les impacts environnementaux liés à l'ensemble du cycle de vie de nos produits.
- Le Groupe met également en œuvre tous les moyens nécessaires, en termes de traçabilité et de respect des réglementations, pour s'assurer que l'utilisation de ses produits ne porte pas atteinte à la sécurité et à la santé des personnes et ne perturbe pas les équilibres naturels.

3. S'engager dans une démarche d'achats responsables

- La prise en compte des coûts liés à l'utilisation et à la fin de vie des produits conduit dans de nombreux cas à privilégier des produits ayant des impacts plus limités sur l'environnement et ne représentant pas un surcoût pour l'acquéreur.
- Partant de ce constat, le groupe ERAMET développe une politique d'achats responsables en privilégiant les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux, tout en restant compétitifs.
- Il vérifie notamment que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement REACH.

IV. ENTREtenir UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC NOS PARTIES PRENANTES POUR CRÉER DE LA VALEUR POUR TOUS

1. Mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes

- Le groupe ERAMET a fait preuve dans ses territoires historiques d'implantation de sa capacité à dialoguer et à comprendre les attentes des parties prenantes locales. Il favorise les actions de concertation et de gouvernance modernisée dans ses différentes zones d'implantation, afin d'être en mesure d'identifier le plus tôt possible les préoccupations de ses parties prenantes et de répondre de façon adaptée aux sollicitations dont il est l'objet.
- Une telle approche nécessite de nouer des formes de dialogue adaptées au contexte politique et culturel des pays d'accueil.

2. Contribuer de façon transparente au développement économique et social des territoires en veillant à la bonne gouvernance de nos opérations

- La capacité d'ERAMET à maintenir sa présence à long terme dans ses territoires d'implantation et à développer ses activités vers de nouvelles directions, dépend en grande partie de sa faculté à démontrer que sa présence est porteuse de retombées économiques et sociales positives pour ses partenaires locaux et les populations riveraines de ses installations.
- Acteur majeur de l'économie de nombreuses régions du monde, le Groupe souhaite ainsi poursuivre le développement d'actions en matière d'aide à l'éducation, de prévention sanitaire et de stimulation de l'entrepreneuriat local.
- La conclusion de partenariats avec des structures associatives est encouragée. Le Groupe est soucieux d'améliorer sans cesse la gouvernance de ses opérations, dans le cadre d'un principe de dialogue et de respect de ses actionnaires.

3. Partager avec le plus grand nombre nos défis et nos réalisations

- Les performances extra-financières des entreprises deviennent un sujet d'intérêt majeur examiné par différents types de parties prenantes souhaitant s'informer sur le niveau d'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique des entreprises.
- Pour répondre à cette attente, le groupe ERAMET délivre une information toujours plus claire et objective dans sa communication externe et interne, sur ses réalisations passées et à venir en matière de développement durable.
- Ces informations sont basées sur des faits vérifiables et des indicateurs chiffrés et permettent d'entretenir une relation de confiance avec nos actionnaires, le grand public ou toutes autres parties prenantes s'intéressant à notre démarche de développement durable.

5.3. CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe

Industriel responsable, le groupe ERAMET exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe ERAMET comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du Groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement ;
- tout au long de l'exploitation quotidienne des installations ;
- lors de la cessation d'activité.

Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe ERAMET se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe ERAMET en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du Groupe sont complexes et évolutives. Le groupe ERAMET contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

5.4. CERTIFICATION ISO 14001 DES SITES INDUSTRIELS

Les progrès significatifs enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif de mise en place progressive de démarches de type Systèmes de Management de l'Environnement, initialement prévu par la Charte Environnement de 2002 et confirmé par la politique Développement Durable de janvier 2010, ont continué en 2010.

Conformément à l'objectif formellement fixé début 2007 et reconduit chaque année, un calendrier d'engagement des sites dans des démarches de certification ISO 14001 a été établi et suivi, avec en 2010, l'obtention de la certification ISO 14001 pour 7 sites supplémentaires :

- Erachem Mexico ;
- Comilog Dunkerque ;
- Erasteel Champagnole ;

- Erasteel Kloster Langshyttan ;
- Erasteel Kloster Söderfors ;
- Erasteel Kloster Vikmanshyttan ;
- Interforge Issoire.

Le centre de distribution Aubert et Duval Heyrieux a également obtenu cette certification, la validation formelle de celle-ci étant intervenue en janvier 2011.

Les certifications ISO 14001 démontrent l'engagement des sites dans un processus continu d'amélioration. La cohérence des systèmes de management et la mesure de cette amélioration continue sont vérifiées annuellement lors des audits externes de suivi, ainsi que lors des audits de renouvellement triennal de la certification.

5.5 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Au 30 janvier 2011, ce sont ainsi 23 sites au total qui sont certifiés ISO 14001 :

- Airforge, Pamiers ;
- Aubert et Duval Heyrieux ;
- Aubert & Duval Imphy ;
- Aubert & Duval Issoire ;
- Aubert & Duval Les Ancizes ;
- Aubert & Duval Pamiers ;
- Comilog Dunkerque ;
- Erachem Comilog Tertre (activité recyclage du cuivre) ;
- Erachem Mexico ;
- ERAMET Norway Kvinesdal ;
- ERAMET Norway Porsgrunn ;
- ERAMET Norway Sauda ;
- ERAMET Sandouville ;
- Erasteel Champagnole ;
- Erasteel Commentry ;
- Erasteel Kloster Langshyttan ;
- Erasteel Kloster Söderfors ;
- Erasteel Kloster Vikmanshyttan ;
- Erasteel Tianjin ;
- Eurotungstène Grenoble ;
- Interforge, Issoire ;
- Tinfos Titane Iron Tyssedal ;
- Valdi, Feurs.

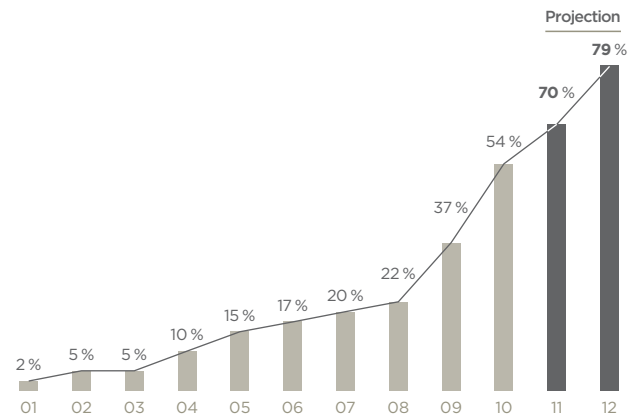
Cette démarche d'obtention de la certification ISO 14001 engagée dans les sites industriels se poursuit de façon performante. Ce sont ainsi 53 % des sites du Groupe qui sont certifiés à fin 2010 contre 37 % à fin 2009 (intégration des deux sites Valdi dans le périmètre en 2010), soit 54,2 % du chiffre d'affaires 2010 du Groupe. Cette dynamique de croissance se poursuivra en 2011.

Afin d'accompagner et d'évaluer les sites dans leur démarche environnementale, le Groupe réalise des audits internes de précer-

tification, ainsi que des audits de suivi des sites dans les domaines hygiène, santé, sécurité (HS&S) et environnement.

Pour ce faire, le Groupe travaille avec un référentiel commun à ces diverses thématiques, développé en 2008, en parfaite adéquation avec les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001. Ce référentiel exigeant est déployé sur l'ensemble des sites industriels du Groupe.

Des équipes mixtes d'auditeurs (directions centrales et représentants des sites) encadrent ces audits qui sont organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit, comme le veut la règle interne, évalué tous les deux à trois ans.



Proportion des sites industriels certifiés ISO 14001 et perspective à 2 ans (hors mines).

Intégration au périmètre des 2 usines de Valdi en 2010.

Les perspectives de nouvelles certifications en 2011 et 2012 sont issues des engagements des sites revus périodiquement et reconsidérés en fin d'année 2010.

Ainsi, les sites de Comilog au Gabon se sont engagés pour obtenir la certification de leur système de management de l'environnement en 2012. Quant aux sites de la SLN en Nouvelle-Calédonie, la Direction s'est engagée dans l'objectif de certification de l'usine en 2013 et des mines en 2014.

5.5. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

L'amélioration significative des indicateurs environnementaux, constatée depuis plusieurs années s'est globalement poursuivie en 2010. Les réductions significatives de certains des indicateurs enregistrés en 2009 étaient liées au ralentissement d'activité. D'une manière générale, l'année 2010 se caractérise par une tendance à la reprise de l'activité. On peut ainsi constater certaines augmentations qu'il est plus opportun de comparer aux résultats obtenus en 2008 qu'à l'année 2009.

La synthèse qui suit met l'accent sur les multiples actions d'améliorations et investissements au niveau des sites mis en œuvre durant l'année. Les investissements globaux en matière d'environnement sont estimés à plus de 30 millions d'euros en 2010.

Ils participent tant à maîtriser les impacts envers l'environnement que d'influer significativement sur le processus permanent de l'amélioration continue.

5.5 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Le reporting environnemental 2010, pour la première fois, couvre l'ensemble des sites industriels du périmètre retenu pour le Groupe (43 sites), répartis sur les cinq continents, soit les sites chinois, norvégiens, suédois, gabonais, mexicain, américains, anglais, belge, français et calédoniens suivants :

Norvège	Porsgrunn, Sauda, Tyssedal, Kvinesdal
Suède	Söderfors, Långshyttan, Vikmanshyttan
Belgique	Tertre
France	Les Ancizes, Champagnole, Commentry, Dunkerque, Feurs, Firminy, Gennevilliers, Grenoble, Heyrieux, Imphy, Issoire (2 sites), Laval de Cère, Le Palais sur Vienne, Pamiers (2 sites), Sandouville, Trappes
Royaume-Uni	Warrington
Nouvelle-Calédonie	Doniambo (sites miniers inclus)
États-Unis	Marietta, Baltimore, Freeport, New Johnsonville, Bear, Boonton
Mexique	Tampico
Gabon	Setrag, Moanda (mine incluse), Owendo
Chine	Chongzuo, Guilin, Liabin, Tianjin, Wuxi

Le périmètre 2010 comprend les deux sites français de Valdi qui ont intégré le Groupe le 1^{er} janvier 2010. Les résultats environnementaux correspondants sont considérés à partir de l'année 2010.

Pour suivre ses indicateurs clés, le Groupe s'appuie sur son outil de reporting interne EraGreen. Ce système informatique permet de collecter et consolider les informations relatives à l'environnement des sites industriels et des mines. Les principaux thèmes couverts sont l'eau, l'air, les sols, l'énergie, les déchets, la biodiversité et la réglementation.

L'année 2010 a été marquée par la refonte complète de l'outil tant du point de vue technique que conceptuel. L'objectif de cette refonte était double : respect des exigences réglementaires opposables au Groupe et le développement d'indicateurs caractéristiques de son activité. Ces derniers ont été définis à partir des indicateurs clés repris par les organismes internationaux et des indicateurs spécifiques aux activités du Groupe. Ce travail a été réalisé en parfaite coordination entre la Direction Environnement et les sites industriels et miniers du Groupe.

Un des points clés du nouvel outil, opérationnel dès la campagne 2010, est qu'il considère les mêmes indicateurs de suivi pour l'ensemble des sites. Chacun de ceux-ci entre ses données dès lors que ce paramètre est suivi soit dans le cadre de son permis d'exploiter, soit de manière volontaire. L'exhaustivité de la couverture du Groupe pour chaque indicateur est dès lors renforcée. C'est par exemple le cas pour les COV.

À fin 2010, 34 sites utilisent l'outil, dont 5 ont intégré son usage durant l'année. Le déploiement se poursuivra en 2011 pour atteindre 100 % de couverture des sites du Groupe.

Pour l'ensemble des sites équipés, les informations quantitatives communiquées (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données consolidées par l'application.

Pour les autres sites non encore équipés d'EraGreen, la collecte des résultats environnementaux a été réalisée avec les moyens informatiques traditionnels, l'ensemble étant agrégé au niveau du périmètre Groupe.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des résultats environnementaux du Groupe.

		2008	2009	2010
Consommation				
Consommation totale d'énergie	GWh	17 580	14 291	17 339
Consommation totale en eau	millions de m ³	39	36	32
dont consommation en eau brute	millions de m ³	36	33	29
dont consommation en eau du réseau	millions de m ³	3	2	3
Rejets atmosphériques				
Émissions de CO ₂ liées à l'énergie	milliers de tonnes	4 910	3 929	4 896
Dioxyde de soufre (SO ₂)	tonnes	16 030	14 906	15 660
Dioxyde d'azote (NO ₂)	tonnes	5 245	4 647	3 696
Composés organiques volatils (COV)	tonnes	566	355	392
Poussières totales	tonnes	2 225	2 200	1 855
Nickel	tonnes	26	27	14
Manganèse	tonnes	195	144	114
Rejets aqueux				
Matières en suspension (MES)	tonnes	5 157	6 393	6 677
Demande chimique en oxygène (DCO)	tonnes	250	136	287
Nickel	tonnes	5	6	9
Manganèse	tonnes	117	55	94
Production de déchets				
Quantité de déchets non dangereux	milliers de tonnes	2 885	3 494	3 791
Quantité de déchets dangereux	milliers de tonnes	35 371	25 457	35 095

5.5.1. Domaine de l'énergie

Les principaux besoins en énergie sont dus aux sites d'activité pyrométallurgique. Les fours et les installations de fusion, cœur des activités métallurgiques du groupe ERAMET dans ses trois Branches, sont les principaux postes contributeurs.

Ces consommations sont le résultat de trois facteurs :

- le périmètre du Groupe ;
- le niveau d'activité des sites ;
- la performance énergétique des sites.

La baisse des consommations en 2009 par rapport à 2008 et 2010 s'explique par la baisse d'activité liée à la conjoncture.

En 2010, la hausse des consommations d'énergie liée à la reprise de l'activité a été partiellement compensée par les résultats de la démarche « économie d'énergie » qui s'est poursuivie. Celle-ci comprend des actions managériales, des pratiques d'optimisation du coût de l'énergie (effacement) et des améliorations de la performance énergétique résultant d'investissements de modernisation.

5.5.2. Domaine de l'air

Les rejets atmosphériques du Groupe résultent des besoins énergétiques et des activités de production d'alliages de métaux ferreux et non ferreux.

En parallèle avec les besoins en énergie, on constate que ce sont avant tout les activités pyrométallurgiques avec leurs installations de fusion et les fours qui contribuent aux rejets atmosphériques.

Les émissions de CO₂ associées sont calculées à partir du type et de la quantité d'énergie consommée par un site et en fonction des facteurs d'émission caractéristiques.

La tendance de diminution des rejets d'oxydes d'azote (NOx) pour le périmètre retenu s'est poursuivie en 2010.

Les rejets atmosphériques de SOx se sont stabilisés en 2010. Malgré les actions de réduction des émissions atmosphériques de l'ensemble des sites, cette stagnation est avant tout issue de la moindre utilisation de fioul basse teneur en soufre en 2010 par rapport à 2009 à la SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

Néanmoins, les sites ont poursuivi les investissements liés à l'amélioration des conditions de combustion ou encore la réduction des émissions de NOx. Notons par exemple les actions d'engineering et de maintenance menées à Erachem Comilog Baltimore (États-Unis).

La comptabilisation des rejets atmosphériques en Composés Organiques Volatils (COV) sont impactés par la refonte de l'outil de reporting EraGreen. De par la meilleure couverture, le bilan COV du Groupe a été revu. Malgré la reprise de l'activité, les rejets en COV restent largement inférieurs à 2008.

En pyrométallurgie, les émissions canalisées de matières en suspension et autres poussières métalliques sont générées au niveau de la manutention des matériaux, des fours, des opérations

de moulage et de broyage ainsi que celles impliquant du métal liquide et des laitiers.

En hydrométallurgie, des émissions canalisées de poussières interviennent le plus souvent lors d'opérations de manutention, de séchage ou de transport de matière.

La majorité de ces opérations sensibles s'accompagne de systèmes de captage ou de filtration. Une première comptabilisation montre que les sites du Groupe sont équipés de plus de 250 installations de traitement des rejets atmosphériques. Des installations de dépoussiérage sont présentes, maintenues en bon état de marche et améliorées. De fait, plus de deux tiers des investissements en matière d'environnement sont consacrés à la diminution des rejets atmosphériques.

Les rejets atmosphériques en poussières totales, en nickel, et en manganèse ont encore diminué par rapport à 2009.

L'année 2010 a été marquée par la reprise de nombreux projets d'investissement pour réduire les rejets atmosphériques parmi lesquels :

- la mise en service d'électrofiltres sur le four FR9 à SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) ;
- l'installation de filtres à manche en remplacement de filtration par voie humide à ERAMET Marietta (États-Unis) ;
- l'installation de deux dépoussiéreurs sur le site d'Eurotungstène (France) ;
- l'installation de traitement des gaz sur le site de Guangxi ERAMET Comilog Chemical (Chongzuo, Chine).

De nombreuses autres actions ont été menées pour améliorer les captations des installations existantes. Le site d'Aubert & Duval les Ancizes (France) a mis en place un système de captage des rejets gazeux du stand de cuisson de l'aciérie. Cet équipement sera complété en 2011 de la mise en service d'une installation de traitement associée. Plusieurs autres cas d'amélioration du captage des rejets gazeux et particulaires sont à noter, comme par exemple en France avec Erasteel Commeny, Aubert & Duval Pamiers, ou encore Valdi Feurs.

Une attention particulière est de plus en plus portée sur les émissions de poussières diffuses. Cette année a été marquée par la réalisation de bilans et la mise en œuvre de plans d'actions afin de réduire ces émissions.

La mine de Comilog (Gabon) a travaillé sur la mise en place d'un système d'abattage des poussières sur les installations fixes de mélange du minerai. Le site de Comilog Dunkerque (France) a lancé des études pour étudier de nouvelles possibilités de réduction d'envolement de poussières des stockages.

Le site d'ERAMET Sandouville (France) a réalisé des travaux d'amélioration de l'étanchéité d'un bâtiment d'ensachage. Le site d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) a effectué des travaux d'étanchéité d'un de ses fours pour limiter les émissions diffuses. À noter également les actions de réduction des émissions fugitives pour les fours des usines d'ERAMET Norway Sauda et Porsgrunn (Norvège).

Enfin, il est important de préciser que les rejets diffus sont maintenant intégrés dans les indicateurs clés du groupe ERAMET via l'outil EraGreen pour exploitation ultérieure.

5.5.3. Domaine de l'eau

5.5.3.1. CONSOMMATIONS

Les métiers de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- lavage des minerais, matières premières et sous produits ;
- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

L'accent est porté depuis plusieurs années sur le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement des fours et autres installations métallurgiques ainsi que toutes les autres utilisations très consommatrices se fait principalement en circuit fermé. Dans ces situations, les consommations d'eau sont essentiellement des appoints afin de compenser l'évaporation.

La consommation d'eau est liée à la production. Les efforts conduits ont permis, malgré une reprise de l'activité, de diminuer la consommation globale du Groupe en 2010 par rapport aux deux dernières années.

La consommation d'eau du Groupe se divise en deux sous-catégories : d'une part l'eau issue du réseau (potable dans la majorité des pays d'implantation du Groupe) et d'autre part l'ensemble des autres types d'eaux, appelés « eaux brutes ». Cette dernière comprend l'ensemble des eaux de surface ou souterraines consommées sans traitement spécifique par le Groupe, à l'exception de l'eau de mer prélevée à SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

La diminution de la consommation totale d'eau du Groupe en 2010, malgré une reprise de l'activité, est due essentiellement aux plans de réduction pluriannuels mis en place par de nombreux sites. Citons par exemple la réalisation de la troisième tranche du projet de réduction des exutoires à Aubert & Duval Pamiers (France), ou encore les travaux du site d'ERAMET Sandouville (France) qui ont permis de réduire la consommation d'eau de ce dernier de 25 % en 3 ans.

Les eaux brutes sont principalement utilisées en grande quantité pour les opérations de refroidissement (fours de ferromanganèse par exemple) mais aussi pour des opérations de granulation de la matière.

Les sites d'ERAMET Norway Sauda et Porsgrunn (Norvège) ont travaillé sur l'optimisation du refroidissement de leurs fours permettant ainsi de réduire significativement leur consommation d'eau brute par rapport à 2009.

À la laverie de Comilog au Gabon, la consommation d'eau a été considérablement réduite en 2010 grâce à la mise en place d'un circuit fermé. L'exutoire de la laverie alimente des bassins industriels dont les eaux de surverse sont réinjectées dans le circuit.

L'eau issue du réseau sert principalement à des fins sanitaires. Il arrive également que celle-ci soit utilisée dans les procédés quand celui-ci requiert une qualité d'eau particulière ou encore lors d'appoints occasionnels. Cela a été par exemple le cas pour Erachem Comilog New Johnsonville (États-Unis) qui suite à des difficultés météorologiques en début d'année, a été contraint d'utiliser de l'eau issue du réseau en lieu et place d'une eau brute inadéquate pour le refroidissement des procédés.

Enfin, comme les années précédentes, l'attention du Groupe est avant tout portée sur le suivi régulier des eaux consommées, ce qui permet, en plus des travaux de rationalisation de la consommation d'eau, d'identifier les dérives pour pouvoir les traiter dans les meilleurs délais. Cela a été par exemple le cas pour Erachem Comilog Baltimore (États-Unis) ou encore Erasteel Tianjin (Chine) qui ont réalisé des travaux de réfection de conduite d'eau suite à des consommations anormalement croissantes.

5.5.3.2. REJETS AQUEUX

Comme pour les émissions atmosphériques, ERAMET affiche sa volonté de réduire ses rejets aqueux.

Les sites industriels travaillent à améliorer les procédés de traitement pour assurer une meilleure qualité de l'eau rejetée. En France, la pratique des autocontrôles additionnée aux contrôles inopinés se fait à maille le plus souvent trimestrielle.

Les sites travaillent aussi à réduire le nombre de points de rejet pour tendre vers un exutoire unique, ou même, de supprimer tout exutoire d'eaux brutes.

La teneur en MES dans les rejets aqueux est principalement due aux rejets de SLN Doniambo (filtration de la scorie) en Nouvelle-Calédonie.

À la SLN, le refroidissement de la centrale et granulation de la scorie utilisent de l'eau de mer prélevée dans le port de Nouméa. L'augmentation des rejets de MES de Doniambo est partiellement liée à une augmentation de la production. Il est toutefois important de noter que l'eau de mer prélevée est déjà chargée en MES et que la réglementation applicable ne permet pas de travailler par différence.

Cette situation se distingue des bonnes performances obtenues par les autres sites du Groupe, ainsi :

- la mine de Comilog (Gabon) a travaillé en 2010 afin d'améliorer la décantation des matières solides. Une situation de zéro rejet dans la rivière Moullili a été atteinte en novembre 2010 ;
- les usines de la branche Alliages ont poursuivi leurs programmes d'investissements et de maîtrise des rejets.

Les rejets en DCO ont fortement augmenté en 2010, et dépassent les rejets de 2008.

La valeur de ce paramètre est particulièrement sensible aux incertitudes de mesure et de calcul. En effet, les rejets annuels pour un site proviennent le plus souvent de quelques mesures périodiques qui sont extrapolées sur l'année. Les conditions de prélèvement, mais aussi les travaux temporaires réalisés sur site, peuvent aussi jouer un rôle prédominant dans les résultats.

Par exemple, sur le site d'Aubert & Duval Pamiers (France) une mesure trimestrielle a été réalisée suite à une intervention sur un séparateur d'hydrocarbures, entraînant par extrapolation, une teneur anormalement très élevée sur l'ensemble du trimestre. Erachem Comilog Tertre (Belgique) qui a réalisé des travaux d'assainissement en 2010 a également constaté l'augmentation ponctuelle de ses rejets en DCO.

En 2010, Eurotungstène Grenoble (France) a constaté une augmentation significative de la DCO indépendante de la production suite à la réfection de canalisations (libération de chlorures). Il est à noter également que la présence de certaines espèces chimiques peut aussi influencer sur la mesure analytique de la DCO comme le constate également le site d'ERAMET Sandouville qui développe une autre méthode d'analyse pour améliorer le suivi des composés organiques dans l'eau.

De nombreux investissements ont été réalisés en 2010 pour améliorer la qualité des eaux rejetées. Des séparateurs d'hydrocarbures ont été installés notamment à la SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie), au port minéralier d'Owendo (Gabon), à Aubert & Duval Firminy et à Erasteel Commentry (France). Plus de 70 séparateurs d'hydrocarbures sont ainsi implantés dans l'ensemble des sites du Groupe.

Enfin, les sites du Groupe suivent avec attention la qualité des eaux souterraines, et ainsi l'impact de l'activité sur les sols et des sous-sols. On comptabilise ainsi plus de 200 piézomètres de suivi répartis dans les différents sites du Groupe.

5.5.4. Domaine des déchets

La gestion des déchets est un domaine en constante évolution.

ERAMET s'applique à recycler dans ses procédés les déchets générés. C'est notamment le cas sur le site d'Aubert & Duval Imphy (France) où pour l'élaboration des poudres métalliques, les charges des fours sont constituées à 50 % de recyclages de chutes internes (poudres, massif).

ERAMET développe également des activités spécifiques basées sur des matières premières secondaires. C'est le cas pour les activités de Gulf Chemical Metallurgical Company à Freeport (États-Unis), d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) pour ses productions de sels et oxydes de cuivre et de zinc et des deux sites de Valdi (France).

Les usines d'alliages du Groupe et notamment les aciéries, intègrent dans leurs procédés l'usage de métaux recyclés. Ainsi, 93 % des matières premières enfournées sur le site d'Erasteel Commentry (France) sont issues de la boucle du recyclage.

Les sites Aubert & Duval des Ancizes, Firminy et Imphy (France) ont finalisé en 2010 leur nouvelle filière de valorisation des laitiers d'aciérie, des réfractaires et de tri des déblais de bassin de coulée. Cette nouvelle voie de valorisation vient en remplacement de l'élimination ultime (mise en décharges) et permet ainsi de réduire considérablement la quantité de déchets non valorisés. Grâce à cette nouvelle filière, le site d'Aubert & Duval Les Ancizes a fait l'économie environnementale de la création d'une décharge interne. Cette voie de valorisation permettra à terme au site de valoriser 80 % de ces déchets d'usine et 95 % des déchets de l'aciérie. Le site a par ailleurs engagé les travaux de réhabilitation de sa décharge existante arrivée en fin de vie.

5.5 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Ce sont également d'autres voies de valorisation qui existent dans le Groupe, ainsi :

- le résidu de production du site d'Erachem Comilog Baltimore (États-Unis) est vendu pour valorisation soit par le secteur agricole soit comme matériaux inertes pour la construction de routes ;
- à Erachem Mexico (Mexique), la gangue de minerai est valorisée pour des usages en travaux publics ;
- le site d'Erasteel Tianjin (Chine) a finalisé le recyclage de ses déchets d'alumine chez un producteur local de briques ;
- les sites de Guilin et Guangxi Comilog Mn Ferroalloys (Chine) valorisent les résidus de lavage des gaz dans la production de briques ou de tuiles ;
- le site de Comilog Dunkerque (France) continue ses actions de valorisation de ses co-produits.

Diverses synergies visant à la récupération des déchets valorisables sont organisées entre plusieurs sites du Groupe. C'est notamment le cas pour des recyclages pertinents entre les usines d'Erasteel Kloster en Suède, Boonton aux États-Unis, Champagnole et Commentry en France ainsi qu'entre l'usine d'ERAMET Marietta (Ohio, États-Unis) et celle d'Erachem Comilog à Baltimore (Maryland, États-Unis). Les sites Erasteel Kloster de Långshyttan et de Söderfors (Suède) ont développé une nouvelle synergie en 2010 en mettant en place le recyclage des boues d'hydroxydes métalliques de Långshyttan à Söderfors.

L'année 2010, enfin, fut l'opportunité de la mise en place de nombreux essais et de partenariats entre les nouveaux sites de Valdi et les autres usines du Groupe en France.

Enfin, de nombreuses actions d'amélioration de la collecte et tri de déchets ont été initiées. Les sites français d'Erasteel Commentry, Aubert & Duval Les Ancizes, Aubert & Duval Issoire et Valdi Feurs ont ainsi réalisé des travaux d'amélioration des zones de tri et de stockage des déchets.

5.5.4.1. DÉCHETS NON DANGEREUX

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie en accord avec les réglementations des pays d'implantation.

Les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction, ou de production de ferro-alliages sont génératrices de plus de 80 % des sous-produits ou des déchets non dangereux du Groupe. Ils se présentent sous forme de laitiers ou de scories inertes principalement stockés en décharge interne. Cependant, une partie est valorisée en tant que remblais de voiries dans les travaux de génie civil. Il est à noter que la comptabilisation de ces déchets ne comprend pas les tonnages de laitiers volontairement riches qui sont générés dans le procédé pyrométallurgique du ferromanganèse afin d'alimenter, en tant que matière première secondaire, les fours de production de silicomanganèse.

L'évolution à la hausse de la quantité globale des déchets non dangereux du Groupe ne relève pas à proprement parler d'une hausse de la quantité de tels déchets générés par les activités industrielles mais essentiellement par leur meilleure prise en compte.

On constate en premier lieu que la quantité globale 2009 a été significativement revue à la hausse dans le présent rapport. En effet, les eaux de sortie de la laverie de l'activité minière de Comilog (Gabon) sont soumises, collectées et décantées dans des bassins industriels dédiés, générant une quantité significative de déchets dont la comptabilisation a été appliquée rétroactivement dans ce bilan.

L'augmentation constatée entre les années 2009 et 2010 est essentiellement due à l'augmentation du niveau d'activité du complexe industriel de Moanda (Gabon) pour la production d'agglomérés de manganèse et dans une moindre mesure de l'augmentation des productions des sites norvégiens du Groupe. Notons par ailleurs les efforts de SLN Doniambo (Nouvelle-Calédonie) qui a significativement réduit la quantité de déchets non dangereux générés en 2010.

5.5.4.2. DÉCHETS DANGEREUX

L'activité « chimie » de la branche Manganèse du Groupe produit un volume important de résidus de production et de purification. Il est important de préciser que la prise en charge de ceux-ci par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion en tout point conforme avec les réglementations applicables. Si ces déchets sont considérés comme dangereux en Europe, ils ne le sont pas dans les autres régions du monde. En effet, à ce jour, les réglementations hors Europe ne prennent pas en compte la dangerosité envers l'environnement dans la classification des déchets.

La réduction significative constatée en 2009 était en grande partie liée au ralentissement d'activité. En 2010, les niveaux de productions se sont en partie rétablis. Il est donc plus opportun de comparer 2010 à 2008 qu'à la seule année 2009. De plus, l'analyse des incréments montre que les activités de Valdi, dont les deux sites ont rejoint le Groupe en janvier 2010, apportent une contribution significative à cette hausse.

Enfin, le report de 2009 à 2010 de certaines opérations périodiques de nettoyage et de curage de bassins et de fossés avec éventuelle présence d'hydrocarbures a eu pour conséquence la génération de quantités significatives de déchets dangereux. C'est notamment le cas pour Erasteel Commentry ou encore Aubert & Duval Pamiers en France.

5.6. ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Depuis 2005, ERAMET a mis en place une démarche « Économies d'énergie » qui vise à réduire de 5 à 10 % la dépense en énergie du Groupe. Cette démarche, qui aide les sites à définir leur plan d'actions « Économies d'énergie » a d'abord été initiée sur six sites du Groupe. Elle a ensuite été progressivement déployée sur l'ensemble des sites du Groupe ayant une consommation d'énergie significative.

La définition du plan d'actions d'un site se fait en collaboration avec la Direction des Affaires Industrielles du Groupe qui peut faire appel à des experts extérieurs si besoin.

Elle nécessite trois étapes :

- découverte/appropriation du procédé mis en œuvre par l'usine ;
- « brainstorming » sur les idées potentielles ; et
- définition du plan d'actions.

Les actions généralement retenues couvrent à minima les thèmes suivants :

- les équipements de production et leur performance énergétique (amélioration et entretien) ;

- l'exploitation de ces équipements (bonnes pratiques...) ;
- le comptage énergétique et le suivi de la performance énergétique, etc.

Une fois le plan d'actions défini, la Direction des Affaires Industrielles du Groupe continue d'accompagner les sites selon leurs besoins et leur demande un point d'avancement semestriel. L'avancement de la démarche est présenté tous les ans au COMEX du Groupe.

À fin 2010, 26 sites (sur les 27 ciblés) disposent de leur plan d'actions. Des actions concrètes ont été mises en place qui ont non seulement permis des gains substantiels mais également parfois de réduire l'impact environnemental.

Après la baisse d'activité de 2009 qui a été une opportunité de mise en place de bonnes pratiques (amélioration des modes de repli, campagnes de sensibilisation des personnels aux économies d'énergie, effacements...), 2010 a vu l'activité redémarrer. Les résultats de 2010 montrent un doublement des économies réalisées par rapport à ceux de 2009 qui s'expliquent à la fois par les bonnes pratiques acquises en 2009, mais aussi par la poursuite des efforts des sites (SLN notamment), pour améliorer leur performance énergétique.

5.7. CONTRIBUTION À LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Au sein de la Direction Communication et Développement Durable, il existe depuis 2003 une fonction chargée des sujets liés au changement climatique pour l'ensemble du Groupe et dont les principaux rôles sont :

- participer activement aux Comités changement climatique des organisations professionnelles françaises et européennes (AFEP, MEDEF, FEDEM, FFA, Eurofer, Eurométaux, Euroalliages) qui sont les interlocuteurs industriels des autorités européennes dans l'élaboration de la réglementation sur ce sujet ;
- informer les sites concernés sur cette réglementation et les assister dans son application ;
- contribuer à définir et déployer la politique du Groupe en matière de changement climatique, en collaboration étroite avec la fonction « maîtrise de l'énergie » de la Direction des Affaires Industrielles du Groupe et la Direction des Achats, du Développement et de l'Innovation ;
- fournir les informations sur les émissions de CO₂ et les prévisions d'émissions à la Direction Achats Groupe qui est chargée de gérer les comptes des sites français concernés du Groupe, dans le registre national des quotas de gaz à effet de serre (SERINGAS).

5.7.1. Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté

Les sites concernés sont les quatre aciéries de la branche Alliages :

- Aubert & Duval : sites de Firminy (42) et des Ancizes (63) ;
- Erasteel : sites de Commentry (03) et de Söderfors (Suède).

Deuxième période : 2008-2012

- Allocation annuelle de quotas pour les quatre sites = **137 245 quotas** ;
- Emissions **2008** des 4 sites = **95 478 tonnes de CO₂**
Soit un **surplus de 41 767 quotas** sur la première année ;
- Emissions **2009** des 4 sites = **66 132 tonnes de CO₂**
Soit un **surplus de 71 113 quotas** sur la deuxième année ;
- Emissions **2010** des 4 sites = **77 715 tonnes de CO₂**
Soit un **surplus de 59 530 quotas** sur la troisième année.

5.7 CONTRIBUTION À LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Du fait de la faible activité des sites concernés en 2009 et 2010 (- 30 % par rapport aux années précédentes), les prévisions à fin 2012 font apparaître **un surplus global d'environ 245 000 quotas sur la période**.

À noter que, contrairement à la période 1, **les quotas en surplus en fin de période 2 pourront être reportés sur la période 3 (2013-2020)**.

La réserve « nouveaux entrants » de la France, qui permet d'allouer des quotas aux nouvelles installations, n'est pas suffisante pour la période 2. La loi de finance 2011 n° 2010-1657, dans son article 64, institue le réabondement de cette réserve grâce, en partie, à la délivrance à titre onéreux d'une partie des quotas pour 2011 et 2012.

Les sites concernés par la période 2 devront donc acheter, à un prix à définir, 5 % des quotas alloués pour ces 2 années. Le décret d'application est en cours d'écriture, pour une entrée en vigueur prévue avant le 30 juin 2011.

5.7.2. Directive 2009/29/CE modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

Le Groupe a participé activement aux discussions entre l'industrie, à travers les organisations professionnelles, et les autorités nationales et européennes (Commission, Parlement et Conseil). Les textes d'application de la Directive modifiée pour la période 3 (2013-2020) sont en cours d'approbation et de publication par les autorités européennes.

5.7.2.1. SITES CONCERNÉS

Branche Alliages : Aubert & Duval : Les Ancizes, Firminy, Pamiers ainsi qu'Airforge à Pamiers et Interforge à Issoire.

Erasteel : Commentry

Branche Manganèse : Comilog Dunkerque, ERAMET Norway Porsgrunn, Sauda, Kvinesdal et Tyssedal.

Les émissions globales du Groupe soumises à quotas passeront d'environ 100 000 tonnes de CO₂ par an actuellement à environ 1 million de tonnes de CO₂ par an sur la période 3.

5.7.2.2. PETITS ÉMETTEURS

Les sites dont les émissions annuelles sont inférieures à 25 000 tonnes de CO₂ et qui ont une puissance thermique installée inférieure à 35 MW seront exclus du système, mais devraient être soumis à des « contraintes équivalentes ».

5.7.2.3. ALLOCATIONS DE QUOTAS À TITRE GRATUIT

Le calcul du nombre de quotas gratuits sera fait suivant la formule générale :

$$\begin{aligned} & \text{Quotas gratuits} \\ & = \\ & \text{Émissions spécifiques (suivant référentiel)} \\ & \quad \times \\ & \text{Volume historique de production} \\ & \quad \text{(médiane d'activité 2005-2008)} \\ & \quad \quad \times \\ & \text{Facteur annuel de décroissance d'allocations (1,74 \%)} \\ & \quad \quad \quad \times \\ & \text{Facteur intersectoriel de réduction} \end{aligned}$$

Une décision de la Commission, adoptée le 15 décembre 2010 et en cours de validation par le Parlement et le Conseil, fixera les différents termes qui différeront suivant les installations et sous-installations.

Un questionnaire officiel, en cours de validation, permettra de recueillir les données des sites nécessaires au calcul, à la vérification et à l'allocation de quotas gratuits pour chaque sous-installation à partir de 2013.

Le questionnaire, complété par chaque site et vérifié par un vérificateur accrédité, devra parvenir aux autorités nationales avant le 1^{er} juin 2011.

5.7.2.4. COMITÉ DE COORDINATION CO₂ (C3O2)

Afin de coordonner les informations et les actions dans le domaine de l'empreinte carbone Groupe, le « C3O2 » a été créé en avril 2010. Il regroupe des représentants de la Direction de la Communication et du Développement Durable, de la Direction des Achats, de la Recherche et de l'Innovation, de la Direction des Affaires Industrielles, et des Directions Industrielles des 3 Branches.

5.8. BILAN CARBONE GROUPE

L'objectif essentiel d'un Bilan Carbone est de donner une image globale d'une activité avec un indicateur qui n'est plus d'abord économique, mais d'abord physique des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le bilan permet de faire ressortir des liens de dépendance « physique » qui ne sautent pas aux yeux avec une analyse purement économique, mais qui sont pourtant porteurs sur le long terme de contraintes.

Le Bilan Carbone ERAMET a été établi en collaboration avec Carbone 4, société agréée par l'ADEME sur la méthode, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction des Affaires Industrielles, la Direction Achats Groupe, les correspondants environnement de tous les sites du Groupe et les fonctions logistiques des 3 Branches (pour les émissions de CO₂ liées au transport de fret).

Après vérification, consolidation des données 2007 et prise en compte du bilan carbone SLN réalisé sur l'année 2008 le bilan carbone Groupe 2007 est d'environ :

6,35 millions de tonnes d'équivalent CO₂.

Répartition par Branche :

- 55 % pour la branche Manganèse ;
- 39 % pour la branche Nickel ;
- 4 % pour Aubert et Duval ;
- 1 % pour Erasteel.

Répartition par poste :

- **87 % pour le poste « énergie »** qui regroupe la consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, charbon) et la consommation de réducteur nécessaire aux process (coke, charbon, anthracite...);
- **8 % pour fret ;**
- **3 % pour les « intrants »** : CO₂ émis lors de la production des matières premières achetées, en particulier les ferrailles pour les fours à arc des aciéries.

5.9. GRANDS PROJETS

ERAMET porte différents grands projets autour du globe :

- le projet minier et hydrométallurgique de Weda Bay Nickel en Indonésie ;
- le projet industriel de Comilog au Gabon ;
- le projet de nouvelle usine de production d'alliages de manganèse à Guilin en Chine ;
- le projet d'une nouvelle usine de production spécialisée dans le titane à Saint Georges de Mons en France ;
- le projet minier et hydrométallurgique de Mabounié au Gabon ;
- le projet de nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Calédonie.

L'ensemble de ces projets sont développés en cohérence avec la politique de Développement Durable du Groupe ainsi que de ses chartes et politiques éthique, environnement, santé et sécurité.

Les aspects environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires sont pris en compte dès l'amont. Les experts et spécialistes en développement durable sont intégrés aux équipes industrielles, techniques, juridiques et financières, et participent aux divers Comités de pilotage et de direction, dès les phases de faisabilité et de préconstruction. De même, ils participent aux due diligences dans le cas des projets de fusion ou d'acquisition.

Les composantes de maîtrise environnementale et sociétale engageant la responsabilité du Groupe sont parties intégrantes du processus d'investissement.

5.9.1. Projet Greenfield Weda Bay Nickel

En 2006, ERAMET a acquis le gisement indonésien de Weda Bay Nickel (WBN), qui correspond à l'un des plus intéressants gisements de nickel non encore exploités.

Le projet Weda Bay Nickel est à l'étape de faisabilité et comprend l'exploitation minière et la valorisation des minerais par traitement hydrométallurgique. Ce procédé hydrométallurgique, spécialement adapté aux minerais de nickel d'ERAMET a été breveté. Il permet une utilisation efficace du gisement valorisant latérites et saprolites, une consommation limitée en énergie (procédé quasiment auto-suffisant), et un respect des contraintes environnementales (déchets et effluents maîtrisés). Ce procédé est référencé en tant que Meilleure Technique Disponible dans le projet en phase finale de validation des documents de référence européens (BREF Métaux Non Ferreux).

Le projet est développé selon les 10 Principes Equateurs, les Critères de Performance de la Société Financière Internationale, les meilleures pratiques internationales et les politiques du Groupe. Le tout dans le respect de la réglementation indonésienne.

Depuis 2008, le Groupe s'attache à mettre à jour et à compléter les études de caractérisation de l'état initial des milieux (eau, air, sol, sous-sol, biodiversité, faune, flore...), les études sociales et sociétales, les études de santé publique et supporte des actions de développement auprès des communautés locales.

ERAMET et l'entité WBN ont confié la réalisation de ces études et de l'évaluation des impacts du projet à des spécialistes et experts indonésiens et internationaux.

Le projet se veut respectueux de la nature et des hommes et ERAMET s'attelle à :

- évaluer l'importance des impacts sociaux et environnementaux afin d'en assurer une gestion performante ;
- promouvoir des conditions de travail sûres et saines ;
- prévenir et réduire les risques de pollution ;
- veiller à la protection des communautés, au respect de la dignité et de la culture des populations autochtones ;
- éviter les déplacements forcés, limiter les effets liés à l'usage des terrains pour les personnes concernées ;
- protéger et conserver la biodiversité en privilégiant une gestion durable des ressources naturelles.

En 2010, WBN a complété les études de caractérisation de la biodiversité terrestre et aquatique. Il a continué les processus d'inventaire, de mesure, de vérification et de transaction des terres cultivées à compenser. Il a aussi lancé l'approfondissement des études sur la santé publique, les habitudes alimentaires des populations locales et les études sur l'héritage culturel. WBN développe par ailleurs les études ethnographiques relatives à une population nomade présente sur et à proximité de la concession.

En 2010, WBN a aussi demandé et obtenu (juillet 2010) la couverture du projet par l'agence de garantie des investissements multilatéraux de la Banque Mondiale (MIGA – *Multilateral Investment Guarantee Agency*), une couverture contre les risques politiques pour les étapes d'exploration et de préconstruction. À cette occasion, un dossier intermédiaire décrivant les impacts environnementaux et sociaux pour ces deux seules étapes du projet a été émis, instruit et audité de façon approfondie. Ce fut l'opportunité de rencontrer les ONG locales et nationales, et de rendre public le dossier sur Internet pendant 60 jours afin de permettre à toute partie prenante de faire valoir ses commentaires.

Par ailleurs, WBN a inauguré, en janvier 2010 :

- le centre d'information du projet, qui permet d'accueillir chaque semaine des habitants des communautés locales (visites organisées par groupes) ;
- la fondation Saloi qui continue les programmes de développement local déployés depuis 2008. Les priorités sont établies avec les populations et les parties prenantes dans les domaines que sont l'éducation, la santé, l'agriculture ou la pêche, et les infrastructures légères.

5.9.2. Complexe métallurgique au Gabon

Au Gabon, Comilog renforce son activité. Un complexe métallurgique est en construction à proximité des installations minières existantes à Moanda. Ce complexe permettra de traiter par voie pyrométallurgique et hydrométallurgique les ressources autres que celles des minerais actuellement commercialisés ou destinés à l'unité d'agglomération, pour produire respectivement du silico-manganèse et du manganèse métal.

En 2010, l'étude des impacts environnementaux, l'étude sur le transport et l'étude de dangers ont été finalisées conformément aux législations gabonaise et française, pour l'ensemble des phases du projet, de la construction à la cessation d'activités. Le projet a été approuvé sans réserve par les autorités gabonaises en juillet.

Les choix techniques ont été décidés en coordination entre les équipes techniques, environnementales et financières en tenant compte des meilleures techniques mises en place dans le Groupe et des meilleures techniques disponibles (MTD) issues des documents de référence européens. On notera, par exemple :

- des rejets en dioxyde de soufre conformes aux MTD ;
- le recyclage des eaux du process ;
- le filtrage des résidus issus du procédé hydrométallurgique, et leur stockage en verse et par casier ;
- des bassins de collecte des eaux de pluie adaptés aux pluies équatoriales du Gabon.

5.9.3. Le projet d'usine de New Guilin

La branche Manganèse a pour projet de réimplanter son site de Guilin dans une zone industrielle dédiée en dehors du périmètre urbain, libérant ainsi une zone à vocation de redéploiement urbanistique. Le projet permettra de passer d'une technologie de hauts fourneaux à celle de fours électriques moins polluante. Ce projet arrivant en phase finale a vu les équipes spécialisées travailler de concert avec les experts environnementaux, sécurité et santé afin de structurer un projet industriel performant dans la maîtrise des impacts et des risques.

Ce complexe industriel intègre ainsi le recyclage total des poussières émises ainsi qu'un fonctionnement en zéro rejet aqueux. Tout comme pour le projet d'usine pyrométallurgique au Gabon, les meilleures techniques développées dans le cadre d'activités industrielles similaires du Groupe ont été retenues pour une mise en application à Guilin. Le chantier de construction est en cours et devrait être finalisé en 2011.

5.9.4. Le projet UKAD

La nouvelle unité de forgeage et de transformation UKAD qui produira des demi-produits sous forme de billettes et de barres en titane pour le marché aéronautique est en cours d'implantation dans le Puy-de-Dôme à proximité de l'actuel site des Ancizes et sera consacrée à la fabrication et à la vente de produits en titane et alliages de nickel destinés principalement au marché de l'aéronautique (trains d'atterrissage, ailes, fuselage...).

Ce procédé permettra une modification des propriétés physiques et métallurgiques des alliages afin d'obtenir des produits de haute technologie. L'autorisation d'exploiter a été obtenue en octobre 2010 et intègre les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) décrites dans les documents de référence appropriés.

5.10 RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES

5.9.5. Mabounié

ERAMET et Comilog poursuivent les études de valorisation du gisement de Mabounié au Gabon. Ce gisement – dont la société Maboumine, filiale de Comilog détient le permis de recherche minière – recèle, selon les premières estimations, des ressources importantes en niobium, terres rares, tantale, avec présence également d'uranium. En partenariat avec AREVA et en collaboration avec Rhodia et plusieurs laboratoires de recherche internationaux, ERAMET travaille à la mise au point du procédé hydro-métallurgique approprié en vue de valoriser ces ressources.

Une première évaluation environnementale macroscopique de la caractérisation de l'état initial des milieux a été conduite dès 2007. Le projet poursuit sa phase de développement qui se fera en toute cohérence avec la réglementation gabonaise, dans le respect des 10 Principes Equateurs, des Critères de Performance de la Société Financière Internationale, des meilleures pratiques internationales et des politiques du Groupe.

5.9.6. Évolution des procédés existants

ERAMET s'attache également à faire évoluer ses installations. Plusieurs sites ont ainsi pu procéder, même en période de crise, à la concrétisation d'investissements importants dans le domaine de la maîtrise des impacts sur l'environnement et la santé. Il est

ainsi important de mentionner l'efficacité du remplacement du four électrique n° 1 de Marietta réalisé en 2008 avec la mise en place de technologies permettant un gain significatif sur les émissions atmosphériques, tant canalisées que diffuses. Le programme de mise à niveau des installations engagé s'est poursuivi sur 2010. À Comilog Guangxi ou Dunkerque, les systèmes de captation des fumées à la coulée ont été renouvelés. À Setrag au Gabon, des systèmes de captation et de collecte des résidus polluants liquides ont commencé à être optimisés. De nombreux sites lancent des actions de rationalisation de la consommation en eau et la mise en place de fonctionnement en boucle fermée.

À la SLN, le programme de renouvellement des électrofiltres et de mise en place de système de captation sur les ateliers non équipés se poursuit (Bessemer et FD9). Par ailleurs, le stockage spécifique des scories calcosodiques est opérationnel.

5.9.7. Centrale électrique de Doniambo

L'étude de la construction d'une nouvelle centrale électrique à Doniambo en remplacement de la centrale au fioul actuelle se poursuit afin d'assurer les besoins propres à la SLN. Ce dossier techniquement complexe permettra aussi de répondre à l'évolution des contraintes environnementales. Des études sont en cours sur le choix du combustible, charbon ou gaz. La décision sur le choix technologique final se fera en 2011.

5.10. RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES

5.10.1. REACH et le Groupe

La mobilisation transversale des équipes d'ERAMET s'est poursuivie avec assiduité en 2010 sur différents dossiers relatifs aux produits chimiques utilisés ou produits dans le Groupe. L'année 2010 se distingue cependant par une activité maximale qui a conduit l'ensemble des entités juridiques du Groupe à se conformer aux prescriptions du règlement européen REACH.

Du fait de la diversité des activités, les trois REACH Managers, chacun en charge d'une des trois Branches du Groupe ainsi que les membres de la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D) ont participé activement aux travaux de 10 consortiums et des organisations professionnelles pertinentes. Cette mobilisation a permis que tous les enregistrements requis par le règlement REACH soient réalisés en temps utile.

En 2010, les éléments marquants au niveau de chacune des trois Branches sont :

5.10.1.1. POUR LA BRANCHE MANGANÈSE

Afin de limiter les coûts d'enregistrement de la Branche, l'inventaire des substances a été optimisé suite à l'intégration par ERAMET des

sociétés norvégiennes d'ERAMET Norway Kvinesdal et ERAMET Titanium and Iron de Tyssedal ainsi que de la société française Valdi.

En tant que membre actif du Consortium Manganèse, ERAMET s'est porté candidat en 2009 pour assumer par l'intermédiaire de sa filiale Erachem Comilog S.A. le rôle de déclarant principal pour 5 substances, à savoir le sulfate de manganèse ($MnSO_4$), le dinitrate de manganèse ($Mn(NO_3)_2$), le monoxyde de manganèse (MnO), le carbonate de manganèse ($MnCO_3$) et le tétraoxyde de trimanganèse (Mn_3O_4). Un contrat correspondant définissant les responsabilités des diverses parties a été établi et transmis aux différents membres concernés des Forums d'Échange d'Informations sur les Substances (FEIS).

Concrètement, les 11 entités juridiques concernées de la Branche Manganèse ont effectué 32 enregistrements en 2010 pour 17 substances auprès de l'ECHA (*European Chemicals Agency*).

5.10.1.2. POUR LA BRANCHE NICKEL

Les études scientifiques et techniques menées sous l'égide des différents consortiums ont permis de constituer les dossiers d'enregistrement en temps et en heure, dont les rapports de sécurité chimique et les scénarios d'exposition correspondants aux usages déclarés. Ces données seront intégrées dans les fiches de données

de sécurité telles que le prévoit le règlement. Ainsi, les deux entités juridiques de la branche Nickel ont procédé à 14 enregistrements pour 13 substances. ERAMET SA et Eurotungstène sont déclarants principaux respectivement pour le chlorure de nickel et le carbure de tungstène fondu. Par ailleurs, deux dossiers concernant des produits en développement ont été déposés avec succès par Eurotungstène.

Les dossiers d'intermédiaires ont été préparés avec beaucoup d'attention dans le respect des derniers textes de guidances publiés par l'ECHA, particulièrement en ce qui concerne les critères d'usage dans des « conditions strictes de contrôles ». Ce travail a été d'autant plus complexe que la publication de ces guides d'interprétation du règlement a été tardive, et progressive au cours de l'année, obligeant ainsi la Branche à une adaptation de son dossier par anticipation de l'approche.

Le carbonate de cobalt – produit comme intermédiaire par l'usine de Sandouville – a été proposé par les autorités néerlandaises pour figurer sur la liste candidate à l'annexe XIV. Le groupe ERAMET a participé à la procédure de consultation organisée par l'ECHA à la suite de ce dépôt et transmis ses commentaires sur le dossier Annexe XV de même que des informations complémentaires sur les applications et conditions d'utilisation de cette substance.

5.10.1.3. POUR LA BRANCHE ALLIAGES

L'enjeu majeur de REACH fut en 2010 d'évaluer le respect par les fournisseurs de matières premières et de demi-produits de ce nouveau cadre réglementaire et de valider les obligations d'enregistrement des différentes entités juridiques de la Branche en termes de substances et de volumes à couvrir.

Après un important travail d'enquête réalisé auprès des fournisseurs en 2010, il a été possible de réduire le nombre d'enregistrements à réaliser dans la bande de tonnage supérieure à 1 000 t à une seule substance en 2010 : le fer.

Compte tenu de l'importance stratégique des achats, une étude menée avec l'aide d'un conseil juridique spécialisé a débouché sur une formation des acheteurs de la branche Alliages. L'objectif a été de leur permettre d'appréhender les risques et les obligations liées à ce nouveau règlement et de les intégrer dans les décisions d'achats et la conclusion des contrats.

Dès le début de l'année 2010, une coopération active s'est engagée avec, en particulier, les consortiums du nickel et du cobalt ainsi qu'avec l'EPMA (Association Européenne de la Métallurgie des Poudres) pour l'élaboration de scénarios d'exposition correspondants aux usages et application du Groupe telles que la fabrication des poudres métalliques par atomisation.

Les travaux engagés par le Consortium Titane créé à l'initiative de la branche Alliages du Groupe ont permis la constitution d'un dossier d'enregistrement du titane qui a été soumis avec succès par le Déclarant Principal dans les délais prévus en 2010.

Pour certaines substances qui seront enregistrées lors des prochaines échéances de 2013 ou de 2018, et pour lesquelles le Groupe n'est pas membre des consortiums REACH correspondants, des contrats ont été signés dès 2010 afin de disposer de Lettres d'Accès aux données d'enregistrement.

5.10.1.4. AU NIVEAU DU GROUPE

DC2D a assuré la cohérence des processus du règlement européen REACH en animant régulièrement un Comité de pilotage. Autour des trois REACH Managers, la mobilisation a concerné de nombreuses équipes du Groupe créant un réseau d'inter-pluridisciplinarité : acheteurs, commerciaux, représentants des usines, R&D, logisticiens, juristes, informaticiens ... Au niveau de chaque Branche, un Comité de pilotage spécifique a suivi les travaux et pris les décisions nécessaires à leur aboutissement.

Une veille réglementaire touchant à REACH et à ses développements connexes est mise en place afin d'assurer la défense et la prise en compte de certaines spécificités des substances utilisées ou produites dans le Groupe. L'identification de substances extrêmement préoccupantes et tout le processus qui en découle retiennent toute l'attention du Groupe.

REACH organise en effet une procédure d'autorisation dont une des finalités est la substitution progressive de substances extrêmement préoccupantes par des substances moins dangereuses. La sélection de ces substances implique les États membres, la Commission et l'Agence européenne des substances chimiques d'Helsinki (ECHA), ainsi que les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de ces substances et autres parties prenantes intéressées. Ce processus de sélection s'est poursuivi au cours de l'année 2010. ERAMET a apporté une attention particulière au suivi des propositions émises dans ce cadre. À la fin de l'année 2010, deux substances produites par le Groupe faisaient partie de la liste actualisée des substances candidates à l'autorisation. Il convient toutefois de souligner que ces deux substances sont très largement utilisées comme des intermédiaires et, de ce fait, les applications correspondantes seront, conformément au règlement, exemptées de la procédure d'autorisation.

Enfin, le Groupe participe assidûment aux réunions des forums d'échanges français sur REACH : le groupe miroir qui réunit des représentants de l'industrie et des autorités françaises et le groupe restreint du MEDEF qui réunit, dans un nombre plus limité de participants, les mêmes parties prenantes.

5.10.2. Une implication forte au sein des structures professionnelles

ERAMET est très impliqué, et occupe plusieurs positions importantes au sein des organisations professionnelles correspondant à ses métiers, ainsi nous retrouvons notamment :

- la Directrice de DC2D, Vice-Présidente d'Eurométaux, Présidente de la FEDEM, Présidente de la commission HSE de IMnl ;
- la Responsable des Relations Institutionnelles, Présidente de la commission Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la FEDEM, membre de la commission d'orientation HSE d'Eurométaux, également membre du Comité de pilotage et de l'Assemblée Générale des consortiums REACH nickel ou encore membre du Comité réalisant les travaux sur l'autorisation du consortium cobalt ;
- ERAMET participe *via* sa Direction Environnement aux groupes de travail scientifiques du Nickel Institute parmi lesquels celui sur l'évolution des OEL en Europe ;

- la Direction Environnement du Groupe préside les groupes techniques des consortiums Ni et Mn ;
- le Directeur général de la branche Alliages, membre du *Board* de la FFA et le Directeur général d'Aubert & Duval, membre de celui de l'EPMA.

5.10.3. ERAMET et le monde scientifique international

ERAMET est particulièrement dynamique dans le domaine scientifique qui touche aux études d'évaluation de la toxicité des composés du nickel. Avec les autres producteurs, depuis plusieurs années, ERAMET a contribué à l'aboutissement en octobre 2008 par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), du dossier d'évaluation des risques des composés du nickel amenant les autorités européennes à considérer le dossier (santé et environnement) comme faisant référence. ERAMET poursuit son implication dans les travaux relatifs au compartiment « sédiment » du dernier volet de ce dossier de « *Risk Assessment* » européen des composés du Ni.

Le SCOEL (comité européen d'évaluation des ambiances de travail) a proposé en mai 2010 de fixer la limite d'exposition européenne en milieu professionnel à 0,01 mg/Nm³ (poussières inhalables). ERAMET a participé activement aux travaux initiés par le Nickel Institute afin de commenter sur le fond scientifique cette proposition et réaliser par anticipation, une étude des impacts socio-économiques qui en découleraient.

Par sa participation dynamique aux activités d'Eurométaux, ERAMET a également contribué à l'élaboration des méthodologies nouvelles d'évaluation des impacts des métaux sur l'environnement et la santé (HERAG & MERAG) et poursuit son activité dans le cadre des travaux européens relatifs à l'identification et à la finalisation des méthodologies d'évaluation des impacts sur la santé pour les alliages.

En ce qui concerne le manganèse, ERAMET est également partie prenante et apporte sa contribution au développement des connaissances scientifiques. C'est ainsi qu'au travers de sa Direction Environnement, le Groupe a contribué activement à l'élaboration d'un plan à 5 ans de l'Institut du Manganèse afin

de mieux prendre en considération la dimension « durable » de l'industrie du manganèse. Ce plan est construit autour de l'objectif spécifique « Comprendre puis réduire les impacts santé liés au manganèse ».

5.10.4. Les évolutions réglementaires

Pour répondre au Règlement CE n° 1272/2008 dit CLP, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances dangereuses, les entités juridiques des branches Manganèse, Alliages et Nickel ont respectivement préparé et soumis avec succès 49, 40 et 17 dossiers de notification.

En parallèle des nouveaux étiquetages et emballages liés au Règlement CLP, les trois Branches ont entamé la révision de toutes les fiches de données de sécurité.

Enfin, ERAMET est très attentif aux évolutions réglementaires pouvant concerner ses activités présentes et futures et a participé activement aux travaux relatifs aux dernières évolutions telles que :

- l'évolution de la directive européenne IED (*Industrial Emission Directive*) ;
- la reprise et la finalisation du document européen sur les Meilleures Techniques Disponibles pour l'industrie des métaux non ferreux et le projet de référencement, des procédés de l'hydrométallurgie du Ni ou des technologies d'abattement des émissions de métaux dans l'air des sites norvégiens ;
- les nouvelles réglementations telles que le GHS (*Global Harmonized System*) et sa déclinaison européenne CLP ;
- la révision 3 de la directive Seveso ;
- la transposition en droit français de la directive 2006/21/CE sur le stockage des déchets issus de l'industrie extractive ;
- la révision de la directive-cadre sur l'eau et particulièrement l'identification de normes de qualité environnementale pour les substances prioritaires au titre desquelles certains métaux dont le Ni ou le Cu ;
- etc.

5.11. INTÉGRATION À LA COMMUNAUTÉ

5.11.1. Une participation active et multiforme à la vie locale

Dans toutes ses zones d'implantation, le groupe ERAMET s'engage activement auprès des populations locales dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, l'environnement, les activités socioculturelles et sportives. Les programmes développés au niveau des sites veillent à répondre au mieux aux attentes des populations environnantes et aux défis sociaux des pays d'implantation. Ces démarches nécessitent à la fois une pérennité, gage de succès des programmes, mais aussi une capacité d'innovation dans la mise en œuvre et l'identification des projets à développer.

5.11.2. Un soutien actif à l'éducation et à la formation des jeunes

Le Groupe s'est engagé depuis plus d'une décennie maintenant dans une politique de soutien actif à l'éducation et à la formation des populations locales et des jeunes en particulier.

ERAMET Holding a ainsi soutenu l'Association Pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École (Apféé). Ce financement bénéficiera à douze « Clubs Coup de pouce Clé », situés pour moitié à Dunkerque et pour moitié à Grenoble, villes dans lesquelles sont

5.1 INTÉGRATION À LA COMMUNAUTÉ

implantés des sites ERAMET. Ces clubs apporteront un soutien à une trentaine d'élèves de cours préparatoire (CP) connaissant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture et par conséquent, en risque d'exclusion sociale.

Plusieurs sites du Groupe apportent également un soutien actif à l'aide aux devoirs. Tel est ainsi le cas des sites américains d'ERAMET Marietta et GCMC Freeport qui sponsorisent respectivement les associations Ely Chapman Education Center et le *Boys and Girls Club of Brazoria County*.

En Nouvelle-Calédonie, la Société Le Nickel (SLN) a poursuivi en 2010 ses actions à destination de la jeunesse calédonienne. En effet, la SLN participe, par un soutien financier constant, à plusieurs programmes parmi lesquels :

- « le Juvénat Jules Garnier » : cette année encore comme depuis 2003, la SLN a financé à hauteur de 2,7 millions de francs CFP soit 22 600 euros ce programme dont l'objectif est de lutter contre l'échec scolaire, en proposant aux jeunes de brousse et des îles un encadrement particulier et un accompagnement scolaire renforcé ;
- les actions du CNAM (à hauteur de 0,5 million de CFP soit 4 200 euros) ;
- une convention avec l'Institut d'Études Politiques de Paris a permis à deux élèves originaires de Nouvelle-Calédonie, en première année d'études à Science Po, d'effectuer à la SLN leur stage de deux semaines d'initiation à l'entreprise. Ce stage était l'occasion de découvrir à la fois le processus minier mais également le processus industriel et les différents secteurs d'exploitation ;
- le Centre de formation aux techniques minières et de conduite (CFTMC) de Poro sur la côte Est qui forme en moyenne chaque année 18 stagiaires aux métiers de la maintenance et 80 à la conduite d'engins miniers.

La SLN a également poursuivi en 2010 sa participation au programme « Cadres Avenir » créée en 1998 à l'issue des Accords de Matignon. L'objectif de ce programme est de poursuivre le rééquilibrage du Territoire en favorisant l'accession des populations locales à des postes à responsabilités après une formation en métropole. En 2010, trois agents de la SLN ont bénéficié, dans le cadre de ce programme, d'une formation à l'ENSG (spécialité Minéralurgie, Métallurgie, Géologie) en vue d'une intégration sur des postes d'étude et de planification. Un quatrième a suivi une formation à l'École d'ingénieurs de Lille (spécialité Maintenance) en vue d'une évolution sur un poste opérationnel.

Intégrée au Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC), la SLN participe activement à différents forums, autant d'occasions de présenter les différents métiers de l'entreprise et d'encourager les jeunes dans la poursuite de leurs études. En mars 2010, la SLN est intervenue dans un forum pour l'emploi organisé par l'UNC ce qui a permis aux ingénieurs de la mine (géologues et exploitants) et de l'usine de présenter leurs métiers.

La branche Nickel du groupe ERAMET développe depuis plusieurs années un projet d'exploitation d'une mine de nickel sur l'île d'Halmahera en Indonésie. Dans le cadre de la préparation de ce grand projet connu sous le nom de Weda Bay Nickel (WBN), une fondation dénommée Saloi a été créée en 2010.

Cette Fondation Saloi, qui travaille en étroite collaboration avec ses parties prenantes, apporte un soutien actif à la formation des jeunes de l'île. Elle a ainsi facilité la signature de lettres d'intention (*Memorandum of Understanding*) entre cinq grandes universités : l'université du Havre (France), ville où est implantée la raffinerie de nickel du Groupe, trois établissements d'enseignement situés sur les îles de Ternate et d'Halmahera en Indonésie et la meilleure université Javanaise. Suite à la signature de ces accords, des programmes commencent à se mettre en place. La Fondation Saloi soutient aussi matériellement la faculté des Mines de Ternate en finançant l'achat de matériel.

Au Gabon, Comilog finance intégralement, et à hauteur de 800 millions de Francs CFA (1,2 million d'euros), le groupe scolaire Henri Sylvoz qui rassemble 900 élèves, du préprimaire à la terminale. L'enseignement est gratuit et les fournitures scolaires sont financées par Comilog. La formation est de qualité puisqu'en 2009, 100 % des élèves de terminale passaient avec succès leur bac. En 2010, le lycée Henri Sylvoz était le quatrième établissement du Gabon en termes de résultats.

En Europe, des partenariats avec des écoles et des lycées se nouent aussi. Ainsi, l'établissement d'ERAMET Sandouville (France) via le réseau de l'UIC (Union des Industries Chimiques) participe depuis 2006 à l'organisation du bac professionnel « Métiers de l'Industrie » du Lycée Schuman en organisant des visites de site thématiques : accueil sécurité, organisation de l'entreprise, passeport sécurité, procédé industriel, contrôle des produits, logistique et environnement. Ces visites se déroulent sur six jours tout au long du cursus. À la fin de l'année, les élèves qui réussissent l'examen se voient remettre un « Passeport Jeunes Chimie Sécurité » attestant de leur sensibilisation au monde industriel, à son fonctionnement et à ses métiers.

La quasi-totalité des sites du Groupe, qu'ils soient situés en France ou à l'étranger accueillent chaque année un ou plusieurs apprentis. Erasteel Commentry (France) a, par exemple, accueilli 10 apprentis en 2010, Aubert & Duval Gennevilliers (France) en a accueilli 8, ERAMET ETI Tyssedal (Norvège) 12, et Aubert & Duval Les Ancizes (France) 19. Certains sites permettent à des étudiants d'effectuer leurs stages et travaux de fin d'études universitaires : c'est notamment le cas du site d'Erachem Comilog Terte (Belgique), celui de Valdi le Palais sur Vienne (France) ou encore celui de ERAMET ETI Tyssedal (Norvège). Ces stages débouchent souvent sur l'engagement au sein des entreprises des stagiaires en qualité de salarié.

Les sites construisent aussi des partenariats à destination d'un public plus jeune. Le site d'Erasteel Kloster Söderfors (Suède) a répondu présent à une initiative de la Chambre de Commerce en parrainant chaque année depuis trois ans une classe de collège-lycée (13-15 ans). Des collaborateurs de ce site rencontrent les collégiens au moins deux fois par semestre, la première fois pour un cours à l'école et la suivante pour une visite du site. Le site de Comilog Dunkerque (France) a ouvert ses portes en février dernier pour permettre à une classe du collège Pierre et Marie Curie de Gravelines de découvrir les métiers de l'Industrie. Le site d'Aubert & Duval Les Ancizes (France), sous la houlette du pôle de compétitivité de l'Auvergne Viameca, a permis la visite de ses ateliers à des lycéens pour les sensibiliser à la métallurgie et aux matériaux.

Les élèves et les étudiants ne sont toutefois pas les seuls à bénéficier de partenariats engagés avec les entreprises puisque Comilog Dunkerque (France) a accueilli pendant deux jours un enseignant dans le cadre des journées « Connaissance de l'entreprise » organisées conjointement par le MEDEF et l'Académie de Lille.

5.11.3. Soutien et partage des initiatives locales en matière économique, culturelle, sportive ou environnementale

La Société Le Nickel (SLN) implantée en Nouvelle-Calédonie a célébré deux événements clés en 2010 : l'anniversaire des 100 ans de l'usine métallurgique de Doniambo, une des deux plus importantes unités de production de ferronickel dans le monde et des 130 ans de la Société Le Nickel (SLN). À cette occasion, de nombreuses manifestations ont été organisées afin de faire découvrir ou redécouvrir aux Néo-Calédoniens la SLN et ses sites miniers et industriels. La SLN a mis en place diverses manifestations incluant une exposition de photographies commémoratives qui a été présentée dans les communes alentours, les centres miniers, à Nouméa et à Koné.

En marge de ces actions spécifiques, la SLN a poursuivi en 2010 sa politique active de mécénat sportif, culturel et social, afin d'approfondir son intégration dans la communauté calédonienne. Elle a ainsi créé 15 conventions de partenariats sportifs avec divers clubs : football, volley-ball, karaté, badminton, natation et danse, et a sponsorisé des compétitions sportives, des raids et des événements du type marathon. La SLN s'est aussi engagée dans 11 partenariats culturels, avec des écoles de musique, des compagnies de théâtre, des associations de cinéma et des chorales. 16 partenariats ont été développés, entre autres, avec le Secours Catholique, l'ADIE – Association pour le Droit à l'Initiative Économique pour la 10^e année consécutive, la Ligue contre le Cancer, des associations d'aide aux personnes handicapées ou âgées, etc.

La SLN a organisé en 2010, la 18^e édition des « Nickels de l'initiative », programme culturel annuel de mécénat créé en 1992 pour soutenir des projets sportifs, culturels, environnementaux, scientifiques ou de solidarité mettant particulièrement en œuvre l'esprit d'initiative. Cette année 5,34 millions de francs CFP (44 500 euros) ont permis de récompenser de multiples lauréats. 2 000 000 de francs CFP (16 700 euros) ont, par exemple, été offerts pour permettre l'organisation d'un voyage en métropole pour des jeunes enfants guéris ou en rémission de pathologies lourdes. Autre exemple, 300 000 francs CFP (2 500 euros) aideront Frédéric Patane à se préparer pour les jeux paralympiques de 2012 en natation. Depuis 18 ans, ce programme de mécénat a permis de soutenir environ 190 lauréats pour un montant global de 72,3 millions de francs CFP (600 500 euros).

Au Gabon, Comilog fête chaque année la Sainte-barbe, patronne des mineurs. À cette occasion tous les sites de Comilog, qu'ils soient industriels ou miniers, sont ouverts à la population. Les collaborateurs de Comilog organisent des démonstrations et proposent de nombreuses attractions. Au cours de cette journée

festive, des repas sont organisés sur tous les sites de Comilog et peuvent réunir de 300 à 700 personnes en fonction de la taille du site. Pour célébrer cette journée, des concerts sponsorisés par Comilog se tiennent à plusieurs endroits de la ville de Moanda.

Les autres sites du Groupe ne sont pas en reste. Plusieurs sites métropolitains apportent leur soutien à la vie culturelle locale.

Le site Aubert & Duval de Pamiers – Airforge a accueilli pour la seconde année consécutive l'association Musique au Pays de Gabriel Fauré, pour un concert réunissant 300 personnes dans un des ateliers d'Airforge. Le site Aubert & Duval des Ancizes soutient depuis deux ans l'Union Musicale en Combrailles et s'occupe de la gestion du cinéma local de La Viouze. Le site d'ERAMET Sandouville apporte un mécénat culturel à l'Association « Sainte Cécile du Havre » qui a pour objectif de restaurer une église chère au cœur des Havrais. Eurotungstène (Grenoble, France) est membre de l'Association pour le Patrimoine et l'Histoire de l'Industrie en Dauphiné (APHID) dont les objectifs sont de mieux connaître et faire connaître les industries d'hier pour comprendre celles d'aujourd'hui, sur les plans technique, économique, social, culturel ou humain mais aussi de sensibiliser le public à la valeur du patrimoine industriel et sauvegarder la mémoire de la culture technique et socio-économique d'une industrie en évolution rapide.

En Europe, Erachem Comilog Tertre implanté en Belgique a sponsorisé une nouvelle fois le Festival International de danses folkloriques de Saint-Ghislain et le Festival d'Hautrage. Les trois sites d'Erasteel Kloster (Suède) sont impliqués dans la vie culturelle de leur région : ils sponsorisent chaque année les associations locales d'histoire, *Söderfors Hembygdsförening*, *Långshyttans Brukshistoriska förening* et *Hembygdsföreningen i Vikmanshyttan*. En Chine, le site de Comilog Guilin a financé un concert symphonique en mai 2010 dans la province du Linchuan.

En marge de ces programmes spécifiques, les sites du Groupe participent également à la vie sportive locale en apportant un soutien financier et parfois logistique à différents clubs et manifestations sportives. Ainsi, le site d'ERAMET ETI Tyssedal (Norvège) ne sponsorise pas moins de cinq clubs sportifs différents. Le site de Langshyttan (Erasteel Kloster – Suède) soutient financièrement chaque année un match de football très spécial réunissant des célébrités suédoises et les employés de l'entreprise.

Les sites participent aussi à des actions en faveur de la protection de l'environnement. Le site d'ERAMET ETI Tyssedal (Norvège) apporte son soutien financier à Bellona, une ONG Internationale basée en Norvège qui travaille sur les sujets tels que le changement climatique, les énergies renouvelables ou encore l'énergie nucléaire. D'autres sites américains conduisent également des actions de protection de l'environnement en partenariat avec des associations locales : reconstruction de dunes détruites par les ouragans chaque année, ou encore préservation de certaines espèces animales menacées.

Enfin, des sites du Groupe s'impliquent aux côtés d'associations caritatives. Ainsi, le site d'ERAMET Marietta (Ohio, États-Unis) ne sponsorise-t-il pas moins de sept organisations, à but non lucratif, d'aide aux personnes défavorisées qui font dons de nourriture, apportent une assistance médicale, conseillent en cas de violences conjugales, aident en cas de situation catastrophique, ou encore offrent des cadeaux aux enfants défavorisés, etc.

5.11.4. Accompagnement réfléchi du développement économique des communautés lors des reconversions de sites ou de l'initiation de projets

Au Gabon, Sodepal (Société d'exploitation du parc de la Lékédi), filiale de Comilog, administre, depuis près de 20 ans le parc de la Lékédi qui couvre 14 000 hectares de savanes et de forêts dans le Haut-Ogooué, au sud-est de la République du Gabon. Ce parc, a été réalisé de 1990 à 1994 sur les vestiges de l'ancien téléphérique qui acheminait le minerai de manganèse de la mine de Moanda vers le Congo d'où le minerai était ensuite exporté. Depuis lors, Sodepal a su développer de nouvelles activités pour maintenir le tissu social et l'activité sur la commune de Bakoumba qui compte 3 200 habitants.

Elle y développe, tout d'abord, une activité d'aquaculture représentant 60 % de son CA. En améliorant constamment les techniques d'élevage des poissons Tilapia, la Sodepal est devenue le premier producteur piscicole du Gabon avec plus de 120 tonnes par an. La méthode d'élevage intègre depuis 2008 la volonté de Développement durable avec l'abandon des farines de poissons au profit d'un élément 100 % végétal. Cet élevage offre une source croissante de protéines animales à la population de Bakoumba et plus largement à toute la province. La Sodepal gère la seule école maternelle du département et permet ainsi aux enfants de ses agents un bon démarrage de leur scolarité. La société, qui est le seul opérateur économique du département de Lékoko est très impliquée dans le développement local en produisant également de l'eau potable et de l'électricité pour l'ensemble de la commune de Bakoumba et en entretenant une partie de la piste d'accès à la ville. Par ailleurs, la Sodepal participe à toutes les campagnes gouvernementales de santé publique dans le département en fournissant un appui logistique. En outre, dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine culturel gabonais, Sodepal soutient un des derniers potiers traditionnels du Gabon ainsi que les vanniers locaux et met en valeur les vestiges archéologiques du parc de la Lékédi (site de paléo-métallurgie de Magnima). Le parc animalier de la Lékédi, outre son rôle de protection de la biodiversité gabonaise, participe à de nombreux programmes de recherche. Des études ont été entreprises dans le parc pour mieux comprendre et lutter contre les grandes pandémies comme le paludisme ou le SIDA VIH.

La Fondation Saloi de la filiale de la branche Nickel, PT WBN, est très active sur l'île d'Halmahera en Indonésie où se situe le projet minier et métallurgique de Weda Bay Nickel. Dans le cadre de sa mission d'accompagnement sur la voie du développement économique, des 21 villages voisins du projet, et en étroite association avec les parties prenantes, elle mène plusieurs projets de front. Elle a, par exemple, fait installer 750 unités de panneaux solaires en vue de fournir de l'électricité à 8 villages implantés à proximité du projet ; elle a commencé à installer l'eau courante dans 2 villages et a construit dix petites unités médicales pour les jeunes mères. Elle rémunère aussi un médecin et un aide-soignant permanents qui officient de manière itinérante dans les villages autour de la Baie de Weda. La Fondation Saloi travaille à l'éducation des jeunes vivant à proximité du projet. Elle a ainsi financé la construction de classes qu'elle a pourvues en livres et en matériel, et loue des dortoirs pour

des étudiants ou des professeurs qui habitent loin des écoles. Enfin, elle aide à la formation des professeurs. Yayasan (fondation) Saloi a par ailleurs déjà financé 49 voyages scolaires dont un en France. Yayasan Saloi travaille aussi hors Indonésie puisqu'elle a facilité la coopération entre les îles des Moluques du Nord où est située l'île d'Halmahera et la Région Normandie en France. Cette coopération a mené à la signature de quatre *Memorandum of Understanding* (lettres d'intention) qui permettront à l'Indonésie de bénéficier de l'expertise française, dans les domaines de la santé et de l'éducation par exemple.

Cette fondation a déjà investi un million de dollars en 2010 dans divers programmes ayant trait à l'éducation, la santé, les communautés et l'environnement.

5.11.5. Écoute, dialogue et coopération avec les parties prenantes autour des sites

La proximité des sites chimiques, miniers et métallurgiques peut générer parmi les riverains de la curiosité quant à l'activité du site (ses procédés, ses produits, ses métiers et débouchés commerciaux) et susciter également des interrogations sur des aspects de sécurité et d'impact environnemental. Plus généralement, l'entreprise interagit au quotidien avec une variété de parties prenantes qu'il lui incombe de bien connaître.

Pour améliorer la connaissance de leurs parties prenantes et de leurs attentes, les sites français et belge du Groupe ont initié en 2009, en coopération avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe, une démarche de cartographie. Cette démarche a été poursuivie en 2010 et développée sur un périmètre géographique plus large. Cette démarche a permis, entre autres, de faire émerger les bonnes pratiques en matière de dialogue avec les parties prenantes qui sont multiformes.

Des journées portes ouvertes sont ainsi proposées sur de nombreux sites du Groupe tant en France que dans les autres régions d'implantation. Tel est le cas du site norvégien de ERAMET ETI Tyssedal (Norvège) qui a organisé de nombreuses visites de sites à destinations de publics très différents : des écoles primaires et des collèges, des représentants de l'UNESCO, des hommes politiques locaux et de jeunes politiciens de tous horizons intéressés par le fonctionnement des sites industriels, ou encore de simples citoyens (8,5 % de la population de Tyssedal). Tyssedal et les deux autres sites norvégiens d'ERAMET Norway Porsgrunn et Sauda accueillent régulièrement sur leurs sites les membres du Parlement Norvégien. L'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie) a également ouvert ses portes à de multiples reprises à des publics différents. Une journée portes ouvertes à destination du grand public a rencontré un fort succès puisque cette année 500 personnes y ont participé. Quant aux collégiens, lycéens, membres d'associations ou employés d'entreprises, ils représentent près de 1 400 personnes pour 80 jours de visites par an.

Autre exemple, le site d'ERAMET Sandouville (France) a participé, comme chaque année depuis 2007, à la Semaine de l'Industrie, sous le patronage du ministère de l'écologie, du développement durable, du territoire et du logement. Pour l'édition 2010, une quarantaine de personnes ont visité le site.

5.11 INTÉGRATION À LA COMMUNAUTÉ

Plusieurs sites du Groupe entretiennent, par ailleurs, un dialogue avec les riverains ou les associations environnementales, locales et nationales. Ce dialogue prend différentes formes : de l'envoi du rapport annuel HSE (sites de ERAMET ETI Tyssedal et de ERAMET Norway Kvinesdal implantés en Norvège) à la mise en place d'une coopération plus poussée prévoyant une information régulière au cours de l'année sur les projets de l'entreprise, ses programmes de rénovation des installations et des travaux (réfection de fours, captation de poussières, etc.) ou les impacts de l'activité industrielle sur l'environnement et allant parfois jusqu'à la conclusion formelle d'un accord de coopération entre le site et une association environnementale nationale. Le site de Guilin Comilog en Chine est également engagé dans ce type de démarche. Il a en effet par exemple aidé un village voisin à réparer un canal d'eau potable de 700 mètres de long.

Les sites du Groupe s'attachent également à développer leurs relations avec les populations locales, en travaillant de façon étroite avec les représentants des collectivités territoriales et les instances locales, au premier rang desquels les élus. Ainsi en France, les équipes d'Aubert & Duval Les Ancizes ont-elles invité les partenaires du projet UKAD (État, région, département, communes) pour la pose de la première pierre de la construction de l'usine qui aura pour objectif de fabriquer et vendre des produits en titane pour le marché de l'aéronautique. Cette action fait suite à la présentation l'année dernière du projet UKAD, de ses intérêts et de ses enjeux aux représentants des communes avoisinantes (Saint-Georges, Les Ancizes et Chapdes-Beaufort).

Plus largement, ERAMET Alliages noue des partenariats avec les collectivités locales (municipalités, départements, régions) pour mener à bien d'importantes actions en formation et recrutement, mais aussi transport public et logement. Autre exemple, en Chine où Guangxi ERAMET Comilog Co. (GECC) conduit dès le début du projet, une réunion mensuelle avec les autorités de la ville de Chongzuo sur les sujets liés à la sécurité du site, et de ses employés, aux services hospitaliers ou aux infrastructures scolaires locales. À ce sujet, GECC organise régulièrement des visites de site pour les autorités et propose des réunions aussi avec les leaders des villages locaux pour discuter, entre autres, de la protection de l'environnement.

Au Gabon, Comilog organise toute l'année des visites de sites : usines, laverie, carrières et gare minière, pour les élus nationaux. Plus précisément, dans le cadre du projet C2M (construction du Complexe Métallurgique de Moanda), de nombreux contacts et des visites du site ont été organisés avec les autorités locales.

Les sites participent également aux commissions locales d'informations constituées dans les zones industrielles où ils sont implantés.

- En France, le site d'ERAMET Sandouville participe au CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) de la zone industrialo-portuaire du Havre. Par ailleurs, il participe également à diverses instances regroupant des industriels. Le responsable HSE du site est impliqué dans la Commission Environnement, Santé, Écologie Industrielle de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Havre. Le Directeur participe quant à lui à la Commission Risques Industriels. Sandouville est aussi présent dans la Commission Gestion de l'Emploi de la CCI Le Havre, l'association AFPI (Association Formation Professionnelle de l'Industrie), l'association MASE (Sécurité des entreprises extérieures), et l'association ANFAS (Sécurité dans l'Entreprise).

Comilog Dunkerque participe activement aux actions du S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) de Gravelines.

Les deux sites de Valdi se sont engagés dans les Commissions Locales d'Information et de Surveillance qui regroupent : le sous-préfet, les représentants des services administratifs de la sous-préfecture, les maires des communes du rayon d'affichage, les associations (FRAPNA, ADSE, riverains) et les administrations (DREAL, ARS, Inspection du travail).

- En Belgique, le site d'Erachem Comilog Tertre participe avec les autorités et les riverains à la Commission Sécurité et Environnement de la zone Industrielle de Tertre. Il a par ailleurs mis en place en collaboration avec les autres industriels de la zone d'activités (Yara/Wos), une procédure opérationnelle et efficace de centralisation des plaintes de riverains concernant les gênes auditives et olfactives avec transmission du suivi vers les sociétés selon la plainte.

Plusieurs sites du Groupe se sont engagés dans des démarches d'écologie industrielle en partenariat avec les autres industriels et forces vives de leur zone d'implantation.

En France, ERAMET Sandouville conduit ainsi depuis plusieurs années une démarche d'écologie industrielle en partenariat avec les autres entreprises de la zone industrialo-portuaire du Havre et l'AUPAES (Association des usagers de la plaine alluviale de l'estuaire de la Seine). Dans ce cadre, le site a participé avec d'autres industriels et membres de l'AUPAES à une étude réalisée sur les eaux souterraines de la zone industrialo-portuaire du Havre afin de définir la meilleure stratégie de surveillance.

Comilog Dunkerque adhère au réseau Ecopal (Économie et écologie partenaires dans l'action locale) depuis plusieurs années et cherche à trouver des synergies avec les industriels de Dunkerque Grand Littoral sur la thématique du recyclage de coproduits. Créée en 2001, cette association pionnière de l'écologie industrielle a pour objectif de favoriser le développement durable local en facilitant la création de synergies entre ses 200 entreprises adhérentes du bassin dunkerquois.

En Norvège, ERAMET Norway Kvinesdal et ERAMET ETI Tyssedal ont développé des synergies avec d'autres entreprises et collectivités locales en fournissant de l'eau chaude à la communauté locale et à des fermes piscicoles ce qui permet à de nombreux bâtiments de réduire leur consommation en chauffage, grâce au recyclage de l'eau issue des procédés industriels.

Certains sites se sont impliqués dans les initiatives locales en matière de développement durable qui ont éclos en région à la suite du Grenelle de l'environnement. Le site Aubert & Duval de Pamiers a participé en 2010 à l'Agenda 21 de la commune en travaillant au sein du Comité de Développement Urbain de la ville de Pamiers sur des sujets de chauffage urbain et de développement de ferroutage sur une zone industrielle de la ville.

En 2009 le Directeur du site d'ERAMET Sandouville avait participé aux réflexions et débats du « Grenelle de l'Environnement » de l'estuaire de la Seine qui concernaient 600 000 habitants, vivant sur 450 communes, réparties sur trois départements (Seine-Maritime, Eure et Calvados). Cette action s'est poursuivie sur l'année 2010, toujours dans le cadre de l'atelier sur la thématique Santé et Environnement.

5.12 UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE À LA BIODIVERSITÉ

Dans un autre registre, complémentaire des actions précédemment décrites, soulignons également la participation de la SLN aux travaux du CNRT (Centre national de recherche technologique) sur l'axe « Nickel et environnement ». Créé en 2008, ce groupement d'intérêt public a pour objectif de mettre en relation les scientifiques, les industriels et les pouvoirs publics et de promouvoir les recherches scientifiques et techniques pour développer les ressources minières de Nouvelle-Calédonie suivant trois principes : l'environnement, le respect de la société et l'innovation technologique. Ce centre est constitué de trois collèges. Le premier comprend l'État et les collectivités locales (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et provinces). Le deuxième est composé d'organismes scientifiques (IRD, Ifremer, BRGM et IAC). Le troisième est composé des industriels dont la SLN, ainsi que du syndicat des industries et de la mine. Outre sa participation au Conseil d'administration du centre, la SLN participe également au financement de son budget.

Dans le cadre du programme « Nickel et Environnement », la SLN a participé activement aux travaux sur le projet « Petits bassins versants miniers » piloté par l'Université de Nouvelle-Calédonie assistée de spécialistes du CEMAGREF (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement). Ce projet vise à améliorer la compréhension de la circulation des eaux, en amont des bassins versants et en tenant compte des différents contextes géo-morpho-climatiques de la région, dans le but de minimiser l'impact du transport des sédiments en aval, dans les petits bassins versants miniers calédoniens.

Plus concrètement, la SLN a participé à la mission d'expertise du CEMAGREF en juillet 2010, et s'est engagée à compléter les équipements existants du site de Poum, choisi pour mener à bien les expérimentations, en suivant les recommandations de l'équipe projet.

5.12. UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE À LA BIODIVERSITÉ

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010, Année Internationale de la Biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. Cinq objectifs principaux ont été fixés pour l'année 2010 :

- renforcer la prise de conscience des citoyens sur l'importance de sauvegarder la biodiversité ainsi que sur les menaces qui pèsent sur elle ;
- sensibiliser l'opinion à propos des réalisations déjà menées à bien par les communautés et les gouvernements pour sauvegarder la biodiversité ;
- encourager les personnes, les organisations et les gouvernements à prendre les mesures immédiates nécessaires pour stopper la perte de biodiversité ;
- promouvoir des solutions innovantes pour réduire les menaces envers la biodiversité ;
- initier un dialogue entre les parties prenantes au sujet des mesures à prendre pour la période post-2010.

Le plan d'actions prévoit notamment la création de 17 % d'aires protégées sur terre et de 10 % en mer d'ici 2020, ainsi que la mobilisation des ressources financières permettant la mise en œuvre de cette stratégie.

La France et plus particulièrement le ministère du développement durable (MEDDTL) s'est engagé aux côtés des Nations unies en organisant au cours de l'année 2010 des manifestations, telles que la Conférence française pour la biodiversité qui s'est déroulée à Chamonix-Mont-Blanc les 10, 11 et 12 mai 2010. Cette rencontre qui réunissait 400 personnes d'horizons divers (associations, collectivités locales, entreprises, services de l'État, établissements publics, entreprises, syndicats), posait la question de la gouvernance des politiques publiques et privées de biodiversité.

Convaincu de la nécessité d'un dialogue libre et ouvert, le ministère du développement durable a confié la préparation de la conférence à un Comité de pilotage d'une soixantaine de personnes :

collectivités, entreprises, associations, chercheurs en sciences naturelles et en sciences sociales, syndicats professionnels, agriculteurs, aménageurs, services de l'État, établissements publics, gestionnaires d'espaces naturels. Ces personnes, en apportant leur vision et leur culture, ont permis de faire de la conférence un lieu d'échanges et de rencontres, où chacun s'est retrouvé. Un représentant d'ERAMET a participé à cet événement et a eu l'occasion d'expliquer, dans le cadre des groupes de travail, les actions menées par le Groupe pour réduire l'empreinte de ses activités sur la biodiversité.

La Conférence française pour la biodiversité a été le point de départ d'une nouvelle dynamique. À l'issue de la conférence, le processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été officiellement lancé et se poursuivra jusqu'en 2011.

À l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité, ERAMET Holding a organisé, en octobre 2010, en partenariat avec la FEDEM (Fédération des minerais, des métaux industriels et métaux non-ferreux), un colloque intitulé « De l'extraction à la transformation de minerais, minéraux industriels et métaux : Comment mieux préserver la biodiversité ». Ce colloque a réuni une quarantaine de personnes : des représentants de grandes entreprises extractives et métallurgiques (ArcelorMittal, AREVA, Rio Tinto, Umicore, Lafarge...), des membres du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), des associations (Entreprise pour l'Environnement, OREE...) et le Président du Muséum National d'Histoire Naturelle, Gilles Bœuf, qui a introduit ce colloque. Des représentants d'ERAMET ont présenté les enjeux et les opportunités de la biodiversité pour l'industrie et les bonnes pratiques du Groupe pour évaluer, prévenir, réduire, et réparer ses impacts sur la biodiversité.

ERAMET attache la plus grande importance à la caractérisation et à la protection de la biodiversité. Ce sont des composantes majeures des activités du Groupe et principalement de celle de l'extraction minière présente en Nouvelle-Calédonie, au Gabon et potentiellement en Indonésie.

Ces composantes sont également intégrées très amont, dès l'étape de faisabilité, à tout nouveau projet industriel. Tel est le cas du projet de complexe industriel C2M au Gabon.

5.12.1. Un engagement spécifique en Nouvelle-Calédonie

La Société Le Nickel (SLN) exploite des gisements de nickel sur différents sites de Nouvelle-Calédonie, remarquable pour sa biodiversité et le fort endémisme de ses espèces faunistiques et floristiques.

Depuis plus de 30 ans, la SLN a développé des méthodes de prospection, d'exploration, d'exploitation et de réhabilitation fiables et respectueuses de l'environnement. Elles sont l'objet de guides internes que la Société a décidé de partager avec les autres compagnies minières de Nouvelle-Calédonie. En 2010, des discussions ont été initiées entre les différents exploitants dans le but d'établir un guide de bonnes pratiques minières calédoniennes.

La SLN a revégétalisé depuis 1996, par semis hydrauliques ou plantations, un peu plus de 50 % des surfaces défrichées (160 ha traités pour 290 ha défrichés). Ces techniques longues et faisant face à des conditions difficiles ne sont pas toujours très visibles sur le court terme.

Elle a aussi mené au cours de cette année, un important travail de réorganisation de l'activité « revégétalisation » dans le but d'accroître significativement les superficies traitées (doublement d'ici à 3 ans) tout en continuant à améliorer toujours plus la qualité des réalisations. La SLN a conforté pour ce faire son partenariat avec la société locale SIRAS Pacifique, prestataire historique de la SLN depuis 1993, avec qui elle a développé une technique de revégétalisation par semis hydrauliques. Les préparatifs de la prochaine campagne ont permis de mettre sur pied le plus important programme jamais réalisé à SLN avec notamment 22 hectares de semis hydrauliques.

Dans un même temps, la valorisation du topsoil, la terre végétale des terrains miniers, se poursuit avec une dizaine d'hectares d'épandages réalisés en 2010 sur l'ensemble des centres d'exploitation.

Le nouveau code minier calédonien, en date de 2009, demande la réalisation d'études d'impact sur l'environnement pour l'ensemble des exploitations actuelles et futures. Cette régularisation est l'occasion de réaliser un vaste inventaire des données existantes en matière de biodiversité et de les compléter par de nouvelles études de caractérisation. De nombreux spécialistes interviennent ainsi sur des domaines aussi variés que la botanique, l'herpétologie (l'étude des reptiles), l'ornithologie (l'étude des oiseaux), la myrmécologie (l'étude des fourmis) ou encore le milieu marin (coraux et poissons). La compilation et la synthèse de ces informations va permettre d'aboutir dans un premier temps à des recommandations concrètes pour l'exploitant permettant l'évitement ou la réduction des impacts identifiés. Dans un second temps, des actions complémentaires de type compensation seront proposées avant d'être intégrées à un plan global de gestion de la biodiversité à l'échelle des activités de la SLN.

5.12.2. Des programmes adaptés au Gabon

La Compagnie Minière de l'Ogooué (Comilog) exploite du minerai de manganèse sur le plateau de Bangombé (env. 600 m d'altitude), à Moanda, au Gabon. Comilog a développé des activités d'extraction et de valorisation du minerai (laverie et unité d'agglomération), et a engagé la construction d'un complexe industriel, à proximité des installations existantes, qui regroupera la production de silicomanganèse par pyrométallurgie et de manganèse métal par hydrométallurgie. Dans le cadre de ce projet, les études de biodiversité ont été menées sur site et ont été intégrées à l'étude d'impacts sur l'environnement soumise et approuvée par les autorités en juillet 2010.

Comilog a également lancé cette année 2010 deux programmes de réhabilitation d'envergure :

- La réhabilitation des sites miniers en fin de vie dans le but de retrouver une géomorphologie propice à la revégétalisation, mais aussi de mettre en sécurité le périmètre et de créer des sites dédiés aux visites à caractère pédagogique (présentation d'une coupe géologique aux visiteurs). L'exploitation du gisement de manganèse de Moanda se fait à ciel ouvert et comprend trois étapes : le décapage des terres végétales, l'enlèvement de la couche de stériles et l'extraction proprement dite. Les zones exploitées font naître des bosses et des creux de quelques mètres de dénivelé. En 2010, Comilog a remodelé 50 ha, soit une superficie équivalente à la superficie nouvellement défrichée.
- La réhabilitation de la rivière Moullili dont l'écoulement est perturbé par l'accumulation de sédiments manganésifères. Cette pollution est liée à la mise en service de la laverie et au rejet historique de ses boues dans le lit de la rivière. La laverie a cessé de rejeter ses boues dans la Moullili à la fin de l'année 2010 et les travaux de réhabilitation ont démarré sur le premier tronçon. La réhabilitation s'échelonne sur une période de 15 ans pendant laquelle l'aménagement des berges et des versants sera réalisé de manière progressive. À l'issue des travaux, ce seront 170 ha qui seront réhabilités et réintégrés au paysage de la vallée.

5.12.3. Un enjeu majeur pour le futur en Indonésie

Le projet de Weda Bay Nickel (WBN) est situé sur l'île de Halmahera, en Indonésie, en zone tropicale humide, juste au nord de l'équateur. La topographie est caractérisée par une étroite bande côtière, de 3 à 5 km d'extension incluant une frange de récif corallien. Derrière la bande côtière le paysage augmente rapidement pour atteindre un plateau qui évolue de 750 m à plus de 1 000 m d'altitude.

Deux particularités écologiques notoires sont à signaler pour l'île d'Halmahera qui se trouve :

- à proximité des trois frontières écologiques de Wallace, de Weber et Lydekker ; l'île présente ainsi un mélange d'espèces faunistiques et floristiques d'Asie et d'Australasie ;

5.12 UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE À LA BIODIVERSITÉ

- au centre du Triangle de Corail qui est mondialement reconnu pour sa biodiversité côtière et marine, et qui s'étire entre les côtes des Philippines, des Célèbes et de Papouasie.

Dans ce contexte, ERAMET et sa filiale WBN ont placé la biodiversité au cœur de ce projet Greenfield en conduisant les études de caractérisation et d'évaluation de l'état initial des milieux avec des experts et des spécialistes indonésiens et internationaux. L'objectif de ces études est de caractériser, de façon approfondie, la diversité de l'écosystème faunistique et floristique local et régional de façon à pouvoir éviter ou limiter à terme les impacts causés par les activités minières et industrielles futures dans la zone d'impact du projet. En 2010, les études se sont concentrées sur la faune des milieux terrestres et aquatiques et ont révélé :

- l'absence d'espèce en danger ou en danger critique sur la concession, selon les listes de l'UICN actualisées au 6 janvier 2011 ;
- la présence d'espèces vulnérables :
 - deux espèces d'oiseaux : le cacatoès à huppe blanche (*Cacatua alba*) et le lori noire (*Lorius garrulus*),
 - deux espèces d'amphibiens,
 - une espèce de mammifères : la chauve-souris à petit nez tubulaire (*Nyctimene minutus*) ;
- un certain endémisme tant pour les mammifères, les reptiles, les oiseaux que pour les mollusques.

En parallèle les programmes de réhabilitation se poursuivent avec :

- le maintien de deux pépinières, en plaine et en basse montagne, pour assurer la reproduction et la bonne croissance d'espèces locales capables de s'adapter à des sols perturbés ;
- la mise en place d'essais en pot qui consiste à comparer la croissance des plantes en fonction de la qualité des sols (combinaisons de terre végétale, limonites et saprolites) et de l'ajout ou non de compost ;
- le suivi de la zone de 15 ha réhabilitée et revégétalisée en basse montagne en 2008, suite à l'achèvement des tests miniers (mine pilote, système de drainage et bassins de sédimentation). Ce sont 7 000 plants de 19 espèces locales qui avaient été mis en terre et qui présentent un taux de survie de 90 %. Les arbustes morts ont été remplacés en même temps au cours d'une nouvelle campagne de plantation.

WBN a aussi continué la mise en place d'observatoires, parcelles dédiées au suivi de la croissance des espèces végétales pendant l'intégralité du projet, afin de visualiser les impacts de l'exploitation minière sur le milieu environnant. Les autres intérêts de ces parcelles seront d'une part de disposer de sources de semis et d'une banque de semences d'espèces locales pour les activités futures de réhabilitation, et d'autre part de quantifier la fonction de refuge pour la faune. WBN prévoit, au total, l'installation de six parcelles à proximité des mines et des installations industrielles. En 2009, les arbres et arbustes avaient été inventoriés sur les parcelles de basse montagne et de mangroves ; en 2010, l'inventaire s'est étendu aux parcelles de forêts ultramafiques et de forêts alluviales de la plaine.

Un livret de la flore remarquable de la concession de WBN a été réalisé à partir des résultats des études de caractérisation et d'évaluation de l'état initial, ainsi que des inventaires menés sur les quatre parcelles d'observation.

5.12.4. En marge des activités d'ERAMET

En marge de ses activités, ERAMET et ses filiales conduisent également des actions en faveur de la protection des milieux et des espèces dans ses pays d'implantation.

Depuis près de vingt ans, Comilog (Gabon) soutient le parc de la Lékédi dans la province du Haut-Ogooué, au sud-est de la République du Gabon. Le parc est administré par la Sodepal (Société d'exploitation du parc de la Lékédi) et couvre 14 000 hectares de savanes, de forêts galeries et de plans d'eau. Il héberge dans trois modules distincts des représentants de la faune locale (primates, guibs, situngas, buffles, céphalophes...) mais aussi des espèces importées de Namibie (impalas, gnous, damalisques à front blanc, autruches...). Il fait l'objet d'un entretien continu et d'aménagements réguliers en vue de la préservation d'espèces intégralement protégées, de l'observation d'animaux et de l'élevage. La Sodepal a choisi de se diversifier pour mener des activités mettant en valeur les ressources locales ainsi que le patrimoine naturel exceptionnel de la région. Elle y développe l'écotourisme (colonies, classes vertes, etc.) et l'aquaculture, et favorise l'artisanat local de vannerie et de poterie.

Dans le cadre de la protection des grands singes au Gabon, le parc de la Lékédi collabore avec des organismes internationaux tels que la fondation Aspinall pour les gorilles et Jane Goodall International pour les chimpanzés. Parallèlement, le parc de la Lékédi abrite depuis plusieurs années un programme original de réintroduction des mandrills en milieu sauvage. Et, il continue à lutter contre le braconnage et offre aux autorités des possibilités de placements des animaux saisis.

Son action en faveur de la biodiversité extraordinaire de la forêt gabonaise a été saluée et encouragée par S.E. Ali Bongo Ondimba lors de sa visite du parc en juillet 2010.

En outre, dans le cadre des Journées mondiales de la biodiversité, Comilog a organisé un grand concours de dessin pour les primaires, les collégiens et les lycéens de Moanda sur le thème de la biodiversité. Les meilleurs dessins ont été récompensés au cinéma de la Cité Cadre à la suite de la projection du film *Vu du ciel, Spécial Gabon* et ont été exposés dans les établissements de Comilog. Plus d'une centaine de dessins étaient en compétition et tous illustraient la richesse de la biodiversité gabonaise (dessins de grands mammifères) et la nécessité de protéger l'environnement : maîtrise des feux de forêt, collecte des déchets, lutte contre le braconnage, etc.

La filiale américaine d'Erachem Comilog, implantée à New Johnsonville en Ohio soutient, quant à elle, la *National Wild Turkey Federation*, une association de protection et de chasse du dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*). Par ce biais, elle travaille non seulement à la protection de cet animal dont la population s'élevait en Amérique du Nord à 1,3 million d'individus en 1973 et qui atteint maintenant le seuil de 7 millions d'oiseaux, mais aussi à la préservation d'un patrimoine de chasse. Actuellement, des saisons de chasse ont été établies dans 49 États américains, au Canada et au Mexique.

5.13. HYGIÈNE, SÉCURITÉ, SANTÉ

5.13.1. Sécurité

5.13.1.1. ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE DE FRÉQUENCE

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

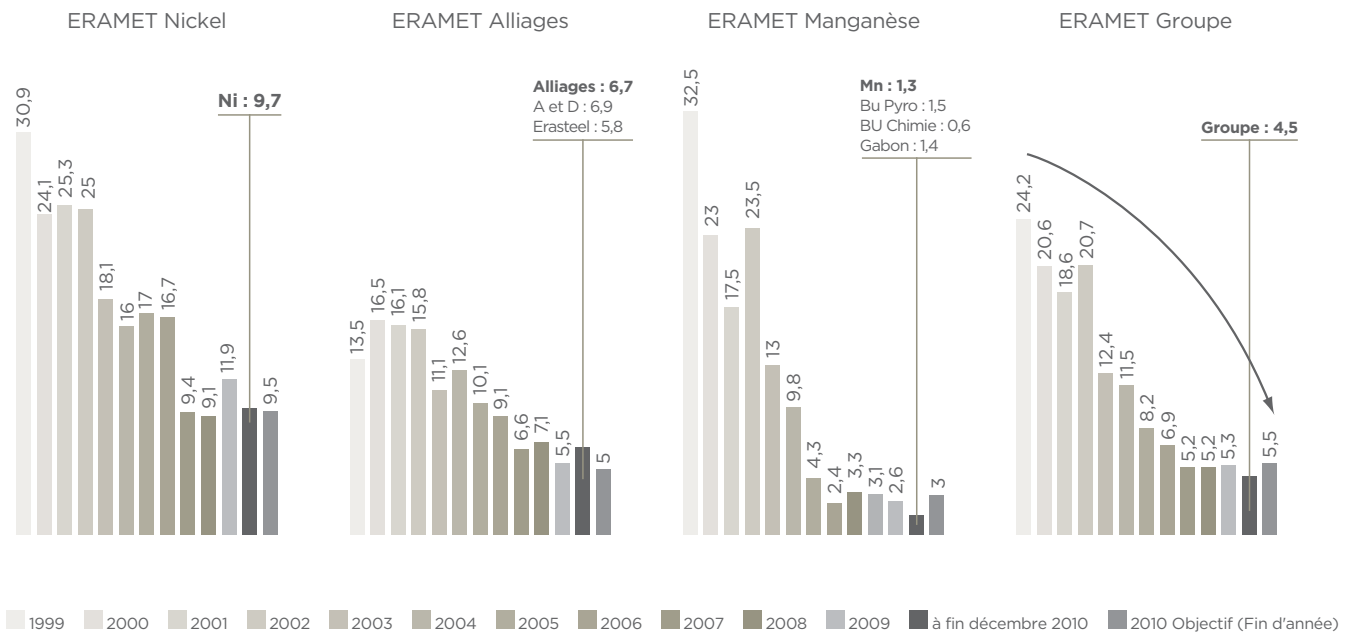
Le graphique ci-dessous représente, sur les dix dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines métallurgiques chinoises avant 2003, et en intégrant successivement la Setrag en 2007, puis Weda Bay en 2008), l'évolution du taux de fréquence (TF1) des Accidents Avec Arrêt (AAA).

On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF1) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur Groupe

divisée par plus de quatre et demi en huit ans, puis ce TF1 talonne et reste quasiment constant pendant trois années successives, à une valeur située autour de 5,2.

L'amélioration relevée entre 1999 et 2008 est essentiellement le résultat des actions de la branche Manganèse (qui représente par ailleurs la moitié des heures travaillées du Groupe), dans une moindre mesure, de la branche Alliages et enfin pour les années 2007 et 2008, de la branche Nickel et plus spécifiquement de la Société Le Nickel (SLN) en 2007 (2008 ayant vu l'intégration du site de WEDA-BAY dans la consolidation Groupe).

L'année 2009 a vu les améliorations obtenues par les branches Manganèse et Alliages totalement annulées par la dégradation considérable de l'accidentologie de la branche Nickel et plus spécifiquement de la SLN.



* Sur 12 mois.

L'année 2010 se caractérise par une amélioration significative du taux de fréquence (TF1) du Groupe qui « décroche » ainsi du plateau évoqué précédemment (moins 0,7 point) et s'affiche à 4,5. Ce résultat correspond à 20 salariés de moins concernés par des blessures liées à un accident du travail (113 en 2010 pour 133 en 2009). Ce taux de fréquence en amélioration est le fruit d'une excellente année de la branche Manganèse qui a divisé par deux son accidentologie (TF1 passé de 2,6 à 1,3) malheureusement contrebalancé par une année perturbée de la branche Alliages qui voit son TF1 se dégrader à 6,7 (pour une valeur de 5,5 à fin 2009). La branche Nickel quand à elle a vécu une année très contrastée

au terme de laquelle un redressement significatif lui permet de quasiment atteindre son objectif.

Après l'année noire de 2008 marquée par cinq accidents mortels, et un seul accident mortel survenu en 2009, l'année 2010 n'a vu survenir aucun accident mortel.

Enfin il est apparu nécessaire d'initier d'autres indicateurs plus révélateurs de l'accidentologie globale des sites (accidents sans arrêt, soins d'infirmerie...) dont nous avons analysé les évolutions en 2010 et qui feront l'objet d'une diffusion dès l'année 2011.

5.13.2. Audits sécurité

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme moyen d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les animateurs sécurité des sites pilotés par le Directeur Hygiène Sécurité et Santé, selon un référentiel personnalisé pour le Groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV, sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S (Hygiène, Sécurité & Santé) du Groupe signée par le Président.

5.13.2.1. MISE EN ŒUVRE DU RÉFÉRENTIEL D'AUDIT SÉCURITÉ V3

À partir de 2009, le groupe ERAMET réalise la totalité des audits HS&S et/ou HSE avec le référentiel d'audit HSE V3 (qui présente un caractère modulable, et qui intègre, par rapport à la version V2, de nouvelles exigences dont celles du référentiel international OHSAS 18001 – 2008 et de la norme internationale ISO 14001 – 2004)

Compte tenu de cette forte évolution du référentiel, il n'est plus possible de corréliser les résultats de l'audit d'un site avec ceux obtenus lors de l'audit précédent. Cependant, chaque réunion de clôture fait apparaître par rapport aux résultats précédents les points qui ont progressé et les points qui n'ont pas évolué.

En vue d'optimiser la valeur ajoutée apportée aux sites, le groupe ERAMET, en 2009, a complété ces missions d'audit par des démarches complémentaires du type accompagnement, partage des bonnes pratiques, formation, déploiement du *Gap Analysis*...

Les résultats de ces audits servent de base, pour partie, à la rédaction du plan d'actions du Groupe, puis surtout des sites pour les deux années à venir.

5.13.2.2. LES AUDITS SÉCURITÉ EN 2010

Les équipes d'audit (constituées systématiquement du Directeur HS&S Groupe et d'auditeurs seniors tels que le médecin-conseil ou bien les Coordinateurs Environnement) ont réalisé, en 2010, et suite à des demandes spécifiques des sites, des audits HS&S ou HSE dans 14 sites :

- audits HSE dans six sites (Champagnole, Heyrieux, Pamiers, Dunkerque & Porsgrunn) dont un pour la première fois en Norvège dans un site (Kvinesdal) qui vient récemment d'intégrer le Groupe ;
- audits HS&S dans huit sites (Interforge, Issoire, Comilog Moanda, ERAMET Research & Les Ancizes) dont trois pour la première fois aux États-Unis (Erasteel à Roméoville) et en France (Valdi à Feurs et au Palais-sur-Vienne) dans des sites qui viennent récemment d'intégrer le Groupe.

Suite à ces audits et avant de quitter le site, l'équipe d'audit construit avec la Direction les grands axes du Plan d'actions à mettre en œuvre pour traiter les écarts significatifs relevés avec mise en exergue (si applicable) des Bonnes Pratiques que le site peut « récupérer » auprès d'autres sites.

5.13.2.3. SÉMINAIRE « HSE » (HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT) EN 2010

Un séminaire de deux journées, organisé en avril 2010, s'est déroulé à Clermont-Ferrand avec une participation internationale significative bien que réduite (environnement économique) par rapport à celle vécue à Grenoble en 2008.

5.13.2.4. FORMATIONS SPÉCIFIQUES

En complément des formations « réglementaires » (manipulation des extincteurs, conduite des engins de manutention, sauveteurs, secouristes du travail, prévention des risques liés à l'activité physique...), le groupe ERAMET a développé depuis plusieurs années des formations spécifiques à destination des membres de l'encadrement et/ou des opérateurs.

Ces modules ont pour objectifs d'expliquer et de faire prendre conscience aux femmes et aux hommes de l'entreprise d'un certain nombre de thèmes comme des définitions partagées pour des vocables couramment employés (accident, incident, danger, risque...), le mode de survenue d'un accident (tolérance aux risques), les rôles et responsabilités (« ordinaires » et pénales) des membres de l'encadrement, les droits et devoirs des opérateurs, les statistiques, la part grandissante des causes comportementales dans la survenue d'un accident, les outils du management (pyramide de BIRD, minute sécurité, audit...), les systèmes de management de la Santé et de la Sécurité au travail, les Plans de Prévention pour entreprises extérieures, le compte employeur...

En 2009, par exemple, deux groupes d'une quinzaine d'ingénieurs d'ERAMET Research à Trappes ont bénéficié de cette formation ou encore l'ensemble des membres de l'encadrement du site A&D des Ancizes.

D'autres types de formations destinées aux personnes en charge de gérer les entreprises sous-traitantes ont été dispensés comme par exemple à Heyrieux au Centre de Distribution d'A&D ou encore chez A&D à Issoire.

Enfin un accompagnement spécifique a été réalisé auprès d'Animateurs HS&S nouvellement embauchés ou promus comme par exemple chez A&D à Imphy ou encore chez Eurotungstène à Grenoble.

En 2010 et devant la demande croissante des sites, le groupe ERAMET a à la fois poursuivi les modules de formation programmés (Les Ancizes & Imphy) et initié une formation de formateurs qui assureront la démultiplication du module au sein des sites. Ainsi un module de formation des managers à l'HS&S a été formalisé avec « customisation » par Branche et mis à disposition des Branches. Par ailleurs trois équipes de formateurs (Nouvelle-Calédonie, France et Gabon) ont été constituées et formées aux outils pédagogiques à mettre en œuvre pour dispenser les modules ci-avant évoqués. Les premières formations dispensées font l'objet d'un accompagnement attentif par compagnonnage.

5.13.2.5. ANALYSE DES RISQUES AUX POSTES DE TRAVAIL

Une action majeure du Plan d'action 2010 Groupe a consisté à demander aux sites de :

- lister l'intégralité des postes de travail existant au sein du site ;
- réaliser l'analyse et l'évaluation des risques qui existent à ces postes de travail, et ce dans un premier temps pour 33 % des postes de travail.

Cette action, indispensable à la définition d'une prévention correctement priorisée, a été déployée au-delà de l'objectif puisque **ce sont 59 % des postes de travail qui ont fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation des risques.**

5.13.3. Hygiène et Santé

La sécurité sanitaire des employés, quel que soit leur statut, du personnel des entreprises extérieures, des visiteurs et des personnes vivant à l'entour des sites industriels est une priorité pour le groupe ERAMET.

L'objectif de la politique de Santé Groupe est de maîtriser tout risque sanitaire afin de minimiser la fréquence et la gravité de ses conséquences.

Le groupe ERAMET a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie la totalité des dangers liés à ses activités. Il souhaite contribuer au développement des connaissances sur ces sujets, les diffuser et promouvoir le dialogue.

À ce titre, une politique Santé du Groupe a été élaborée en 2007. Son animation a été confiée au médecin-conseil Groupe.

Dans sa politique de Développement Durable, adoptée en 2009, le groupe ERAMET confirme sa volonté de protéger ses collaborateurs et de maîtriser les impacts sur la santé et l'environnement de ses procédés industriels. Cette politique de Développement Durable reprend les grands principes de la politique de Santé du Groupe.

5.13.3.1. LES LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE DE SANTÉ

Ces lignes directrices sont les suivantes :

- réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits d'ERAMET par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CHSCT ou/et organismes assimilés ;
- respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé ;
- développer la responsabilité de chacun pour la préservation de la santé par une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés ;
- contribuer de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits ;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer cette politique de santé.

5.13.3.2. LES ACTIONS PRIORITAIRES RÉPONDANT AUX PRINCIPES DE CETTE POLITIQUE DE SANTÉ

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

- intégrer au quotidien la santé et les conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement ;
- rédiger, diffuser et appliquer les standards, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants ;
- bâtir pour chaque unité un plan d'action santé permettant de répondre aux évaluations des risques. La mise à disposition d'équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé, l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et le recueil de l'avis des instances représentatives du personnel font partie de cette démarche ;
- assurer une surveillance qui permette le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication ou aux produits mis sur le marché. Le mesurage des expositions et la surveillance médicale adaptés aux risques et aux données actuelles de la science sont nécessaires à la traçabilité des expositions professionnelles ;
- poursuivre la veille scientifique et le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques par une contribution active, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires des activités et produits du Groupe ;
- développer une politique de lutte contre les comportements addictifs ;
- identifier les postes de travail pénibles en matière de troubles musculo-squelettiques et de lombalgies par une méthode d'analyse de manière à envisager l'aménagement ergonomique des postes de travail concernés.

5.13.3.3. LES MOYENS MIS EN PLACE

Les actions du Groupe concernant la santé sont mises en œuvre conformément à la Politique de Santé en s'appuyant sur le réseau des médecins et responsables des services de santé du Groupe animé par le médecin-conseil Groupe et sur les correspondants sécurité et/ou environnement des sites pour les aspects techniques qui y sont associés.

Le médecin-conseil Groupe est également chargé d'animer le réseau des médecins et responsables des services de santé au travail, de mettre en place des axes de partage de connaissances/compétences entre les services de santé et les services de sécurité et/ou d'environnement, de sensibiliser les principaux responsables opérationnels à ces démarches et d'assurer un rôle de conseil en matière d'usage des produits toxiques ou dangereux. Il assure l'interface entre les aspects professionnels et environnementaux de la santé et contribue à la réalisation des volets sanitaires des études d'impact.

Le déploiement du Projet Zéphyr, programme de prévention des Risques Psychosociaux est assuré par une sociologue dédiée.

5.13.3.4. DES OBJECTIFS ANNUELS ET PLURIANNUELS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du déploiement de sa politique de Développement Durable, le Groupe a défini des objectifs annuels et pluriannuels intégrant les aspects sanitaires. En 2010, les travaux sur la toxicité du Ni et du Mn ont été achevés dans le cadre des consortiums REACH.

Les nouveaux classements du Ni (notamment la toxicité chronique par inhalation et le classement CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) de certains composés) entraînent l'application de réglementations plus rigoureuses en matière de santé au travail et en matière de gestion des sites industriels.

Les classifications des substances Mn ont également été reconsidérées dans le cadre des travaux du consortium Mn qui a conclu qu'aucune d'entre elles ne répondait aux critères de classification CMR.

Des référentiels de surveillance médicale du personnel exposé au Ni et Mn ont été établis et partagés au sein des organismes de la profession. La phase de déploiement dans les sites industriels concernés du Groupe devrait suivre à partir de 2011.

5.13.3.5. DES ACTIONS CONCRÈTES

La volonté du Groupe d'assurer un dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication a entraîné des progrès dans le domaine de la surveillance des expositions des employés au risque chimique notamment la métrologie d'ambiance et le *biomonitoring*. La traçabilité des expositions au niveau de certains établissements est assurée. Les efforts pour implémenter ces pratiques au niveau des autres sites se sont poursuivis en 2010 et ont été adaptés aux évolutions de la classification des substances.

La veille scientifique, le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques sont développés grâce à la participation aux travaux des organismes professionnels, aux conférences nationales et internationales et permettent d'assurer une veille en matière de santé au travail et de santé environnementale. L'ensemble de ces travaux permet d'enrichir les standards santé et sécurité élaborés et partagés par le Groupe.

CONNAÎTRE LES DANGERS ET LES RISQUES

En matière de manganèse, ERAMET contribue à un certain nombre de travaux pour le développement des connaissances.

De même, des travaux ont été menés en 2010 au sein de l'IMnI (*International Manganese Institute*) pour développer une méthode standardisée de métrologie d'ambiance pour le manganèse. Cette mission a été confiée à l'*Institute of Occupational Medicine* (IOM Edimbourg) de renom international qui a développé des méthodes de mesures qui font référence dans de nombreux pays. Les méthodes de mesures sont très variées d'un pays à l'autre en raison des réglementations locales et des protocoles existants. Ceci rend difficile la comparaison des situations et la compréhension du lien entre les niveaux d'expositions et les constatations médicales. Un protocole de mesures a été établi et retenu par le Comité EHS

de IMnI. Quatre sites industriels de ferro- ou de silicomanganèse et de la chimie du manganèse, dont un site du groupe ERAMET, ont fait l'objet de campagnes de mesures suivant le protocole convenu. L'IOM a finalisé les travaux de définition d'une méthode standardisée de métrologie d'ambiance pour le manganèse.

Plus fondamentalement, ERAMET poursuit sa participation au travers de l'IMnI à un programme de recherche, le « *Neurotoxicity Research Program* » dans le but de faire progresser la science en matière de connaissances de l'impact du manganèse sur la santé. Ce nouveau programme est en cours d'élaboration.

AGIR AU NIVEAU DES SITES

Soucieuse de sa responsabilité sociale d'entreprise ERAMET participe aux politiques sanitaires au niveau de ses implantations et agit en entreprise citoyenne :

- Les établissements chinois disposent de dispensaires.
- L'hôpital Comilog de Moanda au Gabon assure par ses services de médecine, de chirurgie et de maternité les soins aux salariés de la compagnie, à leurs ayants droit et à une partie de la population. Les prestations du spécialiste en gynécologie ont été complétées en 2010 par celles d'un pédiatre. Des travaux de réfection des locaux existants et de construction d'un bâtiment destiné à accueillir la radiologie ont été réalisés en 2010 permettant une amélioration de l'accueil des patients.
- Setrag dispose à Owendo (Gabon) d'un dispensaire qui assure des consultations aux agents et à leurs ayants droit grâce au concours de quatre médecins dont deux médecins du travail.
- Ces 2 établissements disposent d'équipements de radiologie et de laboratoires et assurent la fourniture des médicaments nécessaires aux soins. Les structures de soins de Setrag installées dans les gares le long de la ligne ferroviaire font l'objet de conventions avec les médecins locaux.
- Le plan Gamma de lutte contre le SIDA, lancé au Gabon en 2006 se poursuit.

Ce programme destiné aux employés de Comilog, de Setrag, de SODEPAL ainsi qu'à leurs familles comporte des actions de communication, d'éducation sanitaire, de prévention et la prise en charge des personnes touchées par le VIH.

Après le succès des campagnes de dépistages volontaires et anonymes (plus des deux tiers des salariés y ont participé), les distributions de préservatifs aux collaborateurs et leurs familles sont poursuivies, plus de 250 000 préservatifs sont distribués chaque année aux 3 000 agents des deux entités.

Les agents et membres de leurs familles souhaitant se faire dépister, ou vivant avec le VIH, sont pris en charge par l'entreprise, à Comilog et à Setrag, dans le cadre de partenariats avec les structures sanitaires étatiques.

Les actions de communication et les actions de terrain ont été poursuivies en 2010. À Comilog, la sensibilisation dans les cités de Moanda et dans les écoles a rencontré un vif succès. Au cours de l'année 2010, une quarantaine de salariés de Comilog a bénéficié de la formation de Pairs Éducateurs (Pair Éducateur : Homologue formé pour diffuser l'information sur le VIH/SIDA) sur les sites de Moanda et d'Owendo. Pour 2011, un des objectifs majeurs du programme Gamma, sera la création d'un réseau local de partenaires. Ce réseau est principalement constitué d'opérateurs économiques présents sur la localité.

- L'étude Environnement et Santé de Sysmin réalisée sur le site minier et industriel de Moanda a été achevée en 2010. Le rapport des experts a été présenté aux autorités, aux élus, aux représentants des travailleurs et de la population. Un Comité de pilotage a préparé des propositions de mise en œuvre des recommandations émises par les experts. Un Comité de concertation constitué de toutes les parties prenantes a validé les propositions du Comité de pilotage qui seront réalisées pour partie par Comilog et pour partie par les autorités.
- Le programme *Go Care* se poursuit depuis 2008. Il permet d'assurer aux voyageurs et aux expatriés une meilleure surveillance médicale et une préparation aux risques liés aux déplacements à l'étranger ou à l'expatriation. Près de 90 personnes supplémentaires ont intégré ce programme en 2010, s'ajoutant aux 150 personnes déjà bénéficiaires, au préalable.
- L'expérience acquise dans l'élaboration du plan de lutte contre la pandémie grippale A(H1N1) a été consolidée pour permettre au Groupe de s'adapter avec réactivité en cas de nouvelle crise sanitaire.
- Les établissements de Chine ont fait l'objet d'une attention particulière en matière de santé au cours de l'exercice 2010. Une revue des risques sanitaires liés aux conditions de travail a été réalisée et les recommandations proposées ont été prises en considération dans un plan d'actions.
- Depuis début 2010, un groupe multidisciplinaire de préventeurs a été mis en place dans le but d'harmoniser la gestion et la prévention des produits CMR, notamment les méthodes d'évaluation des risques, de prévention et de traçabilité, avec le concours d'une nouvelle solution informatique

En matière de stress, à la suite de l'Accord national interprofessionnel et du Plan d'urgence contre le stress au travail du gouvernement français, un accord Groupe a été signé par l'ensemble des organisations syndicales de la métropole française le 9 septembre 2010 définissant un plan d'actions dénommé « Projet Zéphyr ».

Le plan d'actions comprend, entre autres, une phase de diagnostic. Le questionnaire WOCCQ (*Working Conditions and Control Questionnaire*), méthode de diagnostic collectif des RPS, est placé sous le contrôle scientifique de l'Université de Liège (Belgique).

Cette évaluation servira de bases à l'élaboration des plans de prévention des risques psychosociaux des sites.

Des actions de communication préalable à l'enquête ont été lancées à partir de la fin de l'année 2010.

Le déploiement, prévu sur l'ensemble des établissements de France métropolitaine, a commencé au niveau de certains sites dès janvier 2011.

5.13.3.6. RISQUE AMIANTE

Le Groupe a mis en place une structure interne centrale de suivi des dossiers de maladies professionnelles de toutes origines et plus particulièrement celles liées à l'amiante. Il rappelle qu'il est en mesure de prouver qu'il n'a jamais produit ou transformé l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant des matériaux de protection de son personnel et, plus généralement, de certains de ses équipements thermiques.

À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

Au niveau des sites français (y compris la Nouvelle-Calédonie), un recensement effectué sur la période 1983 à 2010 fait état de 446 déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante, essentiellement des plaques pleurales et des épaissements pleuraux (77 %), dont 129 ont été à la fois reconnues et imputables à des sociétés du Groupe. Sur les 91 recours en faute inexcusable qui ont été déposés à fin 2010, les procédures sont toujours en cours pour 11 d'entre elles. Les risques afférents à ce sujet ont été provisionnés sur la base des indemnités généralement accordées pour ce genre de dossier.

5.14. RESSOURCES HUMAINES

5.14.1. Politique sociale

Le groupe ERAMET est composé de sociétés dont les activités doivent s'intégrer dans des contextes locaux spécifiques. Ces dernières revêtent une dimension internationale très prononcée (plus de 65 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine) tant au niveau production industrielle que commercialisation et gestion. La gestion des ressources humaines du Groupe s'en trouve ainsi décentralisée tout en s'appuyant sur des principes forts et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe, indispensables à la mise en œuvre d'une politique sociale sur le long terme et avec mobilités et évolutions nécessaires.

Les fondements de la politique sociale du groupe ERAMET reposent sur des cadres d'actions communs, sur une mise en œuvre décentralisée avec le reporting correspondant et sur la volonté clairement affichée :

- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (Politique de rémunération, Formation, Protection sociale, Gestion de l'emploi) qu'au quotidien sur les sites ;
- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'informations et d'échanges, réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra et inter-Branches) ;
- d'associer les collaborateurs à la vie de leur société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet Groupe, journées d'intégration pour les nouveaux embauchés).

Le groupe ERAMET considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le véritable levier de la performance. C'est d'eux que dépend la qualité de la relation client qui est au cœur des projets d'entreprises du Groupe. C'est d'eux que dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun des métiers.

La stratégie Ressources Humaines du groupe ERAMET est une déclinaison de la stratégie du Groupe face aux enjeux business auxquels le Groupe est confronté. Elle s'articule autour de 6 axes stratégiques forts :

- identifier, attirer, fidéliser et développer les talents ;
- développer et reconnaître la performance créatrice de valeur ;
- renforcer les aptitudes managériales, définir et promouvoir le rôle de l'encadrement ;
- participer à la mise en œuvre d'un environnement de travail respectueux des collaborateurs et des valeurs du Groupe ;
- développer et promouvoir une relation constructive avec les partenaires sociaux ;
- développer l'excellence opérationnelle de la fonction RH.

5.14.2. Effectifs

Au 31 décembre 2010, l'effectif total s'élève à 14 537 salariés, contre 14 670 au 31 décembre 2009, soit une stabilité de l'effectif.

	France			Autres pays d'Europe			Amérique du Nord			Asie			Autres zones			Total		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Holding *	278	286	288	19	18	20	12	14	14	34	19	26	9	9	7	352	346	355
Branche Nickel	366	369	366	0	0	0	0	0	0	258	301	341	2 502	2 403	2 305	3 126	3 073	3 012
Branche Alliages	4 298	4 179	4 085	619	477	503	37	36	43	128	96	120	0	0	0	5 082	4 788	4 751
Branche Manganèse	142	135	246	1 083	1 008	903	786	581	697	2 226	1 902	1 862	2 944	2 837	2 711	7 181	6 463	6 419
Total	5 084	4 969	4 985	1 721	1 503	1 426	835	631	754	2 646	2 318	2 349	5 455	5 249	5 023	15 741	14 670	14 537

* ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 138 personnes.

Au 31 décembre 2010, 34 % des effectifs totaux d'ERAMET sont en France, 10 % dans le reste de l'Europe, 5 % en Amérique du Nord, 16 % en Asie et 35 % dans le reste du monde (Gabon et Nouvelle-Calédonie). Le Gabon compte 2.711 salariés inscrits au 31 décembre 2010, et la Nouvelle-Calédonie 2.305 salariés.

L'effectif inscrit est resté stable entre 2009 et 2010 pour chacune des Branches.

Les différentes sociétés du Groupe emploient par ailleurs 667 intérimaires au 31 décembre 2010, soit un équivalent de 524 intérimaires en équivalent temps plein. 46 % des intérimaires, soit 306 personnes, sont employées en France et 37 % sont employés en Indonésie sur le site de Weda Bay.

5.14.2.1. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL

Sur les 14 537 salariés du Groupe au 31 décembre 2010, 13 020 (soit 89.6 %) bénéficient de contrats à durée indéterminée et 1 517 de contrat à durée déterminée.

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats

de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 2,5 % des effectifs hors Asie. 76 % des contrats à durée déterminée concernent l'Asie (Chine et Indonésie) où la pratique du contrat à durée déterminée est plus répandue et correspond à des modes de management spécifiques à ces pays. Les salariés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe bénéficient des mêmes droits et avantages sociaux (dispositifs de prévoyance, frais de santé, *profit sharing*...) que les salariés sous contrat à durée indéterminée.

	CDI			CDD			Total		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Holding *	319	329	339	32	17	16	352	346	355
Branche Nickel	3 016	2 954	2 870	110	119	142	3 126	3 073	3 012
Branche Alliages	4 838	4 597	4 453	244	191	298	5 082	4 788	4 751
Branche Manganèse	5 715	5 454	5 358	1 466	1 009	1 061	7 181	6 463	6 419
Total	13 889	13 334	13 020	1 852	1 336	1 517	15 741	14 670	14 537

* ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 138 personnes.

5.14.2.2. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

Traditionnellement peu féminisés, les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme l'indique

le tableau ci-dessous, d'où il ressort que les femmes représentent environ 15 % de l'effectif total. Elles représentent plus précisément 16 % de l'effectif en France et en Europe, 12 % en Amérique du Nord, 22 % de l'effectif en Asie et 12 % de l'effectif dans le reste du monde.

	Hommes			Femmes			Total		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Holding *	218	210	224	134	136	131	352	346	355
Branche Nickel	2 798	2 732	2 676	328	341	336	3 126	3 073	3 012
Branche Alliages	4 406	4 103	4 103	676	685	648	5 082	4 788	4 751
Branche Manganèse	5 855	5 390	5 356	1 326	1 073	1 063	7 181	6 463	6 419
Total	13 277	12 435	12 359	2 464	2 235	2 178	15 741	14 670	14 537

* ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 138 personnes.

5.14.2.3. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du Groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente près de 70 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

- Cadres : *Executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars).*
- ETAM (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise) : *Clerks, technicians, foremen (white collars).*
- Ouvriers : *Workers (blue collars).*

La répartition des collaborateurs par catégorie reste relativement stable sur les trois dernières années, avec néanmoins une tendance sensible à la hausse des qualifications : les ouvriers représentaient ainsi 63 % de l'effectif en 2005 contre 57,5 % en 2010, les ETAM représentaient 26,3 % de l'effectif en 2005 contre 31 % aujourd'hui, les cadres enfin représentaient 9,8 % de l'effectif en 2005 et désormais 11.5 % ; ceci étant lié tout à la fois à l'augmentation rapide des besoins en management et technicité et au développement des projets du Groupe.

5.14 RESSOURCES HUMAINES

	Ouvriers			ETAM			Cadres			Total		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Holding*	3	0	1	138	133	134	211	213	220	352	346	355
Branche Nickel	1 782	1 700	1 613	1 092	1 116	1 145	252	257	254	3 126	3 073	3 012
Branche Alliages	3 081	2 843	2 794	1 543	1 476	1 469	458	469	488	5 082	4 788	4 751
Branche Manganèse	4 622	3 966	3 950	1 751	1 751	1 762	808	746	707	7 181	6 463	6 419
Total	9 488	8 509	8 358	4 524	4 476	4 510	1 729	1 685	1 669	15 741	14 670	14 537

* ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 138 personnes.

5.14.2.4. ÂGE MOYEN

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous, est relativement constant par catégories professionnelles ainsi que par Branches.

Les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 22 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent un peu plus de 15 % de l'effectif total, en baisse par rapport aux années précédentes.

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) est un outil RH en développement progressif et significatif.

	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Holding *	26	-	40	41	40	41	44	44	44
Branche Nickel	36	34	34	33	42	42	41	43	42
Branche Alliages	38	41	41	43	43	41	44	43	44
Branche Manganèse	41	44	43	44	44	45	45	47	48
Total	39	40	41	41	42	43	44	45	45

* ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 138 personnes.

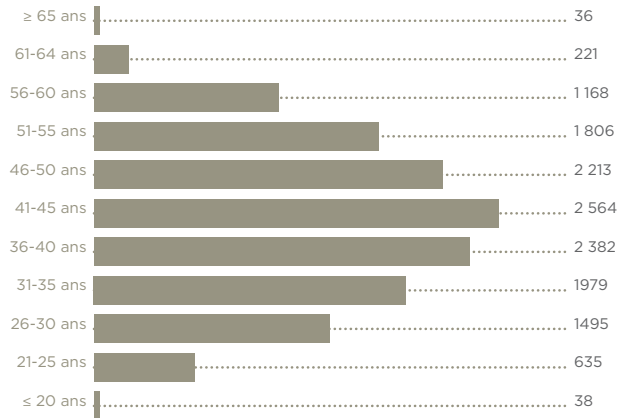
5.14.2.5. ANCIENNETÉ

	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Holding *	1	-	8	11	11	10	9	9	8
Branche Nickel	10	8	8	13	13	13	8	8	9
Branche Alliages	15	13	14	17	15	15	11	10	11
Branche Manganèse	15	15	14	17	17	17	14	14	14
Total	14	13	14	16	14	15	12	12	11

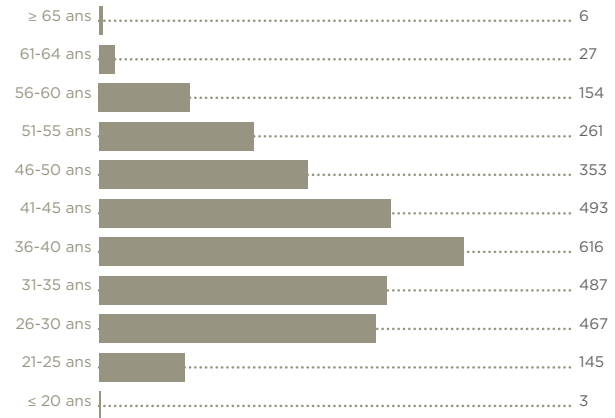
* ERAMET Holding y compris ERAMET Research, ERAMET Ingénierie et ERAMET International, ERAMET en tant que holding représentant 138 personnes.

5.14.2.6.PYRAMIDE DES ÂGES

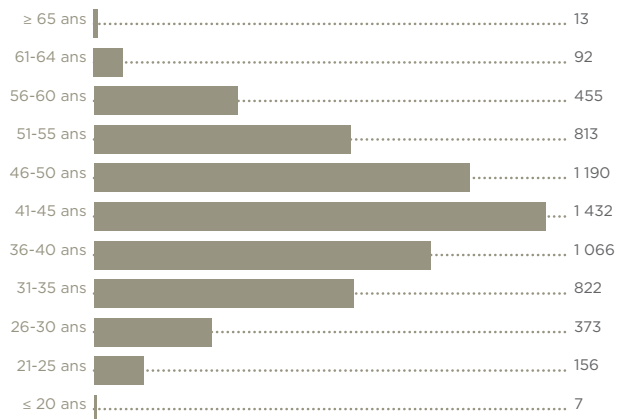
Groupe



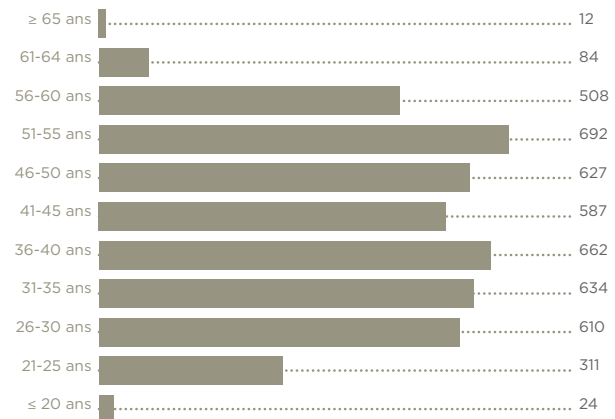
Nickel



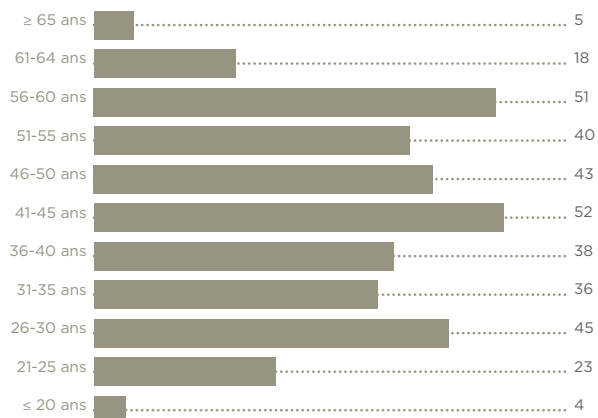
Manganèse



Alliages



Holding



5.14.2.7. LA GESTION DES EFFECTIFS

Les sociétés du Groupe ont recruté 840 salariés en 2010, en hausse de plus de 39 % par rapport à 2009. 36 % des recrutements concernent l'Europe (y compris la France), 20 % l'Amérique du Nord, 30 % l'Asie et 14 % pour le reste du monde.

Le nombre total de départs en 2010 a atteint 980, dont 272 départs en retraite (28 % des départs) et 262 démissions (27 % des départs).

Le tableau ci-dessous donne une indication du turn-over par pays au sein du Groupe.

Défini comme la somme des sorties de l'année (hors décès et fins de CDD), divisée par les effectifs de fin d'année, le turn-over était de 6,7 % en 2008, de 7,6 % en 2009. Il baisse de manière significative en 2010 pour atteindre 5,5 %.

Le solde de créations d'emplois (entrées – sorties) qui était positif en 2007 et 2008, est devenu négatif en 2009 et le reste en 2010.

	Entrées									Sorties								
	Embauches extérieures et autres			Licenciements			Retraites et préretraites			Démissions			Autres *			Total		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
France Métropolitaine	573	209	281	57	48	34	171	112	105	94	44	52	91	97	120	413	301	311
Nouvelle-Calédonie	243	26	30	62	43	53	15	32	22	21	24	33	21	34	13	119	133	121
Europe hors France	64	35	22	4	80	3	27	47	27	36	37	17	19	46	10	86	210	57
Amérique du Nord	144	78	165	27	68	33	18	9	11	58	14	34	20	214	62	123	305	140
Gabon	116	57	84	7	13	13	47	48	50	22	43	35	64	29	14	140	133	112
Asie	354	122	256	43	286	44	77	66	57	141	87	90	30	1	45	291	440	236
Autres	86	76	2	7	13	2	2	0	0	4	6	1	73	53	0	86	72	3
Total	1 580	603	840	207	551	182	357	314	272	376	255	262	318	474	264	1 258	1 594	980

* Cette catégorie concerne, entre autres, les fins de contrat à durée déterminée et les décès.

5.14.3. Organisation du travail et rémunération

5.14.3.1. TEMPS DE TRAVAIL

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe ERAMET respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;
- en Norvège : de 37 heures 30 par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 37 heures 50 par semaine ;
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur 5 jours.

5.14.3.2. UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET COMPÉTITIVE

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être

équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels nos activités s'exercent.

Une grande partie des populations commerciales, mais aussi les cadres dirigeants du Groupe, bénéficient de dispositifs de rémunération variable basés sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs. Ces dispositifs de bonus ont d'ailleurs été revus fin 2010, afin d'élargir progressivement le nombre de personnes concernées, tout en renforçant le dispositif d'évaluation de la performance au travers d'une trame commune de fixation et d'évaluation des objectifs annuels.

Des enquêtes de rémunération sont réalisées chaque année pour évaluer la compétitivité des packages de rémunération proposés par le Groupe par rapport à ceux proposés par des entreprises opérant sur les mêmes secteurs d'activité.

Dans chaque pays dans lequel le Groupe implanté, la politique de rémunération mise en œuvre vise à récompenser la performance, tout en s'adaptant au contexte local.

FRAIS DE PERSONNEL – CHARGES SOCIALES

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. Le taux de charges sociales ramenées aux salaires et traitements au niveau du Groupe se situe autour de 48 % en 2010.

Ces charges représentent entre 45 et 50 % de la masse salariale en France métropolitaine. Elles sont très variables d'un pays à l'autre (par exemple 40 % en Nouvelle-Calédonie et 27 % en Belgique).

En 2010, les frais de personnel pour le groupe ERAMET s'élevèrent à 609 millions d'euros, en hausse de 5,0 %. Ils étaient de 580 millions d'euros en 2009 et de 594 millions d'euros en 2008.

Le coût moyen du personnel, hors intérimaires, est de 43 000 euros en 2010, en augmentation de 7,5 % par rapport à l'année 2009.

AVANTAGES SOCIAUX

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance face aux gros risques et aux aléas de la vie, le groupe ERAMET a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. Le 9 juillet 2007, ERAMET et les cinq organisations syndicales représentatives dans le Groupe en France ont signé un accord Groupe frais de santé. Les principes ayant guidé cette négociation sont ceux d'une plus grande cohérence, de responsabilité et de solidarité :

- cohérence entre tous les sites de production d'ERAMET situés en France pour favoriser un sentiment d'équité ;
- responsabilité de l'employeur et du salarié dans leur souci conjoint de protéger la santé de la famille, l'un des biens les plus précieux ;
- solidarité des salariés entre eux et des sites les uns avec les autres.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les salariés des sites de production de France métropolitaine sont affiliés au même régime, qui offre des prestations de qualité.

Ce régime est financé conjointement par le salarié et par les sociétés du groupe ERAMET qui participent à hauteur de 55 % de la cotisation. Il couvre le salarié et les membres de sa famille qui en dépendent.

Les dispositifs de frais de santé, prévoyance et retraite sont régulièrement audités et leurs résultats analysés afin de proposer une couverture optimale aux collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (42 %), en Norvège (17 %), en Nouvelle-Calédonie (7 %) et en France (régimes spécifiques très anciens). Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés.

Enfin, un plan de retraite supplémentaire concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan pour les actifs au 31 décembre 2010 est de 28 millions d'euros.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Dans le souci de construire une appartenance Groupe partout dans le monde, et de partager la valeur créée, le groupe ERAMET a opté depuis 2009 pour le déploiement de plans d'actions gratuites mondiaux, baptisés EraShare. Le groupe ERAMET a ainsi mis

en œuvre en 2009 un plan démocratique d'attribution gratuite d'actions qui a consisté à attribuer 5 actions gratuites à chacun des salariés du Groupe, et ce quel que soit le pays d'activité, la Branche, le métier ou le niveau de responsabilité. EraShare est un programme visant à développer l'actionnariat salarié au sein du groupe ERAMET dans 19 pays où le Groupe est représenté. L'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mai 2009 a autorisé l'entreprise à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 85 000 actions ERAMET pour les 15 000 collaborateurs du Groupe (hors mandataires sociaux).

Dès juillet 2011 en France et en Italie, et à partir de juillet 2013 dans les autres pays, les salariés bénéficieront de tous les droits attachés aux actions ERAMET : droit de vote et droit aux dividendes.

Une brochure d'information sur EraShare a par ailleurs été élaborée dans les 9 langues du Groupe pour accompagner le déploiement mondial du dispositif.

Un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en œuvre en 2010 sur le même périmètre, et a permis d'attribuer 2 actions supplémentaires à plus de 14 000 salariés.

DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence, et peut représenter jusqu'à 15 % de la masse salariale de la société considérée. Tous les accords d'intéressement des sites français ont été renégociés en 2008 afin de porter le plafond de l'intéressement de 12 à 15 % de la masse salariale.

L'intéressement au titre de l'année 2009, versé en 2010, a permis de distribuer, selon les sociétés, de 2 à 4 % de la masse salariale.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe ERAMET ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Entreprise afin de se constituer une épargne salariale. Le Plan d'Épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéfices, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés.

Le Groupe a engagé en 2009 et 2010 une démarche de centralisation de la tenue des comptes des plans d'épargne, sur appel d'offres, pour améliorer la qualité des services, la logistique et le suivi. Les choix de placement mis à la disposition de nos collaborateurs ont été également refondus et élargis. Le FCPE d'actionnariat salarié est désormais accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France. Et une gamme de FCPE diversifiés réservés aux collaborateurs du Groupe a été développée sur la base de l'existant, en multigestion, avec une société de gestion indépendante et déployée dans le Groupe. En parallèle

de ces travaux, le Groupe a mené un travail de conception et de déploiement d'une solution de retraite collective de type PERCO, menée avec les partenaires sociaux, qui a évidemment bénéficié des progrès logistiques et de gestion financière accomplis sur les plans d'épargne du Groupe.

Au 31 décembre 2010, plus de 4200 salariés en France adhèrent à un Plan d'Épargne Salarial, pour un actif total qui représente environ 58 millions d'euros, soit environ 13 800 euros par épargnant.

5.14.4. Un dialogue social riche et constructif

Au niveau Corporate, le groupe ERAMET anime deux institutions représentatives du personnel : d'une part, le Comité de Groupe qui réunit une fois par an les trente délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédonien, et, d'autre part, le Comité d'Entreprise Européen qui réunit trente-quatre délégués des sociétés installées sur le périmètre européen (France, Belgique et Suède) auxquels s'ajoutent là aussi les représentants néo-calédoniens et norvégiens. Ce Comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint de 6 membres dont la fréquence de réunion est plus importante et en étroit contact avec la Direction générale et la Direction des Ressources Humaines par souci d'information et de communication régulières.

Au niveau local, il existe une représentation des salariés dans chacun des pays dans lequel le groupe ERAMET est implanté, à l'exception des pays d'implantation des bureaux d'ERAMET International, où la taille des équipes, souvent inférieure à 10 personnes, n'a pas permis de mettre en place des structures de représentation. Ainsi, plus de 97 % des salariés du Groupe sont représentés au travers de structures de représentation, de dialogue et de concertation équivalentes à des Comités d'entreprises, des CHSCT ou au travers d'organisations syndicales.

L'année 2010 a maintenu un niveau soutenu des relations sociales entre la Direction et les partenaires sociaux :

- d'une part, dans le cadre de la sortie de crise s'accompagnant d'une reprise d'activité contrastée selon les Branches d'activité et les sites d'implantation du Groupe ;
- d'autre part, dans la poursuite du déploiement moyen et long terme des dossiers portant sur l'épargne salariale, la couverture sociale et la retraite.

5.14.4.1. UN DIALOGUE SOCIAL NOURRI PAR LA SORTIE DE CRISE ET UNE SITUATION ÉCONOMIQUE CONTRASTÉE

La reprise d'activité s'est concrétisée par un redémarrage rapide de la demande dans les Branches minières du Groupe. Toutefois, de nouvelles orientations stratégiques des marchés ont conduit à lancer des chantiers de transformation industriels ayant pour objectif d'établir des orientations de production adaptées à l'évolution des marchés (chimie du manganèse). Par ailleurs, les chantiers d'amélioration de compétitivité se sont poursuivis, en 2010, à un rythme soutenu (SLN en Nouvelle-Calédonie).

L'impact plus durable de la crise dans la branche Alliages associé à une évolution structurelle des marchés des aciers rapides a conduit la Direction d'Erasteel à lancer un programme de redéploiement industriel (Suède et en France) visant à développer les activités et process à valeur ajoutée tout en redimensionnant les équipes sur les marchés traditionnels.

L'ensemble des évolutions structurelles et organisationnelles ont été conduites au travers de négociations soutenues entre les Directions locales, les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel.

Au niveau Corporate, la Direction du Groupe a animé une information régulière et permanente sur les évolutions de la situation du Groupe en créant des réunions spécifiques avec les partenaires sociaux représentatifs au niveau du Groupe. Ces réunions d'échange ont associé simultanément les membres du bureau du Comité d'Entreprise Européen (couvrant les périmètres France, Belgique, Suède et plus largement la Nouvelle-Calédonie et la Norvège) le Secrétaire du Comité de Groupe, le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise d'ERAMET SA ainsi que les Délégués Syndicaux Centraux du Groupe.

À noter, un suivi spécifique du dossier transnational d'Erasteel (Suède – France) auprès des membres du bureau du Comité d'Entreprise Européen.

5.14.4.2. UN DIALOGUE SOCIAL ACCOMPAGNANT LE DÉPLOIEMENT DES DOSSIERS MOYENS ET LONG TERME

Dans le cadre du maintien des objectifs moyen et long terme du Groupe :

- Les négociations conduites localement au sein des sociétés du Groupe et portant sur la rémunération ont eu lieu, conformément aux dispositions légales des différents pays d'implantation des sociétés du Groupe. Elles ont permis d'assurer un niveau d'évolution conforme à la politique du Groupe et visant à assurer une évolution constante et maîtrisée des rémunérations. À titre d'exemple, le site de Marietta aux États-Unis, a conclu un *Labor Contract* couvrant une période de 3 ans.
- La Direction du Groupe a conclu des accords structurants sur l'épargne salariale : PERCO (France), Plan d'Épargne (France), sur les Risques Psychosociaux, et mis en œuvre un Plan Senior.
- Les réunions paritaires et de négociations portant sur les régimes de prévoyance (France et Nouvelle-Calédonie) et les Frais de Santé (France) ont permis de faire évoluer, en concertation avec les partenaires sociaux, les garanties des régimes et permis leur mise en conformité.

Parallèlement, souhaitant poursuivre et intensifier les échanges et la concertation, la Direction générale du Groupe, a organisé au profit des membres du Comité d'Entreprise Européen, une formation en collaboration avec la Commission européenne sur les évolutions de la Directive européenne portant sur le Comité d'Entreprise Européen.

5.14.5. Formation

ERAMET accorde une attention toute particulière au développement de ses collaborateurs, érigeant même **le maintien, l'enrichissement et la transmission des compétences** comme la 7^e valeur du Groupe.

Intégrer, améliorer notre savoir-faire, sensibiliser sur des risques spécifiques, partager l'expérience et nos bonnes pratiques, développer la transversalité au niveau du Groupe, favoriser le déploiement de nos méthodes managériales, affirmer davantage notre expertise et notre leadership technique, tels sont les enjeux des programmes de formation et de l'effort de formation engagé par le Groupe chaque année, sur l'ensemble de ses sites et implantations.

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe ERAMET accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

Des actions spécifiques de formation sont également prévues pour les managers. Ainsi, en 2010, la branche Alliages du Groupe, aura formé au moins 400 personnes dans le cadre de l'Institut du Management des Alliages, soit 40 % de l'effectif manager de la Branche. Ainsi, les parcours d'intégration pour les nouveaux embauchés (trois semaines de formation, des rencontres avec la Direction générale, des visites de sites) sont particulièrement appréciés. Parmi les modules de formation déployés, on notera celui sur les clients, entièrement portée par les équipes commerciales d'Aubert & Duval et d'Erasteel qui permet de faire un focus sur le sens du client.

Les Journées Rencontres ERAMET (*ERAMET Discovery Days*) ont comme chaque année rassemblé plus d'une centaine de participants du monde entier ayant rejoint le Groupe cette année ou souhaitant renforcer sa connaissance sur l'organisation du Groupe, ses grands projets et sa stratégie.

Le programme ERAMET Leaders Program a rassemblé pour sa 7^e promotion plus de 20 cadres et managers du Groupe pendant une semaine, ce qui porte à 138 le nombre de cadres ayant participé à ce programme depuis 2006, permettant à ceux-ci de se constituer un réseau, d'améliorer leur connaissance du Groupe, d'échanger avec les dirigeants sur les axes stratégiques de développement...

Le Groupe a travaillé également en 2010 à la mise en place d'un programme de formation pour ses cadres exécutifs, à la formalisation d'un ensemble de modules de formation permettant la mise en œuvre de véritables parcours de formation pour ses managers.

Dans le cadre du Programme Leaders, un programme de formation d'une journée sur l'introduction à la culture de gestion de projet a été diffusé à 355 personnes au sein du Groupe permettant ainsi de partager un référentiel et un vocabulaire commun autour des principaux concepts de l'organisation en mode projet. Plus de 400 personnes sont prévues pour de nouvelles sessions en 2011.

Une journée de formation Développement Durable conçue et animée par les équipes de la Direction Environnement, Développement Durable et Hygiène, Santé, Sécurité Groupe a été également déployée au sein du Groupe permettant de sensibiliser et rappeler aux participants les grands principes de la politique de Développement Durable du Groupe.

D'importants efforts de formation ont été déployés sur tous les sites du Groupe, on notera notamment les sessions de formation destinées aux cadres gabonais sur la finance pour non financiers dispensées à l'EM Lyon, l'important programme de management concernant le développement des compétences d'encadrement déployé à Comilog, la formation de tous les managers SLN sur la sécurité mais également sur des aspects économiques, ainsi une formation consacrée à l'éclairage sur les marchés et l'économie du Nickel a été diffusée à l'ensemble des cadres de la SLN.

En Chine, une seconde session de formation au management est également en cours de préparation.

Le Groupe se structure aussi afin de déployer des actions significatives dans le domaine du *Lean Management* et du *Knowledge Management*.

Au global en 2010, les salariés du groupe ERAMET ont ainsi bénéficié de plus de 320 000 heures de formation, en hausse de + 8,5 % par rapport à 2009, soit environ 22 heures par salarié pour l'année. En France, les dépenses de formation en 2010 ont représenté en moyenne 3 % de la masse salariale. Elles représentent plus de 4 % de la masse salariale en Nouvelle-Calédonie, 2,8 % au Gabon et entre 1 et 2 % de la masse salariale dans les autres pays dans lequel le Groupe est implanté.

5.14.6. Suivi de la performance

Depuis maintenant plusieurs années, chaque cadre du Groupe bénéficie d'un Entretien Annuel d'appréciation au cours duquel sont évaluées sa performance (atteinte des objectifs fixés pour l'année passée) ainsi que la mise en œuvre des valeurs du groupe ERAMET.

En 2010, ce sont plus de 4 400 collaborateurs, cadres et non-cadres, qui ont ainsi bénéficié d'un entretien annuel d'appréciation. De nombreux sites ont en effet commencé à étendre le bénéfice de ce dispositif à des populations non-cadres.

Un travail a par ailleurs été réalisé par les équipes RH afin de mettre en place un support d'entretien d'appréciation unique, commun à l'ensemble des Branches et des pays, et qui permet d'assurer une homogénéité dans l'évaluation et le suivi de la performance.

Depuis la fin 2010, ce support est accessible sur Talent@Work, le Système d'Information Ressources Humaines du Groupe, pour les cadres des sites où l'outil a été déployé.

Cela permet une amélioration sensible en matière d'accès à l'information sur les souhaits de mobilité exprimés, une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les gestions de carrières et *people review*, et un suivi optimisé.

5.14 RESSOURCES HUMAINES

Aubert & Duval a même complété l'exercice de l'Entretien Annuel d'Appréciation de ses managers par un processus d'évaluation de la maîtrise du poste et des besoins de formation.

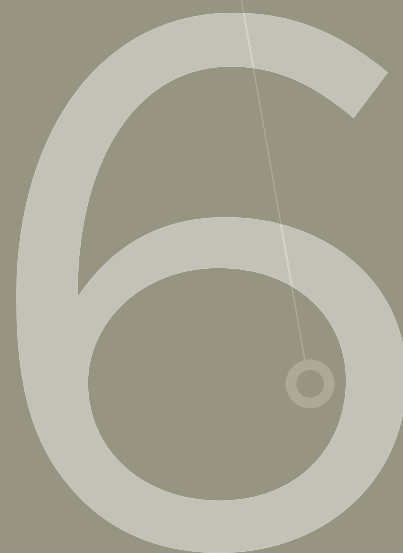
Également développé sur Talent@Work, il permet, dans le cadre du système de management de la branche Alliages, de déterminer les axes de développement des managers et construire le plan

de développement managérial individuel autour de cinq axes de progrès :

- la sécurité, les conditions de travail et l'environnement ;
- la capacité, la fiabilité et la productivité ;
- l'agilité (flux et délais) ;
- la maîtrise technique, la qualité et l'innovation ;
- le management, la compétence et la pro-activité.

États financiers

6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2010	142
6.1.1. Comptes	142
6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés	148
6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2010	218
6.2. Comptes sociaux de l'exercice 2010	219
6.2.1. Compte de résultat, bilan 2010	219
6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux	223
6.2.3. Tableau des filiales et participations	240
6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2010	242
6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2010	243
6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	245
6.3. Comptes consolidés des exercices 2009 et 2008	246
6.4. Politique de distribution des dividendes	246
6.4.1. Modalités de paiement de dividendes	246
6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 25 des statuts)	246
6.4.3. Politique de distribution de dividendes	247
6.5. Honoraires des Commissaires aux comptes	247
6.5.1. Organisation du contrôle interne	247
6.5.2. Honoraires versés aux différents auditeurs	247



6.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

6.1.1. Comptes

6.1.1.1. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	21.1	3 576	2 689	4 346
Autres produits	21.2	31	(35)	107
Coût des produits vendus	-	(2 437)	(2 414)	(2 749)
Frais administratifs et commerciaux	-	(155)	(142)	(141)
Frais de recherche et développement	-	(44)	(39)	(58)
EBITDA	-	971	59	1 505
Amortissements sur actif immobilisé	22.1	(225)	(210)	(186)
Charges de dépréciation et provisions	22.2	(7)	(12)	2
Résultat opérationnel courant	-	739	(163)	1 321
Autres produits et charges opérationnels	23	(19)	(104)	(78)
Résultat opérationnel	-	720	(267)	1 243
Coût de l'endettement net	24.1	3	11	34
Autres produits et charges financiers	24.2	(15)	(12)	(75)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	7	1	-	-
Impôts sur les résultats	25	(255)	7	(347)
Résultat net de la période	-	454	(261)	855
• part des participations ne donnant pas le contrôle	14	126	4	161
• part des propriétaires de la société mère	-	328	(265)	694
Résultat de base par action (EUR)		12,43	(10,16)	27,03
Résultat dilué par action (EUR)	26	12,40	(10,16)	26,96
Résultat net de la période	-	454	(261)	855
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	63	109	(123)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	(20)	135	(109)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	3	21	(13)
Impôts sur les résultats	25	6	(53)	46
Autres éléments du résultat global	-	52	212	(199)
• part des participations ne donnant pas le contrôle	14	8	20	(17)
• part des propriétaires de la société mère	-	44	192	(182)
Résultat global total	-	506	(49)	656
• part des participations ne donnant pas le contrôle	-	134	24	144
• part des propriétaires de la société mère	-	372	(73)	512

6.1.1.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Goodwills	3	172	161	263
Immobilisations incorporelles	4	521	432	345
Immobilisations corporelles	5	1 903	1 795	1 763
Participations dans les entreprises associées	7	22	21	-
Autres actifs financiers non courants	8 & 9	86	100	137
Impôts différés	17	30	68	32
Autres actifs non courants	11	5	5	6
Actifs non courants	-	2 739	2 582	2 546
Stocks	10	996	824	1 242
Clients et autres actifs courants	11	642	514	597
Créances d'impôt exigible	-	12	43	141
Instruments financiers dérivés	20	128	90	111
Autres actifs financiers courants	12	359	405	388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 227	812	944
Actifs courants	-	3 364	2 688	3 423
Total actif	-	6 103	5 270	5 969

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital		81	80	80
Primes		371	341	345
Réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente		7	6	(8)
Réserve de réévaluation des instruments de couverture		10	24	(54)
Écarts de conversion		24	(32)	(132)
Autres réserves		2 465	2 116	2 430
Part des propriétaires de la société mère	13	2 958	2 535	2 661
Part des participations ne donnant pas le contrôle	14	1 016	970	1 071
Capitaux propres	-	3 974	3 505	3 732
Engagements liés au personnel	15	123	128	121
Provisions	16	360	314	271
Impôts différés	17	342	297	240
Emprunts – part à plus d'un an	18	203	199	92
Autres passifs non courants	19	33	36	22
Passifs non courants	-	1 061	974	746
Provisions – part à moins d'un an	16	29	29	32
Emprunts – part à moins d'un an	18	88	72	107
Fournisseurs et autres passifs courants	19	731	590	907
Dettes d'impôt exigible	-	149	74	287
Instruments financiers dérivés	20	71	26	158
Passifs courants	-	1 068	791	1 491
Total passif	-	6 103	5 270	5 969

6.1.1.3. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Activités opérationnelles			
Résultat net	454	(261)	855
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	227	340	205
• Instruments financiers	3	(13)	26
• Impôts différés	83	(60)	15
• Résultat sur cessions d'éléments d'actif	4	(48)	9
• Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(1)	-	-
Marge brute d'autofinancement	770	(42)	1 110
(Augmentation) ou diminution des stocks	(142)	455	(273)
(Augmentation) ou diminution des créances clients	(82)	78	181
Augmentation ou (diminution) des dettes fournisseurs	38	(111)	93
Variation des autres actifs et passifs	223	(86)	321
Produits d'intérêts reçus	15	22	47
Charges d'intérêts payées	(16)	(15)	(11)
Impôts payés	(79)	(189)	(328)
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(43)	154	30
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	727	112	1 140
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(314)	(294)	(678)
Cession d'immobilisations	8	-	6
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	(4)	(3)	(24)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	1
Incidence des variations de périmètre – entrées ⁽¹⁾	(15)	(17)	(165)
Incidence des variations de périmètre – sorties	-	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(325)	(314)	(860)
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET	(47)	(136)	(154)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(105)	(27)	(51)
Augmentations de capital	31	1	5
Valeur de cession/(acquisition) des actions propres ⁽²⁾	(5)	1	(10)
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales ⁽³⁾	86	93	-
Nouveaux emprunts	400	194	57
Remboursements d'emprunts	(397)	(94)	(122)
Variation nette des actifs et passifs courants liés aux financements	-	18	-
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(37)	50	(275)
Incidence des variations de cours des devises	50	20	(23)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	415	(132)	(18)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	812	944	962
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 227	812	944

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Le groupe ERAMET utilise comme indicateur de gestion interne et de performance la notion de trésorerie nette/endettement financier net qui est présentée en note 18.6 :

Trésorerie nette ou (endettement financier net)	1 295	946	1 133
--	--------------	------------	--------------

(1) Les incidences des variations de périmètre – entrées comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Intégration de Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	(2)	(21)	(155)
• coût d'acquisition	(2)	(88)	(400)
• trésorerie acquise	-	(11)	131
• émission de titres ERAMET	-	73	114
• attribution de titres ERAMET	-	5	-
Intégration de Ukad	-	4	-
• coût d'acquisition	-	-	-
• trésorerie acquise	-	4	-
Intégration de Port Minéralier d'Owendo SA	-	-	(10)
• coût d'acquisition	-	-	(12)
• trésorerie acquise	-	-	2
Intégration de Valdi	(13)	-	-
• coût d'acquisition	(13)	-	-
• trésorerie acquise	-	-	-
Total	(15)	(17)	(165)

(2) Les mouvements inclus dans les valeurs de cession/(acquisition) des actions propres comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	1	1	(10)
Acquisitions et cessions – mandat d'achat	(6)	-	-
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	-
Total	(5)	1	(10)

(3) Les mouvements relatifs aux changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Cession 33,4 % des titres Strand Minerals Ltd	-	93	-
Cession 2,17 % des titres Comilog S.A.	86	-	-
Total	86	93	-

La première application de la norme IAS 27 révisée sur l'exercice 2010 a conduit au reclassement de l'impact de la cession en 2009 de 33,4 % des titres Strand Minerals Ltd en flux de financement.

6.1.1.4. ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves/ actifs destinés à la vente	Réserves/ instruments de couverture	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	25 905 621	79	223	-	18	(30)	1 904	2 194	841	3 035
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	694	694	161	855
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	(102)	-	(102)	(21)	(123)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	(72)	-	-	(72)	4	(68)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	(8)	-	-	-	(8)	-	(8)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(8)	(72)	(102)	-	(182)	(17)	(199)
Résultat global total	-	-	-	(8)	(72)	(102)	694	512	144	656
Dividendes distribués – 6,00 € par action	-	-	-	-	-	-	(154)	(154)	(51)	(205)
Augmentations de capital	309 610	1	122	-	-	-	(5)	118	1	119
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)	-	(10)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	136	136
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Total des transactions avec les actionnaires	-	1	122	-	-	-	(168)	(45)	86	41
Capitaux propres au 31 décembre 2008	26 215 231	80	345	(8)	(54)	(132)	2 430	2 661	1 071	3 732
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	(265)	(265)	4	(261)
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	100	-	100	9	109
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	78	-	-	78	11	89
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	14	-	-	-	14	-	14
Autres éléments du résultat global	-	-	-	14	78	100	-	192	20	212
Résultat global total	-	-	-	14	78	100	(265)	(73)	24	(49)
Dividendes distribués – 5,25 € par action	-	-	-	-	-	-	(136)	(136)	(27)	(163)
Augmentations de capital	407 467	1	47	-	-	-	26	74	-	74
Réduction de capital	(252 885)	(1)	(51)	-	-	-	-	(52)	-	(52)
Actions propres	-	-	-	-	-	-	58	58	-	58
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	(97)	(97)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	1	1	(1)	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	(4)	-	-	-	(49)	(53)	(125)	(178)

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves/ actifs destinés à la vente	Réserves/ instruments de couverture	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2009	26 369 813	80	341	6	24	(32)	2 116	2 535	970	3 505
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	328	328	126	454
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	56	-	56	7	63
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	(14)	-	-	(14)	1	(13)
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2
Autres éléments du résultat global	-	-	-	2	(14)	56	-	44	8	52
Résultat global total	-	-	-	2	(14)	56	328	372	134	506
Dividendes distribués – 1,80 € par action	-	-	-	-	-	-	(47)	(47)	(105)	(152)
Augmentations de capital	143 653	1	30	-	-	-	-	31	-	31
Actions propres	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)	-	(5)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	5	5	-	5
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	67	67	17	84
Autres mouvements	-	-	-	(1)	-	-	1	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	1	30	(1)	-	-	21	51	(88)	(37)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	26 513 466	81	371	7	10	24	2 465	2 958	1 016	3 974

Les réserves de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elles intègrent également les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères (notes 1.5 et 20).

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis (note 13) et le montant des apports en numéraire ou en nature reçus lors de l'émission. En 2008 et en 2009, 118 millions d'euros et 46 millions d'euros correspondent à la prime liée à l'augmentation de capital dans le cadre de l'acquisition en deux phases des sociétés Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S.

La variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture porte essentiellement sur la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie en application des normes IAS 32 et IAS 39. La contrepartie figure dans la rubrique « Instruments financiers de couverture » à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture (note 20).

Les réserves dénommées « Instruments financiers de couverture » comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur

des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie liés à des transactions n'ayant pas encore impacté le résultat net de la période (note 20).

Les titres ERAMET auto-détenus sont classés dans la rubrique « Autres réserves » et valorisés à leur coût d'achat (note 13) pour un montant de - 14 millions d'euros (- 9 millions d'euros au 31 décembre 2009). La variation de l'exercice 2009 provient principalement de l'annulation de 252 885 actions représentant un montant de 52 millions d'euros (note 13).

Les réserves appelées « Actifs destinés à la vente » incluent les variations cumulées des justes valeurs des obligations classées en « Autres actifs financiers courants » (note 12).

Les « Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales » correspondent, conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée, aux impacts des mouvements de périmètre n'entraînant pas de modification dans le contrôle des filiales concernées. En 2010, ils comprennent exclusivement la cession de 2,17 % des titres de Comilog S.A. à l'État gabonais pour 67 millions d'euros en part du Groupe et 17 millions d'euros d'intérêts minoritaires (notes 2 et note 14).

6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés

ANNEXES

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 225-17 et R. 225-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Le groupe ERAMET est présent au travers de ses filiales et participations sur les marchés d'extraction minière et de production autour du Nickel et du Manganèse et sur les marchés de production d'alliages sur lesquels elle occupe des positions leader. Une

description détaillée des activités du groupe ERAMET est présentée dans la note 1.4 relative à l'information sectorielle.

Les titres de la société ERAMET sont négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006. Le 2 janvier 2008, ERAMET a rejoint l'indice N100 d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du groupe ERAMET de la clôture au 31 décembre 2010 ont été examinés par le Comité d'audit du 15 février 2011 et arrêtés par le Conseil d'administration du 16 février 2011. Ils seront présentés pour approbation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2011.

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	148	Note 18. Emprunts	188
Note 2. Périmètre de consolidation	158	Note 19. Fournisseurs et autres passifs	191
Note 3. Goodwills	160	Note 20. Gestion des risques et instruments financiers dérivés	192
Note 4. Immobilisations incorporelles	160	Note 21. Chiffre d'affaires et autres produits	205
Note 5. Immobilisations corporelles	162	Note 22. Amortissements et provisions	205
Note 6. Dépréciations d'actifs	164	Note 23. Autres produits et charges opérationnels	206
Note 7. Participations dans les entreprises associées	166	Note 24. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers	206
Note 8. Titres de participations non consolidés	167	Note 25. Impôts sur les résultats	207
Note 9. Autres immobilisations financières	169	Note 26. Résultat par action	209
Note 10. Stocks	170	Note 27. Engagements hors bilan	211
Note 11. Clients et autres actifs	171	Note 28. Autres engagements	212
Note 12. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie	173	Note 29. Transactions avec les parties liées	212
Note 13. Capitaux propres	174	Note 30. Effectif et charges de personnel	213
Note 14. Part des participations ne donnant pas le contrôle	178	Note 31. Honoraires des Commissaires aux comptes	214
Note 15. Engagements liés au personnel	178	Note 32. Autres informations	215
Note 16. Provisions	183	Note 33. Événements postérieurs à la clôture	215
Note 17. Impôts différés	187	Note 34. Informations sectorielles	216

NOTE 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe ERAMET au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis en millions d'euros en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ces normes comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes IAS – International Accounting Standards et leurs interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations

Committee – IFRIC ou de l'ancien Standing Interpretations Committee – SIC).

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires et applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 sont :

L'application de la révision de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » qui définit le traitement et l'information à fournir pour toute transaction ou autre événement qui répond à la définition de regroupement d'entreprises. Les composantes (actifs et

passifs acquis, intérêts minoritaires, clauses de earn out...) d'un regroupement doivent être comptabilisées, sauf exceptions, à la juste valeur. Les principaux changements sont les suivants :

- les frais d'acquisition sont désormais imputés en charges de la période ;
- les intérêts minoritaires sont valorisés par l'acquéreur, au choix, regroupement par regroupement, soit à leur juste valeur (modèle du « full goodwill », soit à leur quote-part de détention des actifs nets de la société acquise (modèle du coût d'acquisition) ;
- le goodwill est évalué uniquement à la date d'acquisition ; il n'y a pas de calcul par tranches, ni de goodwill complémentaire après la prise de contrôle.

La norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » révisée, qui précise la définition des intérêts minoritaires comme faisant partie des capitaux propres et dont la principale conséquence est que toute transaction avec un minoritaire sans changement de contrôle est une transaction en capital, sans impact au compte du résultat.

L'adoption de ces nouvelles normes révisées a eu un impact sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2010, notamment dans le cadre de l'augmentation de la participation de l'État gabonais dans la société Comilog S.A. et de l'acquisition de Valdi (note 2).

Les autres amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2010 ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Il s'agit de :

- l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concessions de services » ;
- l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » ;
- l'interprétation IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net » ;
- l'interprétation IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;
- l'interprétation IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant des clients » ;
- les amendements à IAS 39 sur les « Éléments éligibles à la couverture » ;
- les amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie ».

Le groupe ERAMET n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010, à savoir notamment :

- la révision de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées » applicable au 1^{er} janvier 2011 ;
- les amendements à IAS 32 « Classement des émissions de droits » applicable au 1^{er} février 2010 ;
- l'amendement à IFRIC 14 « Paiement d'avance d'exigences de financement minimal » applicable au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable au 1^{er} juillet 2010 ;

- la norme IFRS 9 sur les instruments financiers applicable au 1^{er} janvier 2013 mais non encore endossée par l'Union européenne ;
- l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir » applicable au 1^{er} juillet 2011 mais non encore endossée par l'Union européenne.

Le processus de détermination par le groupe ERAMET des impacts potentiels de ces évolutions normatives sur les états financiers consolidés est en cours d'analyse.

1.1.1. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour établir ses comptes conformément aux normes IFRS, le groupe ERAMET doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe ERAMET revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux postes concernés par les changements d'estimation sont les provisions relatives aux avantages du personnel et les provisions pour remise en état des sites, les impôts différés et les tests de pertes de valeur. En principe, le groupe ERAMET ne révisé ces estimations qu'une fois par exercice à chaque clôture annuelle. Toutefois, lorsque des circonstances les rendent nécessaires, de nouvelles estimations peuvent être réalisées lors des clôtures intermédiaires.

Perte de valeur : conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, lorsque des événements ou des changements économiques dans les marchés sur lesquels intervient le groupe ERAMET indiquent la naissance d'indices de pertes de valeur de ses goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, ces actifs font l'objet de tests de perte de valeur (une fois par an au minimum pour les goodwill) en vue de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas où le montant de la valeur recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence. La valeur recouvrable est estimée sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces actifs projetée et estimés sur une durée de 5 ans et complétés d'une valeur terminale (note 1.10).

Engagements du personnel : les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs salariés différents avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale (note 1.17). L'ensemble de ces engagements, conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, sont estimés sur la base d'hypothèses telles que les taux d'actualisation, les taux de rendement des placements financiers dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires, les taux de rotation du personnel, les tables de mortalité. Le Groupe procède généralement à la mise à jour de ces hypothèses une fois par an et les dernières hypothèses retenues sont présentées dans la note annexe spécifique (note 15).

Provisions pour remise en état des sites : certaines sociétés du groupe ERAMET doivent répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de leurs sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Ainsi conformément aux normes IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 37 – Provisions, dès l'ouverture d'un site minier concerné une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement. Ces provisions sont estimées sur la base de flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux (note 16.5). En l'absence d'engagements réglementaires et implicites, les sites dont la fin du cycle d'exploitation n'est pas déterminée ne font pas l'objet de provision (note 1.19).

Impôts différés : les impôts différés actifs comptabilisés concernent essentiellement les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux reportables conformément à la norme IAS 12 – Impôts différés (note 17). Ces impôts différés actifs sont reconnus s'il est probable que le groupe ERAMET disposera de résultats fiscaux futurs suffisants pour utiliser ces différences temporelles et ces déficits fiscaux. L'estimation de la capacité du Groupe à récupérer les impôts différés actifs reconnus repose en particulier sur les prévisions de résultats futurs établis par chaque entité fiscale (note 1.18).

1.1.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE, ERREURS ET ESTIMATIONS

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou d'une interprétation ou qu'il permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements comptables sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou à l'interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour toutes les périodes présentées, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée.

Une erreur, lorsqu'elle est découverte et significative, est également ajustée de manière rétrospective.

Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective ; ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les changements de méthode comptable, les erreurs et les changements d'estimation intervenus durant l'exercice sont présentés le cas échéant dans une note spécifique.

1.1.3. ACTIFS ET PASSIFS « COURANTS » ET « NON COURANTS »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

1.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Toutes les participations significatives dans lesquelles ERAMET assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles ERAMET exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 7). Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 2. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

1.3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, les passifs et les passifs éventuels d'une entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur et les écarts d'évaluation déterminés sont imputés sur les actifs et les passifs concernés, y compris pour la part des intérêts minoritaires. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables est comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière dans la rubrique « goodwill » (note 1.6).

Lorsque le groupe ERAMET procède à l'acquisition des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une société déjà contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la juste valeur n'est constaté et l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de l'actif net acquis est comptabilisé en capitaux propres (note 1.6).

1.4. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Comité exécutif qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs. Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Il s'agit des branches Nickel, Manganèse et Alliages :

- la branche Nickel comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation autour du nickel et de ses applications dérivées (ferro-nickel, nickel haute pureté, sel de cobalt et de nickel, poudres de cobalt et de tungstène) ;

- la branche Manganèse comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse (oxydes, sulfate, chlorure). La branche Manganèse comprend également les filiales de services à l'industrie dans les domaines de la récupération et du recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique ;
- la branche Alliages comprenant les filiales de production et de commercialisation d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, de pièces pré-usinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane.

La partie « Holding et éliminations » comprend les services centraux du Groupe ainsi que les sociétés financières Metal Securities (gestion de trésorerie) et Metal Currencies (gestion des risques de change) et la société captive de réassurance Eras SA. Les relations commerciales entre les Branches sont peu significatives et les principales relations concernent essentiellement la facturation de management fees et des opérations financières.

Les autres relations concernent la société de réassurance Eras SA et les sociétés financières Metal Securities et Metal Currencies, toutes les trois consolidées par intégration globale au niveau de la branche Holding (note 2) :

- Eras SA est une société captive de réassurance qui intervient en première ligne sur certains programmes de réassurance ;
- Metal Securities est une société financière chargée de collecter la trésorerie des filiales pour en optimiser les placements auprès d'organismes financiers extérieurs au Groupe ;
- Metal Currencies est une société financière chargée d'assurer la gestion des risques de change du Groupe.

1.5. CONVERSION DES OPÉRATIONS ET DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture au titre de la norme IAS 21 – Conversion monétaire. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés dans le résultat net de la période (notes 1.24 et 1.25), à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du Groupe considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « Écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis pour les comptes de l'état de la situation financière sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes de l'état du résultat global et de l'état des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les goodwill provenant d'une acquisition sont considérés comme des éléments de l'entité acquise et sont donc exprimés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont donc convertis comme les autres éléments de l'état de la situation

financière. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que le résultat global total sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 24.2).

1.6. GOODWILLS

Le coût d'un regroupement d'entreprises constaté à l'occasion d'une prise de participation est affecté à la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la société acquise. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif de l'état de la situation financière sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill ainsi constatés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées. Les goodwill ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, mais font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur (note 1.10). Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an lors des clôtures annuelles. Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

Si la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'un regroupement d'entreprises, l'identification et l'évaluation des éléments acquis sont réestimées et tout excédent subsistant (goodwill négatif nommé badwill) est comptabilisé directement en résultat net de la période au niveau de la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » (note 23).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les acquisitions complémentaires de participation dans une société déjà contrôlée se traduisent par la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires reçus.

Les goodwill liés aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées (note 7).

1.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties linéairement ou en fonction des unités d'œuvre au niveau du résultat opérationnel courant (note 22.1).

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 4). Le groupe ERAMET ne procède pas à une évaluation des ressources minières différente de celles réalisées et comptabilisées localement dans les comptes individuels des entreprises propriétaires de ces ressources. Les dépenses géologiques et minières sont traitées comme des dépenses de recherche et de développement, et comprennent, le cas échéant, les droits à prospection tels que définis par la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales (note 1.8).

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas 5 ans.

Les immobilisations incorporelles sont affectées à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.8. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement comprennent les dépenses des activités scientifiques et techniques nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication ou l'amélioration de procédés existants.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères restrictifs de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, à savoir si et seulement si :

- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser les résultats issus du projet ;
- le projet est clairement identifié et les coûts attribués sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs est démontrée ;
- les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles.

Tous les autres frais de recherche qui ne répondent pas aux critères définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (notes 1.24 et 4).

Les dépenses de géologie, d'exploration ou de prospection et de recherches minières, engagées au préalable à l'exploitation, sont immobilisées et comptabilisées en immobilisations incorporelles dans la rubrique « Domaine minier » conformément à la norme IFRS 6 (note 4). Les dépenses de géologie engagées quant à elles sur les sites miniers déjà en exploitation sont comptabilisées au compte de résultat au niveau de la rubrique « Frais de recherche et de développement » (note 1.24). Les droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont, conformément à la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales, immobilisés et comptabilisés en immobilisations incorporelles (note 4). Ils sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

1.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière, à leur coût d'acquisition ou de fabrication (note 5). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées en fonction de leurs composants au niveau du résultat opérationnel courant (note 1.24). À titre d'indication :

Constructions	entre 10 et 50 ans
Installations industrielles et minières	entre 5 et 50 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 2 et 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective. Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation. Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation. Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif sont incorporés au coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Une provision est constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers en contrepartie d'une composante de l'immobilisation corporelle amortie linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les dépenses de décapage des sites miniers sont enregistrées en immobilisations corporelles et amorties en fonction des tonnages extraits (note 5).

Les contrats de location transférant la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété (location – financement) sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 18). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés le cas échéant en contrats de location au regard de l'interprétation IFRIC 4 – Droits d'utilisations d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord détermine une location et conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location.

Tous les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.10. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, des tests de dépréciation sont réalisés, pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an lors du processus de clôture annuelle ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » (note 23). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de revente qui est déterminée, le cas échéant, par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs ou de leur cession. Les données utilisées pour l'établissement des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels réalisés par le management des secteurs d'activité concernés. Ces plans résultent de projections à 5 ans auxquelles s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, essentiellement, de la dernière année du plan. Le taux d'actualisation, avant impôts, retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital du Groupe qui est égal à 12 % pour les activités minières et 10 % pour les activités métallurgiques (contre des taux uniques : 10 % en 2008 et 9 % les exercices antérieurs depuis 2004).

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels, ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe ERAMET a déterminé ses unités génératrices de trésorerie (UGT) au regard de ses différents sites de production des 3 grandes activités : Nickel, Manganèse et Alliages (note 6).

1.11. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants regroupent les actifs financiers disponibles à la vente (notes 1.11.1 et 8) et les autres immobilisations financières (notes 1.11.2 et 9).

1.11.1. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ces actifs comprennent essentiellement les titres de participations non consolidées (note 8) et sont évalués à leur juste valeur. Les participations dans les sociétés contrôlées mais non consolidées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur. Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 24.2).

Les autres titres de participations sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Ces titres correspondent aux participations dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

La juste valeur est évaluée en fonction du cours coté, ou s'il n'est pas disponible, par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

1.11.2. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les autres immobilisations financières (note 9) correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt

(définition note 1.14), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du résultat de la période dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 24.2).

Les actifs financiers tels que définis dans la norme IFRS 7 – Instruments financiers sont décomptabilisés dès lors que le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et que tous les risques et les avantages rattachés à ces actifs sont transférés.

1.12. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée par l'intermédiaire d'une vente et non d'une utilisation continue et il doit être immédiatement disponible et sa vente hautement probable. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble incluant les passifs s'y rattachant. Les actifs détenus en vue de la vente ainsi déterminés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de cession. Les immobilisations incorporelles et corporelles classées comme détenues en vue de la vente ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est définie comme une activité significative du Groupe faisant l'objet d'une cession ou d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les actifs et les passifs rattachés à cette activité sont regroupés sur une rubrique spécifique dans les états financiers consolidés du Groupe.

À chaque clôture, la valeur des actifs détenus en vue de la vente est revue pour tenir compte des ajustements éventuels de leur juste valeur nette des coûts de cession.

1.13. STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré ou du P.E.P.S. (Premier Entré Premier Sorti).

Les stocks et encours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité.

Les coûts fixes de production liés à une sous-activité constatée ou planifiée ne sont pas incorporés dans la valorisation des stocks, et constituent des charges opérationnelles courantes de la période au cours de laquelle elles sont encourues. La sous-activité est déterminée lorsque le volume réel de production est inférieur à 10 % du volume normal de production (ou capacité normative).

1.14. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur comptabilisation initiale à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti déterminé selon

la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise précisément les flux de trésorerie futurs estimés. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte « différences de change » au niveau du résultat opérationnel courant ou du coût de l'endettement net en fonction de la nature des créances et des dettes.

Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation, dont la contrepartie est constatée dans le résultat net de la période au niveau du « résultat opérationnel courant » (note 21), vient en diminution de la valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de contrats de titrisation sont déconsolidées du bilan conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie futurs et que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances a été transférée au cessionnaire. Lorsque des risques sont conservés, et qu'ils ne remettent pas en cause la déconsolidation des créances, ils sont maintenus au bilan et comptabilisés en autres créances d'exploitation ainsi que les dépôts de garantie associés (note 11).

Les cessions avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ne permettent pas la déconsolidation des créances cédées et sont donc maintenues dans le bilan.

1.15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Ces actifs sont principalement composés de titres (note 12.1) qui ne répondent pas aux critères d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ces titres sont évalués à leur juste valeur lors de leur première comptabilisation. La juste valeur correspond à la valeur boursière pour les titres cotés, et, pour les titres non cotés, à des estimations réalisées à partir de critères financiers spécifiques à la situation particulière de chaque titre (transactions similaires ou valeur actualisée des flux futurs de trésorerie). Les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en capitaux propres recyclables dans la rubrique « Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente ». Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte cumulée précédemment comptabilisée en capitaux propres est recyclée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 24.2).

1.16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme et ils ne sont pas considérés comme détenus jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières de placement de moins de trois mois sont inscrites dans l'état de la situation financière à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « Coût de l'endettement net » (note 24.1).

1.17. ENGAGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL

1.17.1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les régimes à cotisations définies : pour les régimes à cotisations définies accordés dans certaines filiales du Groupe, les cotisations de l'employeur sont constatées en charges de la période à laquelle elles sont rattachées.

Les régimes à prestations définies : les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi (régime de retraite ou régime de couverture maladie). Les caractéristiques de ces dispositifs varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et/ou chaque filiale.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

1.17.2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Les engagements du Groupe sont évalués par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles utilisées (taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation. Dans la zone euro, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les taux d'actualisation ont été déterminés sur la base d'un outil développé par notre actuaire. Cet outil intègre plusieurs centaines d'obligations d'entreprises de première catégorie sur des échéances allant de un an à une trentaine d'années (par prudence, le rendement des flux postérieurs est considéré comme égal au rendement du flux le plus lointain existant sur le marché). Les flux de prestations attendus sont ensuite actualisés selon les taux moyens correspondant à chaque maturité. Enfin, l'outil dégage un taux unique qui, appliqué à l'ensemble des flux attendus, conduit à la même valeur actuelle de ces flux futurs. Dans les pays où le marché des obligations privées cotées AA+ est insuffisamment liquide,

comme en Norvège ou en Suède, la norme IAS 19 – Avantages du personnel exige l'utilisation de rendements des obligations d'États en tenant compte de la durée des obligations. Les taux de rendement attendu des actifs de régime ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

Des écarts actuariels se créent lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs de régime par rapport à la valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles (par exemple le taux d'actualisation).

Dans le cas d'avantages à long terme (du type médailles du travail), les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement à chaque clôture. Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels ne sont comptabilisés que s'ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des engagements et la juste valeur des actifs du régime, cet excédent étant amorti sur l'espérance de durée moyenne de vie active résiduelle des salariés du régime (méthode du « corridor »). Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période restante d'acquisition des droits.

1.18. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le Groupe se réfère aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif dans l'état de la situation financière (note 17). Les impôts différés sont considérés comme des éléments non courants et classés comme tels.

Dans l'état de la situation financière, les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale (note 17).

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporelles rattachées. Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés.

1.19. PROVISIONS

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de

ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine et les effets de la désactualisation sont comptabilisés dans le résultat net de la période au niveau des autres produits et charges financières (note 24.2).

En ce qui concerne les sites industriels, dans la mesure où aucun arrêt d'activité n'est envisagé, aucune provision pour remise en état des sites n'est comptabilisée.

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant l'arrêt des comptes ou d'un début d'exécution.

1.20. COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les états financiers conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation.

Risques : le Groupe a recours à des instruments financiers pour couvrir certains risques. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le Groupe a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré globalement en utilisant des swaps de taux. Enfin, le Groupe utilise également des collars et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium, électricité).

Évaluation et présentation : les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière en actif ou passif (note 20).

Comptabilisation des opérations de couverture : les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel ;

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

- couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés dans le résultat net de la période lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période ;
- couverture d'investissement net dans des filiales étrangères : les instruments dérivés visant à couvrir l'investissement net en devises dans des filiales étrangères sont qualifiés de couverture d'investissement net en devise. Le résultat réalisé sur ces couvertures, ainsi que les variations de juste valeur (en dehors de la valeur temps) sont enregistrés en écarts de conversion dans les capitaux propres, et recyclés en résultat lors de la cession de la filiale ;
- comptabilisation des dérivés non qualifiés par la norme de couverture : la société utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier.

Conformément à la norme IFRS 7 révisée, les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- Niveau 1 : prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

1.21. CONCESSION

La comptabilisation de la concession du chemin de fer « Transgabonais » a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du concessionnaire sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si la durée est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par l'État et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le concessionnaire après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à l'État à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amorties sur la durée de la concession. Une provision est constituée pour faire face au risque de non-renouvellement de la concession en fonction des hypothèses d'investissements.

1.22. REVENUS

Les revenus sont principalement constitués par les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires composé des ventes de marchandises, des ventes de biens et des prestations de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. C'est un élément du « résultat opérationnel courant » (note 21) ;
- les autres produits comprenant les autres revenus rattachés au « résultat opérationnel courant » (note 21) tels que les écarts

de change sur le chiffre d'affaires, les revenus locatifs et les indemnités d'assurance reçues ;

- les produits d'intérêts comptabilisés dans le résultat net de la période dans la rubrique « Coût de l'endettement net » (note 24.1) ;
- les dividendes figurant dans le résultat net de la période dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 24.2).

Les critères de comptabilisation des revenus diffèrent selon leur nature :

- chiffre d'affaires et autres produits : un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs ;
- intérêts : les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus ;
- dividendes : les produits de participations sont comptabilisés dès lors que le Groupe en tant qu'actionnaire est en droit d'en percevoir le paiement.

1.23. PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

Différents plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions (stock-options) ont été mis en place par le Groupe et ce sont tous des plans dénoués en actions (equity-settled). La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes ou Monte-Carlo.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à l'issue de la période d'acquisition des droits étant revu à chaque date de clôture.

Cette juste valeur est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 1, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 ont été comptabilisés selon les principes d'évaluation et de comptabilisation de la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions exposés ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

1.24. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Conformément à la norme IAS 1 (paragraphe 88 et 89), ERAMET présente son état du résultat global selon une approche mixte « fonction/nature » afin de suivre le reporting de gestion interne du Groupe. ERAMET utilise notamment l'excédent brut d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) et le résultat opérationnel courant comme indicateurs de performance. L'EBITDA inclut la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les frais administratifs et commerciaux et les frais de recherche et développement hors amortissements et provisions présentés séparément. Le résultat opérationnel courant regroupe l'EBITDA, les amortissements et les provisions ; il comprend notamment les coûts des engagements liés au personnel incluant la composante financière, les dépenses d'intéressement et de participation des salariés, les écarts de conversion entre les cours de comptabilisation et les cours de clôture de l'activité opérationnelle (créances clients et dettes fournisseurs).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment :

- les frais de restructuration ;
- les coûts encourus sur des projets en développement dont la rentabilité n'est pas encore démontrée ;
- les plus- ou moins-values ou pertes de valeurs sur actifs ;
- les pertes de valeur sur les goodwill et sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

1.25. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- du coût de l'endettement net (éléments du compte de résultat rattaché aux éléments du bilan composant l'endettement financier net, à savoir les dettes financières et la trésorerie et les équivalents de trésorerie) ;
- des autres produits et charges financiers (dividendes, provisions sur titres, charges de désactualisation, perte ou gain sur éléments non qualifiés de couverture selon la norme IAS 39).

1.26. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto-détention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel (stock-options).

1.27. RISQUES

Risques liés à l'environnement : lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (notes 1.9, 1.19, 6 et 16.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir (note 16.5).

Risques de marché : pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise différents instruments financiers. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans l'état de la situation financière sans aucune compensation (note 20).

Risques de change : lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du Groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le Groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture (note 20). En outre, le Groupe utilise des instruments financiers afin de limiter son exposition au risque de change sur ses ventes et certains coûts libellés en dollar.

Risques de taux : en fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors (note 20).

Risques de matières : le Groupe détient des instruments dérivés dans le but de réduire son exposition. Pour ce faire, ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options (note 20).

Risques de contrepartie : le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque le Groupe a recours à la collecte et la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notations, états financiers publiés...). Aucune disposition systématique n'est donc mise en place afin de couvrir ce risque de contrepartie (note 20).

Risque de liquidité : le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers et au paiement de ses autres passifs. Pour couvrir ses risques de liquidité, ERAMET dispose de moyens de financements complémentaires composés de lignes de crédit et de billets de trésorerie (note 20).

NOTE 2. Périmètre de consolidation

2.1. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 a enregistré les mouvements suivants par rapport au 31 décembre 2009 :

2.1.1. ACQUISITION DE 100 % DE VALDI

ERAMET a acquis, début janvier 2010 la société française Valdi, spécialiste dans le traitement et le recyclage de métaux non ferreux. Implantée sur deux sites de production en France, Valdi emploie 104 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros en 2010. L'allocation du prix d'acquisition a été affectée principalement aux immobilisations corporelles sur la base d'évaluations réalisées par des experts indépendants. Le goodwill résiduel ressort à 8 millions d'euros (note 3).

2.1.2. CESSION DE 2,17 % DE COMILOG S.A.

ERAMET et la République gabonaise ont signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de l'État gabonais au capital de la société Comilog S.A., détenue auparavant à hauteur de 67,25 % par ERAMET et 25,4 % par la République gabonaise.

ERAMET a cédé le 17 décembre 2010, 50 583 actions représentant 2,17 % du capital de Comilog S.A.. Le résultat de la cession a été, conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée, imputé en capitaux propres. La participation d'ERAMET est de 65,08 % au 31 décembre 2010 (note 28 – Autres engagements).

2.1.3. PAIEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION D'ERALLOYS HOLDING A/S

ERAMET a payé courant juillet 2010, au titre du solde de l'opération de « squeeze out », un complément de 2 millions d'euros. Le goodwill résiduel est ainsi porté à 138 millions d'euros (note 3).

2.1.4. INTÉGRATION DE L'ACTIVITÉ LITHIUM

Suite à l'accord du 12 février 2010 signé avec le Groupe Bolloré dans l'exploitation de gisements de lithium, la société française Eramine et ses filiales en Argentine Bolera Minera SA et Eramine Sud America SA ont été intégrées dans le périmètre du groupe ERAMET.

2.2. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation inclut 65 sociétés (au 31 décembre 2009 : 61), 62 sociétés intégrées globalement, 2 sociétés intégrées proportionnellement et 1 société mise en équivalence (au 31 décembre 2009 : 59 sociétés intégrées globalement, 1 société intégrée proportionnellement et 1 société mise en équivalence).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
ERAMET	France	Consolidante	-	-
Nickel				
Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Poum	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Minerals Pty Ltd	Australie	Intégration globale	100	100
Strand Minerals Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	66,6	66,6
Pt Weda Nickel Ltd	Indonésie	Intégration globale	90	59,94
ERAMET Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Unimin AG	Suisse	Intégration globale	100	100
Manganèse				
ERAMET Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	82,54
ERAMET Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway Kvinesdal A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Valdi	France	Intégration globale	100	100
Eralloys Holding A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Eralloys Energi A/S	Norvège	Intégration globale	100	100

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
DNN Industrier A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
ERAMET Titan A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
ERAMET Titanium & Iron A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Tinfos A/S	Norvège	Mise en équivalence	33,35	33,35
Comilog S.A.	Gabon	Intégration globale	65,08	65,08
Setrag SA	Gabon	Intégration globale	83,88	55,25
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	65,08
Comilog International	France	Intégration globale	100	65,08
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	65,08
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	Intégration globale	97,26	63,30
Erachem Comilog S.A.	Belgique	Intégration globale	100	65,08
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	65,08
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	65,08
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	65,08
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada	Canada	Intégration globale	100	65,08
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	65,08
Comilog France	France	Intégration globale	100	65,08
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	65,08
Miner Holding BV	Pays-Bas	Intégration globale	100	65,08
Erachem Mexico SA	Mexique	Intégration globale	100	65,08
Comilog Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,02
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,02
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	65,11
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,02
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,02
Comilog Far East Development Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,02
ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,02
Alliages				
ERAMET Alliages	France	Intégration globale	100	100
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Commentry	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagnole	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Erasteel Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Innovative Materials Co Ltd	Chine	Intégration globale	100	100
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
UKAD	France	Intégration proportionnelle	50	50
Airforge	France	Intégration globale	100	100
Holding et divers				
Eras SA	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Intégration globale	100	100
Eramine	France	Intégration globale	100	100
Bolera Minera SA	Argentine	Intégration proportionnelle	50	50
Eramine Sud America SA	Argentine	Intégration globale	100	100

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

NOTE 3. Goodwills

3.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	138	136	229
ERAMET Norway A/S	16	15	13
Valdi	8	-	-
Eurotungstène Poudres (Etp)	6	6	6
Erasteel Stubs Ltd	-	-	5
Port Minéralier d'Owendo SA	-	-	5
Bear Metallurgical Corp.	-	-	2
Aubert & Duval (Ad)	3	3	3
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	1	1	1
Total	172	161	264
Dont dépréciations pour pertes de valeur	(31)	(31)	(19)

3.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	161	264	33
Regroupements d'entreprises	10	(35)	239
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Pertes de valeur de la période	-	(10)	(5)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(58)	(3)
À la clôture	172	161	264

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2008 comprennent le goodwill lié à l'acquisition de la société norvégienne Eralloys Holding A/S représentant 229 millions d'euros et l'acquisition complémentaire de la société Port Minéralier d'Owendo SA au Gabon pour 10 millions d'euros. Ce dernier avait fait l'objet d'une dépréciation de 5 millions d'euros représentant 50 % de sa valeur, le solde a été déprécié en 2009 pour tenir compte de la fin de la concession du port minéralier au 31 décembre 2009. En 2009, l'acquisition complémentaire de la société norvégienne Eralloys Holding A/S explique les regroupements d'entreprises. Dans le

cadre du test de perte de valeur réalisé sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Aciers rapides » d'Erasteel, le goodwill de la société Erasteel Stubs Ltd a été déprécié pour sa valeur résiduelle, soient 5 millions d'euros. En 2010, les regroupements d'entreprises concernent l'acquisition de la société Valdi et le complément de prix de la société Eralloys Holding A/S pour respectivement 8 millions d'euros et 2 millions d'euros (note 2).

Aucune perte de valeur supplémentaire n'a été constatée au 31 décembre 2010.

NOTE 4. Immobilisations incorporelles

4.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008
Domaine minier	503	(65)	-	438	351	329
Logiciels informatiques	49	(46)	-	3	4	6
Autres immobilisations incorporelles	95	(28)	(2)	65	72	5
Encours, avances et acomptes	15	-	-	15	5	5
Total	662	(139)	(2)	521	432	345

4.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	432	345	309
Regroupements d'entreprises	2	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	78	42	32
Amortissements et dépréciations de la période	(8)	(10)	(8)
Écarts de conversion et autres mouvements	17	55	12
À la clôture	521	432	345
• Valeurs brutes	662	557	452
• Amortissements	(139)	(123)	(107)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(2)	(2)	-

Le Groupe procède à l'affectation du coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, notamment pour les branches Nickel et Manganèse aux domaines miniers.

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse), la Nouvelle-Calédonie et l'Indonésie (branche Nickel) pour respectivement 36, 14 et 388 millions d'euros (37, 14 et 300 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Les investissements incluent les dépenses de géologie et les coûts d'exploration ou de prospection réalisés au préalable des ouvertures des sites miniers à l'exploitation, immobilisés conformément à la norme IFRS 6.

Les investissements de la période (78 millions d'euros) sont constitués essentiellement des dépenses en Indonésie (Pt Weda Bay Nickel) pour 66 millions d'euros (34 millions d'euros en 2009), et à des logiciels informatiques pour 4 millions d'euros (2 millions d'euros en 2009).

Les regroupements d'entreprises concernent la société Valdi, acquise début 2010 (note 2).

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice 2010.

4.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT - DÉPENSES DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	44	39	58
dont dépenses de géologie :			
• nickel	14	12	19
• manganèse	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,2 %	1,5 %	1,3 %

Les dépenses courantes réalisées sur des sites miniers déjà ouverts ou en cours d'exploitation (branches Nickel et Manganèse) ne sont pas immobilisées et constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

NOTE 5. Immobilisations corporelles

5.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008
Terrains et constructions	845	(456)	(11)	378	357	292
Installations industrielles et minières *	2 702	(1 543)	(101)	1 058	1 004	968
Autres immobilisations corporelles	567	(347)	(1)	219	220	190
Encours, avances et acomptes	249	-	(1)	248	214	313
Total	4 363	(2 346)	(114)	1 903	1 795	1 763
* Dont :						
• Subventions d'investissement déduites				-	-	(1)
• Actifs de démantèlement – remise en état des sites (note 16.4)				88	76	79

Les subventions d'investissements classées en diminution des immobilisations concernent essentiellement les investissements stratégiques définis au point 5.3.

5.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	1 795	1 763	1 505
Regroupements d'entreprises	9	(6)	101
Autres mouvements de périmètre	(2)	-	-
Investissements de la période	248	244	387
Cessions de la période	(4)	(3)	(10)
Amortissements et dépréciations de la période	(205)	(242)	(221)
Écarts de conversion et autres mouvements	62	39	1
À la clôture	1 903	1 795	1 763
• Valeurs brutes	4 363	4 076	3 887
• Amortissements	(2 346)	(2 157)	(2 034)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(114)	(124)	(90)

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés lors des exercices passés, des immobilisations corporelles, principalement dans les branches Manganèse et Alliages, ont été dépréciées respectivement à hauteur de 28 et 17 millions d'euros. En 2008, l'activité recyclage de la branche Manganèse a fait l'objet d'une dépréciation de 31 millions d'euros après l'exercice d'un test de perte de valeur. Une dépréciation complémentaire de 4 millions d'euros a été constatée pour l'activité « Special Products » aux

États-Unis. Dans la branche Nickel, des actifs non utilisés ont été dépréciés à hauteur de 7 millions d'euros. En 2009, après l'exercice d'un test de perte de valeur sur l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel (branche Alliages) et sur la société Erachem Comilog S.A. (branche Manganèse), des dépréciations exceptionnelles de respectivement 42 millions d'euros et 12 millions d'euros ont été constatées.

5.3. DÉTAIL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Extension production nickel – Le Nickel-SLN	3	3	7
Extension production manganèse – Comilog S.A.	7	20	31
Usines CMM – Comilog S.A.	15	1	-
Usine EMD en Chine – Guangxi ERAMET Chemetals Ltd	-	8	1
Usine New Gulin – Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	15	10	-
Usine de transformation de lingots de titane – UKAD	11	1	-
Usine de calcination de catalyseurs au Canada – Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	-	-	13
Total	51	43	52

Les principaux investissements sont financés par utilisation de la trésorerie et endettement financier.

La valeur des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan est analysée comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008
Presse 40 000 tonnes – Airforge	77	(16)	-	61	65	68
Inst. industrielles – Aubert & Duval	15	(13)	-	2	3	3
Bât. administratifs – Aubert & Duval	7	(4)	-	3	4	4
53 ^e Tour Montparnasse – ERAMET	5	(3)	-	2	3	3
Total	104	(36)	-	68	75	78

Les montants des loyers futurs de crédit-bail sont indiqués au niveau de la note 18 – Emprunts.

NOTE 6. Dépréciations d'actifs

Le groupe ERAMET est découpé au 31 décembre 2010 en 20 unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à différents sites de production des trois branches d'activité :

- 3 UGT dans la branche Nickel ;

- 14 UGT dans la branche Manganèse ;
- 3 UGT dans la branche Alliages.

La société Valdi acquise début 2010 est rattachée à l'activité « Recyclage » (note 2).

Les principales valeurs des goodwill inclus dans les valeurs nettes comptables des unités génératrices de trésorerie (UGT) testés au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations
<i>(en millions d'euros)</i>						
Unités génératrices de trésorerie						
Branche Nickel	6	-	6	-	6	-
• Activité « Poudres »	6	-	6	-	6	-
Branche Manganèse	162	(14)	151	(14)	249	(7)
• Activité « Recyclage »	8	(2)	-	(2)	2	-
• Port Minéralier d'Owendo SA	-	(10)	-	(10)	5	(5)
• Erachem Mexico	-	(2)	-	(2)	-	(2)
• Activité Norvège (y.c. Tinfos)	154	-	151	-	242	-
Branche Alliages	4	(17)	4	(17)	9	(12)
• Activité « Aciers rapides »	-	(9)	-	(9)	5	(4)
• Activité « Produits élaborés forgés laminés »	3	(8)	3	(8)	3	(8)
• Activité « Produits matricés »	1	-	1	-	1	-
Total	172	(31)	161	(31)	264	(19)

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

- le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit :
 - 12 % pour les activités minières,
 - 10 % pour les activités métallurgiques ;

- les flux de trésorerie sont établis sur 5 ans. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et 1 % en fonction des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les principales dépréciations constatées sont représentées par :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable avant dépréciation			Valeur d'utilité ou juste valeur		
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Unités génératrices de trésorerie						
Branche Manganèse	170	159	164	107	98	99
• Activité « Special products »	26	24	25	-	-	-
• Activité « Recyclage »	123	113	115	97	88	83
• Erachem Comilog S.A.	13	14	16	2	2	16
• Comilog Dunkerque	8	8	8	8	8	-
Branche Alliages	97	90	37	49	30	23
• Activité « Aciers rapides »	97	90	37	49	30	23
Actifs individuels						
Branche Nickel	-	-	7	-	-	-
Branche Manganèse	-	5	10	-	-	5
Branche Alliages	3	3	3	-	-	-
Total	270	257	221	156	128	127

Les valeurs figurant dans cet état comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles des unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées.

Les dépréciations pour pertes de valeur concernent des goodwill pour 31 millions d'euros (inchangés par rapport à 2009) (note 3) et des immobilisations corporelles pour 114 millions d'euros contre 124 millions d'euros (note 5).

Les variations proviennent essentiellement des éléments suivants :

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Les variations des dépréciations des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont :

(en millions d'euros)	Total	Exercice 2010			Exercice 2009			
		Goodwills	Incorporel.	Corporelles	Total	Goodwills	Incorporel.	Corporelles
À l'ouverture	(121)	(7)	-	(114)	(79)	-	-	(79)
• (Dépréciations) / reprises nets de la période	10	-	-	10	(44)	(5)	-	(39)
• Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-	-	2	(2)	-	4
À la clôture	(111)	(7)	-	(104)	(121)	(7)	-	(114)

Les dépréciations dans la branche Manganèse comprennent principalement l'activité recyclage dépréciée en 2008 pour un montant de 31 millions d'euros et l'activité « Special products » aux États-Unis pour un montant complémentaire de 4 millions d'euros (notes 5 et 23). En 2009, certaines activités ont fait l'objet de reprise de dépréciations : l'activité recyclage (7 millions d'euros) et la société Comilog Dunkerque (8 millions d'euros), alors que la société Erachem Comilog S.A. en Belgique a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 12 millions d'euros.

En 2009, les dépréciations dans la branche Alliages concernent essentiellement l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel pour un montant de 47 millions d'euros (notes 3, 5 et 23).

En 2010, les reprises de dépréciation concernent essentiellement la branche Alliages et l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel, prenant en compte une reprise de l'activité et les réorganisations décidées.

Une hausse de 10 % de l'activité en volumes ou une hausse de 5 % des prix n'auraient pas d'impact sur le montant de la dépréciation.

ACTIFS INDIVIDUELS

La dépréciation de l'actif individuel de la branche Alliages / indice de perte de valeur correspond à la fermeture d'une ligne de production en Suède sans changement par rapport aux exercices antérieurs.

La dépréciation constatée en 2008 pour 7 millions d'euros dans la branche Nickel correspond essentiellement à des immobilisations corporelles non utilisées (note 23). Dans la branche Manganèse le goodwill de la société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA a fait l'objet d'une dépréciation de 5 millions d'euros (notes 3 et 23) en 2008 et en 2009.

Il n'y a pas eu d'autre dépréciation complémentaire significative constatée au 31 décembre 2010.

NOTE 7. Participations dans les entreprises associées

7.1. PAR NATURE

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	% détenu	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres		
				31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Tinfos A/S	Norvège	33,35 %	1	22	21	-
Total			1	22	21	-

Après la réalisation de la seconde phase annoncée le 14 mai 2009, la participation dans la société Tinfos A/S a été portée de 55,78 % à 33,35 %.

7.2. VARIATION DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	21	-	1
Regroupements d'entreprises	-	20	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Quote-part de résultats de la période	1	-	-
Dividendes distribués	-	-	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements	-	1	-
À la clôture	22	21	-

NOTE 8. Titres de participations non consolidés

8.1. PAR NATURE

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	% détention	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008
Tinfos International A/S	Norvège	100 %	-	-	-	16	33
Brown Europe	France	100 %	8	-	8	8	8
UKAD	France	50 %	-	-	-	-	4
Tinfos Aqua A/S	Norvège	100 %	-	-	-	-	3
Aubert & Duval USA Inc. (ex-Htm Inc.)	États-Unis	100 %	3	(2)	1	2	3
Erasteel GmbH	Allemagne	100 %	3	(2)	1	3	3
ERAMET Alloys Ltd	Gde-Bretagne	100 %	4	-	4	3	-
Aubert & Duval Mold and Die Technology	Chine	85 %	3	(1)	2	2	3
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	100 %	3	-	3	3	3
La Petite-Faye	Nlle-Calédonie	100 %	2	-	2	2	2
Exeltium	France	-	3	-	3	-	-
SOMIVAB	Gabon	83 %	2	-	2	2	1
ERAMET Research	France	100 %	1	-	1	1	1
ERAMET Ingénierie	France	100 %	1	-	1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99 %	1	-	1	1	1
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	9	(4)	5	6	8
Total			43	(9)	34	50	74

Les titres de participations non consolidés correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées et sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation. Le Groupe ne pouvant évaluer de façon fiable la juste valeur, celle-ci est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette détenue.

Les titres de participations des sociétés contrôlées présentées plus haut ne sont pas consolidés en raison de leur faible impact sur les comptes du Groupe. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'équivalence à la date de leur sortie du périmètre de consolidation.

En 2008, les regroupements d'entreprises s'expliquent essentiellement par l'acquisition au 1^{er} août des sociétés norvégiennes Eralloys

Holding A/S et Tinfos A/S. La société Tinfos International A/S détenue à 100 % par Eralloys Holding A/S, regroupant notamment les activités de négoce international de produits métallurgiques pour les industries de la sidérurgie et de la fonderie au travers de sa filiale luxembourgeoise, était en cours de cession et n'est donc pas consolidée : ses titres avaient été évalués à leur valeur comptable et classés en titres de participations non consolidés pour un montant de 33 millions d'euros. En 2009, la valeur de Tinfos International A/S a été revue à la baisse pour un montant final de 16 millions d'euros.

La société Tinfos International A/S a été cédée début janvier 2010.

8.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	50	74	35
Regroupements d'entreprises	(16)	(21)	38
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	4	1	6
Cessions de la période	(4)	(1)	(2)
Dépréciations de la période en résultats	-	(4)	(2)
Dépréciations de la période en contrepartie des capitaux propres	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	1	(1)
À la clôture	34	50	74

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2009 comprennent l'ajustement de la juste valeur des titres Tinfos International A/S pour 17 millions d'euros, ramenant la juste valeur de 33 millions d'euros à 16 millions d'euros. En 2010, ils correspondent à leur cession.

Les états financiers simplifiés (comptes statutaires) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2009 sont présentés ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i> (base : comptes 31 décembre 2009)	Stahlschmidt GmbH	Erasteel GmbH	Erasteel UK Ltd	Forges de Montplaisir	Brown Europe	ERAMET Ingénierie	ERAMET Research
Chiffre d'affaires	15	11	6	9	6	9	13
Résultat opérationnel courant	(2)	-	-	-	(1)	1	-
Résultat net	(3)	-	-	-	-	1	1
Actif immobilisé	1	1	1	2	6	-	10
Besoin en fonds de roulement	4	1	3	1	10	-	(1)
Situation nette	(3)	(1)	(4)	(3)	(17)	(4)	(5)
Provisions	(1)	(1)	(1)	-	-	-	(1)
Endettement financier net	(1)	-	1	-	1	4	(3)

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe ERAMET, et des sociétés

industrielles filiales de S.I.M.A. (Prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

NOTE 9. Autres immobilisations financières

9.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008
Dépôts et cautionnements	36	(13)	23	19	32
Actifs de régimes de retraite	1	-	1	4	5
Prêts financiers au personnel	5	-	5	5	6
Comptes courants – Tinfos International A/S	9	-	9	8	7
Comptes courants – Fjellsikring A/S	-	-	-	-	2
Comptes courants – Enercal	-	-	-	2	2
Comptes courants – ERAMET International & filiales	1	-	1	3	1
Placements financiers / retraites américaines	2	-	2	2	2
Comptes courants – A&D Mold and Die Technology	2	-	2	2	2
Comptes courants – Stalhschmidt GmbH	4	(3)	1	-	-
Comptes courants – ERAMET Research	4	-	4	-	-
Comptes courants – Somivab	1	-	1	1	-
Autres prêts et comptes courants financiers	5	(2)	3	4	4
Total	70	(18)	52	50	63

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées.

Les dépôts et cautionnements comprennent, depuis le 10 octobre 2008, 14 millions d'euros (20 millions de dollars) versés par ERAMET au titre de l'option d'achat portant sur 75,1 % du projet

minier de manganèse d'Otjonzondu en Namibie, ce dernier ayant été entièrement déprécié en 2009 en raison de la décision prise d'abandonner le projet. Ils incluent également 16 millions d'euros de dépôts supplémentaires versés par ERAMET au titre du contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas (note 13).

9.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	50	63	26
Regroupements d'entreprises	-	(1)	10
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Mouvements de trésorerie	4	3	24
Dépréciations de la période	3	(16)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(5)	1	3
À la clôture	52	50	63
Détail des dépréciations :			
• À l'ouverture	(19)	(3)	(3)
• Dépréciations	-	(16)	-
• Reprises de dépréciations utilisées	3	-	-
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	-	-
• À la clôture	(18)	(19)	(3)

9.3. PAR DEVISE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Euro	31	16	26
Dollar américain	3	11	17
Franc CFA	1	1	1
Franc pacifique	7	8	8
Couronne norvégienne	10	14	11
Total	52	50	63

9.4. PAR TAUX D'INTÉRÊT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Sans intérêts	25	21	39
Taux d'intérêts fixes	25	15	13
Taux d'intérêts variables	2	14	11
Total	52	50	63

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

NOTE 10. Stocks

10.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008
Matières premières	341	281	538
Marchandises et produits finis	327	307	357
Encours et semi-finis	296	214	324
Consommables et pièces de rechange	32	22	23
Total	996	824	1 242
Dont Dépréciations	(106)	(113)	(163)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières et les marchandises et produits finis. Les stocks donnés en nantissement de passifs figurent en note 27 – Engagements hors bilan.

10.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	824	1 242	905
Regroupements d'entreprises	3	-	121
Autres mouvements de périmètre	-	(3)	-
Mouvements de fonds de roulement	132	(506)	324
Dépréciations de la période	10	51	(51)
Écarts de conversion et autres mouvements	27	40	(57)
À la clôture	996	824	1 242
Détail des dépréciations :			
• À l'ouverture	(113)	(163)	(112)
• Dépréciations	(48)	(73)	(91)
• Reprises de dépréciations utilisées	57	124	40
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	(1)	-
• À la clôture	(106)	(113)	(163)

En 2009, le Groupe avait ajusté ses productions pour faire face à la baisse de la demande sur ses principaux marchés et pour résorber les excédents de stocks de fin 2008. Cela se traduisait par une baisse de 418 millions d'euros principalement dans les branches Manganèse et Alliages. En 2010, après une année 2009

de faible activité, le Groupe a suivi le redressement de ses marchés en augmentant ses productions. Cela s'est traduit dans les trois branches par une augmentation de stocks bruts pour un total de 172 millions d'euros. Le ratio stocks sur chiffre d'affaires est toutefois en amélioration à 102 jours contre 112 jours en 2009.

NOTE 11. Clients et autres actifs

11.1. PAR NATURE

	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008
Créances clients	470	(5)	465	364	439
Créances fiscales et sociales	80	-	80	59	62
Autres créances d'exploitation	97	(46)	51	60	74
Créances d'immobilisations	28	-	28	16	9
Dividendes à recevoir	-	-	-	1	-
Charges constatées d'avance	23	-	23	19	19
Total	698	(51)	647	519	603
• Actifs non courants	5	-	5	5	6
• Actifs courants	693	(51)	642	514	597

11.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	519	603	681
Regroupements d'entreprises	3	-	79
Autres mouvements de périmètre	5	(2)	-
Mouvements de fonds de roulement	37	(43)	(136)
Dépréciations de la période	25	(23)	7
Écarts de conversion et autres mouvements	58	(16)	(28)
À la clôture	647	519	603
Détail des dépréciations des créances :			
• À l'ouverture	(76)	(54)	(37)
• Dépréciations	(10)	(30)	(15)
• Reprises de dépréciations utilisées	34	7	22
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Regroupements d'entreprises	-	-	(24)
• Écarts de conversion et autres mouvements	1	1	-
• À la clôture	(51)	(76)	(54)

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les autres créances non courantes à hauteur de 5 millions d'euros (identiques au 31 décembre 2009) correspondent à une créance de Setrag SA sur l'État gabonais liée au contrat de concession. En 2009, malgré la crise, le Groupe avait maintenu ses délais moyens de paiements clients. Les ventes du dernier trimestre de l'année 2009, bien qu'en léger redressement par rapport au début 2009 dans les branches Manganèse et Nickel, sont restées inférieures à celles de fin 2008. Cela s'était traduit par une baisse du poste clients de 75 millions d'euros. L'augmentation en 2010 du poste clients de 101 millions d'euros (+ 28 %) est mécaniquement liée à la hausse du chiffre d'affaires des branches

Nickel (+ 47 %) et Manganèse (+ 44 %). Les délais de paiement des clients ont été maintenus et le ratio clients sur chiffre d'affaires est resté stable à 47 jours contre 49 jours en 2009.

La société Aubert & Duval, filiale à 100 % du Groupe, a conclu le 5 juillet 2007 un contrat de titrisation de créances avec un établissement bancaire pour un montant maximum de 115 millions d'euros et 50 millions de dollars USD. Ce contrat prévoit la titrisation pendant cinq ans de créances des grands clients situés essentiellement en Europe et en Amérique du nord. Les créances cédées sont déconsolidées pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients – Factures cédées et déconsolidées	(72)	(66)	(119)
Autres créances d'exploitation – Dépôt de garantie	18	23	26

NOTE 12. Autres actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

12.1. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

12.1.1. PAR NATURE

Les autres actifs financiers courants sont constitués d'obligations représentant une vingtaine de sociétés européennes cotées.

12.1.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	405	388	144
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	-	-	257
Cessions de la période	(49)	(3)	-
Dépréciations de la période en résultats	-	-	-
Variation de la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	3	20	(13)
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	359	405	388

Au 31 décembre 2008, une variation négative de juste valeur de 13 millions d'euros concernant des obligations (valeur nominale de 401 millions d'euros) a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2009, une variation positive de

20 millions d'euros a été constatée en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2010, la variation positive représente 3 millions d'euros.

12.2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

12.2.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2010	Valeurs nettes 31/12/2009	Valeurs nettes 31/12/2008
Trésorerie	95	-	95	59	75
Équivalents de trésorerie	1 137	(5)	1 132	753	869
Total	1 232	(5)	1 227	812	944

12.2.2. PAR DEVISE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Euro	1 137	657	716
Dollar américain	27	120	61
Yuan Ren Min Bi (Chine)	40	15	17
Couronne norvégienne	16	14	140
Autres devises	7	6	10
Total	1 227	812	944

12.2.3. PAR TAUX D'INTÉRÊT

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Sans intérêt	15	14	72
Taux d'intérêts fixes	28	22	24
Taux d'intérêts variables	1 184	776	848
Total	1 227	812	944

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent essentiellement à des dépôts à vue non rémunérés.

Le poste « Trésorerie » comprend les rubriques disponibilités. Les équivalents de trésorerie, essentiellement gérés par la société Metal Securities, sont composés de valeurs mobilières de placement monétaires pour un montant total de 891 millions d'euros (contre 651 millions d'euros au 31 décembre 2009) rémunérés sur la base

du taux EONIA (Euribor OverNight Index Average), de titres de créances négociables pour un montant total de 221 millions d'euros (contre 75 millions d'euros au 31 décembre 2009) rémunérés sur la base du taux EONIA.

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

NOTE 13. Capitaux propres

13.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 26 513 466 actions entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti de la manière suivante :

Répartition	Exercice 2010				Exercice 2009				Exercice 2008			
	Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote	
	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres
Actions nominatives												
Sorame et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	36,89	9 781 091	43,73	19 384 006	36,43	9 606 007	43,50	19 208 922	36,64	9 604 138	43,97	19 207 474
AREVA	25,69	6 810 317	30,61	13 567 594	25,63	6 757 277	30,60	13 514 554	25,78	6 757 277	30,94	13 514 554
S.T.C.P.I.	4,04	1 070 586	4,83	2 141 172	4,06	1 070 586	4,85	2 141 172	4,08	1 070 586	4,90	2 141 172
Holta Investment SA	-	-	-	-	0,48	126 978	0,29	126 978	0,76	198 126	0,45	198 126
ERAMET SA	0,39	103 851	-	-	0,31	81 732	-	-	1,49	389 475	-	-
Fonds Actions ERAMET SA	0,12	31 138	0,11	50 748	0,09	22 610	0,10	42 220	0,07	19 610	0,09	39 220
Autres	1,35	356 915	1,86	824 459	1,46	384 308	1,83	807 139	1,43	373 863	1,79	784 108
Total actions nominatives	68,47	18 153 898	81,14	35 967 979	68,45	18 049 498	81,16	35 840 985	70,24	18 413 075	82,14	35 884 654
Autres actions au porteur	31,53	8 359 568	18,86	8 359 568	31,55	8 320 315	18,84	8 320 315	29,76	7 802 156	17,86	7 802 156
Nombre total d'actions	100,00	26 513 466	100,00	44 327 547	100,00	26 369 813	100,00	44 161 300	100,00	26 215 231	100,00	43 686 810
Actions à droit de vote simple	32,81	8 699 385	19,63	8 699 385	32,53	8 578 326	19,42	8 578 326	33,35	8 743 652	20,01	8 743 652
Actions à droit de vote double	67,19	17 814 081	80,37	35 628 162	67,47	17 791 487	80,58	35 582 974	66,65	17 471 579	79,99	34 943 158

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Le pacte d'actionnaire du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, a été prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an. Au 29 mai 2008, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires. Le Pacte d'actionnaires modifié, initialement conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2009, est prorogeable par tacite reconduction par périodes de six mois, à défaut de sa dénonciation par l'une des parties avec un préavis de quinze jours calendaires. Il a été reconduit pour six mois à compter du 1^{er} janvier 2011.

Ce Pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a notamment fait l'objet d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577. L'avenant du 29 mai 2008 a fait l'objet de la décision et information de l'Autorité des marchés financiers n° 208C1042.

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

13.1.1. DIVIDENDES

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Dividendes nets (<i>en euros par action</i>)	1,80	5,25	6,00
Rémunération globale (<i>en euros par action</i>)	1,80	5,25	6,00
Distribution nette totale (<i>en millions d'euros</i>)	47	136	154

Les dividendes versés au cours du 1^{er} semestre 2010 au titre de l'exercice 2009 pour 47 millions d'euros correspondent à un dividende net par action de 1,80 euro (dividendes versés en 2009 au titre de l'exercice 2008 pour 136 millions d'euros, soient 5,25 euros par action), dont 17 millions d'euros versés en numéraire et 30 millions d'euros en actions (129 965 actions).

Les réserves distribuables de la société mère ERAMET SA s'élèvent à 1 032 millions d'euros, avant affectation du résultat 2010 (1 079 millions d'euros au 31 décembre 2009).

13.1.2. ACTIONS AUTO-DÉTENUES

Au 31 décembre 2010, ERAMET détenait 103 851 actions propres (81 732 actions au 31 décembre 2009). En juillet 2007, après l'application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, ERAMET a reçu 252 885 actions ; ces actions ont été annulées par décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2009. 48 135 actions (49 626 actions au 31 décembre 2009) correspondent aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau. En novembre 2010 un mandat de rachat d'actions portant sur 100 000 actions a été confié à Exane BNP Paribas dans le cadre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés, et 23 610 actions ont été acquises sur l'exercice 2010. Le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

		Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2007		5 000	-	335 786	340 786
En pourcentage du capital	25 905 621	0,02 %	-	1,30 %	1,32 %
Achats		210 141	-	-	210 141
Ventes		(161 452)	-	-	(161 452)
Situation au 31 décembre 2008		53 689	-	335 786	389 475
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	-	1,28 %	1,49 %
Affectation à des stock-options / actions gratuites :					
• attributions / actions gratuites – Plans 2007		-	-	(25 830)	(25 830)
• attributions / futures actions gratuites		-	32 106	(32 106)	-
Achats		241 360	-	-	241 360
Ventes		(245 423)	-	-	(245 423)
Annulations d'actions / réduction du capital		-	-	(252 885)	(252 885)
Attribution d'actions / acquisition minoritaires Eralloys		-	-	(24 965)	(24 965)
Situation au 31 décembre 2009		49 626	32 106	-	81 732
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %
Achats		269 075	23 610	-	292 685
Ventes		(270 566)	-	-	(270 566)
Situation au 31 décembre 2010		48 135	55 716	-	103 851
En pourcentage du capital	26 513 466	0,18 %	0,21 %	-	0,39 %

13.2. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ACHATS D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

13.2.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	à l'origine	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites		Prescrites en 2010	Restant à exercer à compter du 01/01/2011	Nombre de béné- ficiaires au 01/01/2011	Échéance des plans
					à 01/01/2010	au 01/01/2010		Exercées en 2010					
1	23/05/2002	15/12/2004	64,63	EUR	81	32	130 000	(86 560)	(13 688)	-	29 752	25	15/12/2012
Total							130 000	(86 560)	(13 688)	-	29 752		

Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006.

Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

La levée de 13 688 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 64,63 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

13.2.2. ACTIONS GRATUITES

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2010	Exercées en 2010	Prescrites en 2010	Restant à exercer à compter du 01/01/2011	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2011	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2010							
1	11/05/2005	25/04 2007	gratuites	1	-	10 000	(10 000)	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	(16 000)	-	-	-	-	-
3	13/05/2009	29/07/2009	gratuites	14 766	14 766	73 830	-	-	(3 285)	70 545	14 109	29/07/2011
4	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	14 536	-	29 072	-	-	(256)	28 816	14 408	20/05/2013
5	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	162	-	65 008	-	-	-	65 008	162	20/05/2013
Total						193 910	(26 000)	-	(3 541)	164 369		

(1) Date d'acquisition définitive : 1 = 25/04/2009, 2 = 23/07/2009, 3 = 29/07/2011 et 4 & 5 = 20/05/2013.

Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 25/04/2011, 2 = 23/07/2011, 3 = 29/07/2013 et 4 & 5 = 20/05/2015.

13.3. PAIEMENTS FONDÉS SUR LES ACTIONS

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans de stock-options et d'actions gratuites consenties au personnel. Ils représentent une charge de 6 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2009) comptabilisée au compte de résultat au niveau du Résultat Opérationnel Courant.

Les règles applicables sont communes à tous les plans :

- la date d'acquisition ou d'attribution des droits correspond à la date du Conseil d'administration ;
- le début de la période d'exercice fait suite à une période d'indisponibilité de 2 ans pour les salariés français et de 4 ans pour les salariés étrangers à compter de la date d'attribution.

L'ensemble des plans sont dénoués en actions. Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur les actions. Ainsi, seuls les plans d'options de souscription attribués lors des conseils d'administration du 15 décembre 2004 (plan n° 1,

note 13.2.1) et l'ensemble des plans d'actions gratuites (plans n° 1 à 4, note 13.2.2.) rentrent dans l'application de la norme IFRS 2. Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle « Black & Scholes ».

Un plan d'attribution gratuite a été octroyé le 20 mai 2010 (plan n° 5, note 13.2.2.) dont les actions sont soumises à deux conditions de performance ; une condition interne et une condition externe. En application de la norme IFRS 2, la juste valeur a été déterminée selon le modèle « Monte-Carlo ».

Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

Valorisations de plans : les hypothèses retenues pour la valorisation des plans reposent sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon OT sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

Sur la base de ces hypothèses, les résultats pour chaque plan sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (euros)	Maturité (années) *	Volatilité attendue	Taux sans risque	Taux de dividende moyen	Juste valeur de l'option (euros)	Charge comptable des plans sur 3 ans				
								Totale	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	
Plan n° 1 – note 14.2.2.	France	10 000	gratuites	2 + 2	40,75 %	4,15 %	3 %	155,19	1,6	-	0,3	0,8
Plan n° 2 – note 14.2.2.	France	16 000	gratuites	2 + 2	40,75 %	4,15 %	3 %	194,10	3,1	-	0,9	1,5
Plan n° 3 – note 14.2.2.	France	24 430	gratuites	2 + 2	-	2,5 %	2,35 %	151,48	3,5	1,8	0,7	-
	Monde	46 115	gratuites	4 + 0	-	2,5 %	2,35 %	145,00	6,5	1,6	0,8	-
Plan n° 4 – note 14.2.2.	France	9 930	gratuites	2 + 2	-	0,79 %	2,5 %	174,88	1,6	0,5	-	-
	Monde	18 886	gratuites	4 + 0	-	0,79 %	2,5 %	180,02	3,3	0,5	-	-
Plan n° 5 – note 14.2.2.	France	48 230	gratuites	3 + 2	-	0,79 %	2,5 %	(1)	6,8	1,4	-	-
	Monde	16 778	gratuites	4 + 0	-	0,79 %	2,5 %	(2)	2,4	0,4	-	-

* Maturité = période d'acquisition + période d'incessibilité.

(1) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires français a été valorisée à 187,05 euros et 113,02 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

(2) L'action gratuite attribuée aux bénéficiaires étrangers a été valorisée à 194,86 euros et 117,74 euros respectivement avec la condition intrinsèque et avec la condition externe.

NOTE 14. Part des participations ne donnant pas le contrôle

14.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	% des minoritaires	31/12/2010		31/12/2009	31/12/2008
		Résultat	Total	Total	Total
Le Nickel-SLN	44 %	60	683	629	661
Comilog S.A.	32,75 %	72	278	284	267
Eralloys Holding A/S & Tinfos A/S	-	-	-	-	124
Strand Minerals Inc.	33,4 %	(2)	40	39	-
Pt Weda Nickel Ltd	10 %	-	15	14	14
Guangxi Comilog Ferro Aloys Ltd	30 %	(2)	(2)	-	3
Interforge	6 %	-	1	1	1
Autres sociétés	-	(2)	1	3	1
Total		126	1 016	970	1 071

14.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	970	1 071	841
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	1
Dividendes distribués	(105)	(27)	(51)
Résultat de la période	126	4	161
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	1	11	4
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	17	(97)	136
Écarts de conversion et autres mouvements	7	8	(21)
À la clôture	1 016	970	1 071

Les regroupements d'entreprises des années 2008 et 2009 correspondent à l'acquisition en deux phases, fin juillet 2008 et fin mai 2009, des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S.

Les changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales de l'exercice 2009 comprennent la cession de 33,4 % de Strand Minerals Pte Ltd à Mitsubishi Corporation. En 2010, ils concernent la cession de 2,17 % des titres Comilog S.A. à l'État gabonais (note 2).

NOTE 15. Engagements liés au personnel

Les sociétés du Groupe offrent à leurs employés différents avantages à long terme en fonction des règles et des pratiques en vigueur dans les pays où elles opèrent. Tous les engagements des sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) défini par le Groupe conformément aux principes définis par la norme IAS 19 – Avantages du personnel. L'évaluation des engagements est effectuée chaque année sur une base pluriannuelle (deux ou trois ans, hors événement exceptionnel nécessitant une nouvelle évaluation au cas par cas).

Les principaux engagements du Groupe en matière d'avantages du personnel sont les suivants :

- **Belgique :**
 - régime de retraite prévoyant le versement d'un capital à compter de 65 ans pour le personnel cadre ayant 25 ans d'ancienneté, avec une anticipation possible assortie d'un abattement ;
 - médailles du travail : versement d'un mois de salaire à l'ensemble des salariés après 25 ans de service.

- **États-Unis :**

- régimes de retraite prévoyant le versement d'une pension dont le montant est notamment fonction de l'ancienneté au moment de la date de départ à la retraite (62 ou 65 ans selon les régimes). Possibilité de départ en pré retraite et éligibilité aux prestations d'invalidité en fonction de l'ancienneté et selon le régime ;
- régime d'assurance médicale pour les retraités de certains sites, partie du plan fermée ;
- régime d'assurance vie pour les salariés de certains sites.

- **France :**

- régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire ;
- régime de frais médicaux pour certains salariés et les retraités sur le site de Sandouville de la société ERAMET (régime fermé le 15 septembre 2009) ;
- médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant selon les sites après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté ;
- régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants de la société ERAMET.

- **Gabon :**

- régime de retraite prévoyant le versement d'une indemnité au départ en retraite du salarié calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté (minimum requis de 3 ans d'ancienneté) ;
- régime prévoyant le versement d'une indemnité au départ du salarié (retraite, décès, licenciement) exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du salaire des 12 derniers mois par année d'ancienneté (minimum requis de 2 ans d'ancienneté) ;
- médailles du travail : versement d'une somme forfaitaire après 10, 20 et 30 années d'ancienneté.

- **Mexique :**

- indemnité de fin de carrière représentant 25 jours de salaire versés à tous les salariés ayant plus de 60 ans et 15 ans d'ancienneté (27 jours de salaire dans le cas où l'ancienneté est de 18 ans et plus).

- **Norvège :**

- médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire à l'ensemble des salariés après 25, 30, 40 et 50 ans d'ancienneté et au moment du départ à la retraite ;
- indemnités de fin de carrière : versement d'une rente au départ en retraite du salarié dépendant du dernier salaire et de l'ancienneté à la retraite ;
- plan de pré retraite : régime à prestations définies qui couvre les salariés entre 62 et 67 ans après accords entre l'employeur et les salariés ;
- plan de retraite complémentaire : 3 régimes à prestations définies qui couvrent les salariés à partir de 67 ans.

- **Nouvelle-Calédonie :**

- régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire ;
- primes de fidélité versées après 10 années d'ancienneté puis tous les 5 ans et calculées en pourcentage du salaire de base ;
- médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté (ces anciennetés sont ramenées à 15 ans, 22 ans et 6 mois, 26 ans et 3 mois et 30 ans si la carrière est menée hors de métropole) ;
- attribution de billets d'avion dont le nombre, la valeur et la périodicité varient en fonction de la catégorie professionnelle.

- **Royaume-Uni :**

- régime de retraite prévoyant soit le versement d'un capital soit d'une rente basée sur le dernier salaire et revalorisée annuellement de l'inflation.

- **Suède :**

- régime de préretraite offert aux anciens salariés de Stora prévoyant le versement d'une rente temporaire correspondant à un pourcentage (supérieur ou égal à 65 %) du dernier salaire.

Les engagements du groupe ERAMET au titre des régimes à prestations définies présentés ci-dessus se répartissent de la façon suivante : aux États-Unis (36 % des engagements), en France (29 % des engagements), en Norvège (20 % des engagements), et en Nouvelle-Calédonie (7 % des engagements).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Au 31 décembre 2010	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	2,1 % – 5,3 %	5 % – 7,1 %	4,9 %	5,4 %
Taux d'inflation	2 % – 3,7 %	2,3 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,3 % – 4,25 %	3 % – 4,4 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,8 % – 6,25 %	7,8 % – 8 %	4 %	n/a

Au 31 décembre 2009	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	3,4 % – 5,9 %	5,75 % – 8,7 %	5 %	5,8 %
Taux d'inflation	2 % – 3,75 %	2,5 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	3 % – 4,25 %	3 % – 5 %	4 %	4 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,5 % – 6,4 %	7,8 % – 8,5 %	4,5 %	n/a

Au 31 décembre 2008	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	2,6 % – 5,9 %	6 % – 8,3 %	5,4 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % – 3,2 %	2,2 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,5 % – 4,5 %	3 % – 5 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,75 % – 7 %	7,8 % – 8 %	5 %	n/a

Les résultats des évaluations sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur actuarielle des obligations			Juste valeur des actifs du régime			Situation financière (Surplus)/déficit		
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Régimes de retraite	216	202	206	155	144	133	61	58	73
Indemnités de fin de carrière	95	87	85	45	44	39	50	43	46
Médailles et gratifications	25	26	23	-	-	-	25	26	23
Régimes de frais médicaux	25	23	24	-	-	-	25	23	24
Total	361	338	338	200	188	172	161	150	166

(en millions d'euros)	Gains/(pertes) actuarielles non reconnus			Services passés non reconnus			Provision au bilan (actif)/passif		
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Régimes de retraite	(27)	(14)	(33)	(2)	(4)	(7)	32	40	33
Indemnités de fin de carrière	-	(5)	(7)	(9)	(3)	(3)	41	35	36
Médailles et gratifications	-	-	-	-	-	-	25	26	23
Régimes de frais médicaux	(1)	-	-	-	-	-	24	23	24
Total	(28)	(19)	(40)	(11)	(7)	(10)	122	124	116
Provisions							123	128	121
Actifs de régimes de retraite/ Autres actifs financiers (note 9)							1	4	5

La totalité des engagements se montent à 361 millions d'euros au 31 décembre 2010 (338 millions d'euros au 31 décembre 2009) et la juste valeur des actifs de régime à 200 millions d'euros au 31 décembre 2010 (188 millions d'euros au 31 décembre 2009). La situation nette (excédent/déficit) des régimes qui est de 161 millions d'euros au 31 décembre 2010 (150 millions d'euros au 31 décembre 2009) ne comprend pas les impacts des modifications des régimes (39 millions d'euros au 31 décembre 2010). Les écarts actuariels nets excédant le plus haut de 10 % de la valeur actuelle

de l'obligation au titre des prestations définies et de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture précédente sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des participants du régime. Les coûts des services passés en cas de modifications de régime sont étalés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Le montant des engagements pour lesquels il n'y a pas d'actifs de couverture représente 85 millions d'euros (87 millions d'euros au 31 décembre 2009).

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2008	
Actions	64	32 %	63	34 %	50	29 %
• Europe	20	10 %	17	9 %	13	8 %
• Amérique du Nord	41	21 %	45	24 %	36	21 %
• Nouvelle-Calédonie	3	2 %	1	1 %	1	1 %
• Gabon	-	-	-	-	-	-
Obligations	117	59 %	104	55 %	86	50 %
• Europe	72	36 %	69	37 %	53	31 %
• Amérique du Nord	39	20 %	28	15 %	26	15 %
• Nouvelle-Calédonie	6	3 %	7	4 %	7	4 %
• Gabon	-	-	-	-	-	-
Autres placements	19	10 %	21	11 %	36	21 %
• Europe	18	9 %	20	11 %	35	20 %
• Amérique du Nord	-	-	-	-	1	1 %
• Nouvelle-Calédonie	1	1 %	1	1 %	-	-
• Gabon	-	-	-	-	-	-
Total	200	100 %	188	100 %	172	100 %

La politique de répartition des actifs des régimes de retraite dépend des pratiques des pays.

Les variations de l'exercice des provisions pour avantages au personnel sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	124	116	112
Regroupements d'entreprises	-	-	15
Autres mouvements de périmètre	-	(1)	-
Charges comptabilisées	8	33	27
• coûts des services rendus	9	9	11
• charges d'intérêts nets	17	17	15
• rendements des actifs de couverture	(12)	(10)	(10)
• amortissements des écarts actuariels et des services passés	3	18	15
• autres	(9)	(1)	(4)
Cotisations versées	(13)	(27)	(33)
Écarts de conversion et autres mouvements	3	3	(5)
À la clôture	122	124	116

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

La variation détaillée par composante de la provision au titre de l'exercice 2010 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs du régime	Situation financière (Surplus)/déficit	Gains/(pertes) actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (actif)/passif
Situation au 31 décembre 2007	247	143	104	8	-	112
Regroupements d'entreprises	43	28	15	-	-	15
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	78	(7)	85	(48)	(10)	27
• coûts des services rendus	11	-	11	-	-	11
• charges d'intérêts nets	15	-	15	-	-	15
• rendements des actifs de couverture	-	10	(10)	-	-	(10)
• amortissements des écarts actuariels	22	(26)	48	(48)	-	-
• amortissements des services passés	26	-	26	-	(11)	15
• autres	4	9	(5)	-	1	(4)
Cotisations versées	(17)	16	(33)	-	-	(33)
Écarts de conversion et autres mouvements	(13)	(8)	(5)	-	-	(5)
Situation au 31 décembre 2008	338	172	166	(40)	(10)	116
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	(1)	-	-	(1)
Charges comptabilisées	13	4	9	21	3	33
• coûts des services rendus	9	-	9	-	-	9
• charges d'intérêts nets	17	-	17	-	-	17
• rendements des actifs de couverture	-	14	(14)	4	-	(10)
• amortissements des écarts actuariels	(5)	-	(5)	18	-	13
• amortissements des services passés	2	-	2	-	3	5
• autres	(10)	(10)	-	(1)	-	(1)
Cotisations versées	(21)	6	(27)	-	-	(27)
Écarts de conversion et autres mouvements	9	6	3	-	-	3
Situation au 31 décembre 2009	338	188	150	(19)	(7)	124
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	31	11	20	(8)	(4)	8
• coûts des services rendus	9	-	9	-	-	9
• charges d'intérêts nets	17	-	17	-	-	17
• rendements des actifs de couverture	-	11	(11)	(1)	-	(12)
• amortissements des écarts actuariels	6	-	6	(6)	-	-
• amortissements des services passés	7	-	7	-	(4)	3
• autres	(8)	-	(8)	(1)	-	(9)
Cotisations versées	(22)	(9)	(13)	-	-	(13)
Écarts de conversion et autres mouvements	14	10	4	(1)	-	3
Situation au 31 décembre 2010	361	200	161	(28)	(11)	122

La décomposition des écarts actuariels liés à l'expérience se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Valeur actuarielle des obligations	361	338	338
Juste valeur des actifs du régime	200	188	172
(Surplus)/déficit	161	150	166
Écart d'expérience sur les obligations	(4)	(42)	9
Autres écarts sur les obligations	11	37	10
Écart d'expérience sur les actifs	1	(4)	(27)
Autres écarts sur les actifs	-	-	-

Une variation d'un point de taux d'augmentation des frais médicaux aurait une incidence de plus ou moins 2 millions d'euros sur l'engagement et aucun impact significatif sur la charge de la période, principalement aux États-Unis. Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation ou du taux d'inflation aurait une incidence de respectivement moins 9 millions d'euros et plus

4 millions d'euros sur l'engagement et aucune incidence majeure sur la charge de l'exercice.

Le montant des cotisations prévisionnelles attendues et des prestations à verser par le Groupe pour l'année 2011 au titre des régimes postérieurs à l'emploi est estimé à 7 millions d'euros.

NOTE 16. Provisions

16.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Personnel	25	10	20
Risques environnementaux et remise en état de sites	283	254	258
Autres risques et charges	81	79	25
Total	389	343	303
• Part à plus d'un an	360	314	271
• Part à moins d'un an	29	29	32

16.2. VARIATION DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	343	303	286
Regroupements d'entreprises	-	(7)	11
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	23	50	(14)
• dotations de la période	42	71	27
• (reprises) de la période – partie utilisée	(24)	(28)	(44)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	(5)	(2)	(7)
• charges de désactualisation	10	9	10
Actifs de démantèlement	20	2	18
Écarts de conversion et autres mouvements	3	(5)	2
À la clôture	389	343	303

16.3. PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Restructurations et plans sociaux	21	5	13
Autres risques et charges sociaux	4	5	7
Total	25	10	20
• Part à plus d'un an	15	4	7
• Part à moins d'un an	10	6	13

Restructurations et plans sociaux : tous les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés dès lors que les conditions définies par les normes IFRS sont réunies. Le détail de ces provisions est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Plan social Erachem Comilog S.A.	7	2	2
Plan social Aubert et Duval	5	-	1
Plan social Erasteel Commentry	7	-	-
Autres restructurations et plans sociaux – branche Manganèse	2	3	9
Autres restructurations et plans sociaux – branche Alliages	-	-	1
Total	21	5	13

Et les variations de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	5	13	7
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	16	(8)	6
• dotations de la période	17	-	8
• (reprises) de la période – partie utilisée	(1)	(7)	(2)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	(1)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	21	5	13

L'augmentation des restructurations en 2008 concerne l'activité « Special Products » de la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis (branche Manganèse) représentant un coût provisionné de 7 millions d'euros. La mise en place de nouveaux plans sociaux

en France et en Belgique dans les branches Alliages et Manganèse ont contribué à l'augmentation du montant des provisions pour restructurations au 31 décembre 2010 (21 millions d'euros contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Autres risques et charges sociaux : Ces provisions correspondent essentiellement à des litiges avec les salariés et les organismes sociaux et dont les variations s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	5	7	16
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(1)	(2)	(10)
• dotations de la période	1	3	4
• (reprises) de la période – partie utilisée	(2)	(5)	(14)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	1
À la clôture	4	5	7

16.4. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET REMISE EN ÉTAT DES SITES

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Risques environnementaux	30	28	38
Remise en état des sites *	253	226	220
Total	283	254	258
* Dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement	184	156	146
• Part à plus d'un an	277	247	249
• Part à moins d'un an	6	7	11

Risques environnementaux : la provision se monte au 31 décembre 2010 à 30 millions d'euros (28 millions d'euros au 31 décembre 2009) et concerne essentiellement la branche Manganèse (13 millions d'euros contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2009) et la branche Alliages pour 9 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2009).

L'augmentation en 2008 provient essentiellement de l'intégration au 1^{er} août 2008 des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S pour 11 millions d'euros qui correspond à l'évaluation des risques réalisée par un cabinet externe. Au cours du 2^e semestre 2009, la provision a été ajustée à 4 millions d'euros, en contrepartie du goodwill.

Dans la branche Manganèse, des provisions ont été constituées au titre des dispositions ou obligations réglementaires légales en matière environnementale. À Marietta aux États-Unis les provisions couvrent les obligations concernant notamment les bassins de décantation. Ces provisions ont été évaluées sur la base de rapports d'expert et d'analyses techniques ; elles sont classées en remise en état des sites.

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	28	38	27
Regroupements d'entreprises	-	(7)	11
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	2	(3)	(1)
• dotations de la période	5	2	1
• (reprises) de la période – partie utilisée	(3)	(5)	(2)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	1
À la clôture	30	28	38

Remise en état des sites : les remises en état des sites miniers actuellement en exploitation concernent la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel), pour un montant de 187 millions d'euros (31 décembre 2009 : 173 millions d'euros), la société Comilog S.A. au Gabon (branche Manganèse) pour un montant de 18 millions d'euros (31 décembre 2009 : 6 millions d'euros) et depuis l'exercice 2006 la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis pour un montant de 25 millions d'euros (31 décembre 2009 : 23 millions d'euros). L'ajustement de la provision en Nouvelle-Calédonie sur les trois exercices s'explique par la réévaluation de certains coûts de démantèlement et l'augmentation des surfaces à traiter. Pour les centres en exploitation, un actif de démantèlement a été constitué à hauteur de 18 millions d'euros en 2008, - 5 millions d'euros en 2009 et 9 millions d'euros en 2010. En 2010, au Gabon une provision complémentaire a été constituée pour 11 millions d'euros en contrepartie d'un actif de démantèlement. En 2009, une provision a été constituée au titre

de la fermeture éventuelle à un horizon de 30 années de l'usine de Doniambo pour un montant de 7 millions d'euros. À Boulogne-sur-Mer, des provisions ont été constituées en 2003 et en 2007 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site à la suite de la décision de fermeture de l'usine (note 16.5).

Les coûts de remise en état font l'objet d'une actualisation sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines, sur une durée maximum n'excédant pas l'année 2040 en Nouvelle-Calédonie, l'année 2032 au Gabon et l'année 2074 aux États-Unis. Ces provisions font l'objet d'une actualisation au taux de 4,9 % en Nouvelle-Calédonie, au taux de 5,4 % au Gabon et au taux de 5 % aux États-Unis. Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation auraient pour incidence une diminution de 27 millions d'euros et une augmentation de 33 millions d'euros sur les provisions.

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Le Groupe ne bénéficie d'aucun fonds de démantèlement tel que défini par l'interprétation IFRIC 5.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	226	220	198
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	6	5	3
• dotations de la période	2	1	7
• (reprises) de la période – partie utilisée	(6)	(4)	(14)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	(1)	-
• charges de désactualisation	10	9	10
Actifs de démantèlement	20	2	18
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(1)	1
À la clôture	253	226	220

16.5. AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment 45 millions d'euros (60 millions de dollars) au titre des risques financiers liés aux options de vente consenties par ERAMET à Mitsubishi Corporation lors de la cession de 33,4 % des titres Strand Minerals Pte Ltd. Parallèlement aux accords de cession, ERAMET a consenti à Mitsubishi Corporation des options de vente sur les titres acquis. Ces options sont exerçables sous certaines conditions qui sont principalement liées à la réussite du projet minier. Ces options sont exerçables sur des durées spécifiques en particulier jusqu'à la date de la décision finale d'investissement du projet qui a été fixé à 2012, sauf accord différent entre les parties. Le prix d'exercice de ces options correspond à un prix convenu et variable selon les circonstances prévues dans les contrats (entre 118 et 58 millions de dollars) auquel s'ajouterait la revente de la créance sur Strand Minerals Pte Ltd. En outre, Mitsubishi

Corporation dispose d'une option de vente de sa participation à ERAMET à la juste valeur en cas de changement de contrôle d'ERAMET sans limitation de durée. En contrepartie, ERAMET dispose d'une option d'achat de la participation de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd à la juste valeur en cas de changement de contrôle de Mitsubishi Corporation sans limitation de durée. Cette provision sera reprise lors de la prise de décision d'investissement finale sur le projet.

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois branches couvrent également divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer pour 5 millions d'euros (identiques à fin 2009), des risques/litiges commerciaux (14 millions d'euros contre 12 millions d'euros à fin 2009), divers litiges fournisseurs en Nouvelle-Calédonie pour 1 million d'euros (contre 1 million d'euros au 31 décembre 2009) et des provisions pour risques fiscaux pour 3 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	79	25	38
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période		58	(12)
• dotations de la période	17	65	7
• (reprises) de la période – partie utilisée	(12)	(7)	(12)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	(5)	-	(7)
• charges de désactualisation	17	65	7
Écarts de conversion et autres mouvements	2	(4)	(1)
À la clôture	81	79	25

16.6. LITIGES ENCOURS

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel (à l'exception de l'instance Carlo Tassara France décrite au paragraphe 32 – Autres informations) ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la Société ou du Groupe.

NOTE 17. Impôts différés

17.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	136	143	125
Retraitement des écritures de nature fiscale	257	212	203
Autres différences temporelles	152	112	120
Instruments financiers de couverture	25	21	16
Autres	26	8	6
Impôts différés passif	596	496	470
Différences temporelles	157	155	120
Reports fiscaux déficitaires *	68	86	12
Élimination des résultats sur cessions internes	40	20	78
Instruments financiers de couverture	19	6	52
Autres	-	-	-
Impôts différés actif	284	267	262
Total	312	229	208
* Actifs d'impôts différés limités ou dépréciés	62	43	30
Actifs d'impôts différés activés	68	86	12

L'augmentation en 2010, comme en 2009 des impôts différés liés aux retraitements des écritures de nature fiscale s'explique par les provisions réglementées constituées au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en France.

L'augmentation en 2009 des impôts différés relatifs aux différences entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations provient de l'allocation aux actifs amortissables du prix d'acquisition d'Eralloys Holding A/S.

Les autres différences temporelles comptabilisées au 31 décembre 2010, représentant un actif net de 5 millions d'euros (152 millions d'euros au passif et 157 millions d'euros à l'actif), correspondent principalement à la valorisation des stocks (passif net : 27 millions d'euros), au crédit-bail (passif net : 11 millions d'euros), aux provisions techniques de réassurances (passif net : 10 millions d'euros), aux gains latents sur OPCVM (passif net : 2 millions d'euros), à la juste valeur des obligations (passif net : 4 millions d'euros),

aux avantages du personnel (actif net : 13 millions d'euros), aux provisions (actif net : 2 millions d'euros) et aux charges et provisions non déductibles du résultat fiscal des filiales (actif net : 65 millions d'euros).

La diminution en 2009 des impôts différés à l'actif sur les instruments financiers de couverture s'explique essentiellement par la baisse des positions au passif des couvertures de matières premières, notamment du nickel. En 2010, la diminution au passif correspond principalement par la baisse des positions à l'actif des couvertures de change (note 20).

Les autres passifs d'impôts différés comprennent pour l'essentiel les provisions pour retenues à la source sur les distributions futures. L'augmentation en 2010 provient principalement de la distribution exceptionnelle prévue en 2011 au titre de la cession par ERAMET, courant juin 2011, de 1,37 % de sa participation dans Comilog S.A. à l'État gabonais (note 28).

17.2. VARIATIONS DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Passif	Actif	Nets Exercice 2010	Nets Exercice 2009	Nets Exercice 2008
Au 1^{er} janvier	496	267	229	208	233
Regroupements d'entreprises	1	-	1	-	6
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	(7)	(1)	(6)	53	(39)
Impôts différés résultats	111	29	82	(60)	15
Écarts de conversion et autres mouvements	(5)	(11)	6	28	(7)
À la clôture	596	284	312	229	208
Impôts différés nets au bilan après compensation par entité fiscale					
• Impôts différés actif			30	68	32
• Impôts différés passif			342	297	240

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque entité fiscale et l'antériorité a été retraitée en conséquence. À l'exception des intégrations fiscales en France (note 17.3) et aux États-Unis (note 17.4), chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

17.3. INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

Les déficits fiscaux, pour un montant de 115 millions d'euros, sont nés essentiellement au cours des exercices 2009 et 2010, et ont fait l'objet d'une activation en impôts différés pour 39 millions d'euros. Il ne restait pas de déficits nés au cours des exercices antérieurs. Par ailleurs, la position nette des impôts différés de l'intégration fiscale en France ressort à un passif de 42 millions d'euros (94 millions

d'euros de passifs et 52 millions d'euros d'actifs) contre un passif de 55 millions d'euros (138 millions d'euros de passifs et 83 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2009.

17.4. INTÉGRATION FISCALE AUX ÉTATS-UNIS

L'intégration fiscale aux États-Unis présente une position nette d'impôts de 2 millions d'euros au passif (9 millions d'euros de passifs et 7 millions d'euros d'actifs) contre un actif net de 2 millions d'euros (17 millions d'euros de passifs et 19 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2009. Il n'y avait pas de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2008, les déficits fiscaux sont nés en 2009 pour 15 millions d'euros et représentent un impôt différé actif de 5 millions d'euros.

NOTE 18. Emprunts

18.1. PAR NATURE

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit *	125	13	55
Découverts bancaires et banques créditrices	26	31	46
Dettes financières de crédit-bail	41	46	51
Autres emprunts et dettes financières	99	181	47
Total	291	271	199

* Dont billets de trésorerie émis.

Depuis 2005, ERAMET a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie. Le montant des billets de trésorerie émis figure au niveau de la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

18.2. PAR DEVISE

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Euro	76	94	112
Dollar américain	15	18	52
Franc CFA	25	24	12
Livre sterling	3	2	-
Couronne norvégienne	120	120	16
Autres devises	52	13	7
Total	291	271	199

18.3. PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
À moins d'un an	88	72	109
Entre un an et cinq ans	157	147	47
À plus de cinq ans	46	52	43
Total	291	271	199

ERAMET bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme (à échéances comprises entre un an et cinq ans). Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au Groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Lignes de crédit confirmées non utilisées *	600	600	600
Billets de trésorerie non émis	400	400	400
Pensions livrées **	210	210	-

* Les covenants bancaires rattachés aux lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres. La ligne de crédit confirmée a été renouvelée et portée à 800 millions d'euros le 18 janvier 2011.

** Au regard des critères assortis au programme de pensions livrées (note 20.3.4 – Risques de liquidité), seules 210 millions d'euros d'obligations seraient éligibles.

18.4. PAR TAUX D'INTÉRÊT

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Sans intérêts	1	5	5
Taux d'intérêts fixes	56	40	28
• inférieurs à 5 %	-	-	-
• entre 5 % et 10 %	56	40	27
• supérieurs à 10 %	-	-	1
Taux d'intérêts variables	234	226	166
• inférieurs à 5 %	117	113	139
• entre 5 % et 10 %	115	112	23
• supérieurs à 10 %	2	1	4
Total	291	271	199

18.5. DETTES FINANCIÈRES DE CRÉDIT-BAIL

	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
<i>(en millions d'euros)</i>						
À moins d'un an	6	5	6	5	7	5
Entre un an et cinq ans	24	22	25	21	25	21
À plus de cinq ans	14	14	20	20	25	25
Total	44	41	51	46	57	51
Charges d'intérêts	-	3	-	5	-	6
Total	44	44	51	51	57	57

Les dettes financières de crédit-bail concernent essentiellement les investissements de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (société Airforge – Branche Alliages) pour 40 millions d'euros, essentiellement au titre des investissements de l'exercice 2006.

18.6. TRÉSORERIE NETTE OU ENDETTEMENT FINANCIER NET

18.6.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes financières	(291)	(271)	(199)
Obligations – Autres actifs financiers courants	359	405	388
Équivalents de trésorerie	1 132	753	869
Trésorerie	95	59	75
Total	1 295	946	1 133

18.6.2. TABLEAU DE FLUX DE L'ENDETTEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Activités opérationnelles			
EBITDA	971	59	1 505
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(201)	(101)	(395)
Marge brute d'autofinancement	770	(42)	1 110
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(43)	154	30
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	727	112	1 140
Opérations d'investissement			
Investissements industriels	(326)	(286)	(419)
(Investissements) cessions financiers nets	76	11	(425)
Cession d'immobilisations	5	3	11
Variation des créances et dettes sur immobilisations	4	(11)	(4)
Variations de périmètre et des prêts financiers	(11)	(10)	27
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(252)	(293)	(809)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés	(152)	(164)	(205)
Augmentations de capital	31	74	119
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	-	19	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(121)	(71)	(86)
Incidence des variations de cours des devises	(5)	65	(66)
Diminution (augmentation) de la trésorerie ou endettement net	349	(187)	179
Trésorerie ou (endettement) net d'ouverture	946	1 133	954
Trésorerie ou (endettement) net de clôture	1 295	946	1 133

NOTE 19. Fournisseurs et autres passifs

19.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fournisseurs	408	352	465
Dettes fiscales et sociales	215	152	220
Autres dettes d'exploitation	83	80	190
Dettes d'immobilisations	48	32	39
Dettes d'associés – dividendes	1	-	1
Produits constatés d'avance	9	10	14
Total	764	626	929
• Passifs non courants	33	36	22
• Passifs courants	731	590	907

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les dettes de 33 millions d'euros (36 millions au 31 décembre 2009) figurant en passifs non courants correspond à la dette de Setrag SA payable à l'État gabonais sur une période de 25 ans liée à l'achat des biens propres ainsi qu'à une partie du stock de pièces détachées pour 11 millions d'euros (identique au 31 décembre 2009) et aux avantages fiscaux liés

aux financements du four n° 10 (contrat 2004) et de la laverie (contrat 2006) du projet la Société Le Nickel-SLN pour 2 millions d'euros (7 millions d'euros au 31 décembre 2009) et étalés sur des durées de 5 et 6 ans. Les passifs non courants comprennent depuis la cession de 33,4 % des titres de Strand Minerals Pte Ltd à Mitsubishi Corporation la dette de 27 millions de dollars (20 millions d'euros) au titre des dépenses de géologie.

19.2. VARIATION DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Au 1^{er} janvier	626	929	686
Regroupements d'entreprises	6	(2)	44
Autres mouvements de périmètre	4	-	-
Mouvements de fonds de roulement	160	(190)	200
Écarts de conversion et autres mouvements	(32)	(111)	(1)
À la clôture	764	626	929

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

NOTE 20. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

20.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	31/12/2010 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	34	-	34	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	52	-	-	52	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	465	-	-	465	-	-
Autres actifs courants	189	-	-	189	-	-
Instruments financiers dérivés	128	-	-	-	-	128
Autres actifs financiers courants	359	-	359	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 227	1 227	-	-	-	-
Actif	2 459	1 227	393	711	-	128
Emprunts – part à plus d'un an	203	-	-	-	203	-
Autres passifs non courants	34	-	-	34	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	88	26	-	-	62	-
Dettes fournisseurs	408	-	-	408	-	-
Autres passifs courants	477	-	-	477	-	-
Instruments financiers dérivés	71	-	-	-	-	71
Passif	1 281	26	-	919	265	71

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	50	-	50	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	50	-	-	50	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	364	-	-	364	-	-
Autres actifs courants	193	-	-	193	-	-
Instruments financiers dérivés	90	-	-	-	-	90
Autres actifs financiers courants	405	-	405	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	812	812	-	-	-	-
Actif	1 969	812	455	612	-	90
Emprunts – part à plus d'un an	199	-	-	-	199	-
Autres passifs non courants	36	-	-	36	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	72	31	-	-	41	-
Dettes fournisseurs	352	-	-	352	-	-
Autres passifs courants	312	-	-	312	-	-
Instruments financiers dérivés	26	-	-	-	-	26
Passif	997	31	-	700	240	26

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	74	-	74	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	63	-	-	63	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	6	-	-
Créances clients	439	-	-	439	-	-
Autres actifs courants	299	-	-	299	-	-
Instruments financiers dérivés	111	-	-	-	-	111
Autres actifs financiers courants	388	-	388	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	944	944	-	-	-	-
Actif	2 324	944	462	807	-	111
Emprunts – part à plus d'un an	92	-	-	-	92	-
Autres passifs non courants	22	-	-	22	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	107	46	-	-	61	-
Dettes fournisseurs	465	-	-	465	-	-
Autres passifs courants	729	-	-	729	-	-
Instruments financiers dérivés	158	-	-	-	-	158
Passif	1 573	46	-	1 216	153	158

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Aucune reclassification entre natures d'instruments financiers n'a été réalisée au cours de la période. Les titres de participation et les autres actifs financiers courants sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur (note 1.11.1), à l'exception des titres de participation dans les sociétés contrôlées mais non consolidées représentant un montant de 34 millions d'euros (notes 1.11.1, 1.15 et 8). Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.11.2).

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.14). Les

titres et les emprunts peuvent le cas échéant faire l'objet d'une couverture de taux et sont réévalués pour la partie liée à l'évolution des taux d'intérêts et leur juste valeur est proche de leur valeur au bilan en raison de la faiblesse de leur montant et des couvertures (notes 18 et 20.4.2).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel (notes 11 et 19).

La répartition par hiérarchie de justes valeurs des instruments financiers à la juste valeur se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	359	359	-	-
Instruments financiers dérivés	128	-	128	-
Actif	487	359	128	-
Instruments financiers dérivés	71	-	71	-
Passif	71	-	71	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	405	405	-	-
Instruments financiers dérivés	90	-	90	-
Actif	495	405	90	-
Instruments financiers dérivés	26	-	26	-
Passif	26	-	26	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	388	388	-	-
Instruments financiers dérivés	111	-	111	-
Actif	499	388	111	-
Instruments financiers dérivés	158	-	158	-
Passif	158	-	158	-

20.2. EFFETS AU COMPTE DE RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(2)	2	-	-	(4)	-
Autres actifs financiers	-	(3)	-	-	-	3
Instruments financiers dérivés	9	-	9	-	-	-
Trésorerie / endettement financier net	3	(1)	-	1	3	-
Total	10	(2)	9	1	(1)	3

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(1)	2	-	-	1	(4)
Autres actifs financiers	(11)	5	-	-	-	(16)
Instruments financiers dérivés	(2)	-	(2)	-	-	-
Trésorerie / endettement financier net	15	7	8	(3)	3	-
Total	1	14	6	(3)	4	(20)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2008 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	4	5	-	-	1	(2)
Autres actifs financiers	4	4	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	(63)	-	(63)	-	-	-
Trésorerie / endettement financier net	28	36	(12)	(2)	6	-
Total	(27)	45	(75)	(2)	7	(2)

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement comptabilisés en résultat opéra-

tionnel courant (note 1.24). La partie non qualifiée de couverture au regard de la norme IAS 39 est comptabilisée en autres produits et charges financiers (notes 1.25 et 24.2).

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Détail des instruments financiers de couverture inscrits à l'actif :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Instruments financiers actifs ⁽³⁾	53	28	60
Instruments financiers – couverture de change	24	39	19
Instruments financiers – couverture de taux	-	-	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	51	23	32
Total	128	90	111

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	90	111	129
Regroupements d'entreprises	-	-	11
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	(24)	14	(43)
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	37	3	(18)
Variation des instruments financiers actifs ⁽³⁾	25	(38)	32
À la clôture	128	90	111

Détail des instruments financiers de couverture inscrits au passif :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Instruments financiers passifs ⁽³⁾	15	2	6
Instruments financiers – couverture de change	5	9	83
Instruments financiers – couverture de taux	7	10	9
Instruments financiers – couverture de matières premières	44	5	60
Total	71	26	158

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	26	158	81
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	(8)	(124)	65
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	40	(10)	8
Variation des instruments financiers passifs ⁽³⁾	13	2	4
À la clôture	71	26	158

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de couverture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

20.3. GESTION DES RISQUES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques de change, de taux et de matières premières. La gestion des principaux risques a été déléguée par le Comité exécutif à la Direction financière du groupe ERAMET. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'ERAMET ou au travers de sociétés comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe (notes 1.5 et 2).

20.3.1. RISQUES DE CHANGE

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe a des recettes en devise différente de sa devise de compte et qui ne sont pas compensées par des achats dans la même devise ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Le Groupe centralise le risque de change des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle avec des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reportings mensuels à destination de ses membres. Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

Risques transactionnels : dans ce cadre, les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais égale-

ment sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise. Ces couvertures sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe, structurellement long des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. Depuis 2007, les opérations sont réalisées au travers de la société Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette à l'aide de prévisions ou de budgets pluriannuels. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois à condition que le montant soit supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise, sauf exception. Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir son risque de change : contrats à terme et options.

Risques bilantiels : le groupe ERAMET gère les risques de change bilantiels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés, ou via des swaps de change.

Ainsi, ERAMET couvre également le risque de change sur la conversion de l'actif net en dollar américain de Weda Bay Minerals Inc. par un swap de change d'un nominal de 232 millions de dollars.

En 2008, le Groupe est devenu l'actionnaire majoritaire des sociétés norvégiennes Eralloys Holding A/S et Tinfos A/S avec 55,78 % du capital acquis. Le Groupe a utilisé ses excédents de trésorerie pour financer la partie en numéraire de cette acquisition réalisée en couronne norvégienne. L'exposition au risque de change de cette opération a été couverte et débouclée en 2008 lors du règlement.

Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

Au 31 décembre 2010

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2010			Chiffre d'affaires 2011			Chiffre d'affaires 2012 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	329	USD	1,36	1 018	USD	1,32	253	USD	1,25 - 1,39
EUR/NOK	12	EUR	8,28	112	EUR	8,36	20	EUR	8,36 - 8,49
EUR/GBP	-	-	-	4	GBP	0,85	-	-	-
GBP/USD	1	USD	1,56	-	-	-	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	10,79	-	-	-	-	-	-
JPY/SEK	57	JPY	0,08	-	-	-	-	-	-
EUR/SEK	12	EUR	9,14	-	-	-	-	-	-
USD/SEK	25	USD	7,13	-	-	-	-	-	-
EUR/JPY	69	JPY	121,70	-	-	-	-	-	-
Autres couvertures									
	284	USD	1,35						
EUR/USD	(5)	EUR	1,50						
EUR/SEK	(22)	EUR	9,83						
EUR/NOK	1 736	NOK	8,22						
EUR/GBP	23	GBP	0,89						
USD/CNY	344	CNY	6,53						

Au 31 décembre 2009

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2009			Chiffre d'affaires 2010			Chiffre d'affaires 2011 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	223	USD	1,4333	718	USD	1,3675	38	USD	1,3459
EUR/NOK	8	EUR	8,70	89	EUR	8,7919	30	EUR	9,08
EUR/GBP	-	GBP	0,902	1	GBP	0,904	-	-	-
GBP/USD	-	USD	1,8501	-	-	-	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	12,0744	-	-	-	-	-	-
JPY/SEK	46	JPY	0,0759	-	-	-	-	-	-
EUR/SEK	1	EUR	9,2338	-	-	-	-	-	-
USD/SEK	10	USD	7,1231	-	-	-	-	-	-
EUR/JPY	69	JPY	136,38830	95	JPY	129,02	-	-	-
Autres couvertures									
	246	USD	1,4578						
EUR/USD	5	EUR	1,502						
EUR/SEK	14	EUR	10,48						
	824	NOK	8,9001						
EUR/NOK	740	NOK	9,0498						
EUR/GBP	5	GBP	0,9176						

Au 31 décembre 2008

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2008			Chiffre d'affaires 2009			Chiffre d'affaires 2010 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
	693	USD	1,43920	946	USD	1,40	505	USD	1,34
EUR/USD	(459)	USD	1,29820	(49)	USD	1,32	-	-	-
EUR/NOK	15	EUR	7,99690	144	EUR	8,03	38	EUR	8,55
EUR/GBP	(1)	GBP	0,80522	2	GBP	0,79	-	-	-
GBP/USD	2	USD	1,72265	4	USD	1,90	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	12,51500	2	GBP	12,00	-	-	-
JPY/SEK	36	JPY	0,07840	60	JPY	0,06	-	-	-
EUR/SEK	(14)	EUR	11,26799	6	EUR	9,52	-	-	-
USD/SEK	18	USD	7,39711	8	USD	7,41	-	-	-
EUR/JPY	523	JPY	141,87847	620	JPY	141,40	-	-	-
Autres couvertures									
EUR/USD	268	USD	1,4202						

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un actif de 19 millions d'euros (31 décembre 2009 : actif net de 30 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes/comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements ; et
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires » – note 21.2) ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 % des cours des principales devises d'exposition aurait un impact, avant impôts, sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 90 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 112 millions d'euros en cas de baisse des cours. Au compte de résultat les impacts d'une telle variation serait de l'ordre de respectivement - 28 millions d'euros et de + 3 millions d'euros.

La répartition des contrats de change (montants notionnels) est la suivante :

Au 31 décembre 2010

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2010			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente *
Devise contre EUR				
• USD *	1 048	73	1 001	1 058
• JPY	69	-	-	-
• GBP	26	4	2	4
• NOK	343	1 393	-	-
Devise contre NOK				
• EUR	81	-	85	62
Devise contre SEK				
• JPY	57	-	-	-
• GBP	2	-	-	-
• USD	21	3	8	7
• EUR	-	34	-	-
Devise contre USD				
• EUR	-	5	-	-
• CNY	-	344	-	-

* Dont 155 millions de dollars d'options de ventes exotiques.

Au 31 décembre 2009

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2009			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
Devise contre EUR				
• USD	888	62	670	408
• JPY	128	14	85	50
• GBP	7	1	1	1
• NOK	3	1 568	-	-
Devise contre NOK				
• EUR	39	-	88	88
Devise contre SEK				
• JPY	46	-	-	-
• GBP	2	-	-	-
• USD	10	-	-	-
• EUR	5	21	-	-
Devise contre USD				
• EUR	-	5	-	-

Au 31 décembre 2008

(en millions de devises)	Exercice 2008			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
Devise contre EUR				
• USD	1 580	509	2 472	1 582
• JPY	828	-	315	520
• GBP	3	1	2	4
Devise contre NOK				
• EUR	79	-	117	117
Devise contre SEK				
• JPY	66	-	60	30
• GBP	3	-	2	1
• USD	19	-	8	7
• EUR	9	21	5	3
Devise contre GBP				
• USD	3	-	3	2

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Couvertures de change					
	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2008	
	Risques transactionnels	Risques bilantiels	Risques transactionnels	Risques bilantiels	Risques transactionnels	Risques bilantiels
À l'ouverture	56	(32)	(10)	(132)	95	(30)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	15	-	57	-	(40)	-
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	-	-	12	-	(13)	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	(14)	-	(3)	-	(52)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	56	-	100	-	(102)
À la clôture	57	24	56	(32)	(10)	(132)
Variations comptabilisées en capitaux propres :						
• réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-
• réserve de couverture	1	-	54	-	(92)	-
• réserve de conversion	-	56	-	100	-	(102)
Total	1	56	54	100	(92)	(102)
Variations comptabilisées en résultats :						
• résultat opérationnel courant	14	-	3	-	52	-
• résultat financier	-	-	12	-	(13)	-
Total	14	-	15	-	39	-

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de change en couverture de flux futurs et des instruments de change en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de change dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de change non qualifiés de couverture.

20.3.2. RISQUES DE TAUX

Le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2010, comme en 2009, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant sa dette brute.

En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par la société Metal Securities, ils sont placés :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (Euro OverNight Index Average) ou EURIBOR (Euro InterBank Offered Rate) ;

- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Ces derniers sont classés parmi les « Autres actifs financiers courants » (note 12.1) et font l'objet de couverture de taux à terme (taux fixes contre taux variables). Les autres excédents de trésorerie gérés par Metal Securities sont principalement placés sur des supports rémunérés sur la base du taux EONIA (Euro OverNight Index Average) (note 12.2).

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée à court terme et son exposition à une baisse des taux de 10 points de base aurait un impact, avant impôts, négatif de 1 million d'euros environ sur le coût de l'endettement net.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de taux ressortent ainsi :

(en millions d'euros)	Couvertures de taux		
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
À l'ouverture	(10)	(9)	-
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	(3)	(6)	(9)
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	-	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	6	5	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	(7)	(10)	(9)
Variations comptabilisées en capitaux propres :			
• réserve de juste valeur	-	-	-
• réserve de couverture	3	(1)	(9)
• réserve de conversion	-	-	-
Total	3	(1)	(9)
Variations comptabilisées en résultats :			
• résultat opérationnel courant	-	-	-
• résultat financier	(6)	(5)	-
Total	(6)	(5)	-

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de taux en couverture de flux futurs et des instruments de taux en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de taux dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de taux non qualifiés de couverture.

20.3.3. RISQUES DE MATIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway Kvinesdal A/S pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé (de gré à gré) pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de 1 à 4 ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : en moyenne 50 % et au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est :

- 4 millions d'euros au passif pour le nickel (14 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2009) ;
- 5 millions d'euros à l'actif pour le fioul (5 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2009) ;
- pas d'impacts pour l'aluminium (2 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2009) ;
- 6 millions d'euros à l'actif pour l'électricité (3 millions d'euros au passif au 31 décembre 2009).

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Les encours des principaux contrats de matières sont représentés par :

Au 31 décembre 2010

(en tonnes)	Exercice 2010		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	1 224	4 740	6 450
Fioul	189 755	63 208	48 583

Sans tenir compte de 2 500 tonnes en option à échéance 2012 exerçable, le cas échéant, par la contrepartie en novembre 2011 dont la juste valeur est de - 680 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009

(en tonnes)	Exercice 2009		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	857	2 257	2 257
Fioul	98 582	236 191	178 691

Sans tenir compte de 4 560 tonnes en option à échéance 2011 exerçable, le cas échéant, par la contrepartie en novembre 2010 dont la juste valeur est nulle au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2008

(en tonnes)	Exercice 2008		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	177	4 500	4 500
Fioul	131 491	292 502	274 001

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers rattachés aux risques de matières s'analysent :

(en millions d'euros)	Couverture de matières et d'énergie											
	Exercice 2010				Exercice 2009				Exercice 2008			
	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
À l'ouverture	14	5	2	(3)	32	(55)	(1)	(4)	(50)	4	(1)	-
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	5	-	(2)	6	9	29	3	(1)	38	(52)	(1)	(4)
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	(5)	-	-	2	(2)	5	-	(2)	(5)	(7)	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	(4)	-	-	1	(24)	26	-	4	49	-	1	(4)
Écarts de conversion et autres mouvements	(14)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	4
À la clôture	(4)	5	-	6	14	5	2	(3)	32	(55)	(1)	(4)
Variations comptabilisées en capitaux propres :												
• réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• réserve de couverture	(13)	-	(2)	7	(15)	55	3	3	87	(52)	-	(4)
• réserve de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	(13)	-	(2)	7	(15)	55	3	3	87	(52)	-	(4)
Variations comptabilisées en résultats :												
• résultat opérationnel courant	4	-	-	(1)	24	(26)	-	(4)	(49)	-	(1)	4
• résultat financier	(5)	-	-	2	(2)	5	-	(2)	(5)	(7)	-	-
Total	(1)	-	-	1	22	(21)	-	(6)	(54)	(7)	(1)	4

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de matières en couverture de flux futurs et des instruments de matières en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de matières dénoués au cours de l'exercice (comportant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de matières non qualifiés de couverture.

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières aurait une incidence sur les instruments financiers de couverture, avant impôts, en contrepartie des capitaux propres résumée comme suit :

(en millions d'euros)	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
Variation de + 20 % des cours	(4)	19	n/s	n/s
Variation de - 20 % des cours	8	(16)	n/s	n/s

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du nickel aurait un impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 de plus ou moins 106 millions de dollars (80 millions d'euros).

20.3.4. RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. Les excédents de trésorerie sont majoritairement transférés à Metal Securities la société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe. De plus, le Groupe dispose si nécessaires de deux sources de financement supplémentaires via l'utilisation de lignes de crédit renouvelables et/ou l'émission de billets de trésorerie.

Lignes de crédit renouvelables : en 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une convention portant sur des lignes de crédit renouvelables multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) de cinq ans extensible à sept ans. Conformément à la convention, le Groupe a par deux fois en 2006 et 2007 demandés aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne est donc portée au 24 mai 2012. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant (note 18 – Emprunts et rubrique – Covenants ci-après).

Le 18 janvier 2011, ERAMET a renouvelé sa ligne de crédit pour un montant de 800 millions d'euros à échéance de 2016.

Billet de trésorerie : en 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billet de trésorerie.

Pensions livrées : le 20 décembre 2010, ERAMET a renouvelé son engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 234 millions d'euros dégressifs à échéance 3 mois renouvelables ; cette ligne est confirmée. Aucun montant n'a été tiré au 31 décembre 2010.

En raison de la situation excédentaire de trésorerie au 31 décembre 2010, ni les lignes de crédit renouvelables ni les billets de trésorerie et ni les pensions livrées ne sont utilisées (comme au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, bien qu'en position de trésorerie nette largement positive, le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé des dettes financières de crédit-bail et d'emprunts auprès d'établissements de crédit depuis l'acquisition début août 2008 de la société norvégienne Eralloys Holding A/S (note 18), au paiement de ses autres passifs ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	État de la situation financière	Échéancier des paiements futurs			
		À moins de un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	125	31	103	2	136
Découverts bancaires et banques créditrices	26	26	-	-	26
Dettes financières de crédit-bail	41	6	24	14	44
Autres emprunts et dettes financières	99	33	49	31	113
Total emprunts	291	96	176	47	319
Instruments financiers dérivés	71	47	15	1	63
Fournisseurs et autres passifs	764	731	24	11	766
Dettes d'impôt exigible	74	74	-	-	74
Total autres passifs financiers	909	852	39	12	903

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

L'échéancier des encaissements futurs des actifs financiers est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	État de la situation financière	Échéancier des paiements futurs			Total
		À moins de un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
Autres actifs financiers courants	359	370	-	-	370
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 227	1 237	-	-	1 237
Total trésorerie et équivalents	1 586	1 607	-	-	1 607
Instruments financiers dérivés	128	108	18	1	127
Clients et autres actifs	647	642	2	3	647
Créances d'impôt exigible	12	12	-	-	12
Total autres actifs financiers	787	762	20	4	786

Les dettes financières font l'objet, le cas échéant, au niveau du Groupe ou localement, de covenants bancaires dont les principaux sont décrits ci-dessous :

Société	Type de ligne	Ratio	Montants
ERAMET	Ligne de crédit renouvelable	Endettement financier net/ Capitaux propres	< 1 600 M EUR

Au 31 décembre 2010, tous ces covenants sont respectés.

20.3.5. RISQUES DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie placés chez la société dédiée du Groupe

Metal Securities. Pour limiter ce risque dont, le Groupe dispose de différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement pour les comptes clients, un crédit-manager est dédié à chaque branche du Groupe.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations
Dans les délais ou non échues	393	-	252	(1)	261	(1)
Retards :						
• inférieur à un mois	62	(1)	73	(1)	84	(1)
• compris entre un et trois mois	12	(1)	38	(2)	90	(1)
• compris entre trois et six mois	1	(1)	6	(1)	9	(3)
• compris entre six et neuf mois	-	-	2	(2)	3	(3)
• compris entre neuf et douze mois	-	-	1	(1)	2	(2)
• supérieurs à un an	2	(2)	28	(28)	23	(22)

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

20.3.6. RISQUES ACTIONS

ERAMET et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe (note 7). Au 31 décembre 2010, ERAMET détenait 103 851 actions propres (81 732 actions au 31 décembre 2009) représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de 14 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2009) (note 13). Les titres ERAMET étant négociés

au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006 et depuis le 2 juillet 2007 à l'indice N150, il existe un risque lié à la volatilité du cours de l'action et dans la mesure où ce cours serait inférieur à la valeur nette comptable. À titre d'information, la plus-value, par rapport à la valeur de marché du portefeuille d'auto-détention s'élèverait à 13 millions d'euros au 31 décembre 2010 (plus-value latente de 9 millions d'euros au 31 décembre 2009).

NOTE 21. Chiffre d'affaires et autres produits

21.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Ventes de produits	3 480	2 580	4 216
Prestations de services	96	109	130
Total	3 576	2 689	4 346

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'exercice 2010 à 3 576 millions d'euros contre 2 689 millions d'euros au titre de l'exercice 2009, soit une augmentation de 33 %, comprenant un effet positif des variations de change de 97 millions d'euros.

21.2. AUTRES PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Écarts de change sur le chiffre d'affaires	11	(54)	92
Autres	20	19	15
Total	31	(35)	107

La rubrique « Écarts de change sur le chiffre d'affaires » comprend d'une part les écarts entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et le cours mensuel des encaissements et d'autre part les écarts entre le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture (ou cours garanti) et le cours mensuel des encaissements.

NOTE 22. Amortissements et provisions

22.1. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Immobilisations incorporelles	(8)	(8)	(8)
Immobilisations corporelles	(207)	(192)	(178)
Immobilisations incorporelles – allocation prix d'acquisition	(8)	(8)	-
Immobilisations corporelles – allocation prix d'acquisition	(2)	(2)	-
Total	(225)	(210)	(186)

Les amortissements de l'exercice comprennent - 10 millions d'euros au titre de l'allocation aux immobilisations du prix d'acquisition de la société Erallloys Holding A/S.

22.2. PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Engagements de retraite et assimilés	(8)	(11)	(5)
Autres risques et charges sociaux	1	1	-
Risques environnementaux	(1)	1	(1)
Remise en état des sites	3	1	(1)
Autres risques et charges	(2)	(4)	9
Total	(7)	(12)	2

NOTE 23. Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultats sur cessions d'éléments de l'actif	1	-	1
Restructurations et plans sociaux	(18)	(2)	(1)
Pertes sur tests de dépréciation	11	(51)	(48)
Remises en état des sites	-	-	(3)
Autres éléments – produits *	12	6	15
Autres éléments – charges *	(25)	(57)	(42)
* Dont :			
• projet de développement Namibie	-	(23)	-
• avantages du personnel	9	(8)	(15)
• projets de développement Gabon (Nobium...)	(6)	(6)	(7)
• autres projets de développement	(8)	(8)	2
• contentieux fournisseurs et tiers	(5)	(7)	8
• frais d'acquisition de titres	(1)	-	-
• ajustement stocks / acquisition Tinfos	-	-	(16)
Total	(19)	(104)	(78)

Pertes sur tests de dépréciation : en 2008, aux États-Unis dans la branche Manganèse, les actifs des activités recyclage de catalyseurs et « Special Products » ont été dépréciés après l'exercice d'un test de perte de valeur pour respectivement 31 et 4 millions d'euros (notes 5 et 6). Le goodwill déterminé lors de l'acquisition des titres de la société gabonaise Port Minéralier d'Owendo SA (branche Manganèse) a été déprécié pour un montant de 5 millions d'euros (notes 3 et 6) en 2008 et en 2009. Dans la branche Nickel, en Nouvelle-Calédonie, des immobilisations non utilisées ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire pour un montant de 7 millions d'euros (notes 5 et 6). En 2009, un test de perte de

valeur a été réalisé sur l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel dans la branche Alliages et une dépréciation exceptionnelle de 47 millions d'euros a été constatée sur les immobilisations (notes 3, 4, 5 et 6). En 2010, compte tenu de la reprise sensible de l'activité et de la réorganisation mise en place, une reprise de 10 millions d'euros a été constatée.

Restructurations et plans sociaux : en 2010, des provisions complémentaires à hauteur de 10 millions d'euros ont été constatées dans les branches Manganèse et Alliages.

NOTE 24. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers

24.1. COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits d'intérêts	15	22	47
Charges d'intérêts	(16)	(15)	(11)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	3	3	6
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	-	4	(6)
Différences nettes de conversion	1	(3)	(2)
Autres	-	-	-
Total	3	11	34

24.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits des participations ou dividendes	2	2	5
Résultats sur cessions de titres de participation	(4)	1	-
Dotations/reprises provisions financiers nets	3	(6)	(1)
Différences nettes de conversion	-	-	-
Charges de désactualisation	(10)	(9)	(10)
Instruments financiers non qualifiés de couverture	(3)	13	(26)
Charges financières de titrisation	(2)	(2)	(6)
Autres	(1)	(11)	(37)
Total	(15)	(12)	(75)

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers (note 16.4). Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture (change / matières premières / taux) comptabilisés en résultat selon la norme IAS 32/39 (note 20).

Les autres éléments comprennent en 2008 les effets des annulations de couvertures de change à la suite des révisions à la baisse des budgets de chiffre d'affaires représentant une perte de 55 millions d'euros et à des opérations de trading pour un gain de 20 millions d'euros. En 2009, les effets des annulations de couvertures pour une perte de 7 millions d'euros concernent le change pour 5 millions d'euros et l'électricité pour 2 millions d'euros.

NOTE 25. Impôts sur les résultats

25.1. PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôts courants	(172)	(53)	(332)
Impôts différés	(83)	60	(15)
Total	(255)	7	(347)

25.2. TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat opérationnel	720	(267)	1 243
Coût de l'endettement net	3	11	34
Autres produits et charges financiers	(15)	(12)	(75)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	708	(268)	1 202
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	(236)	89	(401)
Effets sur l'impôt théorique :			
• des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	16	(17)	21
• des contributions additionnelles en France	-	-	(1)
• du différentiel de taux courant des pays étrangers	4	(14)	7
• de taux d'impôts réduits	4	4	6
• de crédits d'impôts	7	2	3
• des retenues à la source sur les distributions	(51)	(10)	(7)
• des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	5	(17)	16
• des contrôles fiscaux	-	(36)	-
• des éléments divers	(4)	6	9
Charge d'impôt réelle	(255)	7	(347)
Taux effectif d'impôt	36 %	3 %	29 %

Le taux d'imposition sur les bénéfices applicable en France est actuellement de 33,33 % hors contributions sociales de 3,3 % qui figurent sur la ligne « Contributions additionnelles en France ». Le taux d'impôt total en France est donc de 34,43 %.

Les différences permanentes sont représentées pour l'essentiel par la partie définitivement imputée en investissements de la provision pour reconstitution des gisements miniers en Nouvelle-Calédonie et au Gabon, et en 2009 par la dépréciation des actifs de l'activité « Aciers rapides » non fiscalisée (notes 6 et 23).

Le « différentiel de taux courants des pays étrangers » correspond aux incidences liées aux taux d'imposition sur les bénéfices applicables dans les pays étrangers où sont situées les filiales du Groupe. Les principaux taux sont représentés par :

(en millions d'euros)	Exercice 2010
Suède	26,3 %
Norvège	28 %
États-Unis	35 %
Nouvelle-Calédonie	35 %
Gabon	35 %
Chine	7,5 % – 25 %

Les retenues à la source sur les distributions correspondent principalement aux dividendes versés dans l'exercice et prévus durant le prochain exercice par les filiales étrangères d'ERAMET, en application de la norme IAS 12, principalement Comilog S.A. au Gabon (15 % soit 31 millions d'euros pour la distribution 2010

et 20 millions d'euros provisionnés au titre de la distribution 2011, dont 24 millions d'euros et 14 millions d'euros dans le cadre de la cession des titres Comilog S.A. à l'État gabonais).

En 2010, les déficits fiscaux non reconnus qui ressortent à 7 millions d'euros concernent la branche Manganèse pour 6 millions d'euros (Setrag SA, Erachem Comilog S.A., filiales chinoises, activité « Recyclage » et Comilog France) et la branche Alliages pour 1 million d'euros (activité « Aciers rapides »). Dans la branche Manganèse (Erachem Comilog S.A.) et la branche Alliages (activité « Aciers rapides ») des impôts différés actif rattachés aux différences temporelles anciennement dépréciés ont été reconnus pour respectivement 4 millions d'euros et 8 millions d'euros. En 2009, les déficits fiscaux non reconnus qui ressortent à 13 millions d'euros concernent la branche Manganèse pour 9 millions d'euros (Setrag SA, Erachem Comilog S.A., Comilog S.A. et Comilog France) et la branche Alliages pour 4 millions d'euros (activité « Aciers rapides »). Les déficits fiscaux non reconnus antérieurement et utilisés en 2008 se montaient à 16 millions d'euros (Comilog S.A., Erachem Comilog S.A., Comilog France) contre 10 millions d'euros en 2007.

Les éléments divers concernent essentiellement des ajustements d'impôts antérieurs à l'exercice.

En Nouvelle-Calédonie l'impact du redressement fiscal pour un montant de 40 millions d'euros (25 millions d'euros après prise en compte des impôts différés sur différences temporelles) a été comptabilisé sur l'exercice 2009, ainsi que la remise en cause partielle du crédit d'impôt de 15 millions d'euros obtenu en 2007 à hauteur de 9 millions d'euros.

Les impôts sur les résultats relatifs aux autres éléments du résultat global se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers	7	(46)	42
Variation de la juste valeur des actifs financiers destinés à la vente	(1)	(7)	4
Total	6	(53)	46

NOTE 26. Résultat par action

	Exercice 2010			Exercice 2009			Exercice 2008		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat par action de base	328	26 419 691	12,43	(265)	26 090 386	(10,16)	694	25 687 311	27,03
• Options de souscription	-	29 752	-	-	43 440	-	-	67 419	-
• Attributions d'actions gratuites	-	33 137	-	-	-	-	-	-	-
Instruments considérés comme anti-dilutifs *	-	-	-	-	(43 440)	-	-	-	-
Résultat dilué par action	328	26 482 580	12,40	(265)	26 090 386	(10,16)	694	25 754 730	26,96

* Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce dernier, les instruments étant alors considérés comme anti-dilutifs.

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2010 s'élève à 29 752 (43 440 au 31 décembre 2009). Ces 29 752 actions potentielles de souscription (43 440 actions au 31 décembre 2009) ont été intégrées dans le calcul du résultat net dilué par action, aucune option étant non exerçable à la clôture de

l'exercice 2010 (43 440 à fin 2009). Les actions auto-détenues, affectées aux plans d'attributions gratuites (note 13), sont intégrées dans le calcul du résultat net par action. ERAMET n'a émis aucun autre instrument financier qui serait susceptible de créer une dilution du résultat net par action.

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Le nombre d'actions de base correspond au nombre moyen pondéré de la période diminué du nombre pondéré d'actions auto-détenues :

	Actions ordinaires		Actions auto-détenues		Actions en circulation	
	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	25 905 621	25 905 621	340 786	340 786	25 564 835	25 564 835
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	48 689	10 255	(48 689)	(10 255)
Émission de titres sur acquisition Tinfos A/S	241 491	101 228	-	-	241 491	101 228
Levées d'options de souscription par les salariés	68 119	31 503	-	-	68 119	31 503
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2008						
• moyenne pondérée	-	26 038 352	-	351 041	-	25 687 311
• à la clôture	26 215 231	26 215 231	389 475	389 475	25 825 756	25 825 756
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	(29 028)	(13 969)	29 028	13 969
Émission de titres sur acquisition Tinfos A/S	387 488	227 185	-	-	387 488	227 185
Annulation d'actions auto-détenues	(252 885)	(106 004)	(252 885)	(106 004)	-	-
Levées d'options de souscription par les salariés	19 979	10 977	-	-	19 979	10 977
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	(25 830)	(12 499)	25 830	12 499
Nombre d'actions au 31 décembre 2009						
• moyenne pondérée	-	26 347 389	-	257 003	-	26 090 386
• à la clôture	26 369 813	26 369 813	81 732	81 732	26 288 081	26 288 081
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	22 119	3 343	(22 119)	(3 343)
Émission de titres sur distribution de dividendes	129 965	129 965	-	-	129 965	129 965
Levées d'options de souscription par les salariés	13 688	4 988	-	-	13 688	4 988
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2010						
• moyenne pondérée	-	26 504 766	-	85 075	-	26 419 691
• à la clôture	26 513 466	26 513 466	103 851	103 851	26 409 615	26 409 615

NOTE 27. Engagements hors bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	97	103	64
Sûretés réelles :	39	38	197
• Immobilisations corporelles	2	1	76
• Immobilisations financières	-	-	-
• Stocks	19	19	76
• Créances et autres actifs	18	18	45
Commandes d'immobilisations	-	-	-
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	128	14	11
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	600	600	600

Les engagements sur les commandes d'immobilisations ne concernent que les projets d'investissements stratégiques (définis dans la note 5.3). Ce tableau ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs). La diminution des engagements sur les commandes d'immobilisations s'explique par le passage de la phase projet à la phase exploitation de certains projets.

L'augmentation en 2009 des avals, cautions et garanties données correspond à la garantie bancaire donnée à la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie par la Société Le Nickel-SLN et destinée à assurer la surveillance environnementale du site de Doniambo, les interventions éventuelles et le réaménagement du site après fermeture. Une partie de ces engagements ont fait l'objet d'une provision pour remise en état des sites (note 16.4).

En 2008, l'augmentation provient de l'intégration de la société norvégienne Eralloys Holding A/S dont les emprunts auprès d'établissements de crédit de ses filiales industrielles sont garantis par des hypothèques sur les actifs. Ces emprunts ont été remboursés en 2009 et explique la forte diminution des sûretés réelles.

PROJET D'INVESTISSEMENT « COMPLEXE MÉTALLURGIQUE DE MOANDA (CMM) » - COMILOG S.A.

Comilog S.A. a signé avec TEC (ingénierie Chinoise) un contrat de type EPC - Open Book d'un montant de 1,3 milliard de RMB soit 200 millions de dollars, relatif à la fourniture du matériel et à la construction du CMM. Les paiements relatifs à ce contrat ont commencé en novembre 2010 pour 10 millions de dollars et se poursuivent au fur et à mesure de l'avancement du chantier,

dont le planning actuel prévoit qu'il soit achevé fin 2013. Une couverture RMB/USD a été mise en place pour un cours de 6,5256 en 2010.

Un emprunt a été souscrit auprès de la BNP Paribas pour un montant de 157 millions de dollars, se rapportant à la mise en place du projet. À fin décembre 2010, aucun fond n'a été tiré sur cet emprunt. Le contrat de prêt a été signé le 10 septembre 2010. Les deux principales conditions suspensives à la mise en force de ce contrat sont les émissions par l'État gabonais et ERAMET SA de garanties (pour respectivement 25 % et 75 % du montant). Le premier tirage sur l'emprunt est prévu en avril 2011.

CONCESSION DU CHEMIN DE FER « TRANSGABONAIS » - SETRAG SA

Selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société Setrag SA, concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers). Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog S.A., est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les contrats de location simple dont les montants comptabilisés au compte de résultat ressortent à 46 millions d'euros (au 31 décembre 2009 : 42 millions d'euros) concernent principalement des locations immobilières et des locations de matériels de transport, notamment en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

NOTE 28. Autres engagements

OPTIONS D'ACHATS SUR PT WEDA BAY NICKEL AU BÉNÉFICE DE PT ANTAM

La société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué sur la base de 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose également d'une option d'achat de titres supplémentaire exerçable dans les premiers 60 jours de la 14^e année de production portant sur une participation minimum supplémentaire de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

ACCORD POUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE DANS LE CAPITAL DE COMILOG S.A.

ERAMET et la République gabonaise, après approbation du Conseil d'administration d'ERAMET du 14 octobre 2010, ont

signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog S.A., détenue avant la transaction à hauteur de 67,25 % par ERAMET et de 25,4 % par la République gabonaise, le solde du capital étant détenu par différents investisseurs privés.

Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise, en plusieurs étapes sur la période 2010-2015, d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog S.A., ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise au capital de Comilog S.A. La première étape (2010-2011) concerne la cession d'une participation de 3,54 % du capital de Comilog S.A.

L'acquisition sur la période 2012-2015 par la République gabonaise des 6,46 % restant auprès d'ERAMET se fera selon des modalités à définir le moment venu.

Au 31 décembre 2010, la cession de la première tranche sur la période 2010-2011, portant sur 50 583 actions représentant 2,17 % du capital de Comilog S.A. a été réalisée et imputée dans les états financiers du Groupe au niveau des capitaux propres (note 2).

ERAMET cédera, courant juin 2011, 31 935 actions représentant 1,37 %.

NOTE 29. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées comprennent les principales opérations courantes réalisées avec les sociétés contrôlées non consolidées (notes 1.11.1 et 8) et les entreprises associées (note 7).

À la connaissance du Groupe, il n'y a aucune transaction avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2010 sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires			
• Filiales contrôlées non consolidées	59	61	159
• Entreprises associées	-	-	-
Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux			
• Filiales contrôlées non consolidées	(5)	(11)	(7)
• Entreprises associées	-	-	(3)
Coût de l'endettement net			
• Filiales contrôlées non consolidées	-	-	-
• Entreprises associées	-	-	-

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

Les éléments de l'actif et du passif issus des relations avec les parties liées inscrits au bilan de l'exercice 2010 sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Clients et autres débiteurs			
• Filiales contrôlées non consolidées	12	17	51
• Entreprises associées	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs			
• Filiales contrôlées non consolidées	4	4	4
• Entreprises associées	-	-	-
Actifs financiers (dettes financières) nets			
• Filiales contrôlées non consolidées	7	7	3
• Entreprises associées	-	-	-

ERAMET n'accorde aucune garantie sur la dette des parties liées.

En 2010, les rémunérations brutes et les avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif compris dans le résultat net du Groupe sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Avantages à court terme			
• Rémunérations fixes	2 700	2 672	2 507
• Rémunérations variables	1 779	1 279	1 035
• Jetons de présence	595	502	415
Autres avantages			
• Avantages postérieurs à l'emploi	73	824	7 750
• Indemnités de départ	-	-	-
• Rémunérations payées en actions	1 741	445	815
Total	6 888	5 722	12 522

NOTE 30. Effectif et charges de personnel

30.1. EFFECTIF MOYEN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Nickel	3 022	3 106	3 057
Manganèse	6 433	6 604	6 723
Alliages	4 566	4 618	4 797
Holding et divers	135	137	125
Total	14 156	14 465	14 702

30.2. EFFECTIF DE CLÔTURE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Nickel	3 012	3 073	3 126
Manganèse	6 419	6 402	7 132
Alliages	4 554	4 571	4 847
Holding et divers	138	137	136
Total	14 123	14 183	15 241

30.3. CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Salaires et traitements	(423)	(402)	(408)
Intéressements et participations	(18)	(5)	(25)
Autres charges de personnel	(167)	(164)	(165)
Avantages du personnel	5	(6)	6
Paiement fondé sur des actions	(6)	(3)	(2)
Total	(609)	(580)	(594)
Charges de personnel intérimaire	(13)	(10)	(31)
Charges de personnel – compte de résultat	(622)	(590)	(625)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires (y compris intérim)	17 %	22 %	14 %
Coût moyen du personnel (hors intérim) – en milliers d'euros	(43)	(40)	(40)

NOTE 31. Honoraires des Commissaires aux comptes

L'inventaire complet des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels ou consolidés et au titre des diligences (conseils et prestations) directement liées ou non est présenté ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 596	2 436	2 350
• Ernst & Young	1 284	1 186	1 117
• Deloitte & Associés	1 188	1 044	944
• Autres	124	206	289
Autres prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	159	151	173
• Ernst & Young	73	71	23
• Deloitte & Associés	61	62	122
• Autres	25	18	28
Autres prestations rendues	618	355	1 293
• Ernst & Young	223	22	185
• Deloitte & Associés	233	164	484
• Autres	162	169	624
Total	3 373	2 942	3 816

NOTE 32. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., Sorame et Ceir, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe S.I.M.A. aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de S.I.M.A., consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que S.I.M.A. aurait dissimulé aux Commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de S.I.M.A. depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au Tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de S.I.M.A. ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux commissaires aux apports désignés par le Président du Tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

Les défendeurs ont déposés en septembre 2010 des conclusions en réponse aux demandes de Carlo Tassara France. La prochaine audience de procédure est prévue début février 2011.

NOTE 33. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

NOTE 34. Informations sectorielles

34.1. PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2010					
Chiffre d'affaires externe	958	1 853	763	2	3 576
Chiffre d'affaires intrasecteur	7	5	1	(13)	-
Chiffre d'affaires	965	1 858	764	(11)	3 576
Marge brute d'autofinancement	229	518	56	(33)	770
EBITDA	269	656	76	(30)	971
Résultat opérationnel courant	194	548	29	(32)	739
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(19)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	720
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	3
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(15)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(255)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(126)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	328
Charges sans décaissement de trésorerie	(82)	(211)	(40)	17	(316)
• amortissements	(78)	(100)	(41)	(2)	(221)
• provisions	(10)	(5)	(14)	12	(17)
• pertes de valeur	-	(2)	13	-	11
Investissements industriels (incorporels et corporels)	124	130	69	3	326
Total bilan actif (courant et non courant)	2 630	3 030	1 007	(564)	6 103
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	842	1 043	630	(386)	2 129
Exercice 2009					
Chiffre d'affaires externe	649	1 289	750	1	2 689
Chiffre d'affaires intrasecteur	6	-	-	(6)	-
Chiffre d'affaires	655	1 289	750	(5)	2 689
Marge brute d'autofinancement	(15)	13	(21)	(19)	(42)
EBITDA	13	72	(5)	(21)	59
Résultat opérationnel courant	(62)	(27)	(49)	(25)	(163)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(104)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	(267)
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	11
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(12)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	7
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(4)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	(265)
Charges sans décaissement de trésorerie	(57)	(86)	(90)	14	(219)
• amortissements	(75)	(92)	(47)	(17)	(231)
• provisions	(57)	(3)	2	-	(58)
• pertes de valeur	-	(3)	(48)	-	(51)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	107	110	67	2	286
Total bilan actif (courant et non courant)	2 406	2 765	895	(796)	5 270
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	748	972	537	(492)	1 765

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2008					
Chiffre d'affaires externe	896	2 347	1 102	1	4 346
Chiffre d'affaires intrasecteur	1	1	-	(2)	-
Chiffre d'affaires	897	2 348	1 102	(1)	4 346
Marge brute d'autofinancement	249	814	74	(27)	1 110
EBITDA	239	1 163	122	(19)	1 505
Résultat opérationnel courant	169	1 088	86	(22)	1 321
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(78)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	1 243
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	34
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(75)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(347)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(161)
Part des propriétaires de la société mère	-	-	-	-	694
Charges sans décaissement de trésorerie	(117)	(84)	(38)	(16)	(255)
• amortissements	(72)	(62)	(41)	(2)	(177)
• provisions	(9)	21	2	6	20
• pertes de valeur	(7)	(41)	-	-	(48)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	189	145	83	2	419
Total bilan actif (courant et non courant)	2 465	2 998	1 109	(603)	5 969
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	765	1 058	638	(225)	2 236

34.2. PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
Chiffre d'affaires (destination des ventes)							
Exercice 2010	1 598	642	1 201	32	77	26	3 576
Exercice 2009	1 270	466	840	24	72	17	2 689
Exercice 2008	2 224	812	1 156	44	91	19	4 346
Investissements industriels (incorporels et corporels)							
Exercice 2010	108	28	75	50	64	1	326
Exercice 2009	83	16	54	65	68	-	286
Exercice 2008	122	47	34	156	60	-	419
Total bilan actif (courant et non courant)							
Exercice 2010	3 792	400	700	846	365	-	6 103
Exercice 2009	3 157	352	533	903	325	-	5 270
Exercice 2008	3 725	430	587	1 017	210	-	5 969

6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Eramet, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première adoption des normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » révisées dont les impacts sont décrits dans les notes 1.1 et 2 dans l'annexe aux comptes.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des actifs

Votre société procède annuellement à un test de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ses actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la Note 1.10. de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées par votre société.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers, qualifiés d'instruments de couverture, sont comptabilisés et évalués selon les méthodes du Groupe décrites dans la Note 1.20. de l'annexe aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté, sur la base de la documentation, à apprécier la pertinence de la qualification en opérations de couverture et le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers à la clôture.

Provisions

Comme indiqué dans les Notes 1.19. et 16. de l'annexe aux états financiers consolidés, votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues et la documentation communiquée, en particulier sur les provisions pour remise en état des sites miniers. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de la Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

6.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010

6.2.1. Compte de résultat, bilan 2010

1. BILAN

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	31/12/2010 valeurs nettes	31/12/2009 valeurs nettes
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		8 482	8 224	258	245
Fonds commercial					
Autres					
Immobilisations en cours		6 635	1 928	4 706	442
Sous-total		15 116	10 152	4 964	687
Immobilisations corporelles					
Terrains		1 131		1 131	1 131
Constructions		22 963	15 521	7 442	8 143
Installations techniques, matériels et outillage industriels		57 074	44 303	12 771	12 354
Autres		10 769	7 335	3 434	3 845
Immobilisations en cours		319		319	428
Avances et acomptes		88		88	88
Sous-total		92 344	67 158	25 186	25 989
Immobilisations financières					
Participations		1 636 989	97 484	1 539 505	1 508 190
Créances rattachées à des participations	2	424 736		424 736	549 121
Autres titres immobilisés		14 077	7 218	6 860	8 580
Autres	2	27 603	13 343	14 260	21 186
Sous-total		2 103 406	118 045	1 985 361	2 087 078
Actif immobilisé	1	2 210 866	195 355	2 015 511	2 113 755
Stocks et encours					
Matières premières et autres approvisionnements		48 132	3 839	44 293	22 838
Encours de production		11 024		11 024	7 410
Produits intermédiaires et finis		23 125		23 125	18 729
Marchandises		43 007		43 007	32 109
Sous-total	7	125 288	3 839	121 449	81 086
Avances et acomptes versés sur commandes		2 688		2 688	2 001
Créances d'exploitation					
Créances clients		103 979	769	103 209	88 105
Autres créances		24 876	10 873	14 003	15 895
Sous-total	2 & 7	128 855	11 642	117 213	103 999
Comptes courants financiers avec le Groupe					
Disponibilités	3	5 310		5 310	1 674
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		6 445		6 445	1 543
Frais émission d'emprunts à étaler		25		25	92
Sous-total	4	6 470		6 470	1 635
Actif circulant		268 610	15 481	253 129	190 395
Écarts de conversion actif		0		0	0
Total Actif		2 479 476	210 836	2 268 640	2 304 150

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capital	6	80 866	80 428
Primes d'émission, de fusion et d'apport		371 505	341 255
Réserve légale		7 996	7 996
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		253 839	253 839
Report à nouveau		406 299	483 564
Résultat de l'exercice		146 112	(29 942)
Situation nette	5	1 266 616	1 137 140
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	8	80 172	74 346
Capitaux propres		1 346 788	1 211 486
Provisions pour risques		10 106	11 284
Provisions pour charges	8	5 972	5 047
Provisions pour risques et charges		16 078	16 331
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		329	132
Emprunts et dettes financières divers		90	374
Comptes courants passif avec le Groupe		662 708	932 451
Sous-total		663 127	932 958
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		7 666	1 073
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		209 220	118 331
Dettes fiscales et sociales		14 597	11 216
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 657	973
Autres dettes		9 485	11 762
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		20	20
Dettes	10&11	905 773	1 076 333
Écarts de conversion passif			
Total Passif		2 268 640	2 304 150

2. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits d'exploitation			
Ventes biens et marchandises		1 010 587	688 211
Produits des activités annexes		56 426	63 580
Chiffre d'affaires	13	1 067 012	751 791
Production stockée (déstockée)		8 011	(661)
Production immobilisée		2 877	67
Subventions d'exploitation		51	23
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		12 918	6 195
Autres produits			110
Autres produits		23 857	5 734
Total produits		1 090 869	757 526
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		755 574	498 678
Variations de stocks		(10 898)	3 506
Achats de matières premières et autres approvisionnements		246 619	145 100
Variations de stocks		(21 410)	(1 838)
Achats et charges externes		76 268	67 170
Impôts, taxes et versements assimilés		2 836	5 099
Salaires et traitements		26 645	26 770
Charges sociales		22 171	15 478
Dotations aux amortissements		4 732	5 104
Dotations aux provisions sur actif circulant		3 839	3 925
Dotations aux provisions pour risques et charges		13 227	3 151
Autres charges		1 949	3 419
Total charges		1 121 553	775 561
Résultat d'exploitation		(30 683)	(18 036)
Résultat financier	16	96 579	27 685
Résultat courant avant impôts		65 895	9 649
Résultat exceptionnel	17	74 544	(45 444)
Participations des salariés et intéressement		(4 228)	(580)
Impôts sur les résultats	14	9 900	6 433
Résultat net		146 112	(29 942)

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Activités opérationnelles		
Résultat net	146 112	(29 942)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(90 436)	132 785
Marge brute d'autofinancement	55 676	102 844
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	33 750	65 368
Flux net de trésorerie généré par l'activité	89 426	168 212
Opérations d'investissements		
Acquisition d'immobilisations financières	(8 091)	(57 569)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 908)	(3 954)
Cession d'immobilisations	85 934	93 113
Remboursement de capital		
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	6 590	128
Sous-total	76 525	31 718
Autres mouvements		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	76 525	31 718
Opérations sur fonds propres		
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET SA	(47 324)	(135 741)
Augmentations de capital	30 688	48 735
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	(235)	291
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(16 870)	(86 715)
Autres mouvements	0	76
Diminution (augmentation) de l'endettement net	149 081	113 291
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(382 162)	(495 453)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(233 081)	(382 162)

4. FAITS SIGNIFICATIFS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de produits métallurgiques est en hausse de 47 % par rapport à 2009 ; hausse due à l'augmentation du cours moyen du LME (9,89 USD/lb en 2010 contre 6,65 USD/lb en 2009). Après couverture, les prix de vente ont ainsi progressé de 45 % pour s'établir à 10,0 USD/lb en 2010 (contre 6,9 USD/lb en 2009).

Dans le même temps, les tonnages vendus se sont établis à 53,7 milliers de tonnes en 2010, soit un léger fléchissement par rapport à 2009 de l'ordre de 2 %.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est en diminution passant de (18) millions d'euros en 2009 à (30) millions d'euros en 2010 du fait de :

- la modification de la rémunération du contrat SLN / ERAMET ;
- l'augmentation des dépenses sur projets : + 1,8 million d'euros ;
- l'augmentation de la provision enregistrée au titre des Plans d'attribution d'actions gratuites : + 7,1 millions d'euros.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement composé des dividendes reçus des filiales (Nickel : 8,2 millions d'euros ; Manganèse : 68,3 millions d'euros ; Alliages : 4,6 millions d'euros), d'une reprise de provision sur titres Erasteel SAS de 22 millions d'euros et sur titres SIMA de 8,2 millions d'euros.

Le résultat net de change 2010 est négatif de 12,8 millions contre une charge nette de 8,7 millions à fin 2009, essentiellement dû à l'opération de couverture sur titres Weda Bay.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est composé d'une dotation nette aux provisions réglementées de 5,8 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros de provision pour hausse des prix, et d'une plus-value de 80,9 millions d'euros sur cession des titres Comilog S.A. à l'État gabonais.

CONVENTION ERAMET ET SLN

Au cours de l'année 2010, des discussions ont été engagées afin de moderniser les conventions de commercialisation et d'assistance techniques conclues entre ERAMET et SLN en 1985 et 1999, et reconduites sans discontinuité depuis.

Ces discussions ont permis d'aboutir à un accord fin 2010 qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 12 janvier 2011.

Les nouvelles conventions modifient les modalités de rémunération de la raffinerie de Sandouville, ainsi que de la prestation de commercialisation. Elles ont été appliquées à compter de l'exercice 2010.

ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION

En juillet 2010, ERAMET a finalisé l'intégration Tinfos par le rachat des derniers titres Eralloys A/S aux actionnaires minoritaires pour 6,1 millions d'euros, portant son pourcentage de détention à 100 %.

ERAMET et la République gabonaise, après approbation du Conseil d'administration d'ERAMET du 14 octobre 2010, ont signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog S.A., détenue avant la transaction à hauteur de 67,25 % par ERAMET et de 25,4 % par la République gabonaise, le solde du capital étant détenu par différents investisseurs privés.

Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise, en plusieurs étapes sur la période 2010 – 2015, d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog S.A., ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise au capital de Comilog S.A.. La première étape (2010-2011) concerne la cession d'une participation de 3,54 % du capital de Comilog S.A.

L'acquisition sur la période 2012-2015 par la République gabonaise des 6,46 % restant auprès d'ERAMET se fera selon des modalités à définir le moment venu.

Au 31 décembre 2010, la cession de la première tranche sur la période 2010-2011, portant sur 50 583 actions représentant 2,17 % du capital de Comilog S.A., a été réalisée et a dégagé une plus-value de cession de 80,9 millions d'euros.

Le léger redressement des activités d'Erasteel et SIMA a permis des reprises de provisions sur les titres de ces deux sociétés de 22 millions d'euros et 8,2 millions d'euros respectivement.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

La diminution de l'endettement net de 149 millions d'euros s'explique principalement par la vente des titres Comilog pour 85,4 millions d'euros, les dividendes et l'amélioration du BFR.

6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux

5. PRINCIPES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

5.1. RAPPEL DES PRINCIPES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.2. CHANGEMENT DE MÉTHODE

Nous n'avons effectué aucun changement de méthode par rapport au 31 décembre 2009.

5.3. RÈGLES ET MÉTHODES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la Société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée d'utilité.

Les durées d'usage d'amortissements des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans ;
- installations techniques : entre 12 et 20 ans ;
- matériel et outillage : entre 3 et 10 ans ;
- installations, agencement et aménagements : entre 5 et 10 ans ;
- matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les durées d'usage et d'utilité est constaté via un amortissement dérogatoire.

5.3.2. Immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la valeur brute des immobilisations financières est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

5.3.3. Projets de développement en cours

Les projets de développements sont généralement initiés par ERAMET en tant que société Holding. Les coûts supportés sur ces projets sont comptabilisés soit en Immobilisations financières soit en Autres créances s'ils sont destinés à être refacturés aux Branches. Lors de la réalisation par acquisition, ces frais sont inclus dans la valeur des titres.

Ces frais sont soit comptabilisés directement en charges, soit dépréciés en résultat exceptionnel lorsqu'ils ont été capitalisés mais que ces projets n'aboutissent pas.

5.3.4. Stocks

Les stocks de produits nickelifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consommation.

5.3.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours de couverture à terme (cours du dernier jour de clôture s'il n'y a pas de couverture) sont constatés en pertes ou gains de change au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

5.3.6. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

5.3.7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Indemnités et allocations relatives au personnel

ERAMET offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'ERAMET sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez ERAMET du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2010	2009	2008	2007
Taux d'actualisation	4,90 %	5,00 %	5,40 %	5,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,10 %	2,10 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,10 %	3,10 %	2,10 %	3,00 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,00 %	4,50 %	5,00 %	5,00 %

Plan d'attribution d'actions gratuites aux employés

Un plan d'attribution d'actions gratuites concernant l'ensemble des employés du Groupe a été décidé lors du Conseil du 29 juillet 2009 à hauteur de 70 425 actions.

Par ailleurs, deux Plans d'attribution d'actions gratuites ont été décidés lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010, respectivement à hauteur de 28 816 actions et 65 008 actions (cf. note 24).

5.3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- des ventes de ferronickel (activité achat-vente des produits SLN) ;
- de sels nickel (produits à l'usine de Sandouville) ;
- des prestations de services et refacturation de frais partagés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Note 1. Immobilisations	226	Note 15. Intégration fiscale	235
Note 2. État des échéances des créances	228	Note 16. Résultat financier	236
Note 3. Disponibilités	228	Note 17. Résultat exceptionnel	236
Note 4. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir	228	Note 18. Effectif	236
Note 5. Situation nette	229	Note 19. Engagements hors bilan	237
Note 6. Actions auto-détenues	230	Note 20. Gestion des risques	237
Note 7. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	230	Note 21. Crédit-bail immobilier	238
Note 8. Provisions	231	Note 22. Consolidation des états financiers de la Société	238
Note 9. Engagements liés au personnel	232	Note 23. Rémunération des organes d'administration et de direction	238
Note 10. Détail des dettes et états des échéances	233	Note 24. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites	239
Note 11. Détail des dettes et charges à payer	233	Note 25. Droit Individuel à la Formation	239
Note 12. Éléments concernant les entreprises liées	234	Note 26. Autres informations	239
Note 13. Chiffre d'affaires	234	Note 27. Événements postérieurs à la clôture	240
Note 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	234		

NOTE 1. Immobilisations

1.1. VALEURS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	Valeurs d'acquisition 31/12/2009	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	Valeurs d'acquisition 31/12/2010
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	7 900	485	97	8 482
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	2 345	4 386	(96)	6 635
Sous-total	10 245	4 870	1	15 116
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131			1 131
Constructions	22 556	423	(16)	22 963
Installations techniques, matériel et outillage industriels	54 720	2 553	(199)	57 074
Autres	10 383	376	10	10 769
Immobilisations en cours	428	(83)	(26)	319
Avances et acomptes	88			88
Sous-total	89 219	3 269	(232)	92 344
Immobilisations financières				
Participations ⁽²⁾	1 635 874	6 124	(5 009)	1 636 989
Créances rattachées à des participations	549 121	85 960	(210 345)	424 736
Autres titres immobilisés ⁽³⁾	8 580	6 026	(529)	14 077
Autres ⁽⁴⁾	34 565	2 652	(9 614)	27 603
Sous-total	2 228 140	100 762	(225 497)	2 103 406
Total	2 327 604	108 901	(225 728)	2 210 866

(1) Immobilisations principalement liées au projet de regroupement d'une partie des services informatiques au siège d'ERAMET (1,3 million d'euros) et au développement de la technologie hydrométallurgique (2,8 millions d'euros).

(2) En juillet 2010, finalisation de l'intégration Tinfos : rachat des derniers titres Eralloys A/S aux actionnaires minoritaires par versement du solde disponible du compte bloqué de 4,2 millions d'euros, ainsi que d'un complément de prix de 1,9 million d'euros, soit un total de 6,1 millions d'euros.

En décembre 2010, cession de 2,17 % du capital de Comilog S.A. à l'État gabonais (valeur nette comptable des titres : 5 millions d'euros).

(3) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres.

L'augmentation concerne l'achat de 23 610 actions en décembre 2010 dans le cadre d'un mandat de rachat confié à EXANE BNP Paribas. Ces actions sont destinées à être distribuées dans le cadre d'un Plan d'attribution d'actions gratuites (cf. paragraphe 5.3.7.). La diminution résulte des mouvements générés par le contrat d'animation boursière confié à EXANE BNP Paribas.

Les actions propres disponibles pour pourvoir aux besoins des Plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour 100 % de leur valeur.

Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière, n'ont fait l'objet d'aucune provision, la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2010 étant supérieure à celle du portefeuille.

(4) L'augmentation est principalement due au dépôt du complément de prix pour le rachat des titres Eralloys A/S aux minoritaires (1,9 million d'euros).

La diminution résulte du versement du total du compte bloqué aux actionnaires minoritaires d'Eralloys A/S (6,1 millions d'euros) et à la réduction de l'actif de régime de retraite à prestations définies (augmentation de l'obligation et pas de versement au fonds en 2010).

1.2. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2009	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises amortissements et provisions	Cessions, mises hors service et régularisation	Amortissements et provisions au 31/12/2010	Valeurs nettes au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	7 655	569		(0)	8 223	259
Immobilisations en cours	1 903	26			1 928	4 706
Sous-total	9 558	594	0	(0)	10 152	4 965
Immobilisations corporelles						
Terrains					0	1 131
Constructions	14 413	1 124		(16)	15 521	7 442
Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 366	2 227	(91)	(199)	44 303	12 771
Autres	6 538	812		(15)	7 335	3 434
Immobilisations en cours					0	319
Avances et acomptes						88
Sous-total	63 317	4 163	(91)	(231)	67 158	25 186
Immobilisations financières						
Participations ⁽²⁾	127 684		(30 200)		97 484	1 539 505
Créances rattachées à des participations					0	424 736
Autres titres immobilisés ⁽¹⁾				7 218	7 218	6 860
Autres ⁽³⁾	13 379	5	(41)		13 343	14 260
Sous-total	141 063	5	(30 241)	7 218	118 045	1 985 361
Total	213 938	4 762	(30 332)	6 986	195 355	2 015 511

(1) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres.

L'augmentation concerne l'achat de 23 610 actions en décembre 2010 dans le cadre d'un mandat de rachat confié à EXANE BNP Paribas. Ces actions sont destinées à être distribuées dans le cadre d'un Plan d'attribution d'actions gratuites (cf. paragraphe 5.3.7.). La diminution résulte des mouvements générés par le contrat d'animation boursière confié à EXANE BNP Paribas.

Les actions propres disponibles pour pourvoir aux besoins des Plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour 100 % de leur valeur.

Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière, n'ont fait l'objet d'aucune provision, la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2010 étant supérieure à celle du portefeuille.

(2) Reprise de provision sur les titres Erasteel SAS (22 millions d'euros) et SIMA (8,2 millions d'euros), afin de ramener la valeur nette comptable au 31 décembre 2010 à la valeur d'usage.

(3) L'option acquise sur le projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie a fait l'objet en 2009 d'une dotation aux provisions de 13,4 millions d'euros compte tenu de l'abandon du projet.

NOTE 2. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2010	À 1 an au plus	À plus de 1 an	Rappel 31/12/2009
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	424 736	424 736	0	549 121
Prêts au personnel	0	0	0	0
Actif de régime de retraite ⁽²⁾	477	477	0	3 926
Autres immobilisations financières	27 125	27 125	0	30 638
Créances clients et comptes rattachés	103 979	103 050	928	88 874
Autres créances ⁽³⁾	24 876	24 876	0	26 188
Charges constatées d'avance	6 445	6 445	0	1 543
Total	587 639	586 710	928	700 292

(1) Créances rattachées à des participations : prêts aux sociétés du Groupe :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Strand Minerals Ltd	153 698	88 424
ERAMET Norway	0	27 000
CFED	21 749	21 569
GCMC	37 639	34 895
ERAMET Holding Manganese	24 303	203 337
ERAMET Research	4 180	3 199
SIMA	121 235	125 464
Erasteel SAS	60 750	45 131
Eramine SAS	1 161	0
Divers	22	101
Total	424 736	549 121

(2) Excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

(3) Les autres créances comprennent entre autres une créance nette d'impôt sur les sociétés pour 5 millions d'euros dans le cadre de l'intégration fiscale et des débours sur projets de développement pour 12,3 millions d'euros, provisionnés à hauteur de 10,9 millions d'euros.

NOTE 3. Disponibilités

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

NOTE 4. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	6 445	1 543
Frais émission d'emprunts à étaler	25	92
Écarts de conversion actif	0	0
Total	6 470	1 635

(1) Les primes d'assurance payées d'avance s'élèvent à 1,4 million d'euros (contre 1,3 million d'euros au 31 décembre 2009). L'augmentation concerne les primes payées sur couvertures nickel. Il n'y en avait aucune au 31 décembre 2009 ; elles s'élèvent à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 5. Situation nette

Le capital est réparti comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
AREVA	25,69 %	25,63 %
SORAME/CEIR	36,89 %	36,44 %
STCPI	4,04 %	4,06 %
Divers	33,38 %	33,87 %
Total	100 %	100 %

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, a été prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an. Au 29 mai 2008, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé la signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires. Le Pacte d'actionnaires modifié, initialement conclu pour une durée expirant le 31 décembre 2009, est prorogé par tacite reconduction par périodes de six mois, à défaut de sa dénonciation par l'une des parties avec un préavis de quinze jours calendaires. Il a été reconduit pour six mois à compter du 1^{er} janvier 2011.

Ce Pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a notamment fait l'objet

d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577. L'avenant du 29 mai 2008 a fait l'objet de la décision et information de l'AMF n° 208C1042.

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

Les réserves distribuables d'ERAMET s'élèvent à 1 032 millions d'euros (1 079 millions d'euros au 31 décembre 2009) avant affectation du résultat 2010.

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette au 31 décembre 2008	26 215 231	79 956	1 077 824	148 159	1 305 940
Distribution de dividendes			(135 751)		(135 751)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			148 159	(148 159)	(0)
Retenue à la source					0
Autres opérations	(252 885)	(771)	(51 070)		(51 841)
Augmentations de capital en espèces	19 979	61	1 110		1 171
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature	387 488	1 182	46 382		47 564
Résultat de l'exercice 2009				(29 942)	(29 942)
Situation nette au 31 décembre 2009	26 369 813	80 428	1 086 653	(29 942)	1 137 140
Distribution de dividendes			(47 324)		(47 324)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			(29 942)	29 942	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	13 688	42	843		885
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action	129 965	396	29 407		29 804
Augmentations de capital en nature					0
Résultat de l'exercice 2010				146 112	146 112
Situation nette au 31 décembre 2010	26 513 466	80 866	1 039 638	146 112	1 266 617

NOTE 6. Actions auto-détenues

ERAMET SA détient 103 851 actions propres (81 732 actions au 31 décembre 2009).

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

	Nombre d'actions	Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2007		5 000	-	335 786	340 786
En pourcentage du capital	25 905 621	0,02 %	-	1,30 %	1,32 %
Achats		210 141	-	-	210 141
Ventes		(161 452)	-	-	(161 452)
Situation au 31 décembre 2008		53 689	-	335 786	389 475
En pourcentage du capital	26 215 231	0,20 %	-	1,28 %	1,49 %
Affectation à des stock-options / actions gratuites :					
• attributions / actions gratuites – Plans 2007		-	-	(25 830)	(25 830)
• attributions / futures actions gratuites		-	32 106	(32 106)	-
Achats		241 360	-	-	241 360
Ventes		(245 423)	-	-	(245 423)
Annulations d'actions / réduction du capital		-	-	(252 885)	(252 885)
Attribution d'actions / acquisition minoritaires Eralloys		-	-	(24 965)	(24 965)
Situation au 31 décembre 2009		49 626	32 106	-	81 732
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	-	0,31 %
Achats		269 075	23 610	-	292 685
Ventes		(270 566)	-	-	(270 566)
Situation au 31 décembre 2010		48 135	55 716	-	103 851
En pourcentage du capital	26 513 466	0,18 %	0,21 %	-	0,39 %

Le solde de 103 851 actions correspond :

- aux actions achetées dans le cadre d'un contrat d'animation boursière souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau ;
- aux actions destinées à être attribuées dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites.

NOTE 7. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Matières premières				
Autres approvisionnements ⁽¹⁾	3 883	3 839	(3 883)	3 839
Créances clients	769			769
Créances diverses ⁽²⁾	10 294	587	(8)	10 873
Total	14 947	4 426	(3 892)	15 481

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la consommation est inférieure à un an de stock.

(2) Les coûts activés sur projet en cours ont fait l'objet en 2009 d'une dotation aux provisions (principalement le projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie pour 9,1 millions d'euros), compte tenu de l'abandon du projet.

NOTE 8. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprises		Reclassement	31/12/2010
			utilisées au cours de l'exercice	non utilisées au cours de l'exercice		
Provisions pour hausse des prix	65 997	16 500	(12 829)	0	0	69 668
Amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	8 349	2 639	(484)	0	0	10 504
Provisions pour reconstitution des gisements miniers	0	0	0	0	0	0
Total provisions réglementées	74 346	19 139	(13 313)	0	0	80 172
Perte de change						
Personnel ⁽²⁾	4 871	3 996	(318)	0	(3 449)	5 101
Environnement ⁽³⁾	76	772	(76)	0	0	772
Risques sectoriels	0	0	0	0	0	0
Impôts	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques ⁽⁴⁾	9 943	1 384	(3 839)	0	0	7 488
Autres provisions pour charges ⁽⁵⁾	1 441	8 495	0	0	(7 218)	2 718
Total provisions pour risques et charges	16 331	14 647	(4 233)	0	(10 667)	16 078
Provisions passif	90 677	33 786	(17 546)	0	(10 667)	96 250

(1) Dotation nette de 0,5 million d'euros au titre des actifs de Sandouville et dotation d'amortissement dérogatoire de 1,7 million d'euros, d'une part au titre des frais d'acquisition immobilisés avec les titres de la société Tinfos et d'autre part sur la base de la valeur fiscale de l'ensemble immobilier acquis par levée d'option de crédit-bail du 5³ étage de la Tour Maine-Montparnasse.

(2) ERAMET provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle effectuée par un cabinet indépendant. Des calculs détaillés ont été réalisés au 31 décembre 2010. L'excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies a été reclassé en autres immobilisations financières.

(3) Dotation aux provisions de 0,8 million d'euros pour curage du canal de rejet de l'usine de Sandouville avant rétrocession au Port autonome du Havre.

(4) La provision pour risque financier correspond principalement à la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET.

(5) La provision pour charge a été constituée dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites décidés lors du Conseil du 29 juillet 2009 et de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (cf. chapitre 5.3.7.).

NOTE 9. Engagements liés au personnel

9.1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur des actifs de régime	Valeur actuarielle des obligations	Situation financière surplus/(déficit)
Indemnités de départ en retraite	40 837	46 157	(5 320)
Indemnités de fin de carrière	2 079	4 687	(2 608)
Médailles et gratifications		2 571	(2 571)
Régimes de frais médicaux		2 732	(2 732)
Total	42 916	56 147	(13 231)

<i>(en milliers d'euros)</i>	(Gains)/pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (actif)/passif
Indemnités de départ en retraite	4 268	1 458	(406)
Indemnités de fin de carrière	1 135	1 474	(1)
Médailles et gratifications			2 571
Régimes de frais médicaux	273		2 459
Total	5 676	2 932	4 623

9.2. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Taux d'actualisation	4,9 %
Taux d'inflation	2 %
Taux d'augmentation salariale	3,1 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4 %

9.3. DÉTAIL DES PLACEMENTS DES FONDOS DE PENSION

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions	Obligations	Autres placements	Total
Montants	7 304	33 472	2 140	42 916
Pourcentage	17 %	78 %	5 %	100 %

9.4. VARIATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010
À l'ouverture	944
Charges comptabilisées	3 925
• coûts des services rendus	871
• charges d'intérêts nets	2 159
• rendements des actifs de couverture	(1 867)
• amortissements des écarts actuariels et des services passés	2 762
• autres	
Cotisations versées	(246)
Écarts de conversion et autres mouvements	-
À la clôture	4 623

Le solde de 4,6 millions d'euros se décompose en une provision pour risques et charges de 5,1 millions d'euros et un actif de régime de retraite de 0,5 million d'euros au bilan d'ERAMET SA au 31 décembre 2010.

NOTE 10. **Détail des dettes et états des échéances**

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2010	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	329	329		
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	662 797	662 797		
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽²⁾	209 220	209 220		
Dettes fiscales et sociales	14 597	14 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 657	1 657		
Groupe et associés		0		
Autres dettes diverses ⁽³⁾	9 485	9 485		
Produits constatés d'avance	20	20		
Total	898 107	898 107	0	0

(1) Le financement d'ERAMET est assuré par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'ERAMET. Le montant au 31 décembre 2010 est de 663 millions d'euros (contre 932 millions d'euros au 31 décembre 2009), principalement du fait du remboursement de prêts accordés dans le cadre de l'acquisition du groupe Tinfos.

(2) La Société ne présente pas une dette fournisseurs supérieure à 60 jours en date de facture.

(3) Les filiales françaises intégrées fiscalement ont versé en 2010 à ERAMET SA des acomptes d'Impôt société en excédent de 7,2 millions d'euros par rapport à l'Impôt société dû.

10.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Comptes courants auprès de Metal Securities	662 708	932 451
Dépôts reçus	90	329
Divers	0	45
Total	662 797	932 825

NOTE 11. **Détail des dettes et charges à payer**

Montant brut (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes financières divers	662 797	932 825
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 220	118 331
Dettes fiscales et sociales	14 597	11 216
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 657	973
Autres dettes diverses	9 485	11 762
Produits constatés d'avance	20	20
Écarts de conversion passif	0	0
Total	897 777	1 075 127

NOTE 12. Éléments concernant les entreprises liées

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Bilan		
Participations	1 636 283	1 635 148
Créances financières	424 736	549 121
Créances clients et comptes rattachés	3 053	24 980
Créances diverses	1 677	2 789
Emprunts et dettes financières diverses	(662 797)	(932 780)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 409	81 736
Autres dettes	(7 173)	(9 835)
Compte de résultat		
Produits financiers	90 556	136 559
Charges financières	(12 530)	(9 445)

NOTE 13. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Total	France	Étranger
Ventes de produits et marchandises ⁽¹⁾	1 010 587	42 009	968 578
Produits des activités annexes	56 426	19 667	36 759
Chiffre d'affaires	1 067 012	61 676	1 005 337

(1) Le chiffre d'affaires comprend une différence de change négative de 16,6 millions d'euros qui résulte essentiellement des couvertures en dollars US.

NOTE 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2010
Accroissement de la base imposable	
• Provisions réglementées	80 172
• Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice	
• Charges à répartir	
Allègement de la base imposable	
• Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(112 925)
• Charges à payer	(53)
• Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice	
• Produits financiers latents	
• Déficit reportable fiscalement	(97 102)
Allègement net de la base imposable	(129 908)
Accroissement de l'impôt futur	(44 727)
	34 %

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	65 895	0	65 895
Résultat exceptionnel	74 544	0	74 544
Participation et intéressement des salariés	(4 228)	0	(4 228)
Effets de l'intégration fiscale et crédit d'impôt recherche	0	9 900	9 900
Total	136 212	9 900	146 112

IMPÔTS SOCIÉTÉ

La convention d'intégration fiscale signée entre ERAMET et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'impôts société à ERAMET en sa qualité de société tête de Groupe. Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'impôts société qu'elles doivent verser à ERAMET.

Du fait de l'intégration fiscale, le compte d'impôt sur les sociétés peut être décomposé de la manière suivante : + 5,8 millions d'euros de charge d'impôt du Groupe intégré fiscalement (dont + 5 millions d'euros de crédit d'impôt recherche Groupe 2010 et + 0,8 million d'euros de régularisation de crédit d'impôt Groupe 2009), + 8,9 millions d'euros de produit d'intégration fiscale (IS 2010 des filiales intégrées) et - 4,8 millions d'euros de charges d'intégration fiscale (crédits d'impôt rétrocédés aux filiales : - 0,5 million d'euros de régularisation 2009 et - 4,3 millions d'euros de crédit d'impôt recherche en 2010).

NOTE 15. Intégration fiscale

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, ERAMET étant la société tête de Groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Sociétés consolidées			
ERAMET	x	X	x
Metal Currencies	x	X	x
Metal Securities	x	X	x
ERAMET Holding Nickel (EHN)	x	X	x
Eurotungstène Poudres	x	X	x
ERAMET Holding Manganèse (EHM)	x	X	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée (SIMA)	x	X	x
ERAMET Alliages	x	X	x
Aubert & Duval (AD)	x	X	x
Airforge	x	X	x
Erasteel	x	X	x
Erasteel Commentry	x	X	x
Erasteel Champagne	x	X	x
Sociétés non consolidées			
ERAMET International	x	X	x
ERAMET Ingénierie (ex-TEC)	x	X	x
ERAMET Research (ex-CRT)	x	X	x
Eramine	x	X	x
Forges de Montplaisir	x	X	x
Supa	x	X	x
Transmet	x	X	x
Brown Europe	x	X	x

Les déficits du Groupe d'intégration fiscale utilisables au 31 décembre 2010 s'élèvent à 105,8 millions d'euros.

NOTE 16. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Participations – Dividendes ⁽¹⁾	81 152	127 736
Participations – Intérêts ⁽²⁾	9 404	8 871
Autres dividendes et intérêts	270	1 081
Reprises sur provisions ⁽³⁾	34 039	34 211
Différences de change ⁽⁴⁾	6 153	21 354
Produits financiers	131 017	193 252
Dotations aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(1 384)	(124 849)
Intérêts et charges assimilées ⁽⁵⁾	(14 095)	(10 183)
Différences de change ⁽⁴⁾	(18 959)	(30 056)
Charges nettes sur cessions de VMP	0	(479)
Charges financières	(34 438)	(165 567)
Résultat financier	96 579	27 685

(1) Dividendes de la branche Nickel (8,2 millions d'euros), de la branche Manganèse (68,3 millions d'euros) et de la société SIMA (4,6 millions d'euros).

(2) Produits d'intérêts sur prêts en compte courant Groupe (9,4 millions d'euros).

(3) Reprise nette de la provision pour risque financier pour couvrir la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET : + 2,4 millions d'euros.

Reprise de provision sur titres Erasteel SAS à hauteur de + 22 millions d'euros et reprise de provision sur titres SIMA + 8,2 millions d'euros.

(4) Différence de change nette de (12,8) millions d'euros dont (12,6) millions d'euros dus à l'opération de couverture sur titres Weda Bay.

(5) Dont intérêts avec Metal Securities à hauteur de (12,5) millions d'euros.

NOTE 17. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produits sur opérations de gestion	1	0
Produits sur opérations en capital ⁽¹⁾	85 934	93 113
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽²⁾	13 362	453
Produits exceptionnels	99 297	93 566
Charges sur opérations de gestion	(4)	1
Charges sur opérations en capital ⁽¹⁾	(4 992)	(94 144)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(19 757)	(44 868)
Charges exceptionnelles	(24 753)	(139 010)
Résultat exceptionnel	74 544	(45 444)

(1) En décembre 2010, vente à l'État gabonais de 50 583 actions Comilog S.A., dégagant une plus-value de 80,9 millions d'euros.

(2) Reprise de provisions réglementées pour 13,3 millions d'euros dont 12,8 millions d'euros de provision pour hausse des prix.

(3) Dotations aux provisions réglementées pour 19,1 millions d'euros (dont provision pour hausse des prix 16,5 millions d'euros) et dotations aux provisions sur des créances diverses pour 0,6 million d'euros.

NOTE 18. Effectif

	Exercice 2010	Exercice 2009
Cadres	152	146
ETAM	230	238
Effectif inscrit fin de période	382	384
Effectif inscrit moyen	381	383

NOTE 19. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	76	76
Sûretés réelles	Néant	Néant
Ventes à terme en USD	172 696	161 593
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Sûretés réelles	Néant	Néant
Prêt syndiqué multidevises	600 000	600 000
Achats à terme en USD	0	0
Engagements réciproques		
Couverture de change <i>via</i> Metal Currencies	82 182	57 462

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

NOTE 20. Gestion des risques

20.1. RISQUE DE CHANGE

ERAMET est exposée au risque de change à deux niveaux :

- Toutes les recettes Nickel sont facturées en devises (majoritairement en dollar US), alors que ces coûts sont principalement libellés en euros (frais Sandouville et achat nickel et matte à SLN). Des opérations de couverture sont donc réalisées sur la base des prévisions et des budgets pluriannuels, à horizon maximum de 36 mois.

Dans le cadre de l'assistance technique entre ERAMET et sa filiale SLN, toutes les couvertures commerciales sont effectuées pour le compte de la SLN et refacturé directement à SLN dans le cadre du contrat de commercialisation.

- Pour toutes les autres transactions en devises, notamment les prêts long terme aux sociétés du Groupe, ERAMET peut être amenée à effectuer des couvertures de change en fonction des échéances de remboursements. Au 31 décembre 2010, seul le prêt à Strand Minerals Indonesia faisait l'objet d'une couverture de change.

20.2. RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

ERAMET est exposée à la volatilité des cours de matières premières au niveau de son chiffre d'affaires. ERAMET couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à 1 ou 2 ans. Ces couvertures sont réalisées pour le compte de la SLN, producteur du ferronickel et de la matte. Dans le cadre du contrat d'assistance technique, le résultat de ces couvertures est imputé à la facturation mensuelle à SLN. Au 31 décembre 2010, 7 674 tonnes ont été couvertes pour une juste valeur de

(1 400 milliers de dollars US) [rappel 2009 : 3 114 tonnes pour une juste valeur de (255 milliers de dollars US)] plus 2 472 tonnes en option à échéance 2012 exerçables par la contrepartie en novembre 2011 dont la juste valeur est nulle au 31 décembre 2010. ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

20.3. RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Les risques de contrepartie d'ERAMET portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, ERAMET peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan, ERAMET a recours à différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires afin de prévenir certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique des clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle d'ERAMET est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie dont les risques d'insolvabilité sont plus limités.

20.4. RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2010, ERAMET ne dispose d'aucune couverture de taux concernant son endettement net. Ses excédents placés chez Metal Securities sont rémunérés sur la base des taux de marché (taux variable).

20.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Aux bornes du Groupe, ERAMET est peu soumis au risque liquidité compte tenu de sa situation financière. En effet, l'endettement net d'ERAMET SA au 31 décembre 2010 se monte à 233,1 millions d'euros (vs 382,1 millions d'euros au 31 décembre 2009). La totalité de l'endettement est constituée envers Metal Securities, société ad hoc du Groupe, en charge de la centralisation et de la gestion des excédents du Groupe.

De plus, la société dispose si nécessaire de trois sources de financement supplémentaires via l'utilisation des éléments suivants :

20.5.1. LIGNES DE CRÉDIT RENOUVELABLES

En 2005, ERAMET a conclu avec un groupe restreint de banques une convention portant sur des lignes de crédit renouvelables multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) de cinq ans extensible à sept ans. Conformément à la convention, le groupe ERAMET a par deux fois en 2006 et 2007 demandé aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée de ladite convention. L'échéance de cette ligne est donc portée au 24 mai 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge est dégressive en fonction du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté aux capitaux propres. ERAMET verse, en outre, une commission d'engagement de 30 à 32,5 % de la marge applicable.

Cette ligne de crédit est assortie d'une clause de défaut liée au ratio d'endettement financier net ramené aux capitaux propres, qui en raison de la trésorerie nette positive du Groupe, est entièrement respecté au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009. En cas de non-respect, tout ou partie de cette ligne devrait être remboursée.

Le 18 janvier 2011, Eramet a renouvelé sa ligne de crédit pour un montant de 800 millions d'euros à échéance de 2016.

20.5.2. BILLETS DE TRÉSORERIE

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie.

En raison de la situation excédentaire de trésorerie au 31 décembre 2010, ni la ligne de crédit renouvelable ni les billets de trésorerie ne sont utilisées, comme au 31 décembre 2009.

20.5.3. PENSIONS LIVRÉES

Le 20 décembre 2010, ERAMET a renouvelé un engagement de mise en place de pensions livrées. Le montant mobilisable est de 234 millions d'euros à échéance 3 mois renouvelables. Cette ligne est confirmée. Aucun montant n'a été tiré au 31 décembre 2010.

NOTE 21. Crédit-bail immobilier

Non applicable.

NOTE 22. Consolidation des états financiers de la Société

Elle est consolidée dans le groupe ERAMET, dont elle est la société mère.

NOTE 23. Rémunération des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Avantages à court terme		
Rémunérations fixes	2 700	2 672
Rémunérations variables	1 779	1 279
Jetons de présence	398	383
Autres avantages		
Avantages postérieurs à l'emploi	73	824
Total	4 951	5 157

L'état des dix personnes les mieux rémunérées fait apparaître en 2010 un total de 4,5 millions d'euros.

NOTE 24. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

24.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2010		Exercées en 2010	Prescrites en 2010	Restant à exercer à compter du 01/01/2011	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2011	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2010								
1	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	32	130 000	(86 560)	(13 688)	-	29 752	25	15/12/2012	
Total						130 000	(86 560)	(13 688)	-	29 752			

Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

24.2. ACTIONS GRATUITES

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2010		Exercées en 2010	Prescrites en 2010	Restant à exercer à compter du 01/01/2011	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2011	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2010								
1	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	(10 000)	-	-	-	-	-	
2	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	(16 000)	-	-	-	-	-	
3	13/05/2009	29/07/2009	gratuites	14 766	14 766	73 830	-	-	(3 285)	70 545	14 109	29/07/2011	
4	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	14 536	-	29 072	-	-	(256)	28 816	14 408	20/05/2013	
5	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	162	-	65 008	-	-	-	65 008	162	20/05/2013	
Total						193 910	(26 000)	-	(3 541)	164 369			

Date d'acquisition définitive : 1 = 25/04/2009, 2 = 23/07/2009, 3 = 29/07/2011 et 4 & 5 = 20/05/2013.

Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 25/04/2011, 2 = 23/07/2011, 3 = 29/07/2013 et 4 & 5 = 20/05/2015.

NOTE 25. Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein ou au prorata pour les personnes à temps partiel ou entrées en cours d'année.

Compte tenu des effectifs présents au 31 décembre 2010, le Droit Individuel à la Formation est de 32 289 heures (25 634 heures au 31 décembre 2009).

NOTE 26. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., Sorame et Ceir, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe S.I.M.A. aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à

38,5 % de S.I.M.A., consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que S.I.M.A. aurait dissimulé aux commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de S.I.M.A. depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au Tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction

de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de S.I.M.A. ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux commissaires aux apports désignés par le Président du Tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

Les défendeurs ont déposé en septembre 2010 des conclusions en réponse aux demandes de Carlo Tassara France. La prochaine audience de procédure est prévue début février 2011.

NOTE 27. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

6.2.3. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)	Capital	Capitaux propres autres que le capital		Quote- part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
		Devise	Devise	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	Devise	Devise
I - Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)											
- Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)											
Eras	EUR	2 000	0	100,00	1 986	1 986				0	0
ERAMET Ingénierie	EUR	525	3 911	100,00	838	838				8 410	218
ERAMET Research	EUR	1 410	5 767	100,00	1 161	1 161	4 180			16 874	2 059
ERAMET International	EUR	160	1 904	100,00	892	892				9 755	(154)
ERAMET Holding Nickel	EUR	227 104	14 228	100,00	229 652	229 652			8 233	0	8 359
Weda Bay Mineral Inc	USD	81 376	(19 647)	100,00	95 945	95 945	22			0	(1 431)
ERAMET Holding Manganèse	EUR	310 156	198 003	100,00	310 156	310 156	24 303			0	103 104
Eralloys Holding	NOK	12 800	3 543 863	100,00	419 445	419 445				0	2 858 067
S.I.M.A.	EUR	148 000	14 763	100,00	329 584	325 100	121 235		4 625	4 538	3 926
Erasteel	EUR	15 245	58 291	100,00	143 169	50 169	60 750			51 902	310
					1 532 828	1 435 344					
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
Comilog	XAF	40 812	84 340	24,59	56 557	56 557			68 294	457 815	120 213
Tinfos	NOK	3 088	168 640	33,35	46 751	46 751				85 992	14 960
II - Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la Société)											
Filiales françaises	EUR				147	147	1 161				
Filiales étrangères	EUR										
Participations	EUR				706	706			0		
Total					1 636 989	1 539 505	211 651	0	81 152		

	N° SIREN	Adresse du siège social
I - Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)		
- Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)		
Eras	N/A	6B, route de Trèves – L-2633 Senningerberg – R. C. Luxembourg B 35 721
ERAMET Ingénierie	301 570 214	1, avenue Albert Einstein – 78190 Trappes
ERAMET Research	301 608 634	1, avenue Albert Einstein – BP 120 – 78193 Trappes
ERAMET International	398 932 939	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
ERAMET Holding Nickel	335 120 515	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
Weda Bay Mineral Inc	N/A	14th Floor, 220 Bay Street – Toronto Ontario M5J2W4 – Canada
ERAMET Holding Manganèse	414 947 275	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 – France
Eralloys Holding	N/A	Eralloys Holding AS – Strandv 50 – 1366 Lysaker Norvège
S.I.M.A.	562 013 995	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
Erasteel	352 849 137	Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75755 Paris Cedex 15 – France
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)		
Comilog	N/A	Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon
Tinfos	N/A	O. H. Holtas gate 21 - N – 3678 Notodden Norvège

6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ERAMET, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 5.3.2 des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant

compte de la valeur de l'actif net détenu et des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre Société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Ernst & Young et Autres
Aymeric de la Morandière

6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la Société Le Nickel-SLN

MM. Patrick Buffet, Président-Directeur général, Edouard Duval, administrateur, Bertrand Madelin, Directeur général délégué, Michel Quintard, administrateur et Philippe Vecten, Directeur général délégué

a) Nature et objet

Dans le cadre du contrat d'assistance technique signé en 1999, votre Société fournit à la Société Le Nickel-SLN une assistance générale en matière stratégique, industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines. Cette convention a été amendée le 14 janvier 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Modalités

Les prestations sont rémunérées sur la base des coûts réellement encourus par votre Société au titre de ces prestations, augmentés d'une marge.

Le montant facturé à ce titre s'est élevé 9 229 000 euros pour l'exercice 2010 contre 11 460 000 euros en 2009.

b) Nature et objet

La convention de commercialisation conclue entre votre société et la Société Le Nickel-SLN en 1985, aux termes de laquelle votre société assure la commercialisation des produits de la Société Le Nickel-SLN (hors minerai), a également été amendée le 14 janvier 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Modalités

Conformément à cette convention, votre société a acheté à la Société Le Nickel-SLN de la matte de nickel et du ferronickel sur la base d'un prix d'achat permettant à votre Société de réaliser une marge commerciale de 3 % majorée d'une bonification dont les modalités de calcul et le prix seuil de déclenchement ont été redéfinis. Le montant global des achats facturés par la Société Le Nickel-SLN à votre Société s'est élevé à 858 254 658 euros au titre de l'exercice 2010, contre 537 421 969 euros au titre de l'exercice 2009.

Dans le cadre de cette même convention, votre société a facturé à la Société Le Nickel-SLN une contribution aux autres frais se substituant à la redevance forfaitaire, destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel encourus par votre Société en préalable à la commercialisation de produits finis. Le montant facturé à la Société Le Nickel-SLN se monte à 24 825 464 euros au titre de l'exercice 2010, contre 28 512 000 euros au titre de l'exercice 2009.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec MM. Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten

Adhésion à l'assurance complémentaire frais de santé et au régime de prévoyance complémentaire invalidité décès du groupe ERAMET

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 17 février 2010 a autorisé l'adhésion de MM. Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten, mandataires sociaux, à l'assurance complémentaire frais de santé, ainsi qu'au contrat de prévoyance complémentaire invalidité décès du Groupe.

Cette assurance complémentaire frais de santé et ce régime de prévoyance complémentaire invalidité décès sont communs à l'ensemble du personnel de votre Société.

Régime de retraite à prestations définies

Nature, objet et modalités

Ce régime, dit de l'article 39, est applicable aux mandataires sociaux du groupe ERAMET et s'est poursuivi sans changement au cours de l'exercice 2010.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Ernst & Young et Autres
Aymeric de la Morandière

6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

		2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice	a) Capital social	78 936 727 €	79 012 144 €	79 956 455 €	80 427 930 €	80 866 071 €
	b) Nombre d'actions émises	25 880 894	25 905 621	26 215 231	26 369 813	26 513 466
Opérations et résultats de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>	a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 082 671	1 369 986	1 033 393	751 791	1 067 012
	b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	123 189	221 083	152 814	106 182	127 381
	c) Impôts sur les bénéfices	3 534	22 027	(20 075,75)	(6 433,338)	(9 900,158)
	d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
	e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	144 198	206 516	148 159	(29 941,56)	146 112
	f) Montant du dividende proposé	75 055	155 434	137 630	47 466	92 797
	Résultats par action <i>(en euros)</i>	a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,62	7,68	6,59	4,27
	b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5,57	7,97	5,65	(1,14)	5,51
	c) Dividende proposé par action	2,90	6,00	5,25	1,80	3,50
Personnel	a) Nombre moyen de salariés	336	347	369	383	381
	b) Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	20 933	27 914	26 331	27 350	30 873
	c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	8 983	10 165	11 250	15 478	22 105

6.3. COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2009 ET 2008

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- a) les comptes consolidés 2009, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 16 avril 2010 ;
- b) les comptes consolidés 2008, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 20.1.1, 20.1.2 et 6 du Document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 10 avril 2009 ;

Les parties non incluses des Documents de référence 2009 et 2008 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.eramet.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

6.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

6.4.1. Modalités de paiement de dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État.

6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 25 des statuts)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. »

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT 2010

L'affectation proposée du résultat 2010 figure à la seconde résolution proposée à la prochaine Assemblée au Chapitre 8 du présent document.

6.4.3. Politique de distribution de dividendes

6.4.3.1. POLITIQUE SUIVIE

MODALITÉS DE VERSEMENT

La Société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé (en 2011 à compter du 18 mai 2011).

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions.

MONTANT DU DIVIDENDE

Depuis plusieurs années, la Société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif. Le dividende proposé est de 3,50 euros par titre.

6.4.3.2. DIVIDENDES VERSÉS SUR LES DERNIERS EXERCICES

	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'actions rémunérées	26 513 466	26 369 813	26 215 231	25 905 621	25 880 894
Résultat net part du Groupe	328 M€	(265) M€	694 M€	582 M€	319 M€
Dividendes par action	3,50 €	1,80 €	5,25 €	6,00 €	2,90 €
Distribution totale	92,8 M€	47 M€	137,6 M€	155 M€	75 M€

6.4.3.3. PERSPECTIVES

La Société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents.

6.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6.5.1. Organisation du contrôle interne

Depuis plusieurs années, le Groupe demande en priorité aux Commissaires aux comptes de la Société de procéder à l'audit des principales filiales à travers le monde. Cependant pour des raisons historiques ou pratiques, d'autres cabinets interviennent suivant la répartition suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009	2008
Ernst & Young	1 580	1 279	1 325
Deloitte & Associés	1 482	1 270	1 550
Autres	311	393	941
Total	3 373	2 942	3 816

6.5.2. Honoraires versés aux différents auditeurs

L'inventaire complet des honoraires au titre des trois dernières années par nature de prestations versées aux différents cabinets figure à la note 31 aux comptes consolidés.

Informations sur la Société et son capital

7.1. Marché des titres de la Société	250
7.1.1. Place de cotation	250
7.1.2. Évolution du cours	250
7.1.3. Service du titre	253
7.2. Capital social.....	254
7.2.1. Capital souscrit.....	254
7.2.2. Titres non représentatifs du capital.....	254
7.2.3. Évolution du capital social.....	254
7.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années.....	254
7.2.5. Répartition du capital	254
7.2.6. Plans d'options et actions gratuites	257
7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières	258
7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions	259
7.3. Renseignements concernant la Société	261
7.3.1. Raison sociale (article 2 des statuts).....	261
7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société.....	261
7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)...	261
7.3.4. Siège social (article 4 des statuts)	261
7.3.5. Forme juridique et législation applicable.....	261
7.3.6. Contrôle légal de la Société (article 20 des statuts).....	261
7.3.7. Objet social (article 3 des statuts).....	261
7.3.8. Exercice social (article 24 des statuts)	262
7.3.9. Assemblée Générale.....	262
7.3.10. Transmission des actions.....	262
7.3.11. Identification des actionnaires	263
7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	264
7.4. Pactes d'actionnaires	265

7.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Place de cotation

L'action de la Société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR 0000131757) où ERAMET fait partie du compartiment A.

La valeur est intégrée dans les indices SBF 80, 120 et 250 d'Euronext Paris. Fin 2007, ERAMET a intégré l'indice DJ STOXX 600. Le 2 janvier 2008, ERAMET a rejoint l'indice N 100 d'Euronext Paris. Par ailleurs, la valeur a été intégrée dans l'indice MSCI Standard Index le 6 mai 2008. Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

7.1.2. Évolution du cours

Le titre ERAMET a progressé de 16 % en 2010, terminant l'année à 256,5 €/action, pour une capitalisation boursière de 6,8 milliards d'euros tandis que le CAC 40 a baissé de 3 % sur l'année 2010.

Le plus haut a été de 298,4 €/action, le 7 avril 2010 et le plus bas à 193,7 €/action, le 25 août 2010.

Sur cinq ans, entre le 31/12/2005 et le 31/12/2010 le titre ERAMET a progressé de 217 % tandis que l'indice Dow Jones Stoxx 600 Basic Resources Europe, composé de 25 titres de sociétés minières et métallurgiques est en hausse de 57 % sur la même période.

Le groupe ERAMET a maintenu un dividende significatif de 1,80 €/action en 2010 au titre de l'exercice 2009 (contre 5,25 €/action en 2009), malgré un résultat net part du Groupe négatif, signe de confiance dans sa solidité financière et ses perspectives. Ce dividende était payable, à l'option des actionnaires en actions ou en numéraire.

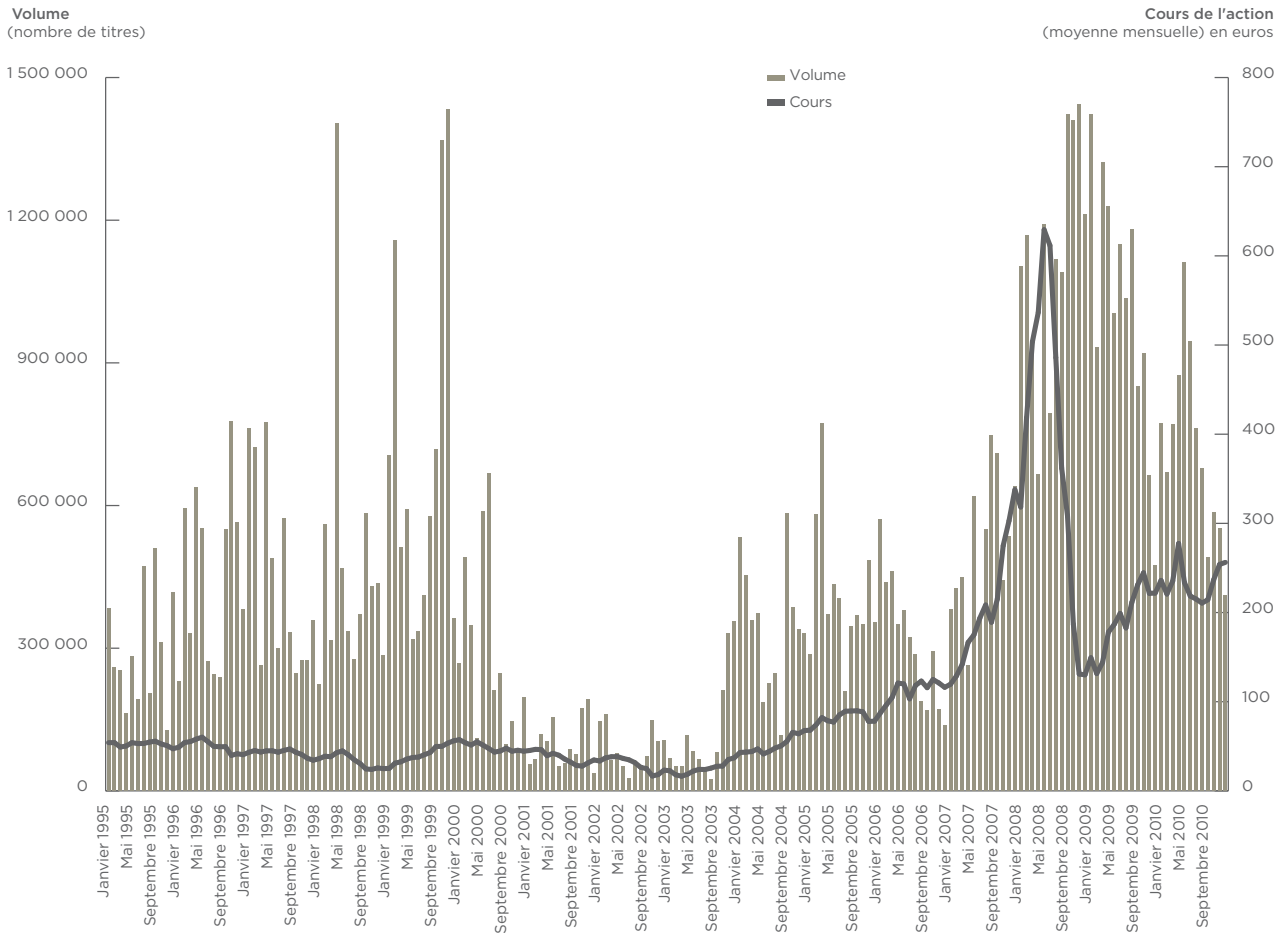
Poursuite du programme ERASHARE pour les employés du Groupe Eramet

En 2010, le programme ERASHARE a été poursuivi et s'est traduit par l'attribution gratuite de deux actions ERAMET à chacun des employés du Groupe, après 5 actions par employé en 2009.

Communication financière

La communication financière du Groupe a continué à s'enrichir à travers ses différents supports : le Document de référence, le rapport d'activité, le site Internet du Groupe www.eramet.com. Pour la première fois, la réunion de présentation des résultats du 1^{er} semestre 2010 a été diffusée en webcast en direct avec une traduction simultanée en anglais.

Évolution des volumes et du cours de l'action ERAMET



Données boursières

	Cours (en euros)		Clôture au 31/12	Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	Volume (moy./jour)
	extrêmes sur la période				
	plus haut	plus bas			
1994 *	57,93	47,26	52,59	771	37 385
1995 *	58,39	41,31	48,78	743	15 673
1996 *	61,89	34,91	41,47	643	23 981
1997 *	53,20	33,08	34,76	542	22 172
1998 *	47,72	22,11	25,60	399	24 176
1999 *	58,75	23,15	57,00	1 393	33 810
2000 *	61,75	41,90	43,55	1 076	14 100
2001	47,80	22,00	34,60	855	4 664
2002	39,80	13,90	21,05	527	4 928
2003	38,60	14,50	38,50	985	5 834
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953
2005	94,90	66,10	81,00	2 089	19 319
2006	147,40	79,00	121,40	3 142	14 806
2007	391,26	114,00	350,00	9 067	24 022
2008	669,98	96,06	138,00	3 618	52 945
2009	272,30	108,00	220,75	5 821	47 589
2010	298,40	193,70	256,50	6 801	33 419

* Recalculé en euros.

7.1 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	moyen (clôture)	(moyenne./mois)
2010				
Décembre	265,00	238,50	256,27	411 443
Novembre	277,00	234,30	253,93	552 238
Octobre	255,35	218,15	236,75	585 637
Septembre	222,15	199,00	214,35	490 807
Août	228,10	193,70	210,61	678 536
Juillet	230,50	198,25	215,08	761 711
Juin	236,80	201,00	218,52	945 600
Mai	274,00	203,75	233,71	1 110 292
Avril	298,40	250,20	277,46	874 592
Mars	258,95	221,15	235,37	769 847
Février	231,30	203,15	220,07	668 710
Janvier	260,95	215,20	236,05	772 721
2009				
Décembre	216,60	234,15	221,816	474 492
Novembre	207,00	230,50	221,510	664 166
Octobre	210,00	272,30	244,570	919 131
Septembre	213,55	248,80	231,111	850 553
Août	190,00	244,00	211,362	1 179 815
Juillet	153,51	204,00	182,722	1 035 733
Juin	175,00	238,50	199,005	1 148 573
Mai	161,30	204,74	186,854	1 004 671
Avril	153,75	195,00	177,945	1 229 638
Mars	109,02	185,00	144,122	1 321 855
Février	108,00	149,50	131,51	932 017
Janvier	122,00	193,00	149,32	1 422 169
2008				
Décembre	115,00	149,50	130,150	1 211 461
Novembre	96,06	175,00	131,021	1 443 299
Octobre	131,12	278,79	186,849	1 410 394
Septembre	240,72	375,98	308,481	1 423 270
Août	318,03	450,99	361,961	1 090 663
Juillet	400,00	634,99	485,971	1 116 959
Juin	563,72	655,80	611,596	794 622
Mai	561,20	669,98	629,300	1 191 992
Avril	473,30	595,00	536,614	665 791
Mars	402,00	560,00	503,747	934 809
Février	328,00	509,96	418,39	1 168 588
Janvier	249,00	367,90	318,37	1 101 950
2007				
Décembre	297,00	391,26	337,68	641 029
Novembre	265,00	333,00	302,97	535 937
Octobre	250,43	322,80	274,95	442 298

7.1 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	moyen (clôture)	(moyenne./mois)
Septembre	193,03	255,40	215,18	709 482
Août	163,40	219,99	189,11	748 051
Juillet	197,17	233,50	208,45	548 907
Juin	176,02	209,00	193,66	357 674
Mai	163,00	181,90	174,95	619 138
Avril	154,00	177,99	166,48	264 651
Mars	125,50	158,30	141,99	449 879
Février	123,10	132,00	128,83	426 275
Janvier	114,00	127,50	119,60	382 460

Source : Nyse Euronext.

7.1.3. Service du titre

La tenue du registre des titres de la Société est assurée par :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

GCT – Services aux émetteurs

Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

Tél. : 0826 109 119.

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à EXANE BNP PARIBAS.

7.2. CAPITAL SOCIAL

7.2.1. Capital souscrit

7.2.1.1. MONTANT ET TITRES REPRÉSENTATIFS

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2011, s'élève à 80 866 071,30 euros, représenté par 26 513 466 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

7.2.1.2. DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la Société.

7.2.1.3. CAPITAL SOUSCRIT NON ENCORE LIBÉRÉ

Néant.

7.2.2. Titres non représentatifs du capital

7.2.2.1. PARTS DE FONDATEURS, CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE

Néant.

7.2.2.2. AUTRES TITRES

La Société n'a pas émis d'autres instruments financiers - qui seraient en cours de validité - non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

7.2.3. Évolution du capital social

Le détail de l'évolution du capital figure à la note 26 aux comptes consolidés au Chapitre 6 du présent document.

7.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

La répartition du capital n'a pas été modifiée de façon significative au cours des trois dernières années, ni même depuis la substitution, en 2001, d'AREVA à Cogema, cette dernière étant venue elle-même aux droits de l'ERAP en 1999.

La Société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice, d'une modification significative de l'actionariat.

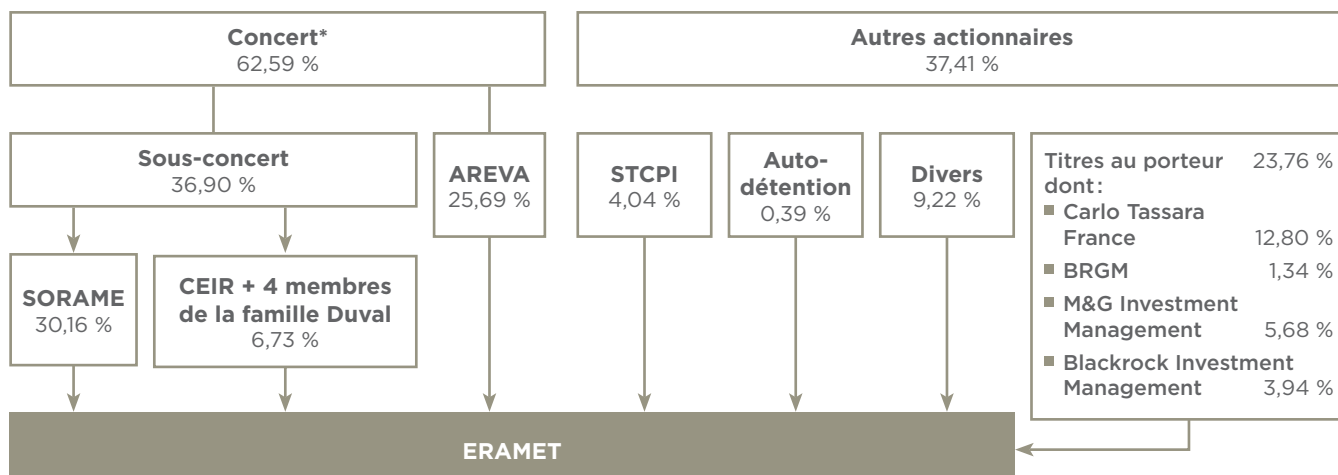
Les évolutions susceptibles de se produire relèvent de l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans d'options ou de l'acquisition des actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions, ou de l'acquisition automatique des droits de vote doubles pour les titres inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.

7.2.5. Répartition du capital

La répartition du capital connue de la Société, au cours des trois derniers exercices, résulte d'une étude faite au 31 décembre de chaque année par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres, des déclarations de franchissement de seuil communiquées, ainsi que de l'exercice des levées d'options et actions gratuites demeurant en cours de validité.

7.2.5.1. ORGANIGRAMME DE CONTRÔLE

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2010 (en % de titres)



* En vertu d'un Pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le numéro 199C0577.

7.2.5.2. AU 31 DÉCEMBRE 2010 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT - OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR - AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 997 095	30,16 %	15 816 014	35,68 %
CEIR ⁽¹⁾				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,73 %	3 567 992	8,05 %
Autres personnes physiques du concert (Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval)	2 283	ns %	3 504	ns %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 783 374	36,90 %	19 387 510	43,74 %
AREVA ⁽¹⁾	6 810 317	25,69 %	13 567 594	30,61 %
Total concert (sous-concert/AREVA) ⁽¹⁾	16 593 691	62,59 %	32 955 104	74,34 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,04 %	2 141 172	4,83 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	31 138	0,12 %	50 748	0,11 %
Auto-détention ERAMET	103 851	0,39 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	14 045	ns %	16 836	ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,80 %	3 394 146	7,66 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	0,80 %
M&G Investment Management Ltd. ⁽⁴⁾	1 507 277	5,68 %	1 507 277	3,40 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd. ⁽³⁾	1 044 297	3,94 %	1 044 297	2,36 %
Autres	2 398 391	9,1 %	2 861 923	6,45 %
Total titres	26 513 466	100,00 %	44 327 547	100,00 %
Total titres au nominatif	18 153 898	68,47 %	35 967 979	81,14 %
Total titres au porteur	8 359 568	31,53 %	8 359 568	18,86 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17/01/07.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête TPI. La société M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué en mars 2009 que Prudential plc contrôlait, à compter du 24 mars 2009, 792 995 actions.

7.2 CAPITAL SOCIAL

7.2.5.3. AU 31 DÉCEMBRE 2009 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT - OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR - AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 822 011	29,66 %	15 640 930	35,42 %
CEIR ⁽¹⁾				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,77 %	3 567 992	8,08 %
Autres personnes physiques du concert : Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval	2 223	ns %	3 444	ns %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 608 230	36,44 %	19 212 366	43,50 %
AREVA ⁽¹⁾	6 757 277	25,63 %	13 514 554	30,60 %
Total concert (sous-concert/AREVA) ⁽¹⁾	16 365 507	62,06 %	32 726 920	74,11 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,06 %	2 141 172	4,85 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	22 610	0,09 %	42 220	0,10 %
Auto-détention ERAMET	81 732	0,31 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	14 142	ns %	15 033	ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,87 %	3 394 146	7,69 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,35 %	356 044	0,81 %
M&G Investment Management Ltd. ⁽⁴⁾	1 553 229	5,89 %	1 553 229	3,51 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd. ⁽³⁾	1 157 153	4,39 %	1 157 153	2,62 %
Six Sis AG ⁽³⁾	406 082	1,54 %	406 082	0,92 %
Holta Invest AS	126 978	0,48 %	126 978	0,29 %
Autres	1 821 604	6,95 %	1 821 680	4,12 %
Total titres	26 369 813	100,00 %	44 161 300	100,00 %
Total titres au nominatif	18 049 498	68,45 %	35 840 985	81,16 %
Total titres au porteur	8 320 315	31,55 %	8 320 315	18,84 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17/01/07.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête TPI. La société M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué en mars 2009 que Prudential plc contrôlait, à compter du 24 mars 2009, 792 995 actions.

7.2.5.4. AU 31 DÉCEMBRE 2008 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT - OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR - AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droits de vote réels
SORAME ⁽¹⁾				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 818 919	29,83 %	15 637 838	35,80 %
CEIR ⁽¹⁾				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,81 %	3 567 992	8,17 %
Autres personnes physiques du concert : Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval	1 275	ns %	1 696	ns %
Total sous-concert SORAME/CEIR	9 604 190	36,64 %	19 207 526	43,97 %
AREVA ⁽¹⁾	6 757 277	25,78 %	13 514 554	30,94 %
Total concert (sous-concert/AREVA)	16 361 467	62,41 %	32 722 080	74,90 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,08 %	2 141 172	4,90 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	19 610	0,07 %	39 220	0,09 %
Auto-détention ERAMET	389 475	1,49 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	2 983	ns %	3 066	ns %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,94 %	3 394 146	7,77 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,36 %	356 044	0,81 %
M&G Investment Management Ltd. ⁽⁴⁾	1 281 703	4,89 %	1 281 703	2,93 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd. ⁽³⁾	855 678	3,26 %	855 678	1,96 %
Autres	2 483 539	9,47 %	2 893 701	6,62 %
Total titres	26 215 231	100,00 %	43 686 810	100,00 %
Total titres au nominatif	18 413 075	70,24 %	35 884 564	82,14 %
Total titres au porteur	7 802 156	29,76 %	7 802 156	17,86 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Estimation au vu de la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société, n° 207C0134 du 17/01/07.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société, n° 208C1083 du 3/06/08. Le 25 mars 2009, M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué que Prudential plc contrôlait à compter du 24 mars 2009 792 995 actions soit 3,02 % du capital et 1,81 % des droits de vote au 31/12/08.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société et il n'existe pas de titres nantis. Hormis l'auto-détention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au Chapitre Gouvernance.

7.2.5.5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2010, un total d'environ 275 000 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans l'hypothèse où ces actions pourraient bénéficier du droit de vote double, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre total d'environ 36 242 979 auxquels devraient être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur soit 8 369 568 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2010.

7.2.6. Plans d'options et actions gratuites

Le détail des plans d'options de souscription et actions gratuites attribués et restant ouverts au 31 décembre 2010 figure à la note 25 aux comptes sociaux d'ERAMET décrite au Chapitre 6 du présent document. Les actions gratuites attribuées (plans des 25/04/2007, 23/07/2007, 29/07/2009 et 20/05/2010) sont des actions existantes.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des options de souscription en cours de validité non encore levées au titre du plan du 15/12/2004, et à raison d'une action pour une option, 29 752 actions seraient créées, portant ainsi (sur la base des chiffres au 31 décembre 2010) le nombre d'actions à 26 399 565, le capital social à 80 518 673 euros et les droits de vote à 44 357 299.

7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières

Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes

Augmentations de capital autorisées

A – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-129 CC	
Par l’AGE pour un montant de 24 000 000 euros	13 mai 2009 (11 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Utilisation de l’autorisation	Néant
B – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	
Par l’AGE pour un montant de 24 000 000 euros	13 mai 2009 (13 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Utilisation de l’autorisation	Néant
C – Par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise.	
Par l’AGE pour un montant de 24 000 000 euros	13 mai 2009 (12 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Utilisation de l’autorisation	Néant
D – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses, en rémunération d’apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-147 6^e alinéa CC	
Par l’AGE pour un montant de 10 % du capital soit 7 995 645 euros	13 mai 2009 (14 ^e résolution)
Durée de la délégation	25 mois à compter du 15 juin 2009 soit jusqu’au 14/07/2011
Utilisation de l’autorisation	Néant
Limitation du montant des émissions (total A+B+C+D)	
Par l’AGE	13 mai 2009 (15 ^e résolution)
Montant maximum	24 000 000 euros
Utilisation des autorisations	Néant
Augmentation de capital réservée aux salariés	
E – Par l’AGE	13 mai 2009 (17^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Montant maximum	500 000 euros
Utilisation de l’autorisation	Néant
Réduction de capital	
F – Par l’AGE	13 mai 2009 (10^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu’au 12/07/11
Montant maximum	10 % du capital
Utilisation de l’autorisation	Néant
Attribution d’actions gratuites	
(art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 CC)	20 mai 2010
Nombre total maximum	300 000 actions
Durée de l’autorisation	38 mois jusqu’au 19/07/13
Utilisées en 2010	93 826
Solde disponible	206 174

Des projets de résolutions seront soumis au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 11 mai 2011, afin d'autoriser un renouvellement des délégations au Conseil en matière d'augmentation et de réduction de capital (cf. texte des projets de résolutions au Chapitre 8 du présent document).

7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions

7.2.8.1. BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT 2010

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 a autorisé la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et pour un prix maximum d'achat de 500 euros par action, soit un montant maximum payable par la Société de 1 318 665 650 euros. Cette autorisation expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

statuant sur les comptes de l'exercice 2010 et a été donnée en vue notamment de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- la conservation de ces actions ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- l'attribution d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par ERAMET, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre du régime des options d'achat d'actions et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés ;
- l'annulation de ces actions, en conformité avec la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

7.2.8.2. DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE D' ACTIONS PROPRES SUR L'EXERCICE (ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Attributions aux salariés	Total
Situation au 31 décembre 2009		49 626	32 106	81 732
En pourcentage du capital	26 369 813	0,19 %	0,12 %	0,31 %
Achats		269 075	23 610	292 685
Ventes		(270 566)	-	(270 566)
Situation au 31 décembre 2010		48 135	55 716	103 851
En pourcentage du capital	26 513 466	0,18 %	0,21 %	0,39 %

Au cours de l'exercice, 292 685 actions ont été achetées à un cours moyen de 236,05 euros et 270 566 actions ont été vendues à un cours moyen de 235,03 euros.

La valeur comptable du portefeuille de 103 851 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros chacune, détenues au 31 décembre 2010, s'établit à 14 057 270,58 euros, pour une valeur de marché à cette même date de 256,50 euros par titre, soit 26 637 781,15 euros.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés durant l'exercice.

7.2.8.3. CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société EXANE BNP PARIBAS, un contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AMAFI (précédemment la charte AFEI). La synthèse des opérations d'animation boursière figure dans le détail des opérations d'achat et de vente réalisées ci-dessus. En date de dénouement au 31 décembre 2010, les moyens suivants

figuraient au compte de liquidité : 45 890 actions ERAMET et 13 680 595 euros. Le 26 janvier 2011, 5 000 000 euros ont été retirés du contrat de liquidité.

7.2.8.4. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT 2011

CADRE JURIDIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2010, le capital de la Société était composé de 26 513 466 actions.

À cette date, la Société détenait 103 851 actions propres, soit 0,39 % du capital social.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2010, les 103 851 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 48 135 actions ;
- attribution aux salariés : 55 716 actions.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme seraient :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- de leur conservation ou de leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- de leur annulation, en conformité avec la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 autorisant pour une durée de 26 mois la réduction du capital de la Société.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES DE CAPITAL

10 % du capital social à la date du 31 décembre 2010, soit 2 651 346 actions, avant déduction des actions propres détenues par la Société.

Les actions ERAMET sont cotées au compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0000131757).

Le prix maximum d'achat serait de 500 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions serait de 1 325 705 500 euros, pour 2 651 411 actions représentant 10 % du capital de la Société.

MODALITÉS DES RACHATS

Les actions, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres ou via des instruments dérivés, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

La Société précise que dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la Société serait de couvrir les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la Société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

7.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.3.1. Raison sociale (article 2 des statuts)

ERAMET. Dans le présent document, la Société est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe constitué par ERAMET et ses filiales est désigné par « le Groupe ».

7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632045381 et sous le numéro SIRET 632 045 381 000 27.

- Code NAF : 515 C.
- Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

7.3.4. Siège social (article 4 des statuts)

Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
75015 Paris
Téléphone : + 33 (0)1 45 38 42 42
Télécopie : + 33 (0) 1 45 38 41 28
Site Internet : www.eramet.fr

7.3.5. Forme juridique et législation applicable

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce, (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

7.3.6. Contrôle légal de la Société (article 20 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 20 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne.

7.3.7. Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés ;
- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées ;
- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou Société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

7.3.8. Exercice social (article 24 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

7.3.9. Assemblée Générale

7.3.9.1. MODES DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION (ARTICLES 21 À 23 DES STATUTS)

Composition : l'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations : l'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 21 à 23 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission : tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par les articles L. 225-107 et R 225-75 et suivants du Code de commerce, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée (nu-proprétaire et usufruitier), d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

7.3.9.2. CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE (ARTICLES 8 ET 21 DES STATUTS)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, hormis, de par la loi, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation familiale ou de fusion ou scission de la société actionnaire.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

Limitation statutaire des droits de vote : néant.

Conditions de caducité : néant, hormis la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou du transfert des titres du nominatif au porteur.

7.3.10. Transmission des actions

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

7.3.11. Identification des actionnaires

7.3.11.1. FRANCHISSEMENT DES SEUILS / DÉCLARATION D'INTENTION

Déclarations légales : en application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception -, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les délais prévus, des objectifs poursuivis au cours des six mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième ou du quart.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit code.

Déclarations statutaires complémentaires : depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

7.3.11.2. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear SA à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

7.3.11.3. DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL RENDUES PUBLIQUES

Date	Décision AMF n°	Objet
		Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de cinq personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
03/08/1999	199C1045	
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres ERAMET détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote de la société M&G Investment Management Limited.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 13,16 % du capital et 7,74 % des droits de vote et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse (0 %) par la société Carlo Tassara International.
24/07/2007	207C1569	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,14 % du capital et 4,81 % des droits de vote de STCPI.
30/05/2008	208C1042	Avenant au Pacte d'actionnaire (CEIR – SORAME – AREVA) du 17/06/99
03/06/2008	208C1083	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,95 % du capital et 2,93 % des droits de vote de M&G Investment Management Limited
21/07/2009	209C1013	Avenant au pacte SORAME – CEIR du 19/07/99

7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Outre les informations relatives aux franchissements de seuil, aux droits de vote double, aux pactes d'actionnaires et aux engagements détaillés au présent chapitre, les éléments ci-dessous sont à noter.

7.3.12.1. POSSIBILITÉ D'UTILISER LES AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE

L'Assemblée Générale du 13 mai 2009, par sa seizième résolution, a conféré au Conseil, pour la durée fixée par la loi, la possibilité de faire usage, dans le cadre des dispositions légales, c'est-à-dire

dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité de l'article L. 233-33 du Code de commerce, des diverses délégations qui lui ont été conférées par les résolutions 11 à 14 de la même Assemblée Générale en matière d'émission d'actions, de valeurs mobilières divers et/ou de bons de souscription avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société ». Un renouvellement de cette autorisation est proposé aux suffrages de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

7.4. PACTES D'ACTIONNAIRES

En vertu d'un Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999, ayant fait l'objet d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers sous le numéro 199C0577 et d'un avenant du 28 mai 2008, la Société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009, étant précisé que Messieurs Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval détenaient et détiennent ensemble plus de la moitié du capital de SORAME, sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul, et que la quasi-intégralité du capital de CEIR est détenue par des membres de la famille Duval (sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul) ;
- AREVA, anciennement dénommée CEA Industries, venue aux droits et obligations de l'ERAP, signataire initial, du fait d'une substitution opérée par avenant du 27 juillet 2001 au pacte de concert du 17 juin 1999.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'AMF n° 208C1042 (avenant du 28 mai 2008) et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009) reproduits ci-dessous (la version intégrale de ces textes est disponible sur le site Internet de l'AMF).

Décision et information n° 208C1042 du 30 mai 2008

Par courrier du 29 mai 2008, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée « Avenant n° 2 au pacte d'actionnaires du 17 juin 1999 », conclue le 29 mai 2008 entre la société en commandite par actions SORAME, la société par actions simplifiée CEIR et certains membres de la famille Duval actionnaires de SORAME d'une part et AREVA d'autre part.

A/ Les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval), certains membres de la famille Duval et AREVA sont unies par un pacte d'actionnaires les instituant de concert vis-à-vis d'ERAMET, qui résulte d'un acte sous seing privé du 17 juin 1999 et de son avenant du 27 juillet 2001 ayant substitué AREVA à COGEMA, elle-même déjà substituée à l'ERAP le 1^{er} décembre 1999 conformément aux stipulations dudit pacte.

Ce pacte d'actionnaires, relatif à la gestion et à l'actionariat d'ERAMET, a été conclu pour une durée d'approximativement sept années, qui a commencé à courir le 21 juillet 1999 pour se terminer le 30 juin 2006, mais se prorogeant par tacite reconduction pour des périodes d'une année à défaut de dénonciation avec un préavis d'un mois avant l'arrivée de son terme faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de l'une ou l'autre des parties.

Préalablement à la signature de ce pacte, leurs signataires ont demandé au Conseil des marchés financiers une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, pour le sous-concert entre SORAME et CEIR d'une part, et pour le concert

entre SORAME, CEIR et ERAP d'autre part, et cette dérogation leur a été accordée.

En l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre des parties avant le 31 mai 2006, puis avant le 31 mai 2007, le pacte d'actionnaires d'ERAMET instituant un concert entre les sociétés SORAME, CEIR et AREVA a été tacitement prorogé, une première fois à compter du 1^{er} juillet 2006, pour une durée d'une année se terminant le 30 juin 2007, et une seconde fois à compter du 1^{er} juillet 2007 pour une durée d'une année se terminant le 30 juin 2008.

SORAME, CEIR, certains membres de la famille Duval et AREVA ont signé, le 29 mai 2008, un avenant au pacte de 1999 par lequel elles ont prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 leur pacte de concert en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 29 mai 2008 une nouvelle rédaction à la rédaction antérieure de leur pacte d'actionnaires du 17 juin 1999. (...)

B/ Les principales clauses de l'avenant sont les suivantes :

- Action de concert : les parties sont convenues de proroger la durée de leur pacte de concert vis-à-vis d'ERAMET ;
- Composition du Conseil d'administration d'ERAMET : le Conseil d'administration comprendra 7 administrateurs proposés par SORAME et CEIR, dont deux personnes physiques proposées en considération de leur compétence et de leur indépendance, 5 administrateurs proposés par AREVA, dont deux personnes physiques proposées en considération de leur compétence et de leur indépendance, 2 administrateurs proposés par la STCPI et un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration d'ERAMET. Cette composition sera maintenue sauf (i) modification en capital de plus de 10 % du capital d'ERAMET, des participations détenues à la signature de l'avenant soit par SORAME et CEIR, soit par AREVA, ou (ii) modification significative de la participation de STCPI dans ERAMET, en capital, constituant une réduction en dessous de 635372 actions ERAMET.
- Présidence, Comité de sélection : les parties prévoient de se concerter avant toute nomination d'un Président-Directeur général et la nomination des dirigeants de chacune des trois branches d'activité du groupe ERAMET.
- Engagement de concertation : les parties s'engagent à se concerter, avant toute Assemblée Générale des actionnaires d'ERAMET, en vue d'un exercice concordant de leurs droits de vote, et de la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette société.
- Stabilité du concert : aussi longtemps qu'AREVA n'augmentera pas de plus de 2 % sa participation dans ERAMET, directement ou indirectement, le sous-concert constitué entre SORAME et CEIR s'oblige à conserver le nombre d'actions et le nombre de droits de vote d'ERAMET requis pour demeurer prédominant dans le concert global entre SORAME, CEIR, et AREVA, sauf en cas de cession d'actions représentant, avec celles vendues éventuellement depuis la signature de l'avenant, au moins 80 % de la participation qu'il détient dans ERAMET à la signature de l'avenant du 29 mai au pacte du 17 juin 1999.

7.4 PACTES D'ACTIONNAIRES

- Droit de premier refus (préemption) réciproque :

Les parties se consentent un droit de premier refus réciproque :

- en cas d'intention ferme de vendre sur le marché à des tiers non identifiés, au fil de l'eau ou par Accelerated Book Building (ABB) ou par Fully Marketed Offering (FMO), un nombre déterminé d'actions ERAMET ;
- en cas de projet de cession à un ou plusieurs tiers identifiés d'un ou plusieurs blocs d'actions ERAMET, par application ou hors marché ;
- et en cas de projet d'apport de tout ou partie de sa participation dans ERAMET, rémunéré par des actions de la Société bénéficiaire de l'apport.

- Option d'achat consentie à AREVA :

- La famille Duval consent une option d'achat à AREVA portant sur la totalité des actions SORAME détenues directement ou indirectement par les personnes physiques du concert, Messieurs Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval, dans l'hypothèse où une cession d'actions SORAME ou une opération projetée sur son capital auraient pour effet de réduire au dessous de 50 % leur participation globale dans cette société, en capital ou en droits de vote.
- En cas d'exercice de l'option d'achat par AREVA, le prix de cession sera fixé par un expert.

Le droit de premier refus et l'option d'achat ne sont pas applicables aux reclassements intragroupes et aux transmissions à titre gratuit faites à des personnes physiques.

Le pacte se substitue le 29 mai 2008 au pacte du 17 juin 1999 et il est conclu pour une durée déterminée expirant le 31 décembre 2008. Il se prorogera ensuite par tacite reconduction par périodes de 6 mois, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre, par une notification faite 15 jours calendaires au moins avant l'expiration de la période semestrielle en cours.

Il cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une d'elles de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET, ou en cas de changement de prédominance à l'intérieur du concert global entre SORAME, CEIR et AREVA.

Décision et information n° 209C1013 du 21 juillet 2009

Par courrier du 16 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée « Avenant n° 1 au pacte du 19 juillet 1999 d'actionnaires d'ERAMET entre les sociétés SORAME et CEIR », conclue le 13 juillet 2009 entre la société en commandite par actions SORAME et la société par actions simplifiée CEIR.

A/ Il est rappelé que les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval) ont conclu le 19 juillet 1999 un pacte d'actionnaires les instituant de concert pour une durée de 10 ans, à compter du 21 juillet 1999.

Ce pacte prévoyait notamment :

- l'inaliénabilité de leurs actions ERAMET pendant 5 ans, sauf pour chacune d'elle à hauteur de 1,5 % du capital d'ERAMET au maximum ;

- une complète liberté de cession entre elles de leurs actions ERAMET, pour peu que SORAME continue de détenir au minimum 70 % des actions ERAMET détenues par leur concert et CEIR au maximum 30 %, avec l'engagement de maintenir cette répartition entre elles en cas de hausse de leurs participations ;
- des droits de préemption réciproques sur leurs titres ERAMET.
- un engagement de concertation avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette société.

(...)

C/ SORAME et CEIR ont signé, le 13 juillet 2009, un avenant au pacte du 19 juillet 1999 décrit au point A ci-dessus, par lequel elles ont prorogé jusqu'au 21 juillet 2014 leur pacte de concert, en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 13 juillet 2009 une nouvelle rédaction à celle du pacte d'actionnaires du 19 juillet 1999.

Les principales clauses dudit avenant conclu entre SORAME et CEIR sont les suivantes :

- Stabilité du concert SORAME/CEIR : sauf en cas de cession représentant au moins 80 % de la participation de leur concert dans ERAMET et aussi longtemps qu'AREVA n'augmentera pas sa participation dans ERAMET de plus de 2 %, les parties s'obligent à conserver le nombre d'actions et de droits de vote requis pour que leur sous-concert demeure prédominant dans le concert global ;
- Cession d'actions ERAMET entre SORAME et CEIR : toute cession d'actions ERAMET peut être réalisée librement entre les parties, à condition que SORAME continue à détenir au moins 70 % des actions ERAMET détenues par le sous-concert et CEIR au maximum 30 % ;
- Augmentation des participations dans ERAMET de SORAME et CEIR : les parties sont libres d'augmenter leur participation dans ERAMET, sous réserve de ne pas augmenter leur participation de plus de 2 % du capital ou des droits de vote en moins de douze mois ;
- Engagement de concertation entre les parties avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'ERAMET.

Cette convention se substitue au pacte du 19 juillet 1999. Elle est conclue pour une durée expirant le 21 juillet 2014 et se prorogera ensuite par tacite reconduction par période de deux ans, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties avec un préavis d'un mois avant l'expiration de la période en cours.

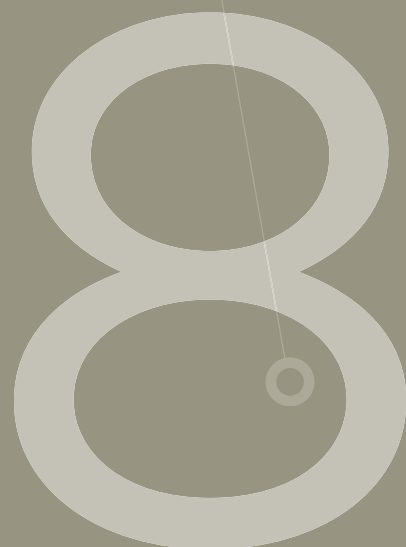
Elle cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une des parties de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET.

En outre, la répartition des administrateurs au sein du Conseil et des Comités est présentée en détail au Chapitre 4 « Gouvernance » du présent document.

À la connaissance d'ERAMET, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.

Assemblée Générale – Texte des projets de résolutions

8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	268
8.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	272
8.3. Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale.....	279



8.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution (Comptes annuels 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Comptes consolidés 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution (Affectation du résultat - Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, approuve l'affectation du bénéfice telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration :

- le résultat de l'exercice écoulé s'élève à 146 111 811,29 EUR ;
- auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾ 406 298 868,25 EUR.

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

- à la réserve légale : 90 961,68 EUR ;
- il restera : 552 319 717,86 EUR.

(1) Le report à nouveau intègre les 141 949,80 euros correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par ERAMET à la date du paiement du dividende réalisé en 2010.

L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution un montant de 3,50 euros par action, soit pour 26 513 466 actions composant le capital au 31 décembre 2010,

- une somme de : 92 797 131 EUR ;
- laissant un report à nouveau de : 459 522 586,86 EUR.

Le dividende sera détaché le 13 mai 2011 et mis en paiement à partir du 18 mai 2011.

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription ou la création d'actions gratuites au profit de salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'actions rémunérées	25 905 621	26 215 231	26 369 813	26 513 466
Dividende	6,00 EUR	5,25 EUR	1,80 EUR	3,50 EUR

Cinquième résolution (Non-renouvellement de mandat d'un administrateur - Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, décide de ne

pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Noël GIRAUD, arrivé à expiration avec la présente assemblée et nomme en remplacement Madame Josseline de CLAUSADE, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Sixième résolution (Non-renouvellement de mandat d'un administrateur – Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques ROSSIGNOL, arrivé à expiration avec la présente assemblée et nomme en remplacement Madame Manoelle LEPOUTRE, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Septième résolution (Non-renouvellement de mandat d'un administrateur – Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Cyrille DUVAL, arrivé à expiration avec la présente assemblée et nomme en remplacement la Société SORAME, représentée par Monsieur Cyrille DUVAL pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Huitième résolution (Non-renouvellement de mandat d'un administrateur – Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick DUVAL, arrivé à expiration avec la présente assemblée et nomme en remplacement la Société CEIR, représentée par Monsieur Patrick DUVAL pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Neuvième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Sébastien de MONTESSUS, intervenue lors du Conseil d'administration du 20 mai 2010, en remplacement de Monsieur Rémy AUTEBERT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce

dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011.

Dixième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Michel QUINTARD, intervenue lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2010, en remplacement de Monsieur Pierre FROGIER, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 et devant se tenir en 2013.

Onzième résolution (Non-renouvellement de mandat d'un administrateur – Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Sébastien de MONTESSUS, arrivé à expiration avec la présente assemblée et nomme en remplacement Monsieur Frédéric TONA, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015.

Douzième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick BUFFET, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

Treizième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Édouard DUVAL, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

Quatorzième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Georges DUVAL, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

Quinzième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert LEHMANN, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

Seizième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Louis MAPOU, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

Dix-septième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Michel SOMNOLET, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

Dix-huitième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant

se tenir en 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine TREUILLE, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

Dix-neuvième résolution (Renouvellement de mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 et devant se tenir en 2015, le mandat d'administrateur de la société AREVA, représenté par Monsieur Sébastien de MONTESSUS, arrivé à expiration avec la présente assemblée.

Vingtième résolution (Autorisation d'opérer sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif de programme de rachat de titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- de leur conservation ou de leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de leur annulation, en conformité avec la **vingt-deuxième** résolution de la présente Assemblée Générale autorisant pour une durée de 26 mois la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, *via* des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder **500** EUR par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social **au 28 février 2011**, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de **500** EUR par action, à **1 325 705 500** EUR.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;

- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Vingt et unième résolution (Autorisation d'opérer sur les titres de la Société en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'administration à faire usage de l'autorisation donnée dans ladite résolution également **en période d'offres publiques**, si, d'une part l'offre d'achat visant les titres de la Société est réglée intégralement en numéraire et si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre normal de son activité.

8.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-deuxième résolution (Autorisation de réduction du capital par annulation de titres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise, sous la condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale de la vingtième résolution relative à l'autorisation d'opérer sur les titres de la Société, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réduire le capital social de la Société par l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider l'annulation des actions, constater la réduction du capital social, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, modifier en conséquence les statuts et généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités.

Cette autorisation est valable 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois. Elle remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-troisième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, la compétence de décider d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social de la Société par l'émission, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès,

immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social, sous la forme :

- a) d'actions ordinaires de la Société en procédant à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
- b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social de la Société. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;

- c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus émises simultanément.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, est fixé à 24 000 000 EUR. À ce plafond, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 27^e résolution.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux (a), (b) et (c) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le Conseil d'administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le Conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières ou des bons, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies, ou répartir librement les actions, les valeurs mobilières ou les bons non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, ou encore les offrir au public,

totalemment ou partiellement ; le Conseil d'administration pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée Générale prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit en application des dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour leur libération ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Vingt-quatrième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de l'incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L. 225-130 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, confor-

mément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la vingt-troisième résolution, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;
2. Décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 24 000 000 EUR ; ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 27^e résolution ;
3. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider, le cas échéant, en cas de distribution d'actions gratuites, en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
 - et plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Vingt-cinquième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de Commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, la compétence de décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 24 000 000 EUR, par l'émission, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital. Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes :

I) Émission par la Société, sous la forme :

- a) d'actions ordinaires nouvelles de la Société à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
- b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social de la Société. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles en actions, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;

- c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux (a), (b) et (c) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de Commerce.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital de la Société susceptibles d'être créés en vertu des émissions prévues aux (b) et (c) du présent paragraphe I ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 EUR pour les émissions visées au (b) et supérieur à 24 000 000 EUR pour les émissions visées au (c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux (b) et (c) ci-dessus.

II) Émissions par une ou des sociétés dont la société ERAMET détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en EUR, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :

- a) d'obligations à bons de souscription d'actions de la société ERAMET ;
- b) de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société ERAMET ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital susceptibles d'être créés en vertu des émissions visées au (a) et (b) du présent paragraphe II ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital de la société d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 EUR auquel s'ajoutera éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires des bons visés aux (a) et (b) et des valeurs mobilières visées au (b) du présent paragraphe II.

III) L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, valeurs mobilières et bons de souscriptions mentionnés aux (a), (b) et (c) du paragraphe I et aux bons et valeurs mobilières mentionnés aux (a) et (b) du paragraphe II. Le Conseil d'administration pourra, toutefois, conférer aux actionnaires, pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

L'Assemblée Générale décide également que la présente délégation comporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentant une quote-part du capital de la société ERAMET auxquels donnera droit, immédiatement ou à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés aux (b) et (c) du paragraphe I et des bons et valeurs mobilières visés aux (a) et (b) du paragraphe II.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

IV) L'Assemblée Générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société :

- 1) pour chacune des actions émises en application de la délégation conférée au (a) du paragraphe I ci-dessus ;
- 2) pour chacun des titres représentant une quote-part du capital émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée aux (b) des paragraphes I et II ci-dessus ;
- 3) et pour l'exercice de chacun des bons émis en application des délégations données au (c) du paragraphe I et aux (a) et (b) du paragraphe II ci-dessus,

devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation (éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

V) L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- fixer, en liaison avec la ou les sociétés émettrices dans les cas prévus au paragraphe II, les montants à émettre, la nature des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et modalités d'émission (y compris les modalités de libération des actions ordinaires de la Société), la date de jouissance même rétroactive des titres à créer ;
- fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour leur libération ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises ;
- déterminer, en liaison avec la ou les sociétés émettrices dans les cas prévus au paragraphe II, les dates et modalités des

émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, prendre les décisions et effectuer les opérations nécessaires en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Vingt-sixième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, dans la limite de 10 % du capital social, à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables, par l'émission, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
2. décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objets des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires au titre de capital et valeurs mobilières qui seront émis ;

3. prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit en application des dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce ;
4. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 27^e résolution de la présente Assemblée ;
5. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour statuer sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, arrêter toutes les modalités et conditions des émissions, arrêter la liste des apporteurs, l'évaluation des apports, la liste des valeurs mobilières apportées, de constater la ou les augmentations de capital en résultant, de procéder à toutes les imputations sur la ou les primes d'apport, notamment celles des frais ou droits entraînés par la réalisation des opérations ou des sommes nécessaires pour doter la réserve légale à son maximum, et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises ;
6. fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité durant laquelle le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation.

Vingt-septième résolution (Limitation du montant des émissions)

L'Assemblée Générale décide que :

- les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons données aux résolutions **23** à **26** ci-dessus, qu'elles soient immédiates ou différées, ne pourront excéder un montant nominal total maximal de 24 000 000 EUR auquel s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital.

Vingt-huitième résolution (Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'administration à faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des

résolutions 23 à 26 de la présente Assemblée Générale, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société.

Vingt-neuvième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec possibilité de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de **500 000** euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan épargne pour la retraite collectif.

Elle décide de supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires à émettre, le cas échéant attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

La présente délégation, est donnée pour une durée de vingt-six mois.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Trentième résolution (Modifications statutaires - article 10 - Obligations)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de supprimer l'article 10 des statuts relatif aux obligations et, en conséquence, de modifier la numérotation des articles suivants, actuellement 11 à 27, pour les remplacer respectivement par 10 à 26.

Version actuelle

Nouvelle version

L'Assemblée Générale des actionnaires a seule qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Néant.

8.2 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Trente et unième résolution (Modifications statutaires - article 11 - Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de

modifier le paragraphe 1 de l'article 11 des statuts relatif au Conseil d'administration, pour adopter le texte suivant :

Version actuelle	Nouvelle version
1. La Société est administrée par un Conseil de quinze membres.	1. La Société est administrée par un Conseil de quinze membres au plus .

Le reste de l'article 11 est sans changement.

Trente-deuxième résolution (Modifications statutaires - article 21 - Règles communes aux Assemblées Générales d'actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier le **paragraphe 2 et le paragraphe 4 de l'article 21** des statuts relatif aux règles communes aux assemblées générales d'actionnaires, pour adopter le texte suivant :

Version actuelle	Nouvelle version
.....
2. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. À défaut, elle peut être convoquée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.	2. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. À défaut, elle peut être convoquée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Les convocations sont faites conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.	Les convocations sont faites conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs Actionnaires, répondant aux exigences législatives et réglementaires en vigueur, peuvent requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.	L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs Actionnaires, répondant aux exigences législatives et réglementaires en vigueur, peuvent requérir l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour.
L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.	L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Version actuelle

Nouvelle version

.....

1. L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un Actionnaire s'il n'est pas lui-même Actionnaire ou conjoint de l'Actionnaire représenté.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'Actionnaire sur le registre des actions, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, déposer aux lieux indiqués par l'avis de convocation, cinq jours au moins avant la date de réunion de cette Assemblée, un certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Chaque Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

.....

4. L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. **Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale dans les conditions légales et réglementaires.**

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'Actionnaire sur le registre des actions, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, **satisfaire aux formalités prescrites par la réglementation en vigueur.**

Chaque Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la participation à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris internet, est autorisée suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, transmettre un vote par correspondance ou une procuration par tous moyens de télétransmission, y compris internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Le reste de l'article 21 est sans changement.

Trente-troisième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

8.3. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées - Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 - 22^e résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité ; cette autorisation d'achat est proposée à l'approbation de votre assemblée générale (20^e résolution) et serait

donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Aymeric de la MORANDIÈRE

Deloitte & Associés
Alain PENANGUER

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription - Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 - 23^e, 25^e, 26^e, 27^e et 28^e résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission (a) d'actions ordinaires, (b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social de la société et (c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (23^e résolution),
 - émission (a) d'actions ordinaires, (b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social de la société et (c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (25^e résolution - paragraphe I), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce,
 - émission d'actions ordinaires, en conséquence de l'émission par une ou des sociétés dont la société ERAMET détient,

directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, (a) d'obligations à bons de souscription d'actions de la société ERAMET et (b) de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société ERAMET (25^e résolution - paragraphe II) ;

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (26^e résolution), dans la limite de 10% du capital.

Votre Conseil d'administration vous propose également, dans la 28^e résolution, de pouvoir utiliser ces délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code commerce est applicable.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 24 000 000 euros au titre des 23^e, 24^e, 25^e et 26^e résolutions.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

8.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre de la 25^e résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 23^e et 26^e résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 25^e résolution et en tant que besoin dans la 26^e.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Aymeric de la MORANDIÈRE

Deloitte & Associés
Alain PENANGUER

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif - Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 - 29^e résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal maximal de 500 000 euros, réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la

proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2011

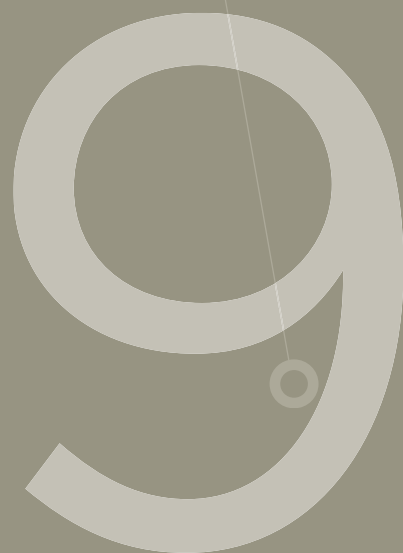
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Aymeric de la MORANDIÈRE

Deloitte & Associés
Alain PENANGUER

Informations complémentaires

9.1. Personne responsable du Document de référence.....	284
9.1.1. Nom et qualité du responsable.....	284
9.1.2. Attestation du responsable du Document de référence.....	284
9.2. Commissaires aux comptes.....	285
9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	285
9.2.2. Commissaires aux comptes suppléant.....	285
9.3. Information financière.....	285
9.3.1. Nom du responsable de l'information.....	285
9.3.2. Modalités de la communication et calendrier.....	286
9.3.3. Liste des informations financières et communiqués.....	286
9.4. Liste des rapports - Exercice clos le 31 décembre 2010 ...	287
9.5. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel.....	288
9.6. Table de concordance avec le règlement européen 809-2004.....	289
9.7. Lexique.....	291
9.7.1. Les procédés.....	291
9.7.2. Les produits.....	291
9.8. Adresses des filiales consolidées.....	292



9.1. PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1.1. Nom et qualité du responsable

Monsieur Patrick Buffet

Président-Directeur général d'ERAMET.

9.1.2. Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant aux chapitres 1 - Présentation du Groupe, 2 - Activités, 3 - Facteurs de risques, 4 - Gouvernement d'entreprise, 5 - Développement durable et 7 - Information sur la Société et son capital) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes 2010 consolidés présentés dans le Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 218 dudit document, qui contient une observation sur la première adoption des normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » révisées dont les impacts sont décrits dans les notes 1.1 « Principes généraux et déclaration de conformité » et 2 « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nom : Patrick Buffet
Fonction : Président-Directeur général
Signature : Fait à Paris, le 5 avril 2011

9.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés de la Société est assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit :

9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires

9.2.1.1. ERNST & YOUNG ET AUTRES

Adresse : 41, rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine, 438 476 943 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Aymeric de la Morandière.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

La société Ernst & Young Audit, Tour Ernst & Young, 11, allée de l'Arche, Paris-La Défense Cedex, représentée par Monsieur François Carrega en tant qu'associé responsable du contrôle, a exercé cette fonction lors des six exercices précédents.

9.2.1.2. DELOITTE & ASSOCIÉS

Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92254 Neuilly-sur-Seine Cedex, 572 028 041 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Alain Penanguer.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Nicholas L. E. Rolt était associé responsable du contrôle pour la société Deloitte & Associés jusqu'au renouvellement du 13 mai 2009.

9.2.2. Commissaires aux comptes suppléant

9.2.2.1. AUDITEX

Adresse : Tour Ernst & Young, 11, allée de l'Arche – Paris-La Défense Cedex, 377 652 938 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Jean-Marc Montserrat, a exercé cette fonction lors des six exercices précédents.

9.2.2.2. CABINET BEAS (BUREAU D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES SOCIALES ET COMPTABLES)

Adresse : 7/9, Villa Houssay-92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, 315 172 445 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.3. INFORMATION FINANCIÈRE

9.3.1. Nom du responsable de l'information

Responsable :	Monsieur Philippe Joly
Qualité :	Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière
Adresse :	ERAMET
	Tour Maine – Montparnasse
	33 avenue du Maine
	75755 Paris cedex 15
	Téléphone : 33 (0) 1 45 38 42 02

9.3.2. Modalités de la communication et calendrier

Périodicité : conformément à la réglementation, ERAMET publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications réalisées dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.eramet.fr> – rubrique Investisseurs), et diffusés conformément au règlement AMF.

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la Société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce Document de référence peuvent être consultées soit sur le site d'ERAMET (<http://www.eramet.fr>) ou soit par demande auprès du Directeur juridique de la Société, à son siège social : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75015 Paris.

9.3.2.1. CALENDRIER 2011

Publication du chiffre d'affaires et des résultats annuels 2010 :	jeudi 17 février 2011	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	jeudi 28 avril 2011	(avant bourse).
Assemblée Générale :	mercredi 11 mai 2011	
Publication du CA et des résultats du 1 ^{er} semestre :	jeudi 28 juillet 2011	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre :	jeudi 27 octobre 2011	(avant bourse).

9.3.3. Liste des informations financières et communiqués

17 février 2011 : Résultats annuels 2010

28 octobre 2010 : Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2010

20 octobre 2010 : Signature de l'accord avec la République Gabonaise sur l'augmentation de sa participation au capital de Comilog

14 octobre 2010 : Accord avec la République Gabonaise sur l'augmentation de sa participation au capital de Comilog

29 juillet 2010 : Résultats du 1^{er} semestre 2010

13 juillet 2010 : Accord entre la STCPI et ERAMET sur le pacte d'actionnaires SLN

21 juin 2010 : Paiement du dividende 2009

20 mai 2010 : Assemblée générale

29 avril 2010 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010

27 avril 2010 : Demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de quatre projets de résolutions

18 février 2010 : Résultats annuels 2009

16 février 2010 : Bolloré – ERAMET – accord sur l'exploitation de gisements de lithium en Argentine.

20 janvier 2010 : Information sur l'assignation Carlo Tassara France

Publications BALO

Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale	9 avril 2010
Avis de convocation à l'Assemblée Générale	3 mai 2010
Rectificatif à l'avis de convocation à l'Assemblée Générale	14 mai 2010
Avis d'approbation des comptes sans modification	4 juin 2010

9.4. LISTE DES RAPPORTS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Rapports internes à la Société

	Chapitre
Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société ERAMET - Exercice 2010	4.1

Rapports externes à la Société

	Chapitre
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2010	6.1.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2010	6.2.4.
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 2010	6.2.5.
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET - Exercice 2010	4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	8

9.5. TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations rapport financier annuel	Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	Chapitre 9.1.
2	Comptes consolidés	Chapitre 6.1.
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos au 31 décembre 2010	Chapitre 6.1.3.
4	Comptes sociaux de la société mère – Exercice clos au 31 décembre 2010	Chapitre 6.2.
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos au 31 décembre 2010	Chapitres 6.2.4. et 6.2.5.
	Rapport de gestion :	
	- Activité,	- Chapitres 1, 2 et 4
	- Commentaires financiers,	- Chapitre 1
	- Recherche et Développement,	- Chapitre 2
	- Organigramme,	- Chapitre 2
	- Données sociales et rémunération des dirigeants,	- Chapitre 4 et 5
	- Données environnementales,	- Chapitre 5
	- Tableau des délégations d'augmentation de capital,	- Chapitre 7
	- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,	- Chapitre 7
6	- Rachat d'actions propres	- Chapitre 7
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	Chapitre 6.5.
8	Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	Chapitre 4

9.6. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Chapitre	Informations	Document de référence
1	Personnes responsables	9.1.
1.1	Personnes responsables	9.1.
1.2	Déclaration des personnes responsables	9.1.
2	Contrôleurs légaux des comptes	9.2.
2.1	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	9.2.
2.2	Changements	non applicable
3	Informations financières sélectionnées	1
3.1	Informations financières sélectionnées	1
3.2	Périodes intermédiaires	non applicable
4	Facteurs de risque	3
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	1.3.
5.2	Investissements	1.2.4
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	2
6.2	Principaux marchés	2
6.3	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	2
6.4	Dépendance éventuelle	2
6.5	Position concurrentielle	2
7	Organigramme	
7.1	Groupe	4.1.
7.2	Filiales importantes	2.1.
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	2.7.
8.2	Aspects environnementaux de ces équipements	5.3.
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1.2.
9.2	Résultat d'exploitation	1.2.
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	1.2.
10.2	Flux de trésorerie	1.2.
10.3	Structure de financement	1.2.
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	1.2.
10.5	Sources de financement	1.2.
11	Recherche et développement – Brevets et licences	2.8.
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	1
12.2	Influence susceptible éventuelle	1
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Hypothèses	non applicable
13.2	Rapport	non applicable
13.3	Comparaison	non applicable
13.4	Actualisation	non applicable

Chapitre	Informations	Document de référence
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Information sur les membres	4
14.2	Conflits d'intérêts	4
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunération	4
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	4
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration des mandats	4
16.2	Contrats de service	4
16.3	Comités	4
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	5.14
17.2	Participations et options de souscription d'actions	5.14
17.3	Participation des salariés	5.14
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	7.2
18.2	Droits de vote	7.2
18.3	Détention et contrôle	7.2
18.4	Accords liés au contrôle	7.4
19	Opérations avec des apparentés	6.2
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	6
20.2	Informations financières pro forma	non applicable
20.3	États financiers	6
20.4	Vérification des informations financières historiques	6
20.5	Date des dernières informations financières	6
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	non applicable
20.7	Politique de distribution des dividendes	6.4
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3 et 6
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	non applicable
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	7
21.2	Acte constitutif et statuts	7
22	Contrats importants	3
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	non applicable
23.2	Attestation	non applicable
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	2 / 6

9.7. LEXIQUE

9.7.1. Les procédés

Enrichissement du minerais

Utilisé par Le Nickel-SLN, cette technologie innovante permet, par tri granulométrique et densimétrique, d'accroître la teneur des minerais afin d'exploiter une portion plus large du gisement et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves.

Forgeage

Déformation plastique du métal entre deux outils plats. Le forgeage permet d'obtenir des pièces de géométrie simple.

Hydrométallurgie

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par voie chimique (attaque pour mise en solution, extraction par solvant, électrolyse).

Laminage

Réduction de l'épaisseur d'un lingot, d'une barre, d'une tôle, etc., par passage entre les cylindres en rotation d'un laminoir.

Lixiviation acide

Exploitation des minerais oxydés de nickel (latérites) par leur mise en solution acide.

Matriçage

Mise en formes complexes d'une ébauche métallique entre deux outillages gravés, en un seul coup et à vitesse lente.

Métallurgie des alliages

- Métallurgie à l'air : réalisée dans un four à arc, la fusion est suivie par un traitement métallurgique afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.
- Métallurgie sous vide : utilisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...), ce procédé de fusion est réalisé dans des fours à induction sous vide de type VIM (*vacuum induction melting*).
- Refusion : indispensable pour certaines pièces critiques destinés aux secteurs de l'aéronautique et de l'énergie, ce procédé permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire et d'abaisser la teneur en gaz pour une augmentation significative des caractéristiques et de la fiabilité mécanique.
- Métallurgie des poudres : fabrication d'alliages à hautes caractéristiques par pulvérisation d'un jet de métal liquide puis compaction de la poudre ainsi obtenue sous très haute pression et à température élevée.

Presse

Outil industriel utilisé pour le matriçage (définition plus haut). Sa puissance se mesure en milliers de tonnes.

Pyrométallurgie

Réduction des oxydes métalliques et séparation métal-oxyde par fusion (haut-fourneau ou four électrique).

9.7.2. Les produits

Aciers rapides

Aciers très résistants à l'usure, d'une dureté élevée à chaud et à froid, destinés principalement à la fabrication d'outils de coupe (forets, tarauds, fraises, scies...) pour l'usinage des métaux.

Alliages

Matériaux métalliques composés de différents métaux aux propriétés particulières répondant à des usages déterminés, comme la résistance à l'usure ou à la corrosion, la résistance mécanique à haute température, etc.

Electrolytic Manganèse Dioxide (EMD)

Agent actif des piles alcalines.

Ferroalliages

Alliages contenant du fer et au moins un autre métal ajouté au métal liquide lors du processus d'élaboration de l'acier afin d'ajuster sa composition en fonction des propriétés souhaitées.

Manganèse

Consommé sous forme d'alliage (ferromanganèse, silicomanganèse), ce métal entre dans la composition de l'acier dans la proportion de 6 à 7 % afin d'en améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité et l'état de surface au laminage. Il est également utilisé lors de l'élaboration pour la désoxydation/désulfuration. Autres applications : chimie, piles et batteries, circuits électroniques, engrais, durcisseur pour l'aluminium...

Nickel

Élément d'alliage essentiel, ce métal confère aux aciers de nombreuses propriétés variant selon les nuances : résistance à la corrosion atmosphérique en combinaison avec le chrome (acier inoxydable), résistance à la haute température, ductilité, résistance mécanique, résistivité électrique, propriétés magnétiques... Le nickel est recyclable à l'infini.

Nuances

Qualités d'aciers différentes obtenues en variant les alliages des métaux entrant dans leur composition afin d'obtenir des caractéristiques spécifiques. Chaque nuance est adaptée à des besoins particuliers.

Poudres de cobalt et de tungstène

Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Produits longs

Demi-produits d'alliages de hautes caractéristiques destinés à être transformés.

Superalliage

Alliages de plusieurs métaux où le nickel est généralement prédominant (superalliages base nickel), présentant de hautes caractéristiques de résistance mécanique à température élevée et de résistance à la corrosion. Les superalliages sont utilisés pour la fabrication de pièces destinées à l'industrie aéronautique et spatiale, la production d'énergie, l'industrie chimique, la préservation de l'environnement.

9.8. ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Argentine						
Bolera Minera Avenida Cordoba 1233, Piso 2, Ciudad de Buenos Aires Argentine				✓	IP	50,00 %
Eramine Sud America Avenida Cordoba 1233, Piso 2, Ciudad de Buenos Aires Argentine				✓	IG	100,00 %
Australie						
Weda Bay Minerals Pty Ltd. (Nickel) Unit 5, 46 Hillside Crescent Hamilton Qld 4007 PO Box 508 Fortitude Valley Qld 4006 Australie (617) 3624 8103	✓				IG	100,00 %
Belgique						
Erachem Comilog S.A. Rue du Bois 7334 Saint Ghislain Belgique		✓			IG	65,08 %
Canada						
Gulf Chemical and Metallurgical Canada Corporation P. O. Box 3510 55418 Range Road 214 Fort Saskatchewan, Alberta Canada T8L4A4+1 (780) 998 8700			✓		IG	65,08 %
Weda Bay Minerals Inc. (Nickel) 14th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada (416) 603 0591	✓				IG	100,00 %
Chine						
ERAMET Comilog Shanghai Trading Co. Ltd. Room 2612, 26 Floor Bank of China TowerNo. 200 Yin Cheng Zhong Road, Pudong, Shanghai, Chine 86-21-6100 6161		✓			IG	93,02 %
Erasteel Innovative Material Co Ltd. Room 2607-2612 Bank of China TowerN° 200 Yin Cheng Zhong Road Pudong 200-120, Shanghai Chine			✓		IG	100 %

9.8 ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Room 2612-26F China Bank Tower 200 Yincheng Road Central Pudong Shanghai 200120 Chine 86- 21 6100 6161		✓			IG	93,02 %
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd. Fenghuang Town, Laibin County, Guangxi Province, 546102 Chine 86- 7724 812 288		✓			IG	65,11 %
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. Chine 86-21 6881-0625		✓			IG	93,02 %
États-Unis						
Bear Metallurgical Corp. 302 Midway Road - P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	65,08 %
Comilog US 610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland États-Unis 1-410 636 71 26		✓			IG	65,08 %
ERAMET Marietta Inc. P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 États-Unis 1-740 374 1000		✓			IG	100,00 %
Erachem Comilog Inc. 610 Pittman Road Baltimore-Maryland MD 21226-1788 États-Unis 1-410 789 8800		✓			IG	65,08 %
Erasteel Inc. 95 Fulton street Boonton NJ 07005 – 1909 États-Unis 1-973 335 8400			✓		IG	100,00 %
Gulf Chemical and Metallurgical Corp. 302 Midway Road - P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	65,08 %
France						
Airforge 75, Bd de la Libération BP 173 09102 Pamiers Cedex France 33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22			✓		IG	100,00 %

9.8 ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Aubert & Duval Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Comilog Dunkerque Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	65,08 %
Comilog France Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	65,08 %
Comilog Holding Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	65,08 %
Comilog International Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	65,08 %
ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42					consolidante	
ERAMET Alliages Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
ERAMET Comilog Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	82,54 %
ERAMET Holding Nickel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42	✓				IG	100,00 %
ERAMET Holding Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	100,00 %

9.8 ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Eramine Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
Erasteel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Erasteel Commentry 1, Place Martenot BP 1 03600 Commentry France 33 (0) 4 70 28 78 00			✓		IG	100,00 %
Erasteel Champagnole 23, rue Georges Clémenceau BP 104 39300 Champagnole France 33 (0) 3 84 52 64 44			✓		IG	100,00 %
Eurotungstene 9, rue André Sibellas BP 152X 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54	✓				IG	100,00 %
Interforge Z.I. de la Maze BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83			✓		IG	94,00 %
Metal Currencies Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
Metal Securities Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
S.I.M.A. Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55			✓		IG	100,00 %
UKAD Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IP	50,00 %
Valdi 1 bd de la Boissonnette 42110 Feurs France 33 (0) 4 77 27 40 92		✓			IG	100,00 %

9.8 ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Gabon						
Comilog S.A.						
Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00						
		✓			IG	65,08 %
PMO (Port Minéralier d'Owendo)						
Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00						
		✓			IG	63,30 %
Setrag						
BP 578 Libreville Gabon 00241708049						
		✓			IG	55,25 %
Hong Kong						
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd.						
Unit 1402, Tower one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 60 60 46						
		✓			IG	93,02 %
Comilog Asia Ltd.						
Unit 1402, Tower one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99						
		✓			IG	93,02 %
Comilog Far East Development Ltd.						
Unit 1402, Tower one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99						
		✓			IG	93,02 %
Indonésie						
Pt Weda Bay Nickel						
Wisma Raha Raja 8th Floor Jl. TB. Simatupang, Kav. 1 Cilandak Timur - Jakarta Selatan 12560 Indonésie +62 (21) 788 49 866						
	✓				IG	59,94 %
Luxembourg						
Eras S.A.						
6 B Route de Trève L-2633 Luxembourg Luxembourg						
				✓	IG	100,00 %
Mexique						
Erachem Mexico						
Carretera Tampico - Valles km. 28 Tamos, Panuco, Vert. CP 92018 Mexico Mexique 52-1 210 27 62						
		✓			IG	65,08 %
Norvège						
ERAMET Norway A/S						
P.O. Box 82 - N-3901 Porsgrunn Norvège 47 35 56 18 00						
		✓			IG	100,00 %
Eralloys Holding A/S						
Vollsveien 13H P.O. Box 103 N - 1325 Lysaker Norvège 47 67 10 3425						
		✓			IG	100,00 %

9.8 ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES


	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Tinfos A/S O. H. Holtas gate 21 - N - 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			MEE	33,35 %
Eralloys Energy A/S Oyesletta 61 P.O. Box 246 N - 4491 Kvinesdal Norvège 47 38 35 72 00		✓			IG	100 %
DNN Industrier A/S Gl Oddavei 6 N - 5770 Tyssedal Postal C/O Tinfos A/S O. H. Holtas gate 21 - N - 3678 Notodden Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	100 %
ERAMET Titan A/S Gl Oddavei 6 N - 5770 Tyssedal Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	100 %
ERAMET Titanium & Iron A/S Gl Oddavei 6 N - 5770 Tyssedal Norvège 47 53 65 25 00		✓			IG	100 %
ERAMET Norway Kvinesdal A/S Oyesletta 61 P.O. Box 246 N - 4491 Kvinesdal Norvège 47 38 35 72 00		✓			IG	100 %
Nouvelle-Calédonie						
Cominc BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Société Le Nickel - SLN BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Poum SAS 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Pays-Bas						
Miner Holding BV Rokin 55 Amsterdam Pays-Bas		✓			IG	65,08 %
Royaume-Uni						
Erasteel Stubs Ltd. Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870			✓		IG	100,00 %

9.8 ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Singapour						
Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd. (Nickel)						
8 Marina Boulevard, #05-02 Marina Bay Financial Centre Tower 1, Singapour 018981. Singapour						
	✓				IG	66,66 %
Suède						
Erasteel Kloster AB						
Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000						
			✓		IG	100,00 %
Suisse						
Comilog Lausanne						
Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 - 729 45 03						
		✓			IG	65,08 %
Unimin Holding GmbH						
Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse						
	✓				IG	100,00 %

Conception, création et réalisation: sequoia 

Crédit photo : Photothèque ERAMET

Imprimerie: IME - 3, rue de l'Industrie - BP 32017 - 25110 Baume-les-Dames, certifiée ISO 14001.
Imprimé sans alcool et avec des encres végétales sur des papiers issus de forêts gérées durablement. 



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
F-75755 Paris Cedex 15

Tél. : (33) 01 45 38 42 42
Fax : (33) 01 45 38 41 28
www.eramet.com